This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

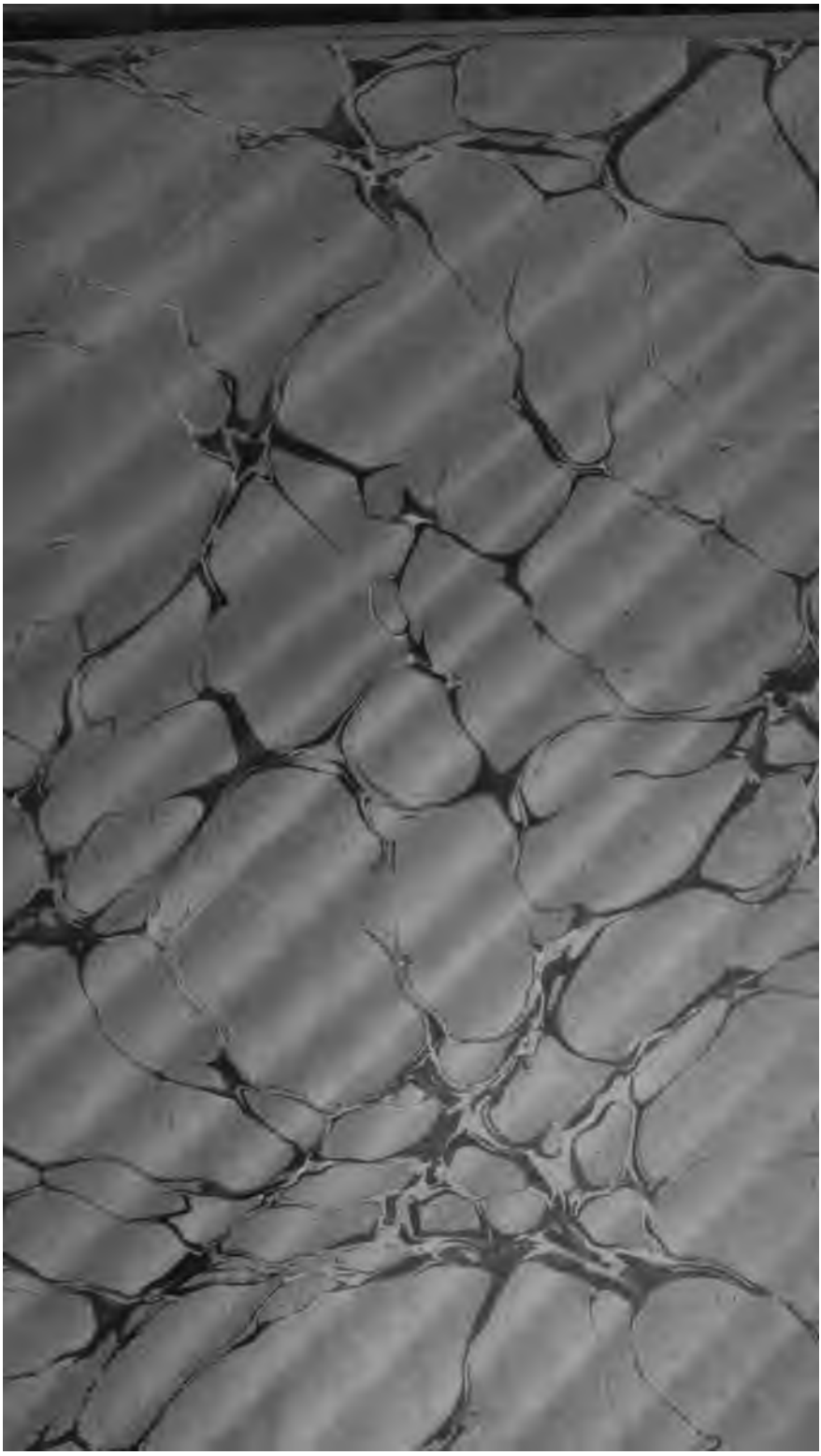

TTT
S669
v. 22

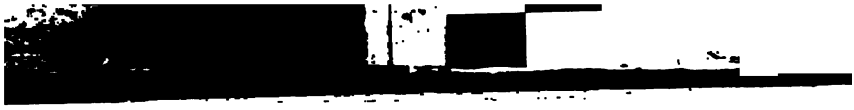

Héliog. Dujardin. Imp. Ch. Wittmann.

Claude Le Coz
1740 - 1815

[redacted]

CORRESPONDANCE

DE

LE COZ

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL D'ILLE-ET-VILAINE

PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

LE P. ROUSSEL

DE L'ORATOIRE

PORTRAIT EN HÉLIOGRAVURE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

1900

22.

INTRODUCTION

Claude Le Coz naquit, le 22 décembre 1740, au village de Rodou-Glass, en Plonevez-Porzay, à cinq lieues environ de Quimper. Il fit ses études au collège de cette ville, d'abord sous la direction des Jésuites, puis, à leur départ en 1762, sous celle de l'abbé Bérardier, qui bientôt se l'adjoignit comme collaborateur. Le Coz professa successivement la quatrième, la troisième, la seconde et la rhétorique, depuis l'année même de l'expulsion des Jésuites jusqu'en septembre 1776, époque à laquelle il devint sous-directeur dans le même établissement. Deux ans plus tard, l'abbé Bérardier ayant été appelé à Paris au collège Louis le Grand, Le Coz le remplaça comme principal, poste qu'il occupa jusqu'en 1791. Il avait fait sa théologie, tout en enseignant les humanités, et reçu les ordres des mains de M. de Saint-Luc, évêque de Quimper.

Dès le début de la Révolution, Le Coz se fit remarquer par ses idées libérales. En 1790, il fut élu procureur-syndic du district de Quimper. Cette année-là, il publia une brochure qu'il intitula « Observations sur la constitution civile du clergé » : c'était une apologie sans réserve. Le 7 février 1791, Le Coz prêta solennellement serment à la constitution civile. Tous les professeurs du collège l'imitèrent, à l'exception de l'abbé Le Gac, régent de cinquième, qui fut renvoyé pour ce fait.

CORRESPONDANCE

DE

LE COZ

Héliog. Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

Claude Le Coz
1740 - 1815

que Le Coz ne demeure ainsi indépendant vis-à-vis de Grégoire, ou de tout autre, que lorsqu'à son gré les intérêts de la religion sont en jeu. Pour le reste, il s'en accommode. Le pouvoir civil, toutes les fois qu'il l'estimera respectueux des droits de la conscience, n'aura pas de partisan plus zélé, quelle que soit d'ailleurs la forme ou le nom de ce pouvoir, qu'il s'appelle royauté, république ou empire. En réalité, c'était à la France que s'adressait son dévouement.

D'autres documents, que nous désignons sous la rubrique de fonds Le Roux, nom du neveu de Le Coz, qui les a collectionnés, nous ont été communiqués par Mlle Le Roux, sa fille. Nous la prions de vouloir bien agréer l'hommage de notre vive reconnaissance. M. Le Roux avait hérité de la plus grande partie des papiers de son oncle, notamment d'un vaste copie-lettres qui ne comprend guère moins d'une trentaine de cahiers, couverts d'une écriture fine et serrée. Il s'était procuré aussi une quantité considérable de documents relatifs à Le Coz, en explorant les archives de Quimper, surtout celles de Rennes, où il vint se fixer définitivement en 1867. A partir de ce moment jusqu'en août 1877, date de sa mort (à l'âge de quatre-vingt-quatre ans), il ne cessa de grossir son trésor. Malheureusement, les archives de Rennes, pour ne parler que de celles-là, n'étaient alors ni cataloguées ni même classées. Elles gisaient entassées sans ordre dans les combles du Palais de justice, en attendant d'être transportées dans le magnifique local où elles sont aujourd'hui. Grâce à la parfaite obligeance de M. Parfouru, le très distingué archiviste d'Ille-et-Vilaine, nous avons pu retrouver un certain nombre de documents copiés par M. Le Roux, et les désigner sous leur cote actuelle; mais il en est d'autres aussi qui ont échappé à toutes nos recherches, soit qu'ils fussent égarés, soit qu'ils aient disparu de façon ou d'autre dans le déménagement. Chaque fois que nous avons pu les contrôler, nous avons constaté l'exactitude absolue des transcriptions de M. Le Roux, qui, s'il ne copiait pas toujours intégralement les documents qu'il se proposait d'utiliser plus tard, les reproduisait du moins

fidèlement. Pour les lettres adressées à Daniélou, parent de Le Coz, M. Le Roux s'était procuré les originaux : nous les avons sous les yeux.

Enfin, nous avons consulté tous les dépôts publics où nous pensions avoir chance de découvrir quelques documents appartenant à la correspondance de Le Coz : nos recherches n'ont pas toujours été vaines.

Nous avons donné ailleurs notre appréciation personnelle sur le rôle de Le Coz pendant la période constitutionnelle de son épiscopat. Dans la présente publication, nous laissons ce soin exclusivement aux documents eux-mêmes, c'est-à-dire à leurs lecteurs.

A. Roussel, *de l'Oratoire.*

CORRESPONDANCE DE LE COZ

I. — A EXPILLY

(Arch. du Finistère.) Quimper, le 3 novembre 1790.

Monsieur [1], nous étions déjà convaincus, par le raisonnement, qu'un évêque devait être mieux choisi par le peuple que par les courtisans. Nous venons de l'être encore par le fait, par la nomination de l'évêque du Finistère, à laquelle il n'est aucun de nous qui n'applaudisse de tout son cœur. Ce choix, Monsieur, nous paraît avoir été dirigé par la divine Providence; du moins, il eût été bien difficile de nous donner un évêque plus propre à réunir tous les suffrages. Né à Brest qui vous chérit, pasteur à Morlaix qui vous révère, pontife à Quimper qui vous désirait, vous allez être un nouveau point de réunion pour les trois principales villes du département. Vos vertus et vos talents, Monsieur, presseront de plus en plus les nœuds de fraternité qui unissent les citoyens du Finistère ; et, nous aimons du moins à le croire, les opinions les plus outrées céderont à la sagesse et à l'ascendant d'un pasteur aussi zélé pour la prospérité de l'empire que pour la gloire de la religion. Aussi, Monsieur, il nous tarde

1. Expilly, curé de Saint-Martin de Morlaix, fut élu évêque constitutionnel du Finistère le 2 novembre 1790, et sacré à Paris le 24 février suivant, par Talleyrand. Décrété d'accusation comme coupable de fédéralisme, ainsi que ses collègues, les administrateurs du département, il fut guillotiné avec eux le 21 juin 1794, à Brest, sa ville natale.

bien de vous voir dans notre ville ; il nous tarde de vous présenter, de vive voix, les sentiments de notre district et les hommages de nos cœurs [1].

2. — [DESTINATAIRE INCONNU]

(Fonds Gaffer.) Collège de Quimper, 11 février 1791.

Monsieur, j'ai lu en frémissant l'horrible début de la lettre qu'on a eu l'audace de vous écrire de cette ville. Tous ceux à qui j'en ai parlé se sont au même instant agités d'horreur. Nous sentons, Monsieur, que vous êtes au-dessus de pareilles menaces, mais nous n'en sommes pas moins affligés qu'il se soit trouvé dans notre patrie un monstre capable d'un tel souhait.

Nous attendons incessamment, Monsieur, notre digne évêque, M. Expilly. Venez avec lui passer quelques jours parmi des citoyens qui vous révèrent ; venez connaître de bons Bretons, et perdre, au milieu de nos justes applaudissements, l'affreuse opinion que l'atroce lettre a pu vous donner de nous. Ici, Monsieur, vos talents sont connus, vos vertus sont révérées, et les grands services que vous avez rendus à la religion et à la patrie sont respectueusement appréciés ; et le moment où nous pourrions vous en témoigner notre juste reconnaissance serait pour nous un moment de délicieuse jouissance. Venez donc, Monsieur, venez installer notre bien-aimé pasteur, qui, à son tour et à notre grande joie, ira aussi vous introniser dans quelqu'un des premiers sièges du royaume.

J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur [2].

1. *Registre de la corresp. du district.* Cf. M. le chanoine Peyron : *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère, pendant la Révolution*, p. 353. — Le Coz, alors procureur-syndic, écrivit cette lettre en son nom et à celui de ses collègues du district.

2. Cette lettre est signée « Le Coz, principal, procureur-syndic. Par

3. — A M. DE GIRAC

onds Le Roux.) Quimper, 2 mars 1791.

Monseigneur [1], MM. les électeurs du département de Ille-et-Vilaine viennent de m'annoncer qu'ils m'ont élu vêque de cette métropole. Vous sentez dans quel étonnement et dans quelle perplexité me jette cette nouvelle. l'un mot, Monsieur l'évêque, vous pouvez faire cesser un et l'autre. L'exemple de M. l'évêque d'Angers [2] et de uelques autres prélats respectables m'y autorise. Je me ette donc à vos pieds. Je vous conjure de revenir à un oupeau [3] qui ne peut manquer de vous être cher et sur ui le retour de votre amitié ferait les plus salutaires npressions. Un mot, Monsieur l'évêque, et ma joie, omme celle de beaucoup d'autres amis de la religion et e la patrie, sera à son comble [4].

4. — AU PRÉSIDENT DU CORPS ÉLECTORAL D'ILLE-ET-VILAINE

Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Quimper, 3 mars 1791.

Plus je relis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de l'écrire, plus je sens augmenter mon étonnement. Vous possédez dans votre département, au sein même de votre

dhésion, les administrateurs du directoire du district : Ambroise du laffond, v. p., Al. Grall, H. Lebreton, F. Baron. »

1. M. de Girac était évêque de Rennes depuis 1769. Il refusa de prêter e serment à la constitution civile, de prononcer le *mot* dont parle Le Coz. l partit pour l'exil, d'où il revint après les troubles révolutionnaires. Lors u concordat, il donna sa démission de l'évêché de Rennes, et mourut le 9 novembre 1820, chanoine de Saint-Denis : il était presque nonagénaire.

2. Le Coz croyait à tort que l'évêque d'Angers, M. Couet du Vivier de orry, avait prêté serment. — Cf. Tresvaux : *Hist. de la persécution révolut. en Bretagne;* nouv. édit., 1892, t. I, p. 217.

3. M. de Girac était alors à Paris, pour raison de santé.

4. Nous avons vu (cf. Introduction) que les électeurs rennais avaient 27 février, voté la déchéance de M. de Girac, pour refus de serment t nommé Le Coz à sa place.

capitale, un grand nombre de pasteurs respectables, d'ecclésiastiques distingués par leurs vertus, leurs talents et leur civisme. Et c'est sur moi, étranger, inconnu, que MM. les électeurs daignent fixer leurs regards. Leur choix m'honore, il me pénètre de la plus vive reconnaissance; mais ce choix, Monsieur le Président, m'épouvante. Hélas! je ne découvre en moi rien qui puisse le justifier, car le zèle pour la chose publique n'est plus un signe distinctif. C'est aujourd'hui le titre commun de tous les Français. C'est surtout le brillant apanage des généreux citoyens de Rennes. Depuis plus de deux ans, la France, l'Europe entière retentissent des traits héroïques et sans cesse répétés de leur patriotisme. Que peut être à leurs yeux le faible témoignage du mien ?

Je vous répète donc, dans la sincérité de mon cœur, Monsieur le Président, ma frayeur est extrême. L'on vous a donné de moi une opinion trop favorable. La pourrai-je jamais réaliser? Le bien que vous avez le droit d'attendre d'un premier pasteur, quels moyens aurai-je de l'effectuer? J'ai, dans la Providence divine, autant de confiance qu'homme au monde; mais ne serait-ce pas la tenter que de lui demander une faveur aussi extraordinaire ?

S'il en était encore temps, Monsieur le Président, je prierais vous et MM. les électeurs de m'accorder une nouvelle grâce. Elle remédierait peut-être à tout. Du moins, elle pourrait beaucoup faire pour les intérêts de la religion et ceux de la société : ce serait de mettre à ma place quelqu'un des vertueux ecclésiastiques avec lesquels j'ai eu l'honneur de concourir. Il pourrait, avec plus de facilité, avec plus de succès, gouverner un peuple qu'il a l'avantage de connaître et dont il a le bonheur d'être chéri; moi, s'il le jugeait à propos, je deviendrais son vicaire, et, en cette qualité, je consacrerais aux citoyens

de Rennes le reste de mes jours. Car, je le sens, Monsieur le Président, leurs suffrages m'ont imposé une dette sacrée qui ne pourra s'éteindre qu'avec ma vie.

Je vous prie donc, Monsieur le Président, si vous le trouvez convenable, en présentant à MM. les électeurs l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect, de les sonder sur cet arrangement. Il mettrait le comble à mes vœux.

P.-S. — J'ajoute, mes amis et M. Toinaut (?) l'exigent, que si cet arrangement ne peut avoir lieu, je me rendrai aux désirs de MM. les électeurs d'Ille-et-Vilaine.

5. — A M. DE GIRAC

(Fonds Le Roux.) 7(?) mars 1791.

Vous l'avez dit, Monsieur, le « mot » que je vous demande, c'est la prestation de votre serment. Aux yeux de tout homme raisonnable, il n'est désormais pour vous aucun autre moyen humain de remonter sur votre siège ; il n'est pour moi aucun autre moyen plausible d'y renoncer.

Vous espériez que je refuserais ; vous attendiez donc de moi une contradiction ridicule : mon refus eût été immédiatement suivi de la nomination d'un autre, et dès lors l'idée que j'ai eu l'honneur de vous communiquer s'évanouissait totalement.

La démission volontaire, quoi que vous en disiez, Monsieur, est un acte très possible. Il est des circonstances où c'est un acte de générosité religieuse. Je n'ai garde de vous le conseiller. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître assez pour prononcer si vous en êtes ou si vous n'en êtes pas capable ; mais je sais que saint Augustin et d'autres grands évêques ont professé une doctrine qui ne permet pas de douter quel parti ils eussent conseillé et pratiqué dans de pareilles conjonctures. Eussent-ils voulu,

aux dépens du sang du peuple confié à leurs soins pate nels, conserver une autorité qu'ils avouaient ne leur avc été donnée que pour le bonheur de ce même peuple ?

On vous a dit que, dans votre déclaration aux électeu d'Ille-et-Vilaine, mes déclarations sont réfutées. On vo a trompé, Monsieur : on peut jeter des nuages sur vérité, on ne la réfute pas, et ce que j'ai avancé dans m écrits est d'une éternelle vérité.

On m'assure que, depuis longtemps, vous êtes sérieus ment malade. J'en suis touché. Monsieur; je désire bi le rétablissement de votre santé. Alors, pouvant voir p vous-même, vous serez étonné des sophismes qu'on vous fait adopter, des erreurs qu'on vous a porté à souscrir

Je connais ma religion, mon devoir étant de l'étudie Je l'ai fait. A cet égard, je ne crains pas de le dire, je pu au moins être à votre niveau.

Je connais la juridiction du Pape et ses limites. C'est n supposer une crédulité bien puérile ou une ignoranc impardonnable, que de chercher à me persuader qu'e France surtout, on ne puisse accepter un évêché que sou le bon plaisir du Pape. Vous n'en croyez rien vous-même Monsieur, car vous n'ignorez pas les premiers éléments d l'histoire de l'Église, et spécialement de l'Église gallican

Vous me menacez du mépris des hommes : ce mépris, u homme de bien ne le craint pas ; en tout cas, il le brav Au reste, Monsieur, êtes-vous bien sûr d'avoir pour vou exclusivement l'estime de tous les honnêtes gens ?

Vous me menacez de vos anathèmes ! Cet affreu scandale, Monsieur, je ne vous en croirai jamais capabl Laissons à la fable ses *Salmonées;* n'en déshonoron pas l'Église de Jésus-Christ. Ces foudres, d'ailleurs, n sauraient m'atteindre. Hélas ! ils ne pourraient écrase que vous-même.

Enfin, Monsieur, vous me parlez des trésors de la colère de Dieu. Nous n'avons, ni vous ni moi, la clef de ces redoutables trésors; et ce Dieu de bonté et de sainteté, qui en dispose, ne les fera point couler à votre gré sur un prêtre qui l'adore dans toute la sincérité de son cœur, qui n'a en vue que la gloire de son divin Maître et le salut des âmes rachetées de son sang; sur un prêtre disposé à sacrifier ses goûts, ses habitudes, son bonheur temporel, sa vie, s'il le faut, au désir de ramener parmi ses frères une paix précieuse et cette soumission à la loi, commandée par Jésus-Christ et les Apôtres, dont ils ont laissé des exemples qu'il ne lui est permis ni d'ignorer ni de ne pas suivre [1].

6. — AUX MEMBRES DU DISTRICT DE RENNES

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Quimper, 11 mars 1791.

Pénétré de la sainte sublimité de l'épiscopat, je me suis, à la seule idée d'en être revêtu, senti frappé d'une religieuse terreur, et soudain, avec la franchise d'une âme bretonne et chrétienne, j'ai conjuré MM. les électeurs de révoquer les suffrages dont ils m'avaient honoré. Cette prière, Messieurs, n'était dictée ni par de longues habitudes avec des concitoyens bien chers à mon cœur, ni par les goûts attrayants d'une vie obscure et paisible, ni par des études, des occupations devenues presque des besoins et auxquelles un régime dont la chute brusque et inattendue, en étonnant l'Europe soulage l'humanité, semblait devoir me fixer irrévocablement. Ces raisons, toutes naturelles, toutes légitimes

1. Cf. Duchâtellier, *Hist. de la Révolution dans les départ. de l'ancienne Bretagne*, t. I, p. 385 et seq. — Cette lettre, copiée aux archives d'Ille-et-Vilaine par M. Le Roux, comme beaucoup d'autres, a été imprimée plusieurs fois, en partie du moins.

qu'elles puissent être, le civisme seul me défendait d'y songer ; des motifs plus puissants, plus sacrés, me semblaient autoriser mon éloignement pour une place aussi éminente et aussi difficile dans ces jours orageux. Mais quand la voix d'un peuple instruit, d'un peuple chrétien, persévère dans sa demande, c'est à mon gré un oracle du ciel qui se fait entendre. Et j'ai cru que la religion et la patrie me faisaient dès lors un devoir d'obéir.

Je me soumets donc, Messieurs, avec respect aux décrets de la divine Providence, qui, par l'organe de MM. les électeurs et par le vôtre, semble me commander. Je ne suis plus à moi ; je suis tout à vous, Messieurs. Je suis tout à tous les religieux citoyens de l'Ille-et-Vilaine. Puissé-je ne pas tromper leur attente ! Puisse ce Père céleste qui déjà, plus d'une fois, a ainsi daigné choisir ses pasteurs parmi ceux de ses enfants qui étaient le moins pourvus de talents, puisse-t-il, par une grâce spéciale, m'accorder de réaliser, en faveur du bon peuple qui m'appelle, tous les services qu'il mérite et qu'il est dans mes vœux de lui rendre !

Mais, Messieurs, qu'il me reste de cruelles inquiétudes ! Il m'est bien prouvé à moi, avec toute la certitude dont les choses morales sont susceptibles, que la nouvelle constitution civile du clergé de France, loin de nuire à notre sainte religion, doit lui redonner toute la solidité, toute l'influence sur le bonheur des citoyens, toute la splendeur qu'elle peut obtenir de la main des hommes.

Malheureusement, cette conviction n'est point dans l'esprit de tous les vertueux pasteurs de votre diocèse, Messieurs ; et quand y sera-t-elle ? Loin de moi l'idée de leur prêter le moindre sentiment contraire à la religion, à la patrie : mais que de préjugés respectables les tiennent en garde contre des vérités plus respectables encore ! Et

vous le savez, Messieurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que la crainte de ne pas remplir un devoir sacré a été précisément la cause qu'on ne l'a point rempli. Si du zèle, du courage, si des procédés de douceur, de charité, de tendre fraternité peuvent quelque chose, je me permettrai quelque espérance. Au reste, je le répète, Messieurs, ma vie n'est plus à moi : elle est à la religion, elle est à la patrie ; elle est à tous les fidèles de l'Ille-et-Vilaine ; elle est spécialement à vous. Et, d'après l'invitation que vous me faites, je vais mettre ordre à mes affaires les plus indispensables, pour voler au milieu de vous, persuadé de n'y trouver que des citoyens indulgents, qui me seconderont de leurs sages conseils, et qui considéreront non ce que je ferai, mais ce que j'aurai sûrement l'intention et le désir de faire.

7. — A Sa Sainteté Pie VI

(Fonds Le Roux.) Quimper, 19 mars 1791.

Très Saint Père, la piété filiale, autant que la nouvelle loi de l'empire français, me fait un devoir d'annoncer à Votre Sainteté que, le 28 du mois de février, j'ai été, par les électeurs du département de l'Ille-et-Vilaine constitutionnellement assemblés, choisi pour occuper le siège épiscopal et métropolitain de Rennes.

Malgré mon éloignement pour les augustes et pénibles fonctions de l'épiscopat, des motifs très puissants de bien public, Très Saint Père, le désir réel de contribuer à maintenir, à augmenter même, dans ce diocèse, la gloire de la religion catholique, apostolique et romaine, m'ont porté à me rendre à la voix d'un peuple nombreux et vraiment chrétien. Heureux si, dans cette carrière dont je sens toute l'importance, je puis suivre, même de loin, les illustres prélats qui, dans les plus beaux siècles du christia-

nisme, furent, de la même manière, appelés à l'épiscopat!

Il est du moins une chose, Très Saint Père, dont je puis assurer Votre Sainteté, c'est mon intention vraie, sincère, inaltérable, de vivre dans la communion la plus parfaite avec le siège de Rome, de ne m'écarter jamais du respect que tout évêque doit au chef visible de l'Église de Jésus-Christ, et d'inspirer ce même respect filial à tous les fidèles qui vont être confiés à mes soins.

Daignez, Très Saint Père, agréer le respectueux hommage de ces sentiments, et m'accorder, ainsi qu'au troupeau que la divine Providence m'appelle à diriger, votre bénédiction apostolique.

Je suis, avec le plus profond respect, Très Saint Père, de Votre Sainteté le très humble et très obéissant serviteur [1].

8. — A LA MUNICIPALITÉ DE RENNES

(Arch. d'Ille-et-Vilaine; L, 294 [ancien 9 M 3][2].) Paris, 11 avril 1791.

Messieurs, hier, je fus consacré avec cinq autres, dans l'église Saint-Roch, par M. l'évêque de Beauvais [3]; quatre le furent également à Notre-Dame.

L'église Saint-Roch était pleine de citoyens, qui me parurent tous s'y conduire avec une décence et une piété dont je fus édifié. Je crois plus fermement que jamais, Messieurs, que notre sainte religion gagnera beaucoup à cette révolution. Puissent nos frères de Rennes déposer enfin leurs inquiétudes! Puissions-nous tous nous réunir pour l'édification et le bonheur des uns et des autres! Dieu n'est jamais plus glorifié que lorsque ses enfants s'aiment

1. Signé : « Le Coz, élu évêque métropolitain du Nord-Ouest. » L'exemplaire envoyé par Le Coz au Pape était rédigé en latin.

2. Cette cote s'applique à toute la correspondance de Le Coz puisée au même dépôt.

3. Massieu.

en lui et se livrent aux doux sentiments d'une vraie fraternité.

Mon intention, Messieurs, est d'arriver chez vous avant Pâques. Le temps, vous le savez, est plus destiné aux pieux et paisibles exercices de la religion qu'à des fêtes bruyantes. Mon désir est donc d'être installé sans éclat, et de la manière la plus conforme à la simplicité évangélique, qu'il est de mon devoir et dans mes vœux de tâcher de faire revivre.

Point de dépense, je vous prie, pour moi. Il y a tant de nos concitoyens qui sont actuellement dans la détresse et dans les larmes ! Il n'est qu'une chose qui puisse remplir mes vœux, c'est d'obtenir l'estime, l'amitié, la confiance de mes diocésains. On me témoigne, en général, tant d'empressement et de bontés, que je ne saurais en exprimer toute ma reconnaissance.

9. — AUX MEMBRES DU DISTRICT DE QUIMPER

(Archives de Quimper, L. 264.) Rennes, 6 juillet [1791].

....Il est minuit, et demain, à six heures du matin, je pars pour Saint-Malo ; jugez combien les moments me sont précieux. Tout est ici cohue ; on ne s'occupe que des préparatifs pour la fédération.

J'ai, ce soir, été avec quelques-uns de mes vicaires au champ Montmorin et nous y avons, aux grands applaudissements de la jeunesse laborante, manié les pioches et fait voir que nous avions de bons bras [1].

10. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 9 septembre 1791.

Monsieur et cher confrère, votre projet d'amener à

1. Abbé Peyron, p. 356. — Le champ Montmorin est actuellement le champ de Mars.

l'uniformité l'enseignement et les rites des quatre-vingt-trois diocèses est une belle idée. Nous en avons souvent causé, M. Expilly et moi, et notre vœu était très d'accord avec le vôtre.

Je suis député à la nouvelle législature [1]. Si, comme je l'espère, je puis m'y rendre, je vous apporterai les statuts et autres objets que vous me demandez. Peut-être même serai-je assez heureux pour conférer avec vous.

La circulaire du comité ecclésiastique a été très bien accueillie par mes vicaires. Leur réponse à la lettre du conseil de Soissons a été vigoureuse et dans les meilleurs principes. Cette insurrection des Soissonnais les avait étonnés, indignés même. J'aime à croire, Monsieur, que cette démarche inconcevable n'aura point eu de suites : quelle arme elle présenterait à nos ennemis, si elle était accueillie !

Vous me faites plaisir en m'annonçant votre nouvel ouvrage sur la constitution civile du clergé. Je l'attendais depuis longtemps. J'y ai la plus grande confiance. Vos talents et votre zèle, ainsi que ceux de vos dignes collègues, sont bien propres à l'inspirer.

J'ose, Monsieur, vous demander un service de frère et d'ami, c'est de me donner un sommaire de vos idées sur les travaux de la première législature, et surtout de vos idées sur les objets à traiter par vos successeurs. Plein de la chose, vous pouvez mieux que personne me procurer un fil lumineux, qui aille depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce point désiré, où, toutes les parties de la nouvelle constitution étant pour ainsi dire bien emboîtées, la machine prenne comme d'elle-même ce mouvement régulier et invariable, si essentiel pour la prospérité générale.

1. L'assemblée législative.

Si vous rencontrez M. Expilly, je vous prie de l'assurer des mêmes sentiments de fraternité et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

II. — AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DE RENNES

(Bull. de Rennes, XII, 553 et seq. [1].) Rennes, 19 septembre 1791.

Je vous prie, Monsieur, de donner, dans votre journal, une place à la dénonciation, que je crois devoir faire au public, d'un des plus odieux moyens qu'on ait encore employés pour le tromper.

Des hommes, qui mettent toute leur délicatesse à semer de fausses alarmes et à fomenter de fâcheuses divisions parmi les citoyens, ont jugé à propos de me prêter leur plume, leur style et leurs opinions. Ils ont adressé, même à des évêques, une circulaire de leur façon, à laquelle ils ont mis mon nom en contrefaisant de leur mieux ma signature.

Dans cette « charitable » épître, ils me font dire cent platitudes contre l'assemblée nationale et contre la constitution civile du clergé. J'y parais livré aux remords les plus déchirants pour avoir prêté un serment dont je crois avoir en plus d'un endroit démontré la légitimité, et même, dans les circonstances actuelles, la nécessité pour tout prêtre qui aime sincèrement la religion de Jésus-Christ. Il me serait peut-être possible de découvrir les faussaires; mais il me serait plus doux de les savoir revenus à des sentiments plus dignes d'hommes honnêtes. Je les aban-

1. Voici le titre complet de cette collection : « Bulletins de la correspondance de Rennes. Journal des départements, districts et municipalités de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure et du Morbihan, par une société de patriotes. Imprimé à Rennes, chez Vatar. »

L'exemplaire que nous avons consulté appartient à la bibliothèque publique de Rennes. Il a pour cote 47, 1.

donne donc, non pas à des « remords rongeurs », tels qu'ils m'en supposent, mais à un remords salutaire, dont il est évident qu'ils ont besoin.

D'autres lettres ont annoncé, même à Paris, qu'en acceptant d'être député à la seconde législature, j'avais perdu l'estime de mes diocésains. A cette calomnie, voilà ma réponse : je puis avoir le malheur de perdre l'amitié de quelques-uns de mes diocésains, et ce malheur, je ne m'en consolerais jamais ; quant à leur estime, j'espère, Dieu aidant, que je ne cesserai pas un seul jour d'y avoir des droits.

Dès que je fus élu pour député, je priai MM. les électeurs d'agréer mes remerciements et mon refus : ils insistèrent. Pendant ce temps, un honnête homme me dit à l'oreille : « Songez que vous serez à l'assemblée nationale à vos propres frais. » Ce mot fut pour moi un trait de lumière ; je crus ne pouvoir plus me refuser aux vœux réitérés de l'assemblée.

Mille autres pourraient présenter à mes diocésains des talents beaucoup plus dignes de leur confiance ; mais nul, j'en suis sûr, ne pourra leur offrir un cœur plus brûlant du désir de leur être utile, du désir de les voir tous parfaitement heureux.

Quelques citoyens, pour qui mes sentiments d'estime, d'amitié et d'attachement fraternel ne peuvent être équivoques, parurent désirer que dans ces conjonctures-ci je ne m'éloignasse point de mon diocèse. Leur motif était respectable ; je leur en sus et je leur en saurai toujours un gré infini ; mais l'assemblée électorale était dissoute, les circonstances étaient impérieuses. Aux motifs précédents d'accepter la députation s'en étaient déjà joints d'autres plus graves encore ; je crus donc ne pouvoir déférer aux vœux de ces vertueux amis. Je les connais trop pour les soupçonner capables de m'en faire un crime.

Ma démission, si je l'avais donnée, eût merveilleusement cadré avec la circulaire dont on a bien voulu me gratifier. Alors quelle masse de préjugés et de soupçons s'élevait contre moi ! Hélas ! à quoi tiennent souvent l'opinion du public et notre réputation devant les hommes !

12. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE ET AU PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, ce 22 septembre 1791.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'ordonnance que, de l'avis de mon conseil, j'ai cru devoir rendre, relativement aux prêtres séculiers et réguliers étrangers, et autres ecclésiastiques non assermentés et nullement fonctionnaires publics, qui se trouvent ou pourront se trouver dans ce diocèse.

Cette ordonnance n'ayant pour objet que de diminuer et, s'il était possible, d'anéantir les occasions d'erreur et de séduction pour les fidèles, j'ose, Messieurs, attendre de votre zèle pour la religion et pour la tranquillité publique, que vous veillerez à ce que tous les citoyens du département s'y conforment.

L'on m'a demandé si les chapelains des religieuses étaient compris dans mon ordonnance. A cette question, voici ma réponse. J'ai considéré les chapelains de religieuses cloîtrées comme quasi-fonctionnaires publics, et, dans l'espoir que le temps, devenu plus favorable par l'acceptation du roi, rendrait ces chapelains à des principes qui, j'ose le croire, deviendront enfin les principes de tous les Français vraiment amis de la religion catholique, je n'ai point voulu les comprendre dans la défense portée par mon ordonnance du 12 de ce mois. Mais, Messieurs, mon intention formelle est qu'il n'y ait qu'un seul chapelain ou directeur pour chaque communauté de

religieuses, et que ce chapelain ne puisse dire la messe ni administrer les sacrements qu'aux religieuses dont il était ci-devant chargé. Ses pouvoirs pour les sacrements ne doivent s'étendre ni sur les pensionnaires ni sur les personnes externes, qu'une pitoyable subtilité porte, le samedi soir ou autres jours, à s'enfermer momentanément dans ces communautés, dans l'intention de frauder la loi.

Je ne vous dissimulerai pas, Messieurs, que si ces chapelains se portent à abuser d'une indulgence que quelques personnes semblent me reprocher, je croirai de mon devoir d'employer contre eux les moyens que l'Église a mis dans mes mains, pour empêcher d'administrer les sacrements, des hommes qui n'useraient de la liberté à eux accordée que pour troubler la société et déshonorer la religion.

13. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Mercredi 5 octobre [1791].

Hier, 4, le président [1], sans consulter l'assemblée, écrivit au garde des sceaux pour demander l'heure à laquelle le roi recevrait la députation de l'assemblée. A neuf heures du matin, la députation, composée de soixante membres, se rendit au château. Le garde des sceaux se présenta et introduisit les députés. Le roi répondit que vendredi il se rendrait à l'assemblée.... Là-dessus grands débats, en ce moment. On blâme le président de n'avoir point écrit au roi directement. Le président se replie sur un usage que l'on conteste.

Cette discussion en amène une autre sur la manière dont le roi sera reçu, sur le titre qu'on lui donnera, etc. [2].

1. Pastoret.
2. Un décret du même jour, rapporté d'ailleurs le lendemain, supprimait les titres de Sire et de Majesté.

14. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 17 octobre 1791, l'an III de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, notre assemblée s'organise enfin d'une manière solide et satisfaisante, et nous nous faisons un plaisir de vous l'annoncer.

Ceux qui connaissent les grandes assemblées n'auront point été surpris que nos premières séances aient paru un peu tumultueuses. Des hommes, réunis de différents cantons et presque tous inconnus les uns aux autres, pouvaient-ils ne pas d'abord se livrer à quelques mouvements d'inquiétude? Pouvaient-ils n'être point agités par la crainte même de ne pas bien faire?

Mais ces mouvements, ces craintes, n'ont servi qu'à mieux faire sortir les caractères, qu'à mieux développer le fond des cœurs. Et ce fond est aujourd'hui, par tous les vrais observateurs, jugé bon, excellent.

Hier, à trois heures après midi, nous nous partageâmes en vingt-quatre bureaux, composés de telle manière que les députés d'un même département ne peuvent se trouver à la fois dans le même bureau.

Nous procédâmes ensuite au renouvellement des président, vice-président, et de trois secrétaires de l'assemblée générale. Dès que ces élections seront finies, nous composerons nos vingt et un comités, dont les papiers publics vous donneront, Messieurs, la nomenclature. Ces comités s'assembleront tous les jours, à six heures du soir au plus tard. On compte beaucoup sur leur travail.

Il est décidé que les pétitions, les requêtes, les mémoires, etc., ne parviendront aux comités que par le canal de l'assemblée générale, et que nul comité ne pourra désormais donner, de son chef, aucune interprétation des décrets, aucune décision qui ait force de loi.

Tous les savants, tous les hommes instruits, même les étrangers, sont invités à communiquer à l'assemblée leurs réflexions, leurs lumières et leurs vues sur les moyens de donner à la France une législation et une administration dignes de cet empire, et propres à influer sur le bonheur des hommes dans toutes les parties du globe.

L'épidémie de désertion semble, depuis quelque temps, se fortifier parmi nos officiers français. Ce « délire, » comme l'appelle le ministre de la guerre dans sa lettre d'hier à l'assemblée nationale, va être par elle pris en considération.

M. Duportail [1] nous promet que, dans cinq ou six semaines, presque tous les remplacements seront effectués. Il a, pour en faciliter les moyens, demandé que la forme des concours soit reculée jusqu'au premier de janvier. L'assemblée a cru de sa sagesse de ne pas statuer *illico* sur cette demande.

Les députés ne paraissent tous vouloir que le bien général ; et nous croyons, Messieurs, pouvoir vous assurer que l'assemblée va porter sur toutes les parties de la grande famille cet œil d'attention et de surveillance, qui puisse ôter aux méchants leurs cruelles espérances, et consolider la juste et douce confiance des vrais amis de l'ordre, de la paix et de la félicité publique.

15. — AUX COMMISSAIRES DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

(Fonds Le Roux.) [Paris,] 25 octobre 1791.

Le décret concernant les prêtres non conformistes exige beaucoup d'attention. Il faut qu'il soit tel que, d'un côté, les ennemis du bien public ne nous accusent pas d'être

1. Ministre de la guerre.

en contradiction avec les principes constitutionnels et que, de l'autre, la sûreté publique ne se trouve pas compromise par trop d'indulgence. Il faut encore que ce ne soit pas un décret de circonstance, mais une loi qui réprime, en même temps, les désordres actuels et qui opère avec sagesse, pour l'avenir, la guérison des maux que le fanatisme a causés dans les divers départements ; et une loi de cette espèce, en supposant qu'elle soit possible, n'est pas l'ouvrage d'un instant.

16. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 26 octobre 1791.

Messieurs et chers concitoyens, la folie d'émigration a depuis quelques jours paru s'accroître dans les provinces. N'en soyez point étonnés : en voici la raison. Cette folie tend à sa fin. Comme elle a commencé par des hommes d'un haut parage, il était naturel que les petits singes de ces hommes en eussent aussi leur petite part. Mais vous le savez, Messieurs, telle est la marche ordinaire des modes françaises : elles naissent dans la capitale et se répandent peu à peu dans les autres parties de l'empire ; mais à peine commencent-elles d'être connues et suivies dans les contrées éloignées, qu'elles sont déjà oubliées à Paris, et remplacées par d'autres qui bientôt passeront également.

Ainsi, à l'étrange mode d'émigrer succède une mode beaucoup plus raisonnable, celle de rentrer dans sa patrie. Plusieurs familles ont déjà adopté cette mode nouvelle. Vous verrez, Messieurs, qu'à son tour et bientôt celle-ci deviendra générale. Les émigrés provinciaux en seront quittes pour un peu de honte et beaucoup de dépenses, mais aussi ils auront vu Coblenz ou Worms. Un jour peut-être ils verront leurs noms inscrits parmi ceux des

modernes Érostrates qui avaient l'héroïque projet d'incendier leur patrie, afin d'en écarter l'égalité naturelle, la liberté sociale, la fraternité chrétienne, la paix et le bonheur de tous. Quant à notre constitution, les émigrés commencent de croire qu'elle est inébranlable : tant de millions d'hommes ont fait le serment solennel de la défendre au prix de leur sang ! Et puis des Allemands même osent dire à ces émigrés que la constitution française est appuyée sur les lois de la nature et sur les lois de la religion, et qu'on ne peut l'attaquer sans méconnaître les droits de l'humanité et ceux du christianisme ; qu'enfin cette religion ne peut manquer de prendre de fortes racines, et qu'un jour, qui peut-être n'est pas éloigné, elle pourra étendre ses racines et son ombre salutaire jusqu'à Coblenz et par delà. Ces discours et quelques murmures des paysans allemands, qui craignent que ces renards, quelque jour grillés et fugitifs, n'attirent le feu dans leurs moissons, paraissent faire de vives impressions sur nos don Quichottes de la contre-révolution ; et des hommes qui prétendent les bien connaître nous assurent que la plupart d'entre eux nous reviendront avec les bécasses.

Nous invitons nos concitoyens à les recevoir comme des frères enfin revenus de leurs erreurs ; que leurs personnes et leurs propriétés soient plus que jamais sacrées ; qu'on ait l'air de ne pas s'apercevoir qu'ils aient été absents. Cette noble générosité, cette délicatesse de procédés de la part de leurs frères n'en rendra que plus amer le regret d'avoir voulu les quitter, et peut-être eux-mêmes, devenus amis de la paix, ramèneront à leurs sentiments naturels ces prêtres égarés qui, au grand scandale de l'Europe et à la douleur de la religion, ne cessent d'appeler la guerre et la mort au milieu de leurs concitoyens, et d'employer, pour soutenir de pitoyables opinions, des moyens par

lesquels Jésus-Christ a défendu à ses disciples d'user (*sic*), même pour introduire l'Évangile dans les pays idolâtres.

Nos discussions sur ces deux classes de perturbateurs de l'ordre public se continuent avec chaleur et avec lumière des opinions. Les unes paraissent d'une rigueur extrême, les autres d'un relâchement dangereux ; il en est d'autres d'une fermeté sage et modérée. Et celles-ci sont goûtées de la majorité de l'assemblée, laquelle, nous ne craignons pas de vous le répéter, Messieurs, annonce des hommes de bien et de vrais législateurs.

Un grand nombre de nos comités commencent d'être en activité. Ils sont composés avec tout le choix qu'y pouvaient mettre des hommes qui ne peuvent encore se connaître que médiocrement. Nous croyons que, dans peu, leurs travaux mettront le public à même d'en juger favorablement.

Autant que nos fonctions de députés nous le permettent, nous nous occupons des nombreuses affaires particulières qu'on nous adresse. Nos concitoyens peuvent compter, sinon sur nos succès, du moins sur notre zèle et notre ardent désir de les obliger. S'ils ne reçoivent pas de réponses aussi promptes qu'ils le voudraient, qu'ils veuillent considérer notre position. Nous sommes à la salle depuis neuf heures du matin jusqu'à trois et quelquefois quatre heures du soir. Et, à six heures, nous y retournons pour n'en sortir qu'à dix et onze heures. D'après cela, Messieurs, vous concevez qu'il est impossible à ceux d'entre nous qui reçoivent beaucoup de lettres (et il en est à qui chaque courrier en apporte plus de vingt) de faire dans le même jour le travail et quelquefois les courses que ces lettres exigent et d'y répondre sur-le-champ [1].

1. Le Coz écrit cette lettre et les suivantes en son nom et au nom de ses collègues de la députation d'Ille-et-Vilaine.

17. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 29 octobre 1791.

Messieurs et chers concitoyens, nous avons reçu et présenté au ministre les mémoires que vous nous avez adressés. Nous ne les perdrons point de vue, et, au milieu de nos travaux et de nos peines, nous trouverons une bien douce consolation si nous réussissons, d'accord avec vous, Messieurs, à soulager nos concitoyens et à procurer à notre ville les dédommagements que nécessitent ses nombreux sacrifices, et auxquels surtout son patriotisme lui donne les plus grands droits.

L'assemblée acquiert chaque jour de la maturité, et s'approche sensiblement de cette attitude grave et imposante qui convient à des législateurs.

L'affaire d'Avignon est au comité des pétitions. L'un de nous est membre de ce comité ; il peut vous assurer que cette affaire très malheureuse est de la plus haute importance. Des ministres y paraissent compromis, et un grand voile sera déchiré quand cette affaire sera tirée au clair.

Aujourd'hui, la nouvelle discussion sur les prêtres réfractaires. Cette question présente deux grands écueils qu'il est inutile de vous indiquer. Vous les connaissez comme nous. Dieu veuille que nous les évitions tous les deux. Votre sagesse, Messieurs, et votre patriotisme ne nous permettent point de douter que vous ne fassiez tous vos efforts pour réprimer les perturbateurs de l'ordre public, et qu'au milieu des plaintes contre les administrateurs des départements, nous n'ayons, par continuation, les plus grands éloges à faire de ceux que la Providence nous a procurés.

18. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 12 novembre 1791.

Messieurs, j'ai causé avec M. Délessart [1] de la lettre circulaire qu'il vous a adressée ; il a été obligé de convenir qu'il était mal instruit, et que cette lettre était pour le moins inopportune. Il voudrait bien aujourd'hui ne l'avoir point envoyée.

Votre sage fermeté, Messieurs, a sauvé de grands malheurs notre ville de Rennes. Tous les bons citoyens en doivent être reconnaissants. Quant à moi, je connais toute l'étendue des services que, par continuation, vous rendez à la patrie, et je me fais un devoir de vous en témoigner ma juste reconnaissance. Plusieurs membres de l'assemblée, à qui je viens de parler de cette simultanéité d'événements arrivés à Caen, à Rennes et ailleurs, m'ont complimenté sur la manière prompte et efficace dont vous avez arrêté cette conspiration naissante.

En ce moment on fait lecture du procès-verbal d'hier, et dès qu'elle sera finie, on va s'occuper du décret contre ces prêtres perturbateurs qui désolent la religion et la nation.

M. Boucher, membre de l'assemblée constituante, a paru un moment à la salle, avant la séance formée. Voici un des propos qu'il m'a tenus devant trente personnes : « Être tolérants pour des hommes aussi intolérants, aussi enragés perturbateurs de la tranquillité publique, c'est trahir les intérêts de la nation, c'est appeler l'anarchie et le retour du despotisme. »

Il veut que les tribunaux soient tenus de montrer la plus grande énergie ; il m'a été doux de pouvoir lui faire l'éloge de celui de Rennes.

1. Alors ministre de l'intérieur.

19. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 9 janvier 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, l'époque fatale approche; nous touchons à de grands événements. Dans trois semaines peut-être la trompette de la liberté aura retenti dans toute l'Europe. La guerre! la guerre! voilà le cri qui, de toutes les parties de l'empire, vient frapper nos oreilles; et ce cri est poussé avec une telle énergie, que nous en serions nous-même étonnés si nous ne savions combien la nation est lasse, indignée des manœuvres, des intrigues et des perfidies que depuis longtemps on oppose à sa patience et à sa générosité.

Hier, cependant, le ministre des affaires étrangères nous communiqua, par ordre du roi, un nouvel office adressé à Sa Majesté, le 3 de ce mois, par l'électeur de Trèves. Ce prince va ajouter de nouvelles mesures à celles qu'il a déjà annoncées, pour dissiper les rassemblements de nos émigrés et arrêter l'orage que leurs cantonnements chez lui ne pourraient manquer d'attirer sur ses États. L'électeur adopte et fait publier dans l'électorat le règlement de police, à cet égard, que l'Empereur lui a adressé : ce règlement renferme des défenses qui semblent très rigoureuses.

C'est dommage que, dans cet office, on découvre encore des traces de cette astucieuse politique avec laquelle, depuis plusieurs siècles, les rois semblaient se jouer réciproquement, et qui contraste si fort avec le ton franc et loyal de la nation française.

A mesure que nous avançons, nos délibérations deviennent plus calmes, plus graves et plus imposantes. Les grands événements que nous attendons nous trouveront à leur niveau.

La question de savoir si le décret concernant l'organisation de la haute cour nationale sera ou non soumis à la sanction du roi, a été discutée de manière à satisfaire les plus difficiles spectateurs. La discussion va être continuée aujourd'hui. C'est une des plus importantes et des plus délicates que nous ayons encore eues.

Hier matin, un pétitionnaire nous donna un spectacle bien intéressant. Ce pétitionnaire, âgé de soixante et onze ans, s'appelle Guillaume Sibire, jadis Saint-Martin. A la journée de Lawfeld [1], conjointement avec le sieur Hode, carabinier comme lui, il prit le général Ligonier. Tandis que tous deux ils conduisaient leur prisonnier, trois soldats ennemis les assaillent. Hode, saisissant la bride du cheval du général, pousse en avant. Sibire reste seul contre les trois ennemis. Deux tombent sous ses coups; le troisième fuit, et Sibire victorieux vole vers son camarade et arrive avec lui et leur prisonnier commun au quartier général.

Cette belle action avait été à peu près oubliée. La morgue du colonel des carabiniers, piqué de ce qu'on ne lui avait pas conduit l'illustre prisonnier, empêcha l'avancement des deux braves soldats; mais le temps de réparer les grandes injustices est arrivé, et l'assemblée en saisit avec joie toutes les occasions. Le vertueux vieillard, couvert d'applaudissements, a été admis aux honneurs de la séance. Chacun s'est empressé de le voir et de lui donner des marques de vénération; et un décret solennel lui assure les moyens de couler, sans inquiétude, le reste de ses jours, qui, comme l'a dit un militaire à la tribune, auraient dû finir dans les grades supérieurs de l'armée. Voilà comme le Français libre répare les torts du despo-

1. Le 2 juillet 1747, le maréchal de Saxe y battit le duc de Cumberland. — En 1794, les Français y remportèrent une seconde victoire.

tisme ; et des hommes égarés abandonnent cette nation sensible et généreuse ! et ils lui préfèrent, qui ? des rebelles fugitifs et vagabonds, des hommes méprisants et follement orgueilleux, qui bientôt n'auront pour partage que les mépris, l'opprobre et l'indignation que leur annonce toute l'Europe !

La discussion sur les passeports est ajournée à demain. Nous désirons qu'on remette en vigueur ce moyen de retenir dans leur patrie des hommes faibles que lui enlève la voix d'un honneur faux et atroce ; ce moyen d'enchaîner les brigands, et de procurer aux vrais citoyens cette douce sécurité, qui leur fasse chérir de plus en plus notre bienfaisante constitution.

Quelques-uns de nos compatriotes se plaignent de ce que nous ne répondons pas tout de suite à leurs lettres. Nous les prions de faire avec nous cette observation simple. Quand un courrier apporte à l'un de nous cinquante lettres, ces lettres sont écrites par cinquante personnes, et celui de nous qui les reçoit est seul pour y répondre. Nous faisons de notre mieux les commissions qu'on nous adresse ; mais il nous est physiquement impossible de répondre *illico* à toutes les lettres que nous recevons [1].

20. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 11 janvier 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, l'importante question de laquelle nous vous parlions dans notre dernière lettre est ajournée indéfiniment : ce parti a paru le meilleur remède à toutes les inquiétudes, à tous les inconvénients.

1. Signé : Cl. Le Coz. — Au bas de la pièce, on lit : « *Nota.* — Il n'a pu être donné lecture de la lettre ci-dessus, suivant l'usage, attendu qu'elle n'a été remise au commissaire de la correspondance qu'après que les citoyens avaient quitté la salle ordinaire du bulletin. »

Pendant la discussion, le peuple, assemblé en groupes nombreux sur la terrasse des Feuillants, le long de la salle, poussait des cris tumultueux qu'on eût pu prendre pour des menaces. L'assemblée n'a entendu ces cris que pour les mépriser, et la liberté des opinions n'en est devenue que plus énergique et plus saillante.

Cet ajournement n'empêcha point l'organisation de la haute cour nationale. Nos procurateurs généraux sont enfin partis pour Orléans, et le redoutable tribunal ne tardera point d'y être en activité.

Hier soir, à neuf heures, une lettre des commissaires de l'assemblée générale de Saint-Domingue vint donner à notre séance une commotion orageuse. Cette lettre annonce de nouveaux désastres dans la colonie. Les commissaires, prétendant s'être procuré des renseignements nouveaux et certains sur la vraie cause de ces malheurs, demandent à être entendus à la barre. Les uns disent « oui, » les autres « non. » Après quelques discussions assez chaudes, il fut arrêté que le comité colonial fera, ce matin, son rapport, prêt depuis longtemps, sur les premiers troubles de Saint-Domingue, et qu'après ce rapport, les commissaires seront admis à la barre.

Cette marche, Messieurs, pourra paraître étrange à quelques-uns d'entre vous; elle ne laisse cependant pas d'avoir pour elle quelques motifs spécieux : vous les devinerez sans peine.

Hier matin, presque tous les articles du décret nécessaire pour organiser les tribunaux criminels furent arrêtés, et la nation enfin va jouir des avantages que lui annonce encore de ce côté la constitution.

Depuis quelques jours, nos marchands d'argent ne font leur métier que bien discrètement et presque dans les ténèbres; ils redoutent avec raison l'indignation publique.

Quelques lettres annoncent de violentes insurrections dans les électorats de Trèves et de Mayence, et disent que nos émigrés n'y sont rien moins qu'à leur aise. On prétend même qu'ils en sont ouvertement chassés. Dans peu de jours, nous saurons positivement ce qu'il en est.

Aujourd'hui, le ministre de la guerre [1] doit venir à l'assemblée. On assure que les détails de son voyage ajouteront encore à l'idée que nous avons de nos forces et de l'état de nos frontières.

On cite une lettre, écrite à Paris par M. Lafayette, qui dit n'avoir qu'une seule inquiétude, celle de ne pouvoir assez maîtriser la bouillante ardeur de nos gardes nationales.

D'après toutes ces données, Messieurs, vous pouvez facilement croire que nos ennemis ont des inquiétudes d'un autre genre. Puissent-ils enfin connaître leurs vrais intérêts, et, dociles à la voix de la raison et à celle de l'humanité, arrêter ces explosions terribles, ces malheurs incalculables, dont eux seuls peuvent être la cause, et dont vraisemblablement ils seraient aussi les premières victimes !

21. — A L'AUTEUR D'UN DICTIONNAIRE HISTORIQUE

(Fonds Le Roux [2].)

.... Monsieur, permettez-moi une observation que, sans doute, vous avez déjà faite. Nous sortons d'un temps de crise, où presque tous les faits furent altérés par un violent esprit de parti. Aux exemples que vous en connaissez vous-même, j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres ; je

1. Le comte de Narbonne.

2. Nous citons ici ce fragment de lettre, bien que Le Coz fût archevêque de Besançon lorsqu'il l'écrivit, parce qu'il y est question de sa conduite durant la Législative.

me bornerai, en ce moment, à ce qui me concerne personnellement.

.... J'arrivai à une séance du soir à l'assemblée législative, au moment où l'on y proclamait un décret grandement populaire contre les académies et contre les abonnements, consentis au nom du roi, à diverses entreprises littéraires et scientifiques. J'eus le bonheur de faire révoquer ce décret déshonorant. Eh bien, le lendemain matin, un gazetier déhonté publiait que c'était moi qui l'avais provoqué.

Dans la même assemblée, je parlai avec un certain courage en faveur des prêtres insermentés, à qui l'on affectait d'attribuer tous les maux du moment; j'excitai une sensibilité presque générale en faveur des pauvres religieuses que l'on voulait arracher de leurs cellules ; je défendis avec chaleur les corps enseignants. J'allai jusqu'à dire dans la tribune : « Vous détruisez, vous détruisez, comme des conquérants dévastateurs, et quand songerez-vous à réédifier? Vous voulez anéantir ces associations antiques et respectables, à qui, pour la plupart, vous devez l'honneur de siéger dans cette enceinte. Ah! foulez donc aux pieds l'un des sentiments les plus chers aux cœurs honnêtes, la gratitude; mais, du moins, où sont vos moyens de remplacer vos bienfaiteurs? Vous vous prétendez d'habiles législateurs; mais, je ne crains pas de vous le dire, si vous continuez, les hommes sages, les vrais amis du bien public ne pourront voir en vous qu'une sorte de sauvages et de barbares. »

Malgré l'éclat que causa ce mouvement, l'auteur d'une *Biographie moderne*, en quatre volumes in-8, me fait parler et agir tout différemment [1].

1. Ce fut dans la séance du 5 février 1792 que Le Coz parla ainsi. Mais, s'il faut s'en rapporter au continuateur de Feller, Perennès, compatriote,

22. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 4 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, des nuages menaçants s'étaient montrés à l'horizon de cette grande cité ; ils faisaient craindre quelque explosion bruyante et meurtrière de la part de nos ennemis. Des actes vigoureux de l'assemblée nationale ont dissipé ces nuages ; ceux-ci ont fait place à une douce sérénité, et Paris a repris son calme et sa tranquillité ordinaires. Nos séances du samedi parurent belles et majestueuses. Elles furent, comme le sont presque toutes les séances depuis la déclaration de la guerre, ouvertes par diverses offrandes patriotiques. La générosité du Français, comme son patriotisme, est inépuisable.

Le matin, on reprit la discussion sur l'ex-ministre de la justice, M. Duport [2]. Elle se fit dans le silence et avec l'attention que commandait la gravité d'une telle affaire. Le discours de M. Quatremère, en faveur du ministre, parut faire une sensation générale et profonde. L'impression en fut ordonnée, ainsi que celle des nouveaux griefs allégués contre M. Duport. et la discussion ajournée.

Ensuite vint un spectacle très imposant, mais fort peu réjouissant pour les ennemis de la constitution. Les canonniers volontaires de Paris, annoncés par M. le maire, parurent ; ils défilerent dans la salle, au bruit de quarante-six tambours placés aux deux côtés. Vous eussiez cru entendre le tonnerre ou le bruit du canon qui foudroie

croyons-nous, de Le Coz et professeur à la faculté de Besançon, il ne s'agissait que des congrégations régulières, notamment de celle des doctrinaires. Pour les associations de religieux séculiers, Le Coz demanda leur suppression, sous prétexte qu'elles avaient fait de tous les séminaires « des repaires d'aristocraties ecclésiastiques. »

2. Duport-Dutertre. Il mourut sur l'échafaud le 29 novembre 1793.

les bataillons ennemis, ou qui fait tomber avec fracas les murailles d'une ville assiégée.

Ces citoyens militaires nous en ont rappelé à nous d'autres, bien chers à notre cœur, et dont nous avons souvent admiré la contenance martiale, l'agilité noble et rapide et l'héroïque intrépidité. Est-il nécessaire que nous vous les nommions, à vous, Messieurs, qui êtes leurs dignes concitoyens, et qui les avez sans cesse sous les yeux ?

Dans la séance du soir, consacrée à des rapports particuliers et à des pétitionnaires, on nous lut une lettre, datée d'auprès de Maubeuge, laquelle annonce que les Brabançons et les autres étrangers accueillent nos soldats avec une cordialité touchante; ils leur fournissent des vivres de toute espèce, et à peine souffrent-ils qu'on les leur paie. Loin de refuser nos assignats, ces hommes généreux rendent aux officiers l'argent qu'ils reçoivent de nos soldats et affectent de préférer notre papier à notre monnaie.

Hier, il n'y eut point de séance : c'est la première fois, depuis le 1er octobre, que cette vacance a eu lieu. La journée entière fut consacrée à la fête funèbre en l'honneur de M. Simoneau, maire d'Étampes, qui a eu le sublime courage de s'immoler pour le maintien de la loi.

Cette fête, belle, majestueuse et touchante, s'est passée dans le plus grand ordre. Nous vous en adressons les détails imprimés. Elle a eu lieu précisément dans l'ordre indiqué par l'imprimé ci-joint.

C'est un spectacle bien digne de l'observateur philosophe, qu'un rassemblement de plus de 300,000 hommes uniquement contenus et dirigés par leur respect pour la loi et pour l'ordre (car les militaires n'étaient là que comme parties intégrantes du cortège et pour l'embellis-

sement de la fête), se conduisant tous avec douceur, avec modération, avec honnêteté, et paraissant tous ne voir les uns dans les autres que des frères et des amis. Voilà, Messieurs et chers concitoyens, le spectacle dont nous avons été témoins, et qui, si nous n'en étions déjà pénétrés, graverait dans nos cœurs l'amour d'une constitution si propre à rapprocher les hommes, à leur rappeler leur origine primitive et leur fraternité naturelle.

Beaucoup de personnes, qui paraissent instruites, assurent que le roi de Prusse n'a qu'une très faible envie de nous faire la guerre. Si cette idée est fondée, vous sentez quelles en peuvent être les conséquences. Quoi qu'il en puisse être, la nation française est plus que jamais décidée à n'écouter aucune proposition d'accommodement qui contrarie ses droits et la constitution qu'elle s'est donnée.

23. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 6 juin 1792.

Messieurs, si l'assemblée nationale paraît quelquefois sévère dans ses décrets, c'est qu'elle veut tenir religieusement à tous les principes de la justice; elle vient, ces deux derniers jours, d'en donner des preuves bien éclatantes.

Lundi matin, un membre fit, relativement aux comités autrichiens, une longue dénonciation qui tendait à compromettre une foule de personnes, et notamment nos généraux et principaux officiers de l'armée. Les pièces sur lesquelles s'appuyait la dénonciation parurent à l'assemblée peu dignes de sa confiance. Elle se leva presque tout entière d'indignation, et rendit à la probité de la plupart des personnes inculpées un hommage d'autant plus flatteur qu'il était l'expression rapide d'un sentiment d'estime universelle.

A ce dénonciateur il en succéda un autre, d'un parti opposé, et qui ne fut pas plus heureux. Comme le premier, il fut hautement et bruyamment improuvé. Tous deux ils pouvaient avoir de bonnes vues. Tous deux ils annoncèrent des choses vraies ou du moins vraisemblables; mais, l'un et l'autre, ils y mêlèrent des choses si évidemment calomnieuses et tellement révoltantes, qu'ils ne recueillirent de leurs longues et pénibles déclamations que le mépris bien prononcé de la très grande majorité. L'assemblée, qui s'était réunie à neuf heures du matin, se sépara à sept heures du soir, non moins fatiguée qu'indignée.

Hier matin, la discussion sur l'ex-ministre, M. Duport, fut reprise. Quelques orateurs parlèrent contre lui avec force; d'autres le défendirent avec plus d'éloquence encore. Rien ne contribua plus à décider en sa faveur la presque totalité des députés qu'un écrit, dont un de ses adversaires fit lecture à l'assemblée, presque au moment où elle allait prononcer sur le sort de l'accusé. La grossièreté de cet écrit souleva tous les cœurs; la voix de l'honnêteté naturelle se fit entendre avec énergie; le nouveau dénonciateur s'assit honteux et confondu. Et, après avoir entendu tranquillement un orateur pour l'ex-ministre, l'assemblée nationale rejeta le projet du décret d'accusation par la question préalable.

Ces discusssions sérieuses ont été mêlées de quelques scènes plus gaies et plus douces. Des citoyens des différents faubourgs de Paris sont venus faire leurs offrandes patriotiques, armés les uns de fusils, les autres de piques; ceux-ci de sabres, ceux-là de fourches. Ils ont traversé la salle au bruit d'une belle musique, qui jouait tantôt l'air national, tantôt l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? » Tous, pleins de gaieté et de courage,

hommes, femmes, enfants, ils juraient de mourir, s'il le faut, pour la défense de la liberté et de la constitution. Ce spectacle a frappé, a attendri les cœurs les moins sensibles. Comment nos ennemis peuvent-ils se plaire dans l'idée, aussi criminelle que chimérique, de venir en armes jusqu'à Paris? Qu'ils considèrent les millions d'hommes qu'il leur faudrait auparavant massacrer et fouler aux pieds! Cette considération seule devrait les pénétrer d'horreur et leur faire tomber les armes des mains.

Dans la séance d'hier au soir, fut lue une invitation de M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, sur la paroisse duquel se trouve la salle nationale, d'assister à la procession du saint Sacrement, comme l'a toujours fait l'assemblée constituante. D'abord, et sans difficulté, il fut décrété qu'une députation de soixante-douze membres assisterait à cette religieuse cérémonie ; ensuite, sur des représentations qui furent longtemps et vivement combattues, on décida qu'il n'y aura point de séance jeudi matin, afin que tous, ou du moins ceux qui le jugeront à propos, puissent se trouver à cet acte public de notre religion. Plusieurs députés ont, dans cette circonstance, manifesté le plus profond respect et l'attachement le plus décidé pour la sainte religion de nos pères, laquelle, nous osons le dire, sortira triomphante des calomnies et des orages que lui ont suscités ceux-là mêmes qui se prétendent ses plus zélés défenseurs, et qui semblent en méconnaître absolument l'esprit, puisqu'ils le mettent en opposition avec l'esprit du patriotisme.

24. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 9 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, si notre constitution déplaît à quelques Français, elle est bien du goût de plu-

sieurs étrangers, qui se rendent en foule dans cette capitale et dans les principales villes du royaume. Le célèbre docteur Priestley nous a envoyé son fils, et demande pour lui le titre de citoyen français, « qu'il estime cent fois plus que celui de roi despote. » Ce sont ses expressions.

Plusieurs officiers anglais, déjà distingués par leurs talents et leur courage, non contents d'être les admirateurs de la constitution française, en veulent devenir les défenseurs ; ils demandent à servir dans nos armées, même comme simples volontaires.

L'assemblée nationale n'en est pas moins occupée de tous les moyens de présenter à nos ennemis du dedans, comme à ceux du dehors, une masse de force capable de contenir également les uns et les autres. Elle vient de décréter une nouvelle armée de 20,000 hommes, à la formation de laquelle contribueront les quatre-vingt-trois départements en raison de leur population respective. Cette armée se tiendra à une certaine distance de Paris, prête à voler, ou vers cette capitale, si les malveillants tentaient d'y réaliser leurs complots ténébreux et criminels, ou vers les frontières, si les circonstances le demandaient.

Cependant les gardes nationaux de Paris, toujours à la hauteur des sentiments qu'ils ont montrés dès 1789, sont venus offrir une somme considérable pour les frais de la guerre, et assurer l'assemblée que leurs bras suffiraient pour contenir les factieux de la capitale, et que leurs femmes et leurs enfants sont prêts comme eux à se dévouer pour la chose publique.

A ces mots de confiance et de tranquillité nous en pouvons joindre un autre, peut-être encore plus intéressant : la discipline et la subordination la plus parfaite s'établissent dans nos armées des frontières, malgré les horribles manœuvres des méchants pour y semer la méfiance et la division.

Le 5e et le 6e régiment de dragons ont dénoncé ceux qu'ils ont reconnus pour avoir provoqué la désertion à l'affaire de Mons, en criant lâchement à la trahison ; déjà le jury a déclaré qu'il y a lieu à accusation, et ils sont livrés à la cour martiale.

Le second bataillon des volontaires nationaux de l'Ille-et-Vilaine vient de donner une preuve également frappante de son respect pour la loi et pour la discipline militaire. La municipalité et la garde nationale de Mortagne, égarées sans doute par un faux sentiment d'humanité, ont exigé l'amnistie en faveur de deux volontaires que ce bataillon menait à sa suite, et que des délits graves rendaient susceptibles d'une cour martiale. Le bataillon a député deux de ses membres vers l'assemblée nationale pour se plaindre de cette violence ; l'assemblée les a accueillis avec tout l'intérêt qu'ils méritaient, et a chargé un comité de lui rendre compte de cette affaire et des mesures propres à réprimer de semblables délits.

Jeudi matin, il n'y eut point de séance ; cette partie fut consacrée à la religion. Plusieurs députés assistèrent aux processions qui, malgré la pluie, eurent lieu avec toute la solennité ordinaire. Les gardes nationales, sans y être requises, s'y trouvèrent. Les maisons, quoique l'ordre n'en eût point été donné, étaient décorées comme de coutume : un superbe reposoir avait été dressé par ordre du roi sur le passage de l'église Saint-Germain au château des Tuileries, où se rendit la procession de cette paroisse.

Néanmoins les malveillants se proposent, sous prétexte de la religion, de susciter bientôt de nouveaux troubles. Nous sommes instruits que, vers la fin de ce mois, ils doivent répandre, dans le public et surtout dans les campagnes, une prétendue bulle menaçante. Tous les leviers de l'intrigue, de la malveillance et du fanatisme sont mis

en usage. Nous vous prions, Messieurs, d'en prévenir nos concitoyens ; nous voudrions même que vous leur fissiez connaître un passage du septième concile national de Tolède, tenu en 646 : ce morceau, qui semble être l'histoire du moment, peut frapper, peut éclairer bien des personnes, peut les prémunir contre les perfides suggestions des ennemis de leur repos et de la tranquillité publique.

Il y a ici, comme dans le département, des fabricateurs de nouvelles sinistres : dernièrement, ils ont essayé d'épouvanter les patriotes de Paris, en annonçant une prétendue défaite de l'armée du général Luckner. Cette mesure odieuse et criminelle sera encore souvent employée ; il est à désirer que nos frères des campagnes soient tenus en garde contre ces ruses de la perfidie. Nous ne doutons pas, Messieurs et chers concitoyens, que votre zèle, à qui l'on a déjà de si grandes obligations, ne rende encore ce nouveau service à notre patrie.

25. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 11 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, les actes de la générosité française se continuent avec une ardeur dont l'histoire d'aucun peuple ne fournit point d'exemples. Dans la multitude de nouveaux dons patriotiques, nous avons distingué spécialement :

1° Celui d'une foule d'artistes, de littérateurs et de savants. Ces hommes, à qui, dans d'autres temps, le seul bruit des armes eût fait horreur, se sentent tellement électrisés par le sentiment du jour, qu'ils offrent de quitter le paisible exercice de leurs utiles fonctions et de voler aux frontières pour y affronter avec nos héros les dangers des combats.

2° Le don de plusieurs citoyennes, mères de famille, et

jeunes personnes qui, pour mieux contribuer aux frais de la guerre, sacrifient des goûts de fantaisie ou de luxe et jusqu'à leurs jeux de société.

3° Les soldats-citoyens qui composent les trois régiments de ligne en garnison à Paris sont venus offrir un jour de leur solde.

Leur commandant, M. Vitennhoff, a prononcé, en leur nom, un discours où se trouvent les nobles expressions du plus pur patriotisme, et l'éloge le plus délicat de leurs frères d'armes, les citoyens de la garde nationale parisienne. Ensuite les soldats de ligne et les gardes nationales mêlés ensemble ont défilé dans la salle, précédés de fanfares guerrières, patriotiques et tellement sentimentales que des larmes de joie et d'attendrissement coulaient de presque tous les yeux.

Que nous voudrions, Messieurs et chers concitoyens, n'avoir à vous annoncer que des scènes aussi délicieuses! mais, hélas! cette douce fraternité ne règne pas dans toutes les parties de l'empire. Il en est encore où, loin de porter les citoyens à ces sentiments d'union et de concorde, on s'efforce de les diviser, on les sollicite à s'entr'égorger. C'est ce qui est arrivé en la ville d'Yssingeaux, au département de la Haute-Loire, ci-devant Vivarais : là, les ennemis de la constitution, nous pourrions dire de l'humanité, ourdirent, il y a quelque temps, des trames horribles. Il ne s'agissait de rien moins que d'y massacrer, dans le même jour, tous les citoyens patriotes. Attirés par la crainte ou par la séduction, une foule de cultivateurs s'étaient rendus à Yssingeaux. L'aristocratie et le fanatisme d'accord mirent tout en œuvre pour les égarer. Quand on crut leur tête assez exaltée et leurs bras prêts à frapper, on se servit, pour les réunir, d'un moyen qui fait frissonner d'horreur : de la cérémonie la plus

sainte et la plus auguste de notre religion. Au sortir d'une messe célébrée par un prêtre insermenté, on les rassembla sur une place publique. De là, à un signal donné, ils courent aux maisons des patriotes. Ceux-ci fuient et se sauvent en partie dans la ville du Puy. Instruit de ces troubles, le directoire du département envoie à Yssingeaux un commissaire avec de la garde nationale. A leur arrivée, douze cents mutins étaient encore sur la place; le canon est tiré contre eux. Cinq sont tués; les autres fuient devant les gardes nationales : l'ordre se rétablit. Les cultivateurs trompés ouvrent les yeux; ils maudissent leurs perfides séducteurs; ils jurent de n'être plus qu'une société d'amis, eux et les habitants d'Yssingeaux, et de ne suivre désormais que leurs vrais guides, les pasteurs et les magistrats choisis pour les diriger. Puisse cet exemple n'être point perdu pour ceux de nos chers compatriotes dont quelques scélérats voudraient encore faire des instruments de rébellion! Samedi soir, il fut fait un rapport sur la mort de MM. Dillon et Berthois, tous deux assassinés, le 29 avril, après la malheureuse affaire de Tournay [1]. Ce crime, l'une des plus perfides et des plus atroces manœuvres qu'aient pu jusqu'ici imaginer nos ennemis, tendait à désorganiser toute l'armée, à couvrir la France d'opprobres, et à nous plonger tous dans des malheurs incalculables; mais il en a été de cette tentative comme de toutes celles qui l'ont précédée. Le ciel l'a tournée contre ceux-là mêmes qui l'ont conseillée. Elle a ouvert les yeux à nos soldats; ils ont vu à quoi tendaient ces exemples qu'on leur suggérait contre leurs chefs; ils ont de plus en plus reconnu la nécessité de la dis-

1. Le général Théobald Dillon et l'officier du génie Berthois furent massacrés par la populace de Lille et par leurs propres soldats, qui les accusaient de trahison.

cipline, de la subordination et de l'obéissance militaire; ils ont, comme tous les bons Français, vu dans ce cruel événement de Tournay une mine infernale à laquelle il est heureux qu'on n'ait pas attendu à mettre la mèche, à la veille d'une action générale, peut-être décisive.

On assure que M. Luckner [1] fait avancer sa formidable armée; on croit qu'il se dirige sur Mons : nous attendons dans peu de jours des nouvelles très importantes. Le décret qui ordonne qu'une armée de 20,000 gardes nationaux [soit] formée et placée à quelque distance de Paris a donné des inquiétudes à quelques citoyens; mais ces inquiétudes, fondées sur des idées fausses, seront pareillement dissipées. Des hommes qui ne veulent réellement qu'une même chose, le bien général, sont toujours, dès qu'ils peuvent s'entendre, parfaitement d'accord. Les combats du vrai patriotisme ne peuvent tourner qu'au profit de la chose publique.

P.-S. — Il s'est glissé une erreur dans notre dernière lettre : ce n'est point au pouvoir exécutif qu'a été renvoyée la plainte du deuxième bataillon d'Ille-et-Vilaine.

26. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 11 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, de nouvelles offrandes patriotiques qui se continuent sans cesse, de nouvelles expressions de zèle de la part de presque tous les citoyens : voilà tout ce que paraissent avoir produit les nouvelles manœuvres de quelques malveillants réunis à Paris.

Le décret qui prononce la formation d'un camp de 20,000 hommes aux environs de Paris présente divers

1. Le maréchal Luckner fut plus tard (1794) décrété d'accusation et guillotiné.

aspects [1]. Chacun l'a jugé d'après le rapport sous lequel il s'est présenté à lui : de là cette variété d'opinions qui, pendant quelques jours, a paru diviser les esprits, mais sans diviser les cœurs. Des hommes qui, au fond, ne veulent que la même chose, n'envisagent que le même but, la tranquillité et la prospérité générale, sont prêts à sacrifier leur fortune et leur vie, pourraient-ils être soupçonnés de n'y pas sacrifier aussi quelques opinions particulières? Aussi, cette petite division, sur laquelle certains hommes formaient déjà de grandes spéculations, s'est-elle bientôt dissipée avec les criminelles espérances qu'elle croit avoir fait naître.

Une fabrication de faux assignats, entreprise à l'hôtel de La Force, a donné lieu à un nouveau trait de patriotisme, qui doit ajouter à la terreur de tous les scélérats. Pour mieux découvrir cette trame criminelle et servir sa patrie, un citoyen n'a pas craint de se mettre pendant six semaines dans les prisons avec les coupables fabricateurs. Grâce à son courage et à son adresse, tous les faux assignats ont été saisis avec tous les instruments qui servaient à les fabriquer.

Des scélérats, payés pour égarer le peuple et pour prêcher l'anarchie avec toutes ses horreurs, ont été dénoncés à l'assemblée nationale par un de ses membres. L'assemblée, profondément indignée, après avoir entendu le ministre de la justice sur cet objet, a recommandé au pouvoir exécutif et aux magistrats de poursuivre sévèrement les coupables, a chargé son comité de législation de lui présenter, sous peu de jours, un projet de décret sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces de réprimer ces sortes de délits, sans nuire à la liberté de la presse.

1. Le décret est du 8 juin 1792. Ce fut Servan, ministre de la guerre, qui en prit l'initiative, sans avoir consulté ses collègues.

Parmi les décrets rendus ces jours derniers, il en est un qui défend l'exportation de toute espèce d'armes, de fournitures, de poudre de guerre et de chasse, sous peine d'une amende triple des objets exportés.

Un autre décret porte qu'il sera attaché à chacune des six légions, créées par le décret du 27 avril, une nouvelle compagnie, sous la dénomination de volontaires gardes nationaux chasseurs à cheval.

Toutes les lettres confirment la nouvelle que l'armée de M. Luckner, dont les mouvements sont combinés avec ceux de l'armée de M. Lafayette, est en marche. On ajoute que M. Luckner, enchanté des dispositions de ses soldats, leur a dit, avec cette gaieté qui lui est naturelle, que s'ils continuent à se conduire de cette manière, il leur donnera le plaisir de la bataille.

Huit uhlans, écrit-on de Valenciennes, sont entrés chez le procureur de la commune de Sanghen, ont déshonoré son épouse, pillé sa maison et enlevé ses deux filles. Un brigadier et six cavaliers du 13e régiment, instruits de ces atrocités, ont couru après les brigands, et les ayant atteints, ils ont brûlé la cervelle à leur chef et à deux d'entre eux, en ont fait prisonniers trois autres et ramené les deux jeunes personnes.

27. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 16 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, la séance de mercredi matin s'annonça sous de brillants auspices. De nouvelles offrandes pour les frais de la guerre et de touchantes expressions du plus ardent patriotisme répandaient la joie dans toute l'assemblée; mais que cette joie fut bientôt altérée par deux nouvelles affligeantes !

D'abord on nous annonça la retraite de trois minis-

tres [1], à qui leur zèle et leur patriotisme semblaient promettre de demeurer plus longtemps dans leurs places. L'assemblée nationale, après quelques discussions dont l'objet était d'ajourner cette déclaration jusqu'après la reddition des comptes des ministres, prononça que MM. Servan, Roland et Clavière « emportaient les regrets de la nation. »

M. Roland adressa à l'assemblée une copie d'une lettre qu'il avait écrite au roi [2] lundi dernier : l'impression et l'envoi de cette lettre aux quatre-vingt-trois départements furent décrétés.

Ensuite, le nouveau ministre de la guerre, M. Dumouriez, nous lut une dépêche de M. Lafayette, dans laquelle ce général rendait compte d'une affaire qui a eu lieu entre son avant-garde et les Autrichiens. Ceux-ci, malgré la supériorité de leur nombre, ont été vigoureusement repoussés à une lieue au delà du champ de bataille. Le nombre de leurs morts et de leurs blessés paraît très considérable. De notre côté, on a perdu très peu d'hommes ; mais il en est un que toute la France doit regretter : c'est le brave et vertueux Gouvion. M. de Lafayette en parle avec la plus touchante sensibilité, et cette sensibilité, toute l'assemblée nationale l'a partagée. Il y a si peu de temps qu'il siégeait avec nous, et il nous avait laissé à tous une si haute opinion de ses talents et de ses vertus, qu'il nous était impossible de ne pas le regretter amèrement. La garde nationale de Paris a arrêté de faire célébrer pour lui un service funèbre, auquel l'assemblée a décrété qu'elle assistera par une députation de vingt-

1. Roland, Clavière et Servan, ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre.

2. Cette lettre, datée du 10 juin 1792, l'an IV de la liberté, fut lue par Roland en plein conseil et devant le roi lui-même. Elle avait été rédigée, dit-on, par Mme Roland.

quatre de ses membres. Elle a de plus chargé son comité d'instruction publique de lui faire un rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de ce soldat-citoyen, et son président d'écrire à son père pour lui témoigner que l'assemblée nationale partage ses justes regrets.

La mort des deux lieutenants-colonels de la Côte-d'Or nous a également affligés. L'un d'eux, âgé de soixante-quinze ans et connu pour cinquante ans de services distingués, est pleuré de ses soldats comme un père de ses enfants.

Un courrier arrivé hier au soir de Valenciennes annonce que, le 14, l'armée de Luckner était fort près de Tournay, et celle de Lafayette à cinq quarts de lieue de Mons.

Le second bataillon de l'Ille-et-Vilaine a reçu à Lille l'accueil le plus distingué, et il y a beaucoup ajouté à la joie et à la confiance des vrais patriotes.

Un Prussien, connu dans cette ville sous le nom d'Anacharsis Clootz, vient de recevoir une lettre de sa mère qui lui annonce de très grandes agitations dans la Prusse.

Une rixe particulière, survenue jeudi à neuf heures du soir entre deux députés, nous occasionna hier de longs et violents débats, et déterminera peut-être l'assemblée à proscrire enfin ces provocations cruelles et fatales qui, nées avec la féodalité, devraient bien s'éteindre avec elle [1].

Quelques personnes, connues dans ce pays-ci par une immoralité scandaleuse, et d'autres justement soupçonnées de vouloir exciter des troubles, ont essayé de provoquer la prohibition des processions du saint Sacrement. La presque totalité des citoyens, aussi attachés au culte catholique qu'à la constitution, en a, d'une manière éner-

1. Il s'agit de Jouneau et de Grangeneuve. Jouneau, qualifié de j.-f. par son collègue, riposta par des coups de poing, que Grangeneuve lui rendit aussitôt.

gique, manifesté son indignation. Jeudi dernier, jour de l'octave, ces cérémonies religieuses eurent encore lieu avec plus de pompe que la première fois. A la procession de la cathédrale assistaient les magistrats, les gardes nationales et les troupes de ligne, et jamais la piété ne se montra dans Paris d'une manière plus éclatante. Que de tels spectacles devraient ouvrir les yeux aux citoyens égarés! Puissent du moins ceux de nos compatriotes, qu'on tourmente encore par des scrupules absurdes et par des craintes chimériques, se réconcilier enfin avec une constitution qui, puisée pour ainsi dire tout entière dans l'Évangile, ne peut manquer d'y conduire tous les hommes de bonne foi et de bonnes mœurs!

28. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 18 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, le temps est venu où des combats particuliers entre les citoyens doivent être regardés comme de vraies calamités publiques; aussi l'assemblée nationale a-t-elle été profondément affligée de la rixe qui a eu lieu entre deux de ses membres. Après avoir, dans une séance prolongée jusqu'à deux heures et demie du matin, pris à cet égard tous les éclaircissements préalables et nécessaires, elle a condamné à la prison celui des deux qui, le premier, s'est porté à des voies de fait [1].

Le patriote Palloy a présenté à l'assemblée le projet d'un monument à élever sur les ruines de la Bastille, lequel a été en grande partie adopté. En conséquence, il est décrété que, sur l'emplacement de cette fameuse et odieuse forteresse, il sera formé une place qui portera le nom de « place de la Liberté. » Au milieu de cette place,

1. Jouneau (Cf. *Bull. de Rennes*, XV, p. 562).

il s'élèvera une colonne simple et majestueuse, qui paraîtra sortir des débris de la Bastille et qui, emblème de la constitution, sera surmontée de la statue de la Liberté. Tous les artisans du royaume sont invités à concourir à l'exécution de ce monument, dont la première pierre sera placée, le 14 juillet prochain, par une députation de l'assemblée nationale.

L'assemblée nationale, après une longue discussion, a prononcé la suppression de tous les droits casuels féodaux qu'un titre primitif ne démontrera pas être le prix d'une concession de fonds. Ce décret a paru à beaucoup de personnes d'une nécessité indispensable pour arracher jusqu'aux dernières racines de l'ancienne féodalité, et pour asseoir, d'une manière solide et uniforme sur tout le sol français, la base sacrée de la constitution.

Le renvoi des ministres a causé, dans l'assemblée et dans tout le public, une sensation vive et douloureuse. Mais, grâce à la conduite sage et ferme de la garde nationale de Paris, la tranquillité de cette ville n'en a point été altérée.

Deux nouvelles, également importantes, mais dont nous ne pouvons vous garantir la vérité, se répandent dans le public : la première, que le traité conclu entre le roi de Prusse et celui de Hongrie vient d'être rompu ; la seconde, qu'une hémorragie a mis en grand danger les jours du roi de Hongrie.

Des nouvelles malheureuses, plus certaines et toujours déchirantes pour des cœurs sensibles, ce sont de nouveaux troubles excités parmi les simples et respectables habitants des campagnes, au nom de cette religion douce et sainte, qui n'a jamais prêché que la paix, la soumission aux lois et l'amour de tous les hommes. On dirait que certains ministres de cette religion s'entendent avec les incrédules et les impies pour la souiller de tous les crimes

e abhorre, et pour lui ôter la confiance et le respect
ıuples, à qui la première elle a fait connaître leurs
, et leurs devoirs, et de qui elle ne cessera d'être le
le plus sûr, l'amie la plus généreuse et l'espoir le
ıolide et le plus sublime. Puissent tous nos compa-
s, enfin pénétrés de cette grande vérité, ne plus prê-
oreille qu'à ceux qui les exhorteront à la paix, à
ın fraternelle et à une bienfaisance réciproque et
·ale !

ıg. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

d'Ille-et-Vilaine.) Paris, le 20 juin 1792, l'an IV de la liberté.

ssieurs et chers concitoyens, les anciens ministres
nporté les regrets de l'assemblée nationale; les nou-
ı [1] paraissent obtenir sa confiance. Les inquiétudes
égard vont encore se dissiper et les malveillants fré-
ınt de voir leurs manœuvres sans cesse déjouées.
police de Paris devient plus rigoureuse chaque jour.
à neuf heures du soir, on nous lut un arrêté du dé-
ment d'après une délibération du conseil général de
nmune, sur les attroupements tumultuaires. Cet arrêté
ılle les lois sur les rassemblements et les pétitions, et
ert le commandant de la garde nationale d'employer,
faut, la force armée, pour faire observer ces lois sages
ıtaires. Lundi, M. le président nous fit lire une lettre
ısée à l'assemblée par M. Lafayette comme simple
en [2]. Cette lettre, pleine de vérités fortes et de
ments généreux, fut vivement applaudie par la très
le majorité. Néanmoins, elle excita quelques débats.

se nommaient Lajard, Chambonas et Terrier de Monciel. Lajard
çait au département de la guerre Dumouriez, qui venait de donner
ıission.
le était datée du 16 juin.

L'on voudrait même en faire un crime au général patriote; mais les hommes dégagés de tout esprit de prévention ne peuvent y voir qu'un nouveau titre pour M. de Lafayette à l'estime de ses concitoyens. Nous vous en adressons une copie, afin que vous en jugiez par vous-mêmes.

La dernière lettre de M. Luckner, datée de Menin, petite ville qui n'a fait aucune résistance, annonce de très grands coups et très prochains. Hier, Courtrai a dû être attaqué. Les hommes de l'art trouvent très belles les manœuvres de nos généraux ; il nous est donc permis d'attendre avec confiance la suite des événements.

Un récollet réfractaire parcourait les campagnes des environs de Lille, répandait la terreur parmi les gens simples et peu instruits, rançonnait les malades et ceux qui avaient le malheur de lui donner leur confiance : il a été arrêté par une garde nationale de village. Des paysans indignés allaient l'immoler à leur fureur, lorsque le vicaire du lieu, prêtre assermenté, est accouru. La loi à la main, il a si bien harangué son peuple que celui-ci s'est borné à conduire chez un juge de paix le moine factieux. Instruit de ce trait de sagesse et de patriotisme, M. Luckner a fait délivrer au bon vicaire une commission d'aumônier pour l'armée du nord.

Rapprochez de ce trait celui d'un général autrichien dans l'affaire de Hemptinne[1] : Un soldat français, qui était dans son armée, paraissait ne vouloir point tirer contre les Français ; le général fait sortir de la ligne ce soldat, qui a les larmes aux yeux, et l'envoie pendre à l'arbre le plus prochain. Des barbares en agiraient-ils autrement?

Les dépôts des titres primitifs de la noblesse, qui se trouvent dans les chapitres, dans les chambres des

1. Le 24 mai. Voir Chuquet : *La première invasion prussienne*, p. 64.

comptes et chez les généalogistes en titre, sont condamnés à être brûlés, distraction faite des titres de propriété. Hier, six cents volumes in-folio de ces orgueilleux monuments de la vanité se sont dissipés en fumée.

Le roi a fait annoncer qu'il « examinera » (c'est la formule du « veto ») les décrets sur la déportation des prêtres turbulents et sur le camp de vingt mille hommes. L'assemblée a écouté en silence cette annonce et a passé à l'ordre du jour. C'est surtout dans ces sortes de circonstances que l'assemblée nationale montre la gravité et la majesté qui conviennent aux représentants d'une grande nation.

30. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 23 juin 1792.

Messieurs et chers concitoyens, vous avez pu, dans notre dernière lettre, entrevoir des inquiétudes sur la tranquillité de Paris : elles n'étaient point sans fondement.

Depuis quelque temps, les esprits fermentaient dans cette ville ; ils paraissaient aigris par les récits continuels et affligeants des troubles et des malheurs causés par le fanatisme et par l'aristocratie, par le renvoi de trois ministres en qui l'on avait de la confiance, par le veto apposé sur deux de nos derniers décrets, et enfin par des brochures incendiaires et des déclamations violentes qui se succédaient, chaque jour, dans les différents quartiers.

Mercredi matin, le directoire du département nous annonça qu'il se faisait un rassemblement considérable d'hommes armés, malgré deux arrêtés du département et de la commune. Planter un arbre en l'honnenr de la liberté, célébrer une fête civique, présenter des hommages à l'assemblée, tel était le prétexte et peut-être le motif de la majorité des citoyens assemblés.

Cependant, plusieurs députés, s'en tenant au texte de la loi, en voulant maintenir l'autorité des corps constitués, demandaient ou que ces citoyens, vu leur multitude, ne fussent point entendus à la barre, ou que du moins ils fussent tenus de laisser leurs armes à la porte ; mais l'usage ou l'abus, introduit depuis quelque temps, prévalut, et des citoyens des deux sexes et de tout âge, armés de diverses manières, défilèrent dans l'assemblée pendant près de deux heures. On nous avait persuadés qu'en sortant de la salle, ils se retiraient chacun dans leur quartier, et à quatre heures, la séance fut levée.

Ceux des députés qui passaient par le jardin des Tuileries s'aperçurent que le château était investi d'une foule immense. Plusieurs citoyens y avaient même pénétré. On en voyait jusque sur les toits. Alors une trentaine de députés se réunirent, et, précédés de quelques huissiers de la salle, ils se rendirent promptement auprès du roi; ils le trouvèrent avec quelques gardes nationales, au milieu du peuple. On lui adressait plusieurs pétitions auxquelles il répondait avec fermeté, sagesse et beaucoup de présence d'esprit. Quelques députés lui ayant dit qu'ils périraient plutôt que de souffrir qu'on portât la moindre atteinte à la liberté constitutionnelle et qu'il pouvait être tranquille : — « Tranquille, reprit le roi, je le serai toujours au milieu du peuple français. » Alors, prenant la main d'un garde national qui était près de lui, il la mit sur son cœur en lui disant : « Le sens-tu palpiter? Dis si je suis tranquille. » Le roi consentit même à prendre le bonnet de la liberté, auquel il attacha un ruban tricolore qu'il arracha d'une pique qui était auprès de lui, et s'étant fait porter du vin, il but à la santé de la nation. Pendant ce temps, le peuple défilait dans les appartements de la reine, du prince royal.

Les députés étant rentrés de bonne heure dans la salle, il en fut à chaque demi-heure envoyé une députation auprès du roi. Enfin, vers les neuf heures, la foule s'étant totalement écoulée, le calme et l'ordre se rétablirent dans le château, et les gardes nationales reprirent leurs postes.

Quoique cet événement n'ait point eu toutes les suites qu'on en pouvait craindre, il n'est pas un citoyen honnête qui n'en soit profondément affligé. Et nous aimons à croire que le peuple, revenu de son égarement, rougit aussi de s'être laissé aller à des démarches aussi indignes de lui et de la nation.

Un décret, rendu le lendemain et sanctionné dans le jour, proscrit toute pétition d'hommes armés.

Au milieu de ces mouvements, est arrivée une lettre de M. Luckner qui annonce la prise de Courtrai, où nos soldats ont fait leur entrée au milieu des cris : Vive la nation française ! Le général fait le plus grand éloge de son armée, qui continue à se montrer partout dans le meilleur ordre et avec le plus brillant courage.

Hier, à sept heures du soir, le ministre de la guerre a fait part d'une dépêche de M. de Lafayette. Il s'est avancé pour tenir en échec les Autrichiens et les empêcher d'aller se joindre à leurs camarades, vers lesquels marche M. Luckner.

Le même ministre a porté (hier à neuf heures du soir) à l'assemblée une lettre du roi. Sa Majesté, s'étant fait rendre compte des forces de l'empire, juge qu'il est à propos de former un nouveau corps de quarante bataillons de volontaires nationaux ; chaque département fournira un demi-bataillon. Sa lettre et sa proposition ont été envoyées au comité militaire, chargé de faire incessamment le rapport. Le roi se propose de placer cette nou-

velle armée entre les frontières et la capitale, de manière qu'elle soit prête à voler du côté où sa présence sera le plus nécessaire.

Ici, tous les citoyens, ceux-là mêmes qu'on égare, ne semblent respirer que pour la défense de la liberté nationale et de la constitution. Une section de Paris, celle de l'Oratoire, ayant ouvert une souscription pour les frais de la guerre, les commissaires se sont transportés à un septième étage, chez une femme nommée Petit. Cette généreuse citoyenne, ayant découvert une serviette qui cachait un reste de pain dur : « J'en ai encore pour aujourd'hui, dit-elle, et voici un billet de quinze sous pour la guerre. » Une autre femme, également pauvre, a donné deux livres : « C'est tout ce que je possède ; mais, s'il le faut, je donnerai mon grabat et je coucherai sur la paille. »

Ces sentiments sont généralement répandus dans Paris, et c'est de cet enthousiasme civique même qu'abusent quelquefois des scélérats pour égarer un peuple aussi sensible et aussi généreux ! Puisse-t-il enfin ouvrir les yeux et voir que sa soumission entière à la loi peut seule le rendre tranquille et heureux !

31. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 25 juin 1792.

Messieurs et chers concitoyens, l'ébranlement donné aux esprits par l'affligeant événement du 20 n'est point encore fini. Pour l'entretenir, pour l'augmenter même, des hommes pervers, sous un masque imposteur de patriotisme, ont essayé d'agiter, dans le même sens, les citoyens des départements voisins de la capitale ; et il ne tiendra point à eux qu'il n'y ait aujourd'hui un rassemblement d'hommes armés, plus considérable que celui qui eut lieu mercredi. Mais leurs criminelles manœuvres sont décou-

vertes, et nous espérons qu'elles seront aussi totalement déjouées.

Cependant, depuis ce matin, toute la garde parisienne est sur pied : son indignation, comme celle de tous les bons citoyens, est à son comble. Dieu veuille qu'elle ne soit point dans le cas de la manifester, d'une manière tragique, pour des hommes à qui l'on ne souffle une exaltation de faux patriotisme que pour mieux étouffer en eux le véritable.

Une chose, Messieurs et chers concitoyens, pourra vous surprendre, c'est que la sécurité et la confiance paraissent régner aux frontières, tandis qu'à Paris on affecte d'exagérer les inquiétudes et les alarmes. Un fait vous le prouvera. Dans le district de Douai, département du Nord, une ferme, évaluée 29,568 livres, a été vendue, le 18 de ce mois, 112,700 livres. Ne pourrait-on pas être tranquille dans l'intérieur du royaume, quand, sur l'extrême frontière, on fait valoir ainsi le terrain sur lequel campe, pour ainsi dire, l'ennemi?

Aussi les départements commencent-ils à s'indigner contre ces intrigants perfides, connus sous le nom d'agitateurs du peuple, vrais fléaux de la constitution et de la société, dont ils provoquent la ruine en prêchant la plus horrible anarchie. On a été révolté d'entendre une poignée d'hommes d'un faubourg se qualifier, sans la moindre modification, « le peuple français, » et vouloir faire adopter les délires impies de leur imagination égarée, pour les oracles de la nation entière. Toutes ces erreurs, nous le répétons, ne peuvent être attribuées qu'à des hommes fourbes, qui feignent hypocritement d'être les amis chauds de la constitution, et qui n'essaient de monter si violemment les ressorts de la machine politique que pour les briser plus sûrement.

C'est ce qu'ont fait entendre plusieurs pétitionnaires, et spécialement une députation de la ville de Strasbourg, dans une adresse qu'on a vivement applaudie. C'est aussi pour réprimer, dans tout l'empire, de pareils attentats, qu'a été rendu le décret de samedi soir, sur le rapport de la commission des douze [1]. On veut que le glaive de la loi poursuive et frappe les factieux et les conspirateurs sous quelques couleurs, sous quelques dénominations qu'ils osent attenter à la sûreté et à la tranquillité publiques.

La séance d'hier matin a été orageuse. Deux objets ont été discutés. Le premier était de savoir si les ministres pourront déplacer arbitrairement leurs agents inférieurs et secondaires, tels que les administrateurs des postes, les commissaires des monnaies, etc. Après une longue et bruyante discussion, la chose a été renvoyée au comité de législation.

Le second objet était de savoir si le compte rendu par le ministère des mesures prises par le pouvoir exécutif pour la sûreté de l'État était suffisant. Il a été décidé négativement, et les ministres sont tenus dans trois jours de rendre un nouveau compte.

Un député de la Côte-d'Or a fait part à l'assemblée de deux faits également affligeants. Les habitants de Dijon, en recevant la nouvelle du combat (nous en avons déjà parlé) où plusieurs de leurs concitoyens ont péri, ont appris que, parmi les cadavres des ennemis, on a reconnu plusieurs prêtres français déguisés. Une indignation universelle s'est aussitôt emparée de tous les esprits, et le 18, à huit heures du soir, cent vingt prêtres non sermentés ont été enlevés et transportés dans une maison commune, à Dijon, où ils sont détenus. Aucune scène sanglante n'a

1. Décret du 23 juin, relatif au maintien de la tranquillité publique.

accompagné cet événement. Toujours est-il bien douloureux que des hommes, en oubliant si scandaleusement leur caractère, en se montrant des enfants parricides envers une patrie au bonheur de laquelle il était de leur devoir de se consacrer entièrement et paisiblement, aient compromis la sainteté de leur religion en même temps aussi que la liberté de leurs confrères, dont la plupart sans doute ont horreur de leur conduite atroce et sanguinaire. Si des faits pouvaient ouvrir les yeux à quelques-uns de nos frères aveuglés, certes celui-ci devrait produire cet effet salutaire. Qu'ils se demandent à eux-mêmes si de vrais ministres de Jésus-Christ ont jamais employé le fer pour défendre leur religion, si c'est en vertu du précepte de la charité chrétienne que de prétendus amis du catholicisme ont pu se transformer en assassins pour égorger leurs frères.

32. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Bull. de Rennes, XVI, 1.) Paris, le 27 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, les nouveaux rassemblements que l'on craignait pour lundi dernier n'ont point eu lieu. Les habitants des faubourgs parlent avec indignation des manœuvres qu'on a employées pour les égarer. Hier, au Palais-Royal, plusieurs d'entre eux menaçaient de dénoncer les personnes qu'ils prétendent avoir distribué de l'argent pour exciter les troubles du 20. Lundi soir, le ministre de la guerre nous annonça que le roi, jugeant qu'il est impossible d'assujettir les plans de campagne aux délibérations du cabinet, s'en rapporte au zèle et à la prudence de M. Luckner, et lui donne carte blanche pour continuer les opérations déjà commencées, en se concertant avec M. Lafayette,

tant que la proximité des deux armées rendra ce concert possible. Cette annonce a été vivement applaudie de toute l'assemblée nationale.

On assure que le prince de Lambesc a été tué dans une rencontre, qui a eu lieu dans la soirée du 23 de ce mois [1].

L'assemblée nationale s'occupe en ce moment d'un objet très important : du mode de constater les naissances, les mariages et les décès. Il est déjà décrété que cette fonction importante sera remplie par quelque officier municipal ou par quelque membre du conseil de la commune.

Vous savez, Messieurs et chers concitoyens, que cet objet ne touche en rien à la religion. L'officier municipal fera ce que fait actuellement, dans la sacristie, un curé ou quelque prêtre, ou même un laïque de sa part. Avant ou après les cérémonies religieuses de baptême, de mariage ou de sépulture, dont les prêtres seuls resteront chargés, les parents donneront à l'officier municipal, employé à les recevoir, les noms du nouveau-né, de la personne morte ou des nouveaux mariés; et ces noms, avec les dates et les détails nécessaires, seront inscrits sur des registres destinés à cet usage.

Nous vous prions de donner de cette opération, purement laïque et civile, une explication nette et précise à nos concitoyens, afin qu'ils ne donnent point dans les fausses terreurs que ne manqueront point encore de leur suggérer des hommes qui profitent de tout pour les égarer. Les citoyens honnêtes et de bonne foi nous rendront la justice de croire que nous sommes incapables de don-

1. La nouvelle était fausse. Le prince de Lambesc, parent de Marie-Antoinette, servait, en 1792, dans l'armée des princes, frères de Louis XVI. Il mourut en 1825.

ner la main à une chose qui portât la moindre atteinte à la religion catholique, apostolique et romaine, qui est et qui sera toujours la nôtre, et pour laquelle nous sacrifierions, s'il le fallait, notre vie entière. Mais cette religion même nous commande de nous soumettre aux lois civiles, qui ont pour objet la sûreté, la tranquillité et le bonheur de toutes les familles. D'ailleurs, cette mesure, par qui est-elle provoquée? Par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui peut-être, feindront d'y trouver un nouveau motif de décrier la constitution, et de jeter dans de nouvelles alarmes des hommes simples et crédules pour qui ils ont rendu cette loi nécessaire.

Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs et chers concitoyens, que, sur les représentations des négociants de Suède, le gouvernement s'est décidé à admettre dans tous les ports de ce royaume nos couleurs nationales et nos vaisseaux, avec tous les avantages dont peuvent y jouir les nations les plus favorisées : le ministre des affaires étrangères nous annonça, hier matin, cette nouvelle, dont l'assemblée parut très satisfaite.

33. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 30 juin 1792.

Messieurs et chers concitoyens, le malheureux événement du 20, qui a tant alarmé la capitale, continue d'agiter les départements. Il y a causé une indignation profonde, qui se manifeste dans des adresses énergiques: nous en recevons chaque jour. Toutes demandent que les coupables soient recherchés, poursuivis et livrés au glaive de la loi.

Mais c'est surtout l'armée qui paraît vivement affectée de cet événement. Le maréchal Luckner, dans une lettre pleine de raison et de sensibilité, qu'il a écrite au roi et

que le ministre de la guerre a, par ordre de Sa Majesté, lue à l'assemblée nationale, témoigne à cet égard la surprise et la douleur des braves citoyens qui, sous son commandement, repoussent l'ennemi de nos frontières, et travaillent à procurer à l'empire la tranquillité dont il a besoin. M. de Lafayette a cru devoir venir lui-même faire connaître les sentiments des soldats de son armée, et avouer la lettre qu'il avait déjà écrite à l'assemblée nationale sur l'attentat commis contre le représentant héréditaire de la nation. Ce voyage, approuvé des uns, blâmé des autres, a donné aux esprits un moment de fermentation; mais cette fermentation a bientôt fait place à des sentiments plus doux, à ceux d'une joie universelle causée par le récit d'une dépêche de l'armée de M. de Lafayette.

Le 27, cette armée a eu une affaire assez sérieuse avec les Autrichiens, qui sont venus en force pour la surprendre. Nos soldats ont fait des prodiges de valeur. Ils ont fait quatre-vingt-trois prisonniers, dont cinq officiers, et ont tué à l'ennemi plus de monde encore. On dit que, de notre côté, il n'y a eu que deux hommes de tués et dix de blessés.

Le ministre de la guerre nous lut, hier, une proclamation par laquelle le roi fortifie la discipline dans l'armée, en l'ordonnant au nom de l'honneur et du patriotisme.

Le ministre des affaires étrangères [1] doit aujourd'hui nous communiquer une déclaration authentique, par laquelle le roi notifie à toutes les puissances son immuable persévérance dans l'amour de la constitution, et dans la résolution de la défendre contre tous ceux qui voudraient y porter atteinte.

1. M. de Chambonas.

Si à ces moyens nous joignons, dans tout le royaume, l'accord unanime de toutes les volontés pour le maintien des lois et du respect dû aux autorités constituées; si partout les brigues et les factions sont déjouées avec le même courage et la même inflexibilité, nous verrons bientôt la paix et l'union succéder à nos discordes, à nos troubles, et ramener au sein de l'empire cette prospérité brillante dont il est, aujourd'hui plus que jamais, susceptible. Mais si malheureusement les citoyens égarés se permettaient de mépriser la loi; si, contre sa défense, ils s'assemblaient, ils s'attroupaient sur l'invitation perfide de quelques factieux habiles et audacieux; si surtout ils devenaient assez aveugles pour se permettre de mutiler, de renverser, de ravager tout au gré de quelques hommes violemment passionnés, qu'en résulterait-il? Une anarchie affreuse, une désorganisation universelle. La plus belle constitution du monde deviendrait semblable au Saturne des Grecs; elle finirait par dévorer ses propres enfants. Voilà le piège que voudraient nous tendre nos ennemis; voilà des malheurs dont se rirait leur amour-propre irrité. Puissent-ils avoir la douleur la plus déchirante pour leur cœur ulcéré : celle de nous voir de plus en plus réunis par les doux sentiments de l'égalité, de la fraternité, par notre respect inviolable pour la loi et notre amour pur et inaltérable pour la constitution!

34. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paris, 2 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Messieurs et chers concitoyens, j'apprends que mes lettres ont déplu à quelques-uns d'entre vous; j'en suis fâché : car je voudrais pouvoir ne faire et ne dire que des choses agréables à vous tous.

Mais, permettez-moi de le dire, je ne vois les objets

qu'avec mes propres yeux, et je n'en puis parler que comme je les vois. Je suis véridique, lors même que je me trompe : car je n'énonce que mes vrais sentiments et mes propres opinions. Cette habitude, je l'ai prise, il y a plus de vingt-cinq ans, au milieu des entraves du despotisme. Peut-on exiger de moi que j'y renonce, sous l'empire de la liberté ?

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs et chers concitoyens, condamnent ma façon de voir : ils peuvent avoir raison. Néanmoins, j'en appelle au temps; cinq ou six mois pourront suffire pour nous juger.

Mais eussé-je mal calculé, je serais encore tranquille. Je n'ai pas voulu, je ne veux et ne voudrai jamais que la paix, que l'union de tous mes concitoyens et le bonheur de tout l'empire. A cet égard, ma conscience me rend un témoignage dont je suis content.

Je ne peux croire qu'il y ait quelqu'un de mes concitoyens qui m'accuse d'impatriotisme : il y aurait tout à la fois calomnie et absurdité. La constitution m'est chère ; je crois l'avoir bien prouvé; j'ai plus d'une fois fait le serment de la maintenir; et ma vie me donne droit d'exiger qu'on ne me croie point un lâche parjure.

D'ailleurs, si l'intérêt pouvait être mon guide, l'intérêt même m'attacherait au maintien de la constitution : je ne puis désormais exister que par elle; aussi suis-je décidé à vivre ou à périr avec elle.

Nous sommes, mes collègues et moi, dans l'usage de souscrire de confiance réciproquement nos lettres de correspondance ; on ne peut donc injustement blâmer ceux d'entre eux qui ont souscrit les miennes. S'il y a, à cet égard, quelque tort, il ne peut appartenir qu'à moi seul [1].

1. Le rédacteur du *Bull. de Rennes*, qui publia cette lettre, la faisait suivre de l'observation suivante :

35. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Janzé, 8 février 1793, an II de la Rép.

Citoyens administrateurs, j'arrive de la paroisse de Rhétiers [1]. J'y ai passé trois jours dans l'exercice des fonctions de mon culte, et, je ne crains pas de le dire, je crois y avoir été utile, non pas seulement à la religion, mais à la chose publique. Depuis trois heures, je me trouve à Janzé, dans les mêmes vues.... Vous le savez vous-mêmes, il n'est point dans mon caractère de composer avec les principes invariables de la doctrine ou de la morale de la religion catholique, dont j'ai l'honneur d'être ministre. Il est libre aux malveillants, sous le nom d'aristocrates, ou sous telle autre dénomination quelconque, de me suspecter, de me calomnier; mais j'espère qu'il ne leur sera jamais donné de me convaincre d'avoir lâchement trahi mes obligations, soit d'évêque, soit de ci-

« *Nota*. — Nos lecteurs trouveront étonnante ici cette justification de M. Le Coz, et quant au fond et quant aux expressions. A cela nous observons que des raisons, très aisées à découvrir par le style de cette lettre-ci même, nous ont fait un devoir impérieux de ne pas publier celles qu'il cherche à justifier, quoique nous les eussions reçues du département avec ordre de les insérer dans notre journal. »

— Dans une Note sur sa vie politique, Le Coz dit à ce propos : « Mes opinions énoncées dans l'assemblée étaient connues dans mon diocèse. Tous les exaltés les blâmaient hautement ; je le savais, et, malgré les lettres injurieuses que j'en recevais, je ne changeais de manière ni de penser, ni de parler. Le terme de ma mission approchait. Je le hâtai encore par mes vœux. Les assemblées de département pour former la Convention eurent lieu; mes amis étaient priés de ne point me donner leurs voix ; les autres s'en abstinrent encore plus rigoureusement. Je retournai à Rennes, non pas content, hélas! qui pouvait l'être à cette époque? A Rennes, une classe d'hommes, enflammés par des envoyés de Paris, voulurent me demander compte de ma conduite à l'assemblée législative: ma seule réponse fut : J'y ai dit et fait ce que mes lumières et ma conscience m'ont inspiré. Prenez garde! des hommes ennemis de votre patrie vous égarent; on se sert de vos mains pour attiser le feu qui va bientôt vous dévorer. — On murmura, mais on n'osa aller plus loin. »

1. Son ami Lancelot était curé de cette paroisse, voisine de Janzé.

toyen.... Mais, citoyens, vos sentiments me sont connus; ils sont sages, ils sont zélés pour le maintien de l'ordre; ils sont amis du culte catholique. Je suis donc sans inquiétude sur la dénonciation dont on me parle....

36. — AU RÉDACTEUR DU BULLETIN DE RENNES

(Bull. de Rennes, t. XVIII, n° 125.) Rennes, 14 février 1793, l'an II de la République.

Je vous prie, citoyen, d'insérer dans votre prochain numéro la déclaration suivante : plusieurs citoyens pensent que je la dois au public.

1° J'arrive des paroisses de Rhétiers, du Theil et de Janzé, où j'ai passé dix jours dans l'exercice de mon ministère. J'ignorais les petits bruits, plus ridicules les uns que les autres, qu'on a répandus à mon sujet, pendant mon absence.

2° Depuis longtemps, presque tous les citoyens curés du diocèse me demandaient une lettre relativement à quelques difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Cette lettre était imprimée avant mon départ, et quelques-uns de mes vicaires s'étaient chargés de la faire passer dans les paroisses.

3° Je vois, dans le n° 119 de votre journal, une violente déclamation contre cette lettre. Cette déclamation, dénuée de tout fondement, m'affecterait peu, si elle ne venait d'un prêtre, et d'un prêtre qui a été placé par moi et mon conseil à la tête du séminaire de ce diocèse.

4° M. Martin se plaint de n'avoir point eu connaissance de mon projet de faire imprimer cette lettre; et en même temps il déclare être, depuis quatre à cinq mois, combattant ce projet. Ces deux propositions, étant opposées l'une à l'autre, ne peuvent être vraies ensemble; mais il est possible qu'elles soient toutes deux également fausses, et j'assure qu'elles le sont.

5° De ma lettre circulaire le premier article seul pouvait exiger rigoureusement que j'en conférasse avec mon conseil, à qui cependant je me suis fait un plaisir, comme un devoir, de communiquer la lettre entière.

6° Cette circulaire, quoi qu'en dise M. Martin, ne contient ni « extravagance, » ni « ignorance, » ni « impiété. » Si malheureusement, j'étais capable de donner par moi-même dans de tels écarts, j'ai des vicaires trop sages, trop éclairés et trop religieux pour ne pas m'en empêcher.

7° Quoique M. Martin prétende avoir lui seul plus de raison, plus de lumières et plus de vraie piété que l'évêque et son conseil ensemble, ceux-ci néanmoins croient ne pouvoir, en conscience, adopter toutes ses opinions, dont quelques-unes, depuis longtemps, les font douloureusement gémir.

8° Je ne dis rien du ton qui règne dans la dénonciation : sans doute, le public l'aura déjà jugé. Puisse son jugement équitable faire rentrer en lui-même un jeune homme, qui peut-être veut le bien, mais qui, certainement, se trompe sur les moyens !

9° Pour dissiper les inquiétudes que cette dénonciation aurait pu donner à quelques amis de l'ordre, de la religion et de la société, je leur assure que, dans la circulaire dont il s'agit, il n'y a pas un mot qui ne soit rigoureusement conforme à la doctrine de l'Église catholique; pas un sentiment qui ne respire la plus saine morale; pas une mesure indiquée qui n'ait pour objet la tranquillité des familles et le bonheur de la société entière [1].

1. Voici ce qu'on lit dans le n° 119 du *Bulletin :*

« Profession de foi et protestation. — Rennes, le 7 février 1793, l'an II de la République française. — Je soussigné, vicaire supérieur du séminaire d'Ille-et-Vilaine, et en cette qualité membre du conseil de l'évêque de ce département, profondément affligé au sujet d'un écrit, daté de Rennes le 26 janvier 1793, l'an II de la république française, intitulé « Nos très

37. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, le 15 février 1793, l'an II.

Citoyens administrateurs, le témoignage que vous rendez à mes sentiments me flatte, parce qu'il vient de citoyens que j'estime infiniment, mais en même temps

chers frères, » et signé Claude Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, déclare que ni l'évêque Le Coz ni son conseil ne m'ont donné connaissance de cet écrit ; que si j'en avais eu connaissance, je m'y serais fortement opposé, puisque depuis quatre à cinq mois je combats contre l'évêque et son conseil, pour les empêcher de faire la démarche qu'ils ont faite à mon insu ; que je proteste contre toutes les extravagances contenues dans ce chef-d'œuvre d'ignorance et d'impiété ; qu'enfin, je conjure et supplie instamment les curés et vicaires de ne pas donner à leurs paroissiens lecture de cet écrit, que je qualifierai dans toute son étendue, si l'évêque Le Coz et son conseil persistent à l'avouer et à le soutenir. — MARTIN, vicaire supérieur du séminaire d'Ille-et-Vilaine. »

Trois jours après la lettre de Le Coz, que nous venons de lire, Martin lui répondait en ces termes :

« Rennes, le 17 février 1793, l'an II de la république. — Au citoyen Le Coz, évêque du département d'Ille-et-Vilaine. — Tu m'accuses, cher pasteur, d'avoir, dans ma « protestation, » qui n'est point une « dénonciation, » inséré des choses fausses et contradictoires. Permets-moi de te dire que cela n'est pas. Je ne me suis pas plaint de n'avoir pas eu connaissance du projet de faire imprimer ta lettre. Je ne savais pas que cette lettre existât, quoique je fusse instruit de tes opinions, et de tes projets de les rendre publiques. J'ai dit seulement que ni l'évêque ni son conseil ne m'avaient donné connaissance de « l'écrit » en question, ce qui est bien différent. Je connaissais tes opinions et celles de plusieurs membres de ton conseil, puisque je les combattais ; mais je ne connaissais pas ton écrit. Au reste, laissons là, cher pasteur, les personnalités toujours odieuses, toujours inutiles. Je les oublie donc toutes pour te proposer de suivre un exemple, digne de toi et de moi. C'est celui de saint Pierre et de saint Paul. L'humble saint Pierre tombe dans une erreur et y engage les fidèles (épître aux Galates, ch. II). Le « zelé, » tu aurais dit le « violent » saint Paul « lui résiste en face devant tout le monde, parce qu'il était reprehensible. » Tu es tombé dans une erreur, que j'ai relevée fortement pour en empêcher la propagande ; et j'ai réussi jusqu'à un certain point, puisque ta circulaire n'a point été lue à la cathédrale. Imite saint Pierre, et moi j'imiterai saint Paul, en exposant au public la vraie doctrine de l'Église catholique sur la question qui nous divise. — Salut et fraternité. MARTIN, prêtre du séminaire d'Ille-et-Vilaine. »

Martin ajoute en note : « Tout le monde sait que par respect pour mes semblables et pour être fidèle au serment que j'ai fait de maintenir l'égalité de tout mon pouvoir, j'ai abjuré le servile et absurde « vous » au sin-

vous m'affligez, en avançant que « dans ma lettre circulaire, il y a des principes qui offrent des contraventions formelles aux lois décrétées par l'assemblée législative. » Comment cela se pourrait-il, puisque ma lettre, dans toutes ses parties, ou suppose la loi civile exécutée, ou demande qu'elle le soit rigoureusement. J'ai assisté aux discussions sur ces lois, et je suis sûr d'en connaître l'esprit et de l'avoir jusqu'ici religieusement respecté.

Ce que vous avancez, au sujet de MM. Torné et Fauchet [1], n'est pas non plus rigoureusement exact. Le premier n'a pas su gagner l'estime d'un seul membre de l'assemblée législative; presque toutes ses motions y ont été vues avec une certaine horreur; et de Moy [2], curé de Saint-Laurent, à Paris, en appuyant les motions de Torné, ou en en faisant de semblables, devint tellement odieux à sa paroisse que, même pendant la session, il fut obligé de la quitter.

Le citoyen Fauchet a toujours manifesté les sentiments qui sont dans sa lettre pastorale. Il n'est pas vrai qu'il ait déposé sa croix ni sa calotte sur le bureau de l'assemblée; cela ne fut fait que par un seul évêque [3], qui fut sifflé par les uns et blâmé par les autres.

M. Fauchet a été, dans l'assemblée, l'avant-dernier à prendre un costume tout laïque, et ce fut dans les derniers jours de septembre, lorsque nous étions sous la

gulier, pour ne plus me servir que du « toi » républicain, et l'évêque sait bien que je ne me nomme pas « monsieur. » (*Bull. de Rennes*, t. XVIII, p. 384, n° 128.)

Ce Martin apostasia peu après, s'unit à une sœur converse de l'abbaye de Saint-Georges, et se signala depuis par son impiété.

1. Évêques assermentés du Cher et du Calvados. Torné mourut dans l'apostasie en 1797, et Fauchet sur l'échafaud, le 31 octobre 1793, réconcilié avec l'Église.

2. Auteur de l'*Accord de la religion et des cultes, etc.*

3. Gobel. Il se repentit en montant sur l'échafaud, le 13 avril 1794.

hache des factieux; il ne le fit, comme moi, qu'à la prière de ses amis qui craignaient pour ses jours. Nous connaissions la loi; nous voulions l'observer, même au prix de notre sang. Ce sentiment, citoyens, est encore le mien. En acceptant l'épiscopat, j'ai fait le serment d'en remplir les devoirs; j'aime mieux périr que d'y manquer.

La liberté du culte catholique est décrétée. Ce culte comprend le dogme, la morale, la discipline et le rite. Attaquer l'une ou l'autre de ces parties essentielles, ce serait attaquer le culte lui-même; ce serait attenter, non pas à sa liberté, mais à son existence. C'est le sens de ce mot fameux : « Qui peccat in uno factus est omnium reus. »

Ma lettre ne contient absolument rien qui ne tienne essentiellement à quelqu'une de ces parties. Vous êtes trop justes, citoyens, pour m'en faire un crime. Loin de contrarier l'ordre et la tranquillité publique, ma lettre tend à les maintenir, à les fortifier; aussi n'est-il point de paroisses plus tranquilles, plus sincèrement patriotiques que celles où les principes de ma lettre sont suivis. Je viens de le voir par moi-même dans une tournée de dix jours et je l'apprends d'ailleurs par les lettres des curés.

Mais, citoyens, les inquiétudes, les défiances et, ce qui en est une suite naturelle, l'éloignement pour les lois nouvelles, règnent dans les cantons qui se croient menacés de quelque changement essentiel dans la religion. C'est à détruire ce genre de divisions et de discordes que je m'applique, et en soutenant la religion, je suis sûr de travailler également pour la patrie.

Je ne connais point la proclamation du pouvoir exécutif; mais je ne crains pas d'assurer qu'elle est au moins hors la loi, si elle défend aux ministres du culte catholique de suivre les formes essentielles à ce culte. Ces

formes n'établissent pas plus une corporation religieuse que la réunion des fidèles dans une même église ou à une même table de communion.

Les protestants et les juifs mêmes, sous l'ancien régime, avaient leurs cahiers mémoriaux, diptyques ou registres particuliers. Les catholiques, en Angleterre, n'en ont jamais été privés. Quelle inconséquence aujourd'hui ne serait-ce pas de les en priver en France? La liberté du culte entraîne nécessairement le moyen et la liberté de reconnaître ceux qui le professent. Dans quelle monstrueuse confusion nous serions bientôt sans cette liberté!

Le dépôt de ma lettre circulaire chez vous annonce ma franchise et ma confiance dans vos procédés. Puisque vous avez des motifs de n'en point faire l'envoi, je vous prie, citoyens, de m'en faire délivrer les exemplaires et d'agréer, etc.

38. — [Destinataire inconnu]

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, le 16 février 1793, an II de la République française.

Citoyen, je suis inculpé injustement, indécemment. L'on me taxe d'impiété dans un papier public, répandu dans tout le département. La pièce qui peut me justifier est entre vos mains; et vous me la gardez! A ce trait, je ne reconnais point votre justice et votre délicatesse ordinaires. Voudriez-vous m'obliger à faire réimprimer ma lettre, pour ne pas rester, aux yeux de tous mes diocésains dont l'estime m'est nécessaire, sous l'inculpation la plus odieuse et la plus contraire à la réputation dont un évêque doit nécessairement jouir, s'il n'est point absolument indigne de son titre et de ses fonctions?

Dans les paquets de lettres que, par des motifs de bien public, j'ai cru pouvoir faire passer aux chefs-lieux de

district sous votre contre-seing, se trouvent des lettres particulières manuscrites. Je les réclame également; et vous êtes, citoyen, trop honnête pour hésiter un moment à me les renvoyer.

Je connais peu la proclamation des ministres : je sais qu'ils en ont fait plusieurs qui ont été annulées. Celle-ci pourra bien être du nombre. La justice naturelle, la loi bien saine et la saine politique le demandent. Ma voix, dût-elle être seule à s'élever contre elle, se fera entendre, même auprès de la Convention. Le non-succès ne me déconcerte point. J'aurai fait ce que me prescrivent la conscience et l'honneur; et des temps peut-être viendront où justice sera rendue, sinon à ma personne, du moins à ma mémoire. Je vous prie de me faire remettre au moins une centaine d'exemplaires de mon imprimé, avec toutes les lettres aux adresses des curés des chefs-lieux de district.

39. — AU RÉDACTEUR DU BULLETIN DE RENNES

(Bull. de Rennes, t. XVIII, p. 575.) Rennes, 9 mars 1793, l'an II de la République française.

Nos frères des campagnes, naturellement bons, ne deviennent coupables que par la perversité de quelques agitateurs. De mauvais conseils les égarent ; de bons exemples pourraient les ramener de leurs funestes erreurs. C'est dans cette vue que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro les détails suivants, que m'envoie un jeune citoyen de Morlaix :

« Les jeunes gens de Morlaix, réunis en vertu du décret du 24 février, ont, tout de suite et sans recourir au sort, fourni pour les frontières le contingent de cette populeuse commune. Ceux qui ne partent pas se font un devoir d'aider de leurs bourses leurs bien-aimés frères. Mon père a donné pour moi cent cinquante livres; sans une maladie cruelle

qui vient de me mettre à deux doigts de la mort, j'aurais autrement payé mon contingent.

« Nos campagnes du côté de Tréguier se montrent très bien. Il règne la plus patriotique émulation. Les hommes mariés y disputent aux jeunes gens la gloire de s'enrôler; et ceux-ci soutiennent que c'est spécialement à eux que cet honneur est dévolu par la loi. Pour terminer ce noble combat, les premiers ont réclamé le plaisir de faire le travail, de labourer les champs et de nourrir les familles de ceux qui partent pour la défense de la patrie ; et à cette condition ils se sont, les uns et les autres, embrassés avec les sentiments d'une délicieuse et attendrissante fraternité.

« A Saint-Pol-de-Léon, malheureux foyer d'aristocratie et de fanatisme, il se passe d'autres scènes : des émigrés et des prêtres insermentés y ont enivré de fureur quelques citoyens égarés. Ceux-ci, dans un accès de rage, dont l'humanité et la religion gémissaient également, ont atrocement égorgé quelques-uns de leurs frères. Cinq cents gardes nationaux de Morlaix sont partis pour venger ce crime horrible. Il en arrivera ce qui arrive presque toujours dans de pareils cas. Les affreux agitateurs se cacheront ; mais les malheureux qu'ils ont séduits seront livrés à la vengeance nationale ; ils périront ou sous les coups de leurs frères, nécessités par leur déplorable aveuglement, ou sous le glaive de la loi qu'ils forcent de les frapper. »

Bons habitants des campagnes, nos frères, nos amis, ouvrez enfin les yeux. En vous armant contre votre patrie, que faites-vous ? Vous vous armez contre vous-mêmes. Et vos perfides agitateurs, quel est leur but ? C'est de regagner d'odieux privilèges qui tendraient à vous avilir derechef ; c'est de recouvrer d'énormes bénéfices qui ne pourraient plus être recréés qu'aux dépens de votre propre

subsistance. Voilà les vues auxquelles ils vous font insidieusement concourir; voilà les vrais objets pour lesquels ils vous invitent traîtreusement à sacrifier vos fortunes, votre honneur et votre vie. Ils vous parlent de la religion! Citoyens, voilà le comble de leur scélératesse. Ils veulent vous prendre par tout ce que vous avez de plus cher, par ce que vous avez de plus sacré. La religion! Autant que vous, et certes bien plus qu'eux, nous sommes prêts à mourir pour sa défense. Mais la religion nous commande de vous aimer, de vous porter à la paix, à l'union, à la concorde fraternelle; et eux, ils vous exhortent à nous haïr, à nous égorger. La religion vous ordonne, ainsi qu'à nous, d'obéir aux lois, de respecter les autorités constituées, de ne porter atteinte ni aux personnes ni aux propriétés; et eux, ils vous prêchent la révolte, le mépris des lois et des magistrats, le ravage, l'incendie et le massacre. Jésus-Christ commanda à ses disciples de payer l'impôt, même à un usurpateur, même à un païen; et eux, ils vous détournent de le payer à votre légitime patrie! Les premiers chrétiens, à la voix d'empereurs idolâtres qui souvent les persécutaient, s'enrôlaient dans leurs armées et s'en montraient les plus braves soldats; et eux, ils vous font un crime de vous enrôler pour la défense de votre patrie qui ne veut que votre bonheur; ils vous conseillent d'appeler au milieu de vous des sectaires qui ne respecteraient ni votre religion ni vos propriétés! Enfin le prophète Jérémie fit autrefois, au nom du Seigneur, une loi expresse au peuple juif d'offrir ses prières pour des païens qui le tenaient en servitude : « Recherchez, leur criait-il, la paix de la ville à laquelle je vous ai transférés, et priez le Seigneur pour elle, parce que votre paix se trouvera dans la sienne » (*Jer.*, XXIX, 7). Et vos hypocrites conseillers vous font un devoir de maudire des

hommes qui ont brisé vos chaînes, et qui ne veulent que vous mettre à même de vivre avec eux dans une pleine et heureuse liberté. Ouvrez donc les yeux, chers concitoyens, vous qu'on égare, vous qu'une fatale crédulité conduit à des crimes et à des malheurs affreux; ouvrez enfin les yeux, et jugez vous-mêmes de quel côté se trouvent la bonne foi et la religion, vos sincères défenseurs et vos véritables amis.

40. — AUX DÉPUTÉS DE LA CONVENTION NATIONALE

(Arch. nat., AA. 42, n° 1312.) Rennes, 17 mai 1793, l'an II de la Rép.

Citoyens représentants, la voix du peuple m'a appelé pour être une de ses sentinelles dans ce département. En cette qualité, je vous dénonce une atteinte portée à ses droits les plus sacrés, et un nouveau genre de fermentation qu'il dépend de vous d'étouffer.

Dernièrement, la malveillance essaya de porter à la révolte quelques habitants d'Ille-et-Vilaine; ses criminelles manœuvres y ont été bientôt déjouées, et les agitateurs n'ont recueilli de leurs nouvelles tentatives que de nouveaux droits à l'indignation publique.

Une fausse modestie ne m'empêchera pas de vous le dire. Pour écarter de nos contrées les feux cruels qui dévorent nos voisins, nous n'avons rien négligé, mes généreux coopérateurs et moi. La pluie, le froid, les précipices, le fer et le poison, nous avons tout bravé, dans l'espérance d'arracher à l'erreur des hommes estimables, que nous savions n'avoir d'autre tort que d'être indignement égarés.

Nous commencions à recueillir le plus doux fruit de nos travaux. Quoique voisins d'un terrible incendie, nos cultivateurs vivaient dans une heureuse sécurité, et le plus franc patriotisme allait électriser la très grande majorité de nos paroisses. Tout à coup une proclamation du conseil

exécutif, datée du 22 janvier dernier [1], est venue affliger nos cœurs en ressuscitant de funestes inquiétudes, que nous avions eu le bonheur d'éteindre.

Cette proclamation, oubliée plus de deux mois dans les bureaux du ministre, d'où elle aurait dû ne jamais sortir, occasionne déjà, dans nos campagnes et même dans nos villes, de violents murmures. A la vue de cette étrange loi (car c'est une loi ministérielle), on se demande, avec surprise et avec douleur, ce que deviennent donc ces promesses solennelles, si souvent réitérées dans les Assemblées constituante et législative et par la Convention elle-même, ces promesses de maintenir au culte catholique sa liberté tout entière. Et nos agitateurs, toujours habiles à saisir les occasions, ne manquent point de profiter de celle-ci pour ressemer leurs propos séditieux. La proclamation du ministre à la main, ils vont affirmant aux citoyens que, très sérieusement, on en veut à ce qu'ils ont de plus cher, à leur religion.

Et malheureusement cette fois ces hommes perfides ont pour eux la plus grande vraisemblance. En effet, cette proclamation paraît subversive, non pas seulement de la liberté du culte catholique, mais de ce culte lui-même. Cette subversion suit naturellement de la prohibition générale de toutes nos inscriptions religieuses, de tous nos catalogues privés, de toute note de nos actes sacramentaux et des cérémonies de notre culte. C'est là un de ces raffinements de persécution dont l'histoire fournit peu d'exemples.

Il est, dans le culte catholique, des sacrements, des actes de religion auxquels ne peuvent être admis que ceux qui constatent qu'ils ont été baptisés ou qu'ils ont rempli

1. Il en est question plus haut.

d'autres préalables. Proscrire, anéantir les notes qui peuvent le constater aux yeux des ministres du culte, ce serait donc ôter aux uns la faculté de recevoir ces sacrements, et aux autres la faculté de les leur administrer, et, sous ce rapport, la proclamation est vraiment tyrannique.

Pour pallier l'injustice de leur prohibition, les ministres appellent procès-verbaux de simples notes sur papier commun ou libre, lesquelles ne sont qu'un mémorial intérieur et domestique. Des ministres devraient mieux connaître la valeur des termes. Ils ajoutent avec aussi peu de raison : « Ce serait enchaîner la liberté des citoyens que de soumettre leurs actes religieux à ces formules. » Quelle ridicule assertion ! La liberté des citoyens est-elle enchaînée par les inscriptions civiques, par la nécessité de produire des certificats de civisme ? D'ailleurs, par qui sont demandées ces inscriptions religieuses ? Par les citoyens eux-mêmes. C'est à pouvoir les employer que les citoyens font consister une portion de leur liberté. La proclamation qui les leur défend est donc une proclamation tyrannique.

Un citoyen peut suivre ou ne pas suivre le culte catholique. Voilà sa liberté quant à cet objet. Se détermine-t-il à le suivre ? Il se soumet dès lors aux règles de ce culte ; autrement il voudrait le suivre et ne le voudrait pas, ce qui serait contradictoire et absurde.

Un culte n'existe pas dans une abstraction métaphysique ; il existe par les individus qui l'adoptent et le suivent. Comment des citoyens pourraient-ils savoir qu'ils sont d'un même culte, si tout moyen de se reconnaître leur est ôté ? Comment saurai-je que le culte dont je suis le ministre est adopté et suivi ; en d'autres termes, qu'il existe pour d'autres que pour moi, s'il m'est défendu de tenir aucune note de ceux-ci ? L'inscription civique constate le droit

du citoyen; l'inscription religieuse constate le droit du catholique : proscrire l'une, ce serait jeter dans la société une confusion fatale; proscrire l'autre, ce serait frapper le culte d'une confusion également meurtrière.

Ces observations et plusieurs autres de ce genre n'échappent point à nos agitateurs, et ils ne savent que trop bien les faire valoir auprès du peuple qu'ils endoctrinent. Je vous conjure donc, citoyens représentants, au nom de la patrie, et au nom de la paix intérieure qui nous est si nécessaire, de vous faire rendre compte de cette dangereuse proclamation. Déjà le citoyen Durand-Maillane et quelques autres de vos collègues ont démontré qu'elle pèche par les principes et par les conséquences ; qu'elle outrage, à la fois, la raison, la justice et la liberté. Je vous ajoute, avec une grande connaissance de cause, qu'elle compromet la tranquillité et la sûreté publiques. Que de motifs pour vous de l'anéantir [1] !

41. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Paimpont, 8 juin, neuf heures du soir, 1793, an II de la République française.

Depuis huit jours, je n'ai été occupé que de fonctions pacifiques. A ma voix, plusieurs citoyens sont revenus de leurs égarements ; et je goûtais la joie de n'être pas inutile à ma patrie. Arrivé ici de Redon, par un pays de landes et de montagnes, l'on m'a fait lire le Moniteur. J'y ai vu les derniers attentats de nos horribles anarchistes et j'en frémis d'horreur. Sans doute, vous vous occupez des vrais moyens de mettre un terme prompt et fatal à tous ces outrages, à toutes ces scélératesses. Que je regrette de n'être

1. En marge de ce document, on lit, sous la signature de Cambacérès, ces mots : « Renvoyé au comité de législation. » — On trouvera dans les *Annales*, t. II, p. 529, le texte d'une autre lettre adressée par Le Coz à la Convention.

point, en ce moment, au milieu de vous! Mon mot, mon seul mot serait : Ou réprimons ces fureurs parricides, ou appelons la mort pour nous en ôter l'intolérable spectacle.

Je comptais passer ici trois jours, dans trois ou quatre paroisses différentes; mais, quoique j'y sois attendu et désiré, je me rendrai à Rennes; je volerai pour me joindre à vous; pour braver avec vous les foudres des despotes Marats, si vous le jugez à propos. J'aime mieux mourir avec des patriotes, tels que Lanjuinais, que de partager avec ses assassins une existence de crimes et d'opprobres [1].... Grâces vous soient rendues, mes braves collègues [2]. Votre arrêté vient de nous arriver. Il sauvera, sinon la chose publique, du moins l'honneur des ci-devant Bretons. J'adhère de tout mon cœur à tous les articles qu'il contient; et je vais, dès demain matin, me joindre aux autorités constituées des environs, pour accélérer l'exécution de vos sages et vigoureuses mesures. J'ose croire que ma présence ne sera point ici inutile.

42. — AUX MEMBRES DU DISTRICT DE RENNES

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, 5 août 1793, an II.

J'espère, citoyens, que jamais vous ne trouverez en moi ni opposition ni lenteur, lorsqu'il s'agira du bien public. Comptez donc sur mon zèle et mon activité à seconder vos vues pour la prochaine évacuation de l'église des Cordeliers [3].

Mais, vous ne pouvez l'ignorer, depuis longtemps, l'église Saint-Melaine [4] est occupée par des soldats prisonniers. Il faut d'abord les en sortir; en second lieu, il faut exa-

1. Les points sont dans le texte original.
2. Le Coz faisait alors partie du conseil général d'Ille-et-Vilaine.
3. Aujourd'hui détruite.
4. C'est l'ancienne église de l'abbaye bénédictine de ce nom. Elle est désignée aujourd'hui sous le vocable de Notre-Dame.

miner les dégradations qu'ils y ont commises. Enfin il est nécessaire, avant d'y établir le culte divin, de débarrasser cette église des saletés et ordures accumulées par le long séjour de ces hommes, dont la malpropreté, pour ne rien dire de plus, est excessive et dégoûtante.

Je vous prie, citoyens, de nommer un commissaire pour examiner ces objets, ou de m'autoriser à m'en occuper, dès que l'église sera évacuée.

43. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, 13 août 1793.

Citoyens administrateurs, les exemples publics de piété, donnés jusqu'ici par les autorités constituées de cette ville, ont beaucoup contribué à ramener les citoyens égarés, et à affermir les autres, en dissipant les inquiétudes qu'on ne cesse de vouloir leur donner sur les objets les plus intéressants et les plus sacrés pour leur religion et leur culte.

Convaincu de vos intentions de continuer cette bonne œuvre, les citoyens évêque et ses vicaires ont l'honneur, citoyens, de vous inviter à assister, suivant l'usage non interrompu, à la procession générale qui aura lieu jeudi 15 de ce mois, et sortira, à quatre heures de l'après-midi, de l'église des Cordeliers, pour se rendre dans celle de Saint-Pierre [1].

44. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, 29 août 1793, l'an II.

Citoyens administrateurs, le citoyen Julien Le Roy, officier municipal de Goven, va, au nom de sa municipalité et en son propre nom, réclamer la provision de poudre qui, sur mes représentations, fut promise à cette paroisse, mardi soir. Je vous prie de la lui faire délivrer.

1. Sur l'original, on lit : « Sans réponse. »

Le Roy est celui-là même qui a perdu un jeune cheval, dévoré par les loups dont il est environné, et qu'il fera fuir loin de ses propriétés, lorsqu'il aura de la poudre pour charger son fusil.

45. — [Destinataire inconnu [1]]

(Fonds Le Roux.) Mont Saint-Michel (sans date).

Le 15 octobre 1793, on vint, à minuit, me tirer du cachot où j'étais à Rennes et m'avertir de me tenir prêt à partir pour le Mont Saint-Michel. Incommodé, ayant presque perdu l'usage des jambes par une longue et rigoureuse détention, je demandai qu'il me fût permis de me servir de ma voiture. — « L'égalité s'y oppose, » me répondit-on. Cependant, il y avait trois ou quatre cabriolets pour les insermentés. — « Qu'on m'accorde du moins des chevaux. » Après beaucoup de difficultés, on eut l'air d'y consentir. Pour ne choquer personne, je fis dire à mon domestique de me conduire deux chevaux à un quart de lieue de la ville. J'allai à pied le joindre. Quelle fut ma surprise ! Un nommé Héliot, que Pocholle [2] avait fait venir, je ne sais d'où, pour exécuter ses ordres, renvoya mes chevaux et me fit attacher avec une corde, à la tête des plus jeunes prêtres insermentés ; les autres étant dans des charrettes ou autres voitures. J'éprouvai dans ce moment une commotion terrible ; heureusement, elle ne dura que quelques

1. Peut-être Le Coz écrivait-il à Codet, qu'il venait de quitter, ou à son cousin Daniélou, de Quimper. Cette lettre, dont M. Le Roux ne nous a transmis qu'un fragment, ne porte point de date ; mais Le Coz dut l'écrire dès son arrivée au Mont Saint-Michel. — Il fut arrêté comme coupable de fédéralisme.

2. Ancien Oratorien. Il avait apostasié dès le début de la Révolution. Membre de la Convention, il fut envoyé en mission dans l'Ouest avec Carrier, qui l'installa solennellement à Rennes, pendant qu'il se rendait lui-même à Nantes, où il devait organiser les noyades et acquérir une si monstrueuse célébrité. Pocholle mourut en 1831.

minutes. Plus longue, j'y aurais succombé. Mon âme tout à coup prit une force, une énergie extraordinaire qui se communiqua à mon corps jusque-là bien débile. Je marchai avec une sorte de joie.

46. — A CLINCHAMP

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Mont Saint-Michel, 24 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyen [1], mon ancien collègue, permettez-moi de réclamer votre humanité, et par vous celle de tous les membres du département. en faveur de malheureux prisonniers, exposés à périr de faim. Hier, plus de soixante de ceux qu'on a amenés ici de Rennes [2] manquèrent de pain. Les autres n'en eurent que très peu; et sans les soins et la bienfaisance de notre maire et de notre procureur de la commune de l'île, je ne sais où nous en serions déjà. Au moment où je vous écris, je n'ai pas un morceau de pain pour déjeuner.

Le département de la Manche dit que ce n'est point à lui de nous nourrir. Si vous tenez à notre égard le même langage, il ne nous restera qu'à nous résigner à la plus horrible des morts. Mais je ne ferai point à mes concitoyens l'injure de les soupçonner capables d'une telle inhumanité.

Quant à moi, citoyen, ma conscience ne me reproche rien, et je doute que personne puisse me faire aussi quelque reproche fondé. Je désire donc d'être interrogé. Je me flatte de dissiper tous les nuages que des malveillants peuvent avoir élevés sur mon civisme. Au reste, je m'attends à tout; je me résigne à tout. Néanmoins vous me feriez

1. L'adresse complète est : « Au citoyen Clinchamp, membre du directoire. En son absence, au président du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. »

2. Le très grand nombre était des prêtres insermentés.

plaisir de me dire jusqu'où sera portée la vexation que j'éprouve. Parlez-moi avec la plus grande franchise. Mon sort, si j'en suis prévenu, ne m'abattra point, quelque horrible qu'il puisse être. J'ai plus de vingt fois bravé la mort pour la république; je saurai encore souffrir et mourir pour mes concitoyens. Adieu; bonne santé.

47. — A CLINCHAMP

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Mont Saint-Michel, 22 décembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyen, quoique je n'aie point reçu de réponse à quelques lettres que je vous ai déjà écrites, je vous adresse encore celle-ci. Les événements que j'éprouve n'ont pas dû me faire perdre votre estime. Du moins, en pareil cas, je ne vous ôterais pas la mienne. Je vous prie donc de me rendre un service; certes, vous le pouvez sans vous compromettre en rien.

Le représentant du peuple, le citoyen Turreau [1], étant ici il y a quelque temps, me promit, en arrivant à Rennes, de me faire mettre en liberté. S'il est encore dans notre ville, je vous prie de lui rappeler sa promesse et d'en solliciter la prompte exécution. S'il n'est plus à Rennes, le directoire du département, d'accord avec le comité de sûreté publique, pourrait encore m'ouvrir les portes de la prison, ou du moins me faire transférer dans quelqu'une de celles de Rennes.

Si cela encore ne se peut, quoique tout me porte à le croire possible, du moins dites ou faites dire à la municipalité d'ici qu'elle peut me laisser dire la messe dans l'église paroissiale. Elle m'y avait déjà invité; mais des

1. Turreau de Linières, ardent conventionnel qui aida puissamment son parent, le général Turreau de Garambouville, à couvrir de ruines la Bretagne et la Vendée. Il mourut vers 1797.

hommes qui ne pensent ni n'agissent comme moi lui en ont fait un scrupule. Je leur pardonne cette petite jalousie, comme beaucoup d'autres choses.

A Rennes, pendant que j'étais en arrestation chez moi, je pouvais, tous les jours, aller dire la messe. Je fis même une ordination dans ce même temps. Aujourd'hui, je ne suis encore qu'en arrestation : cette arrestation ne sera ni plus ni moins rigoureuse, lorsque je pourrai dire la messe ici, comme je le faisais à Rennes. Le dernier décret dont on m'a parlé, sur la liberté des cultes, me semble aussi favoriser ma demande. Au reste, si je pouvais ici m'expliquer, je vous ferais voir que cette demande renferme un objet de bien public.

Enfin, citoyen, le scellé est mis sur mes effets. J'en ignore absolument le motif. Je demande, comme une justice, et si l'on veut, comme une grâce, que l'on me permette de me procurer au moins quelques-uns de mes livres et que, pour cet effet, devant un commissaire quelconque, on lève au moins momentanément le scellé qui m'en prive, sauf à le remettre aussitôt que les livres auront été en partie transférés dans une autre chambre, d'où je les ferai prendre, au besoin, si l'on veut, avec un reçu ou même un cautionnement.

Citoyen, ces demandes mêmes ne me paraissent contrarier aucun principe de bien public. Je vous prie donc de les appuyer et de me marquer ce qui en aura été décidé. J'attends de vous ce service et vous offre d'avance mes sentiments de gratitude, ainsi que mes sentiments de sincère fraternité.

48. — AUX ADMINISTRATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Mont Saint-Michel, 30 nivôse, l'an II de la République une et indivisible (19 janvier 1794).

Citoyens administrateurs, le 1er octobre dernier, il m'était

échu une somme de 1,200 livres, pour une année de mon logement, aux termes d'un décret de l'assemblée législative. Cette somme ne m'a point été payée, et je dois la toucher en entier, selon la promesse des anciens administrateurs du district.

A la fin de l'année 1793, il m'est échu 1,500 livres pour trois mois révolus de mon traitement. Nul décret, que je sache, ne déclare qu'à raison de mon arrestation je doive en être privé. Je vous prie donc de me donner des mandats pour me faire compter ces deux sommes.

Tandis que j'ai été libre, j'ai fait, dans le département, tout le bien que m'ont permis mes faibles moyens. Je ne crains pas d'invoquer, à ce sujet, le témoignage de mes concitoyens.

Aussi, lors de mon arrestation, j'avais peu de choses en réserve. Aujourd'hui mes facultés sont bien affaiblies par quatre mois de prison, où je n'ai cessé d'être entièrement à mes frais, et où la vie, quelque médiocre qu'on la fasse, est très dispendieuse. Je ne me procurerais pas ici une épingle sans la bien payer. Jugez du prix des choses, dans ce pays-ci, par ces deux objets : j'ai été obligé de payer jusqu'à 40 sols trois livres de pain ; je loue 6 livres par mois un petit matelas, avec une mince couverture.

Mais ce n'est point là l'objet qui me touche le plus sensiblement. Je dois environ 1,500 livres, dont 1,200 sont vivement répétées par le citoyen Bouvard, de Rennes, au nom d'un citoyen de Libourne. Si cette dette existe, c'est que, d'un côté, je voyais beaucoup de malheureux à soulager et que, de l'autre, je me voyais assuré des moyens d'y faire honneur par le produit de mon traitement, qui devait être de 3,000 livres au mois d'octobre dernier. J'avais toute confiance dans la promesse solennelle d'une nation grande, franche et généreuse, de maintenir le

traitement des ministres du culte catholique, promesse si souvent répétée par les trois assemblées nationales.

Ma délicatesse, citoyens, me commande ces détails, afin qu'on ne puisse me soupçonner de m'être témérairement exposé au danger d'une insolvabilité coupable. Je saurai souffrir, mourir même, plutôt que d'abuser de la confiance d'aucun de mes concitoyens. Avec le secours d'un Dieu dont l'existence, la providence, la sagesse et la bonté infinies me sont démontrées, je ne déshonorerai jamais le choix par lequel les citoyens d'Ille-et-Vilaine m'ont appelé au milieu d'eux. Mes malheurs, les cachots même qui me tiennent si longtemps et si douloureusement éloigné d'eux, ne me font point regretter d'avoir sacrifié à leurs vœux les agréments de la vie la plus tranquille et la plus douce.

Je réclame donc, citoyens, votre justice et votre bienveillance pour le paiement des deux sommes qui me sont dues, et qui me sont nécessaires.

Je joins ici un certificat de résidence par la commune du Mont Saint-Michel [1].

49. — AUX PRÊTRES ASSERMENTÉS RÉUNIS AU MONT SAINT-MICHEL

(Fonds Le Roux.) 18 avril 1794, vendredi saint.

Citoyens mes chers frères, privé de la consolation de converser avec vous de vive voix, je prends le parti de vous écrire. Puisse ma lettre être accueillie avec le même sentiment qui me l'inspire !

1. La municipalité montoise atteste, dans cette pièce, que le citoyen Claude Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, est « vivant et existant, demeure au château du Mont Saint-Michel, sans interrogation, depuis le 19 octobre dernier, et s'est toujours comporté en vrai républicain. » Le certificat est visé par le comité de surveillance, qui reconnaît, lui aussi, que le citoyen Le Coz « s'est comporté en vrai républicain, depuis qu'il existe dans cette commune. » Ce document est daté du 8 pluviôse (27 janvier).

Il est parmi vous quelques jeunes gens sans expérience: il me semble que mes réflexions pourront ne leur être pas inutiles. Du reste, mes chers frères, je n'ai en vue que le bonheur de vous tous; et Dieu sait avec quelle sincérité, et par quels sacrifices je voudrais y contribuer !

Vous le savez, notre position devient de jour en jour plus sérieuse. Nous voici, vous et moi, en spectacle au ciel et à la terre : tâchons de n'avoir tous qu'une attitude et les sentiments dignes de notre position.

Notre conduite, dans ces jours d'épreuve, va fixer irrévocablement sur nous le jugement de Dieu et le jugement des hommes. Avons-nous jusqu'ici été de vrais croyants, ou n'avons-nous été que d'infâmes hypocrites? Nous sommes-nous crus de vrais ministres de Jésus-Christ, de vrais pasteurs d'un peuple chrétien, ou n'avons-nous cherché qu'à jouer indignement le ciel et la terre ? Ce problème, qui n'en peut être un que pour nos ennemis, va être enfin résolu d'une manière sûre et authentique; et c'est nous-mêmes qui allons en donner la solution. C'est nous qui allons prononcer sur nous-mêmes. Quel moment! quel rôle ! qu'ils sont dignes de toute notre attention !

Je ne doute pas, mes chers frères, de la pureté de vos sentiments. Loin de moi l'idée de vous soupçonner capables de balancer, un moment, entre ce que vous commandent la conscience, l'honneur et la religion, et ce que pourraient vous conseiller la crainte, l'intérêt humain, le goût de la liberté, l'amour même de la vie.

Tous nous croyons à l'Évangile de Jésus-Christ; et cet Évangile, que nous dit-il ? « Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » (*Joann*, x, 11). Nous sommes tous ministres de Jésus-Christ; et Jésus-Christ, que dit-il à ses ministres? « Vous serez livrés aux magistrats par vos pères et vos mères, par vos frères, par vos parents, par vos amis.... Vous

serez haïs de tout le monde à cause de mon nom ; et néanmoins il ne se perdra pas un cheveu de votre tête » (*Luc.*, XXI, 16). Nous avons tous parlé au peuple, au nom de Jésus-Christ ; et que lui avons-nous annoncé de sa part ? « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même ; qu'il porte sa croix et me suive. Celui qui voudra se sauver se perdra, et celui qui se perdra pour l'amour de moi se sauvera. Que servirait à un homme de gagner tout le monde et de se perdre soi-même ? Et par quel échange se pourrait-il racheter ? » (*Matth.*, XVI, 24 et seq.) Voilà la doctrine que nous avons annoncée ; voilà les pièces qui vont servir pour nous juger : ne les perdons pas de vue.

Les uns ne veulent voir en nous que des âmes vénales, que des hommes esclaves du plus vil égoïsme, à qui l'ambition ou l'intérêt ont fait briguer des places honorables ou lucratives. Montrons-leur que nos motifs ont été purs et généreux ; montrons-leur que nous sommes de vrais et de bons pasteurs, et que nous n'avons eu en vue que les intérêts de la religion et ceux de la patrie.

Les autres nous traitent de misérables charlatans, de coupables imposteurs. Mettons notre bonne foi dans le plus grand jour. Proclamons hautement la divinité de Jésus-Christ, et que nos détracteurs eux-mêmes soient convaincus d'imposture et de calomnie.

Les peuples nous observent avec une curiosité inquiète : dissipons leurs doutes et leurs inquiétudes, pour leur édification autant que pour notre bonheur. Mettons ouvertement en pratique la doctrine et la morale que nous leur avons prêchée. Souffrons la perte de toutes choses, plutôt que celle de nos âmes. Préférons Jésus-Christ à tout ; immolons-nous pour lui-même comme il s'est immolé pour nous. Que nos œuvres fassent notre apologie ; et qu'on ne puisse dire d'aucun de nous qu'il n'était qu'un « sépulcre

blanchi » (*Matth.*, XXIII, 27) ; qu'il n'attendait que l'occasion pour se montrer ; et qu'il a cessé de se donner pour prêtre et même pour chrétien, lorsqu'il a cru qu'il n'y avait plus d'intérêt pour lui de le paraître.

Si des prêtres, si des évêques ont étonné la France, ont désolé l'Église par une honteuse et criminelle défection, déjà ils sont jugés par ce monde même auquel ils ont eu la lâcheté de faire d'aussi monstrueux sacrifices. Et voici le raisonnement de ce monde perfide : « Ou ces hommes étaient de bonne foi, ou ils ne l'étaient point. Dans le premier cas, sont-ils excusables d'avoir renoncé à un culte qu'ils croyaient céleste, d'avoir abjuré une religion qu'ils tenaient pour divine ?

Abandonner un Dieu que l'on croit dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche et non pas une erreur ;
C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
Et le Dieu que l'on prend, et le Dieu que l'on quitte,
C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi.... [1].

« Quel fond pourrait-on faire sur de tels hommes ? Pourraient-ils être fidèles à leur patrie, à la république, ceux qui ont trahi, dans le même jour, leur conscience, leur honneur et leur Dieu ?

« Si, au contraire, ils ne croyaient point à la religion dont ils se disaient les ministres, ce n'étaient donc que d'horribles imposteurs. Quelle confiance pouvons-nous avoir en des hommes dont la profonde immoralité et l'avilissement incontestable se trouvent ainsi notoirement démasqués ? Des êtres si longtemps fourbes, si longtemps pervers, peuvent-ils devenir tout à coup des hommes sincères, probes et capables de nobles sentiments ? Non,

1. Le Coz avait eu le courage de réciter ces vers de Voltaire en face de Carrier, qui lui demandait ses lettres de prêtrise.

non; ils ont déjà joué le ciel et la terre; ils vont, s'ils le peuvent, jouer encore la société et la patrie. »

Ainsi, mes chers frères, n'en doutons point, non seulement la colère, la vengeance du ciel, mais le mépris et l'indignation des citoyens, mais l'opprobre le plus ineffaçable vont fondre sur ces misérables et odieux apostats.

Je dirai plus : l'un des objets de cette étonnante révolution était vraisemblablement de démasquer ces hypocrites affreux, était de faire entre les vrais et les faux chrétiens ce terrible discernement dont nous voyons, de distance en distance, des exemples aussi frappants que nécessaires dans l'histoire de notre religion.

Croyez-vous, en effet, que notre révolution n'entre pour rien dans les vues de la divine Providence? Croyez-vous qu'elle n'ait point pour objet la religion plus encore que la société civile? Le fil de tous les grands événements est dans la main de Dieu. Et peut-être n'en est-il pas un seul qui ne soit relatif à sa religion : je ne suis pas le premier à en faire l'observation. Rappelez-vous le Discours de Bossuet sur l'histoire universelle. Rappelez-vous surtout l'histoire du peuple juif.

Demandons à Dieu de n'être point de ces branches mortes et destinées au feu, que le premier souffle de la tempête détache et précipite. Tenons-nous fortement autour de l'arbre de vie, à l'ancre impérissable de la foi et de l'Église de Jésus-Christ. N'allons point provoquer le danger; ce serait une témérité dont Dieu pourrait nous punir, comme il en punit le premier de ses apôtres. Suivons et portons nos frères à suivre le conseil que le prophète Isaïe donnait de la part du Seigneur aux fidèles d'Israël : « Vade, populus meus; intra in cubicula tua; claude ostia tua super te; abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio. Ecce enim Domi-

nus egredietur de loco suo, ut visitet iniquitatem habitatoris terræ contra eum » (*Is.*, XXVI, 20, 21).

Mais si les circonstances nous arrachent à nos retraites, si le danger vient nous chercher, si, placés entre l'apostasie et notre conscience, on nous force de nous expliquer, ayons le courage de vrais ministres de Jésus-Christ. Dans les temps les plus féconds en persécutions, nos pères dans la foi ne balançaient point. — « Le soin d'une famille, la tendresse pour une épouse, l'amour pour ses enfants bien-aimés, l'attachement à un bien justement acquis, l'attachement à ses amis, à sa patrie, tout cela, dit un célèbre et pieux écrivain, était courageusement sacrifié par de simples fidèles. » Jugez par là du courage et des sacrifices de ceux par qui ces fidèles étaient dirigés. — « Ils souffraient, nous dit saint Paul, les humiliations, les fouets, les prisons, les chaînes ; ils étaient lapidés, sciés, immolés par le tranchant de l'épée ; ils étaient éprouvés de toutes les manières » (*Heb.*, XI, 37).

Ainsi, Néron ayant, par une fantaisie barbare, mis le feu aux quatre coins de Rome, ajouta à cette scélératesse celle de l'imputer aux chrétiens, que ce monstre ne pouvait manquer de détester. Aussitôt les supplices se préparent ; les bûchers s'allument ; la persécution éclate de cent manières ; aux tortures on ajoute les insultes. Couverts de peaux de bêtes féroces, des chrétiens étaient jetés à des dogues furieux qui les déchiraient ; d'autres étaient crucifiés ou grillés ; et lorsque la lumière du jour venait à manquer, on les brûlait en guise de flambeaux [1].

De ces atrocités que résulta-t-il ? Vous le savez, mes chers frères. La religion de Jésus-Christ s'affermit davantage. Les chrétiens se multiplièrent, et Rome, qui semblait

1. Cf. Tacite, *Ann.*, XV, 44.

devoir être le tombeau du christianisme, en devint bientôt le centre.

Nous n'en doutons point. Ce que Dieu a fait pour nos pères, il le peut faire pour nous. Son pouvoir n'est point affaibli; son attachement à notre sainte religion, dont la première tige a été arrosée du sang de Jésus-Christ, n'est point diminué, et son amour pour ses fidèles enfants est toujours le même. Espérons donc qu'il viendra à notre secours; espérons qu'il fera tourner à sa gloire et à l'épurement, sinon à l'accroissement de son Église, ces événements qui semblent en annoncer la ruine prochaine et totale. Ne cessons de l'en prier : « Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet et salvos faciet eos » (*Ps.* CXLIV, 19).

Voici des jours favorables, des jours de miséricorde [1]; en méditant profondément sur les grands mystères, sur les faits précieux que l'Église remet, dans ces moments, sous nos yeux, nous sentirons notre foi se ranimer, se fortifier, nous entendrons peut-être intérieurement cette consolante parole de Jésus-Christ : « Habete fidem Dei » (*Marc.*, XI, 22).

Imitons les premiers fidèles, dont le Saint-Esprit nous a tracé la conduite dans les Actes des apôtres. Tous, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme : « Multitudinis credentium erat cor unum et anima una » (*Act.*, IV, 32). Dès que la tempête s'annonçait, dès que quelqu'un d'entre eux était en danger, ils recouraient tous à la prière, ils ne connaissaient point d'autres armes, d'autres moyens de se soustraire aux maux dont ils se voyaient menacés : « Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cœlum et ter-

1. Cf. *II. Cor.*, VI, 2.

am, mare, et omnia quæ in eis sunt.... Et nunc, Domine, espice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum » (*Ibid.*, 24. 29).

La prière inspirée par une foi vive, par une confiance filiale, était presque toujours exaucée. Prions dans les mêmes sentiments, et notre Père céleste nous écoutera aussi favorablement. Dans peu peut-être, il dira à son épouse chérie, à cette Église dont il a promis d'être l'éternel défenseur, ce qu'il dit autrefois à la fille de Jaïre qu'il venait de rappeler à la vie : « Surge, puella » (*Marc.*, v, 42; *Luc.*, VIII, 54), ma fille, levez-vous ; les temps de vos humiliations et de vos épreuves sont passés, les nuages qui vous ont, pendant quelques jours, dérobé à la vue de vos enfants désolés, je viens de les dissiper. *Surge;* levez la tête. Regardez autour de vous : vos temples se réparent, vos autels se relèvent, vos saintes cérémonies vont reprendre leur cours avec une ardeur et une piété nouvelle. La plupart de ceux que la terreur avait éloignés de vous ne tarderont pas de venir, avec les sentiments de la componction et les larmes du repentir, frapper aux portes de vos sanctuaires. Quant à ceux que les erreurs ou les passions tiennent décidément écartés de vous, je les remplacerai par d'autres enfants qui seront plus purs, plus fervents, plus dociles, plus fidèlement soumis aux sages et pieuses volontés de leur mère. *Puella, surge;* hâtez-vous de consoler un peuple que j'ai voulu châtier, mais non détruire. Montrez-lui combien étaient loin de vous connaître ceux qui vous ont représentée comme l'ennemie de la fraternité, de l'égalité et de la liberté; que les mœurs et les vertus de vos enfants deviennent la force et l'ornement de la nouvelle forme du gouvernement qu'ils ont désiré, et que les Français, enfin désabusés des erreurs où une raison présomptueuse et mensongère les allait plonger, n'oublient jamais que votre

religion pure, sainte, douce et bienfaisante, peut seule unir solidement les hommes ici-bas, peut seule les conduire sûrement à travers les nombreux écueils de cette vie périlleuse et passagère : en leur remettant sous les yeux qu'ils ont tous la même origine, et qu'ils aboutiront tous au même terme : en leur rappelant, sans cesse, qu'ayant tous le même Père céleste, ils doivent tous se considérer, s'aimer et se secourir comme de vrais frères : et en assurant, de ma part, les plus belles récompenses à ceux d'entre eux qui auront le mieux pratiqué ce précepte, l'abrégé de toute ma loi : « Diligatis invicem sicut dilexi vos » (*Joann.*, XIII, 34).

Si cependant, contre notre attente, la justice céleste juge à propos de prolonger encore ces jours de tribulations, gardons-nous d'en murmurer. Plions la tête; laissons passer la foudre qui gronde, et adorons en silence la main toute-puissante qui la dirige. Rappelons-nous ces belles paroles de saint Augustin : « Exhorresce quod minatur Omnipotens : ama quod pollicetur Omnipotens, et vilescet omnis mundus, sive promittens, sive terrens. »

Enfin, si Jésus-Christ daigne nous mettre au nombre de ceux à qui il accorde cette faveur, sur laquelle saint Paul félicitait en ces termes les chrétiens de Philippes : « Vobis donatum est pro Christo non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini » (*Philipp.*, I, 29), permettez-moi de vous adresser ce que saint Cyprien, dans une pareille circonstance, disait au clergé de son diocèse : « Si vos acies vocaverit; si certaminis vestri dies venerit, militate fortiter; dimicate constanter; scientes vos sub oculis præsentis Domini dimicare, confessione nominis ejus ad ipsius gloriam pervenire, qui non sic et ut servos suos tantum spectet, sed et ipse luctatur in nobis, ipse congreditur, ipse in certamine agonis nostri et coronatur pariter et coronatur. »

C'est dans ce cas surtout que je demande à Dieu d'être votre chef, et de vous donner l'exemple que vous avez droit d'attendre d'un évêque qui vous aime tous en Jésus-Christ, et qui mettra toujours son bonheur à contribuer au bonheur de ses frères, et spécialement au vôtre.

Adieu ; priez le Seigneur pour moi.

50. — [Destinataire inconnu]

Fonds Le Roux.) [Mont St-Michel], 18 vendémiaire an III (9 oct. 1794).

Depuis mon entrée dans le département d'Ille-et-Vilaine, je crois n'avoir donné que de bons exemples ; je crois n'y avoir fait que du bien. Soumission aux lois, paix, union, fraternité sincère : voilà la morale que j'ai toujours prêchée. Plus de cent mille citoyens qui, dans divers endroits, m'ont entendu, peuvent dire si j'en impose.

Visiter les malades, consoler les affligés, soulager les malheureux, telles ont été mes principales occupations. Aucune classe de citoyens, aucune espèce de chaumières ne m'ont rebuté. J'en prends à témoin même mes ennemis, si j'ai le malheur d'en avoir.

Le produit de mon traitement et le fruit de mes épargnes, depuis plus de vingt-cinq ans de travaux publics et utiles, j'ai tout sacrifié pour que les pauvres, dont Rennes et les autres parties de mon diocèse fourmillent, s'aperçussent, le moins possible, de l'absence de mon prédécesseur, qui jouissait d'environ 200,000 livres de revenu.

Je suis honteux d'être réduit à faire de ma conduite cette sorte d'éloge ; mais on m'a fait entendre que, dans ces conjonctures, il devenait nécessaire.

Je n'ai cessé de mériter la confiance de mes concitoyens ; du moins ils n'ont cessé de m'en donner les marques. En 1791, ils m'envoyèrent à l'assemblée législative. De retour de cette assemblée, ils me nommèrent membre du conseil

général du département ; mes collègues peuvent dire de quelle manière j'ai tâché de justifier ce choix [1].

51. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Mont Saint-Michel, IIIe année de la République une et indivisible, 23 vendémiaire (14 oct. 1794).

Voici, mon cher cousin, bien du temps que je n'ai entendu parler de vous ni de mes autres parents. Dieu veuille que vous soyez tous libres, tranquilles et contents. Je n'ai cessé de le prier pour vous ; mes inquiétudes n'en sont pas moins vives. La tempête qui, dans ces contrées, a causé tant de ravages, ne se sera-t-elle pas aussi fait sentir au milieu de vous ? J'en ai de cruelles appréhensions. Mon cœur ne se détachera jamais de mes anciens concitoyens de Quimper et même du Finistère. Oh ! que je les voudrais tous heureux ! que de vœux j'ai faits et je renouvelle, chaque jour, pour leur bonheur !

J'ai pour Brémaudière et Terrien de déchirantes inquiétudes. Leur civisme et leur innocence me sont bien connus. Mais, hélas ! ces qualités, qui devraient faire la sécurité de tout citoyen, n'ont pas toujours été respectées dans ces temps orageux. Il est d'autres individus dont je n'ose même vous demander des nouvelles. Un gendarme, parti de Callac [2], il y a un an, et que le hasard m'a fait rencontrer à cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer [3], m'a laissé entrevoir de grands malheurs dans mon cher Finistère. Puissent mes idées sinistres ne se pas réaliser !

Grâce à mon régime frugal, ma santé s'est jusqu'ici assez bien soutenue ; et mon courage, grâce à la divine Providence en qui je n'ai cessé d'espérer, ne m'a pas un moment

1. Le Coz avait jugé à propos de faire son apologie, pour répondre à certains bruits malveillants répandus à Rennes sur son compte.
2. Département des Côtes-du-Nord.
3. Au Mont Saint-Michel.

abandonné. Tel que vous m'avez connu, tel je me sens toujours. Mes principes et mes sentiments sont exactement les mêmes : patriote autant qu'homme en France, mais aussi, chrétien au-dessus de toutes les menaces de l'impiété. J'avais, dès le 24 germinal, dénoncé à la Convention un homme qu'elle commence enfin de connaître [1]. Pour prix de mon zèle, j'attendais la mort : elle n'est point venue. Je m'en consolerai, si le ciel m'accorde d'être encore utile à mes frères.

Les malheurs que l'Église de France éprouve, je les avais prévus : mes premiers écrits le prouvent. Je n'ai cessé de les annoncer, de vive voix, dans mon diocèse. Ceux qui ont prétendu par leur obstination sauver notre sainte religion ont réellement travaillé à sa ruine. Un morceau curieux à cet égard, c'est le « Projet d'adresse aux Français sur la constitution civile du clergé, » par Mirabeau. Il semble que Dieu ait voulu se servir de cet homme, comme il se servit autrefois de Balaam. Lisez, si vous le retrouvez, ce petit écrit ; vous serez étonné de l'espèce de prophétie qu'il renferme.

Paie-t-on ma pension d'émérite ? On ne peut me la refuser sans injustice. Avez-vous, pour en poursuivre le paiement, besoin de mon certificat de résidence ? Mes comptes sont-ils apurés ? Les effets, et spécialement les couverts que j'avais au collège, vous sont-ils remis ?

Je présume mes débiteurs, comme moi, dans l'embarras. Ne faites, en ce moment, vers eux, que les poursuites indispensables.

1. Le Carpentier, qui depuis longtemps terrorisait Saint-Malo et les pays voisins. Devenu suspect à la Convention, à l'époque de l'insurrection du 1er prairial an III (20 mai 1795), il fut interné au château du Taureau, près de Morlaix, et amnistié le 3 brumaire an IV (25 oct. 1795). La dénonciation de Le Coz ne fut pour rien dans cette disgrâce. Le farouche conventionnel mourut en prison, au Mont Saint-Michel même, en 1829.

Quant à mes créanciers, c'est-à-dire les citoyennes Bainville et Terrien, que je salue, dites-leur qu'elles soient de ce côté sans inquiétude. Grâce à Dieu, il me restera de quoi payer ce qu'elles m'ont si généreusement prêté.

Comment va ma cousine? Est-elle rétablie? Dites-lui, de ma part, ainsi qu'à toute notre famille, mille choses affectueuses. Je ne perds point toute espérance de vous revoir.... Qu'est devenu mon petit Le Roux [1]? Continue-t-il ses études?

Adressez votre réponse à la citoyenne Hérodière, directrice de la poste à Pontorson, avec une petite enveloppe et un petit mot honnête pour cette bonne femme qui, sans m'avoir jamais vu, a pour moi les sentiments d'une mère. Votre lettre pour moi ne sera point cachetée. Adieu, embrassez de ma part ma cousine, vos enfants, mes parents et mes amis, et me croyez inviolablement votre fidèle, etc.

52. — [Destinataire inconnu] [2]

(Fonds Gazier.) Mont Saint-Michel, 21 brumaire an III (11 nov. 1794).

Je vous offre, citoyen, le manuscrit ci-joint, et vous prie de l'imprimer à votre compte. J'ose croire qu'il ne compromettra pas vos intérêts; il sera recherché surtout dans la ci-devant Bretagne où je suis plus particulièrement connu. Les vérités qu'il contient sont encore du goût de bien des Français. Ces vérités-là n'ont produit et ne produiront jamais ces fusillades, ces noyades, et toutes ces monstruosités qui forceront nos neveux d'examiner sérieusement de quelle espèce d'êtres était peuplée la France à l'époque où elles ont eu lieu.

1. Le frère aîné de celui dont il est question dans l'Introduction. Leur mère était la sœur de Le Coz.

2. Cette lettre fut vraisemblablement adressée à R. Courné, l'imprimeur ordinaire de l'*évêque métropolitain du Nord-Ouest*.

Le 24 floréal, j'adressai à la Convention nationale la lettre dont est ici copie [1]. Les notes que j'y joins étaient dès lors prêtes ; vous sentez que je ne pouvais les accoler à la lettre. Non pas que je craignisse plus à cette époque que je ne crains aujourd'hui de dire la vérité. Si j'avais été libre, j'eusse été moi-même la faire entendre à nos législateurs, eussé-je dû, comme le Chinois de l'abbé Raynal, m'y faire accompagner de mon cercueil.

J'aime ma patrie ; je donnerais tout à l'heure mon sang pour lui assurer la liberté, la paix et le bonheur. Jugez avec quelle douleur j'ai vu creuser les abîmes où, depuis un an, est descendu ce nombre effrayant de mes concitoyens.

J'ai moi-même plus d'une fois vu la mort de fort près : tandis que d'un côté le citoyen Carrier me tenait opprimé sous le poids de son autorité néronienne, de l'autre les rebelles de la Vendée [2] voulaient, par représailles, me décerner les honneurs de l'autodafé. Enfin, un ennemi plus puissant et aussi terrible qu'eux tous, la faim, m'a fait éprouver quelque chose de plus douloureux que la mort même. Vous voyez, citoyen, que je suis un homme à l'épreuve.

Aussi je vous réponds des principes et de la doctrine répandus dans mon écrit. Je me sens le courage de les sceller de mon sang; et vous pouvez, si vous le jugez à propos, rendre publique cette lettre de garantie.

J'ai encore quelques autres manuscrits que je vous communiquerai, si vous êtes content de celui-ci.

1. Il la fit imprimer sous ce titre : *Lettre à la Convention*, 24 floréal an II (13 mai 1794), *par le citoyen Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, ci-devant membre de l'Assemblée législative, incarcéré par l'ordre de Carrier*. Il y dénonçait Le Carpentier. Cf. *Annales de la religion* du 9 avril 1796.

2. L'armée catholique et royale étant en route pour Granville et passant à Pontorson, quelques Vendéens se rendirent au Mont Saint-Michel, et y délivrèrent les insermentés (nov. 1793).

Les notes qui sont sur la deuxième feuille doivent être mises au bas des pages et correspondre aux endroits que les renvois indiquent. Un coup d'œil vous fera concevoir tout mon dessein. Vous m'obligerez, quand l'écrit sera imprimé, de m'en faire parvenir quelques exemplaires.

53. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Mont Saint-Michel, 14 frimaire an III (4 déc. 1794).

C'est donc de l'autre monde, mon bon cousin, qu'il faut que je vous écrive, puisqu'il a plu à quelques personnes de m'y envoyer. Cependant, ou je rêve d'une manière étrange, ou je me trouve encore au Mont Saint-Michel. J'allais même me promener sur la grève au moment où votre lettre à ma bonne mère [1] m'est parvenue; car, depuis quelques jours, les barrières de ma prison se sont beaucoup élargies, et l'on me fait espérer que bientôt elles n'existeront plus.

Enfin, ce qui me prouve que je ne suis pas encore dans l'autre monde, c'est que je ne vois point ces hommes estimables avec qui je compte m'y retrouver, ces vrais républicains, ces tendres amis que j'avais dans le Finistère, et dont il a plu aux Carriers de votre département de priver la République. Mais si je ne les ai point vus, je ne leur en ai pas moins donné des larmes sincères. Dites à leurs familles respectives que mon cœur partage vivement leur perte et leur douleur.

Je suis presque glorieux de ma captivité, tant les hommes honnêtes, les vrais citoyens me témoignent d'intérêt. La ville de Rennes, et spécialement ma section, m'ont réclamé. Des militaires, avec un officier général, vinrent

1. Il s'agit de la citoyenne Hérodière, dont il parle plus bas, et qui, disait-il dans la lettre précédente, avait pour lui « les sentiments d'une mère. »

hier au Mont. Ils demandèrent à me voir, me firent promettre de leur donner un petit mémoire en vertu duquel ils veulent, dirent-ils, avoir l'honneur de mon élargissement.

Consolez-vous donc; consolez mes parents et mes amis; car j'aime à croire que la guillotine ne me les a pas tous enlevés. L'existence de Brémaudière et de Terrien m'a fait un plaisir indicible. Mille choses affectueuses chez eux.

Ne me traitez point de ci-devant; ce mot ne me va point. Je suis ce que j'ai été.

Quand vous écrirez à la citoyenne Hérodière, croisez vos lettres comme pour les ci-devant capucins, afin qu'elle n'en paie pas le port.

Adieu; mes amitiés à ma cousine, à vos enfants, à mon neveu, à tous nos parents. Le courrier me presse. — Je suis à vous de tout mon cœur, et jusque dans l'autre monde.

54. — Note sur mon incarcération.

(Fonds Gazier [1].)

Le 18 septembre 1793, par ordre de Carrier et de Pocholle, je fus mis en arrestation dans ma maison. Quelques jours après, on me conduisit dans une prison infecte, et je fus, moi troisième, couché dans une petite chambre par laquelle passaient continuellement les geôliers, guichetiers et prisonniers.

Le 15 octobre suivant, à minuit, l'ordre fut donné par Pocholle de me faire partir dès quatre heures du matin pour le Mont Saint-Michel, avec les prêtres insermentés qui, depuis trois jours, étaient prévenus de cette translation et avaient pu se préparer au voyage. Je demandai à me servir de ma voiture, attendu que j'étais malade. On me répondit que la loi d'égalité s'y opposait. Cependant

1. Cette note a été rédigée plus tard. Peut-être était-elle adressée à Grégoire.

on permit quatre ou cinq cabriolets aux insermentés. On feignit de me permettre des chevaux. J'en fis conduire hors la ville; on me força de les renvoyer. Je fus attaché avec une corde à la tête des prêtres qui pouvaient marcher, et je fis ainsi six lieues de poste. Le lendemain, comme les jeunes gens de Rennes qui nous escortaient blâmaient hautement la manière dont j'étais traité, on me permit de monter dans un des cabriolets.

Au Mont Saint-Michel on a voulu m'ôter jusqu'au moindre livre, et spécialement mes livres de prières. Un certain Frain, agent national du district d'Avranches, qui lui-même avait opiné pour la force départementale [1] dont on me faisait un crime, m'a traité avec une morgue et une dureté révoltantes. Un jour il est venu dans ma chambre avec quelques militaires et, malgré mes honnêtes représentations, il a eu l'impudeur de briser un petit crucifix de bois qu'on m'avait prêté. Il envoya le comité révolutionnaire du Mont Saint-Michel fouiller dans ma chambre. On y trouva un Homère grec avec le portrait du poète. Ce portrait fut pris pour une figure de saint, et je pensai y être pour mon Homère.

J'ai vu dégrader l'église et la maison du Mont Saint-Michel et y causer pour plus de 100,000 livres de dommages, par le prétexte d'ôter les emblèmes de la religion.

Jamais intendants, commandants de province, n'ont montré la morgue qu'y ont affichée les agents de la République, toutes les fois que je les ai vus.

Supplément aux détails sur la Persécution.

Esnue la Vallée [2] était logé à l'intendance. Là étaient

1. Il s'agit du Fédéralisme.

2. L'un des conventionnels envoyés à Rennes avec Bourbotte, Prieur, Turreau, Boursault, pour aider Pocholle à terroriser le département.

portés les ornements et vases des églises ; toutes les pièces en étaient remplies. On était obligé de marcher dessus pour parvenir au nouveau Sardanapale, qui était entouré de femmes décriées et d'autres êtres immoraux, à qui il permettait de prendre dans le tas d'ornements ce qui pouvait leur convenir. Les vases sacrés servaient à leurs orgies. On voulut forcer un jeune citoyen, qui y était de garde, de boire dans ces vases : il en témoigna une horreur qui fit monter au visage des infâmes quelques restes de pudeur ou plutôt de honte.

Les housses des chevaux de nos élégants révolutionnaires n'étaient faites que d'ornements d'église.

Dans quelques-unes de nos paroisses, des commissaires envoyés pour dépouiller les églises y profanaient le Saint des Saints d'une manière horrible, foulaient aux pieds les hosties, donnaient les vases sacrés à porter à leurs chiens, insultaient à la douleur comme à la piété des fidèles, etc.

Ces scandales n'ont pas peu contribué à soulever nos campagnes.

Rappelez-vous que dans ma prison du Mont Saint-Michel, quelques militaires, conduits par le procureur-syndic du district d'Avranches [1], y voient un petit crucifix de bois très vieux qu'on m'avait prêté, et que l'un d'eux, pendant que je causais avec les autres, brisa. J'en frémis d'indignation ; je leur reprochai d'être entrés chez moi sans officier municipal ; je leur annonçai que la France entière serait instruite de cette horreur, etc.

Dans cette même maison, sous prétexte d'anéantir les symboles religieux, on fit pour plus de 100,000 livres de dégradations. Les généraux d'alors étaient les plus acharnés contre le culte.

1. C'était Frain, dont il est question ci-dessus.

A Rennes, des fanatiques, attroupés dans une place autour d'un arbre planté sur les ruines d'un monument, chef d'œuvre de l'art, adressaient des hymnes et des vœux à la déesse de la Raison, et à chaque refrain se prosternaient, le visage tourné vers l'arbre. C'était un prêtre marié, nommé Martin [1], homme fou d'amour-propre et d'orgueil, qui paraissait conduire cette momerie aussi bête qu'impie.

A mon retour à Rennes, la terreur était telle qu'un marchand ferblantier ou « étaimier » rejeta avec horreur la proposition qu'on lui fit de mouler quelques calices en étain.

Quand je demandai l'église Saint-Pierre [2] ou Saint-Sauveur, qui servait aux assemblées en l'honneur de la déesse nouvelle et qui, pour cette raison, avait échappé aux grandes fureurs, Boursault [3] se leva en colère, s'emporta contre ceux qui avaient épargné ce temple, parla de le faire démolir à l'instant, etc. Quand cet homme, monté dans les chaires des églises, y faisait ses prônes, il les commençait par ces mots fameux : « Dans cette chaire, d'où jusqu'ici d'infâmes imposteurs ne vous ont fait entendre que des mensonges, je vais vous dire la vérité. » Et Dieu sait quelles vérités venaient à la suite de ce début!

J'avais l'évêché en ferme. Ma chapelle n'avait point été dégradée, quoique mes ornements eussent été enlevés. Je commençai d'y dire la messe, à ma sortie de prison. Boursault m'en fit un crime. A neuf heures du soir on me notifia son ordre de n'y plus exercer mon culte, et de retirer de l'évêché tous mes effets dans la journée suivante,

1. L'ancien supérieur du grand séminaire de Rennes, vicaire épiscopal de Le Coz. Nous avons vu plus haut (p. 63, note) son démêlé avec celui-ci.
2. Aujourd'hui l'église métropolitaine.
3. Ce conventionnel avait d'abord été comédien.

qui était un décadi, et où tous les ouvriers tremblaient encore de travailler.

N'oubliez pas ceci : le premier signal de renvoyer les curés, de fermer les églises et d'abolir le catholicisme fut donné par le maire de la commune de Piré, ci-devant procureur fiscal du marquis de Piré, et aussi aristocrate que ce marquis. Par une lettre imprimée au Journal de Rennes, ce M. de Jaunay provoquait toutes les paroisses à imiter la sienne.

D'un autre [côté], votre collègue Duval [1] et quelques autres de nos députés provoquaient l'abolition entière de notre culte, avec un acharnement digne d'être consigné dans l'histoire. Leurs lettres sur cet objet sont des monuments de rage antichrétienne.

Si vous voulez les arrêtés de Carpentier, nous en avons des copies.

55. — [Destinataire inconnu] [2]

(Fonds Le Roux.) 13 messidor an XI (2 juillet 1803).

....En 1790, effrayé de la division du clergé et des maux qu'elle allait attirer sur l'Église et sur l'État, je fis un petit ouvrage pour conseiller la réunion et écarter ses malheurs. Les esprits exaltés, après m'avoir dit bien des injures, finirent par m'ôter mon ouvrage pour le donner à M. Camus [3]. D'autres écrits parurent; ils ne pouvaient être de moi : malgré mes déclarations, on s'obstine à me les donner.

1. Charles Duval, natif de la Guerche-de-Bretagne, fougueux partisan de l'athéisme.

2. Le Coz, retraçant à son correspondant sa vie politique pendant la Révolution, parle surtout de sa captivité; c'est ce qui nous a décidé à donner ici cette lettre.

3. Il s'agit du célèbre constituant, l'un des rédacteurs de la constitution civile du clergé. Camus fit aussi partie de la Convention, et, en cette qualité, il vota la mort de Louis XVI. C'était, comme on sait, un janséniste ardent.

Membre de l'assemblée législative, je m'opposai fortement à tous les décrets contraires à la religion, au clergé, aux religieux, aux anciens établissements, à la tranquillité publique : des journaux mensongers me signalaient comme les ayant provoqués.

Je n'ai jamais été de la Convention. On a débité que j'en étais un des membres les plus violents ; on a été jusqu'à citer telle séance où j'avais dit telle chose, telle autre où j'avais livré ma croix pectorale, que, grâce à Dieu, je possède encore ; on a nommé l'orfèvre chez qui elle se trouve, etc.

Dès la fin de 1792, deux écrits vigoureux contre le mariage des prêtres et le divorce me firent proscrire par le club de Rennes : on n'a point laissé d'avancer que j'avais provoqué le divorce et ces mariages douloureux.

Dès 1793, je fis distribuer dans mon diocèse de Rennes, un « Préservatif contre l'impiété, » ouvrage que je ne crois pas mauvais. Du fond de mon cachot, qui a duré quinze mois, je ne cessai de combattre l'impiété; j'ai même osé écrire à Lindet [1], à Robespierre, à la Convention elle-même. Quelques-unes de ces lettres ont été imprimées. J'ai exhorté les prêtres au courage, à la mort, plutôt que de remettre leurs lettres d'ordre; et dans le même temps, on s'efforçait de me faire passer pour un impie, pour un apostat. La calomnie n'a pu même être arrêtée par la fureur de Carrier, qui me fit enchaîner comme fanatique fédéraliste et conduire ainsi dans les cachots du Mont Saint-Michel.

De ces cachots, il ordonna de me faire conduire à Nantes avec un jeune officier de mes parents, qui n'avait

1. Évêque constitutionnel de l'Eure. — La lettre de Le Coz était une apologie du célibat ecclésiastique. Cf. Duchâtellier : *Hist. de la Révolution dans les départ. de l'ancienne Bretagne*, t. III, p. 95 et seq.

absolument d'autres crimes que de s'être dit mon neveu, et d'avoir soutenu que j'étais un honnête homme devant un club ivre de fureur. Carpentier me condamna également à être noyé. Les Vendéens, passant entre Nantes et ma prison, furent cause que mon arrêt de mort ne put être exécuté.

A leur tour, ces mêmes Vendéens, maîtres du Mont Saint-Michel, m'y cherchèrent pour me brûler à la tête de leur camp. Un souterrain, où je faillis mourir de faim, me déroba à leurs recherches, dirigées par quelques malheureux prêtres. Ces Vendéens furent chassés ; plusieurs des prêtres furent pris. J'ai sauvé la vie à plusieurs d'entre eux ; j'ai fait révoquer l'arrêt de mort prononcé contre deux, dont l'un, à la tête des Vendéens, avait violemment menacé la municipalité du Mont Saint-Michel, si elle ne me livrait mort ou vif. Heureusement elle ignorait où j'étais caché. Eh bien ! l'on m'a signalé comme l'un des bourreaux de ces pauvres prêtres. Pendant plus de deux ans ma tête a été mise à prix ; plus de cinquante fois j'ai échappé aux poignards des Chouans, qui m'en voulaient surtout de ce que mes lettres pastorales, prêchant fortement la paix, faisaient déserter plusieurs de leurs soldats, et je m'en suis vengé maintes fois socialement. L'année dernière, où, étant à Paris, j'ai, par mes sollicitations auprès du ministre de la police, fait sortir du Temple quatre anciens des chefs de Chouans qui m'avaient le plus violemment pourchassé, deux d'entre eux vinrent me remercier et m'avouèrent, ce que je savais déjà, que plusieurs fois ils m'avaient recherché avec des vues ennemies. Nous mêlâmes ensemble nos larmes d'attendrissement, et j'aime à croire qu'aujourd'hui ils ont pour moi quelques sentiments d'amitié.

Je crois avoir été le premier à écrire en faveur du

dimanche et contre le tyrannique et absurde décadi [1]. Mes « Observations, » répandues dans presque toute la France, ont ouvert les yeux, ont ranimé le courage de plusieurs chrétiens, même de plusieurs prêtres ; elles m'ont valu une dénonciation et un interrogatoire judiciaire ; néanmoins on voulut faire croire au peuple que je protégeais le décadi.

En l'an VII je publiai l'« Avertissement pastoral [2] » que vous recevrez en même temps que cette lettre. Je l'adressai moi-même aux directeurs. La Revellière-Lépeaux, déjà bien indisposé par mes Observations sur le dimanche, voulut me faire déporter pour mon Avertissement, dans lequel, pour la première fois peut-être, sa théophilanthropie a été traînée dans la boue : ses ordres à ce sujet existent encore à Rennes. Des hommes d'un autre genre défendaient, sous peine de péché mortel, la lecture de mon Avertissement [3].

La primauté du Pape est pour moi un dogme sur lequel repose, en grande partie, l'Église catholique. Ce dogme sacré, je l'ai toujours défendu. Lorsque la Terreur fermait toutes les bouches, glaçait toutes les plumes, j'osai écrire en faveur de Pie VI, que l'on traînait horriblement de ville en ville. Je n'en ai pas moins été signalé comme l'ennemi du Pape et du Saint-Siège. Je me console en pensant à mon maître, à l'immortel Bossuet.

En Bretagne, on respecta mes mœurs ; on était presque fâché de ne pouvoir m'attaquer de ce côté. Ici on a été moins scrupuleux ; on a osé répandre à Besançon que

1. La brochure avait pour titre : Observations sur le dimanche et le décadi. Cf. *Annales de la Religion*, VIII, 145. Elle est datée du 30 frimaire an VII (20 déc. 1798).

2. « Avertissement pastoral sur l'état actuel de la religion catholique. » Cf. *Annales*, X, 121.

3. On devine qu'il s'agit des insermentés.

étais marié à Rennes. De prétendus officiers y avaient connu ma femme et mes enfants, avaient été chez moi, etc.

Voyant le vaisseau de l'Église dans le port et le culte assuré d'être rétabli, je voulus, il y a dix-huit mois, me retirer dans quelque solitude ; mon goût, le besoin de me reposer m'y portaient. Le gouvernement, par l'organe du ministre de l'intérieur, m'invita à rester à Paris. Quelques mois après, malgré ma répugnance bien manifestée (MM. Lanjuinais, Defermon [1] et Portalis en sont témoins), j'ai cédé aux ordres du Premier Consul, qui a exigé que je me rendisse à Besançon. On a publié que par ambition j'avais brigué ce poste, le plus pénible que j'aie encore occupé.

Il n'y avait pas quinze jours que j'y étais, que je fus instruit du parti de m'en éloigner ; c'était à force de dégoûts que l'on comptait y parvenir. Ce moyen, quoique fort prodigué, n'ayant pas réussi, on en a imaginé un autre. On a établi une sorte de bureau où toutes les personnes qui pourraient avoir quelque chose contre moi sont invitées à déposer leurs allégations. J'ai de ceci des preuves matérielles ; je n'en ai pas moins donné une jolie place à celui qui est à la tête de cette manœuvre. Il y correspond avec des hommes qui restent à Paris et dont quelques-uns sont de ce pays-ci.

De ce dépôt de mensonges et d'impostures part presque toutes les semaines un bulletin où je suis signalé avec des couleurs plus odieuses les unes que les autres. Dernière-

1. Lanjuinais et Defermon firent partie de l'assemblée nationale et plus tard de la Convention. Ils furent proscrits par la Montagne en leur qualité de Girondins, mais ils parvinrent à se soustraire à l'échafaud. Lanjuinais se distingua particulièrement par sa noble résistance aux excès de la Révolution. Il mourut pair de France en 1827. Son frère, l'abbé Lanjuinais, était vicaire épiscopal de Le Coz, et l'un de ses plus dévoués partisans. Il est mort en 1835.

ment, on m'y donnait pour un jacobin outré, et comme ayant tapissé mon église de tous les emblèmes du jacobinisme ; je sais où et par qui à Paris les propos ont été répétés. Moi jacobin ! Dieu sait combien je suis éloigné de toute secte, et spécialement de celle-là ! Ceux qui m'en accusent le savent aussi sans doute, mais.... calomnions toujours ; la cicatrice reste : telle semble être leur devise.

Je ne suis donc pas étonné, Monsieur, des préjugés dont il est parlé dans votre lettre ; ce terme est le plus doux que votre honnêteté a pu trouver. Je lui en sais gré.

Quelques jours après être sorti du Mont Saint-Michel, nous nous trouvâmes dans mon cabinet, à Rennes, cinq amis qui avaient été proscrits : Lanjuinais, le sénateur ; Defermon, conseiller d'État ; un maire de Rennes, ancien conseiller au Parlement, et un professeur de rhétorique. Nous convînmes tous que, sans l'appui de la religion, nous eussions, pendant notre proscription, été les plus malheureux des hommes. Cette vérité, je la sens toujours avec la même énergie. C'est elle encore qui me soutient et me console.... Être dénigré jusqu'auprès d'un gouvernement à qui je suis tout dévoué et en faveur de qui a été fait l'un de mes meilleurs ouvrages : « Lettre sur l'obligation d'être soumis au gouvernement » [1] ; être calomnié jusqu'auprès du chef de l'Église, pour qui je suis prêt à donner la dernière goutte de mon sang, voilà, Monsieur, ma position.

Pardonnez ces longs détails ; vous les avez provoqués. D'après vos lettres et votre livre, je vous crois des qualités ; aussi, je me fais un désir d'obtenir votre estime. Puisse cette lettre m'en faciliter les moyens !

1. Le Coz avait publié en 1801, au nom du concile national dont il était le président, une instruction sur la soumission due à la puissance civile. Cf. *Annales de la Religion*, t. XIII, p. 433.

56. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 24 frimaire an III (14 décembre 1794).

Enfin, me voici encore à Rennes, mon cher Daniélou. Depuis le 14 mes fers sont brisés ; puissent tous mes concitoyens recouvrer aussi la liberté !

Les communes de Normandie, et celles de mon département par où j'ai passé en revenant de ma prison, m'ont fait l'accueil le plus affectueux et le plus flatteur. J'arrive à deux heures après midi dans une auberge de Saint-Aubin-d'Aubigné, à cinq lieues de Rennes. L'aubergiste et son monde se mettent à pleurer en me voyant. Vite, grand feu, attentions de toutes les sortes ; on me donne un excellent dîner, et avec un cœur admirable. Je tire mon portefeuille. — « Que faites-vous, me disent ces bonnes gens ; nous ne prendrons rien ; nous sommes trop payés par le plaisir de recevoir notre cher évêque. » — J'insiste ; savez-vous ce que je gagne ? On met dans mon bagage un pain de six livres, dans la crainte que je n'en trouve point, en arrivant chez moi. Et vous voulez que je quitte de tels hommes [1] ! Ah ! réservez de pareils conseils pour vos ennemis, ou pour ces hommes lâches et vils qui préfèrent au témoignage de leur conscience un intérêt grossier. Quant à moi, ne m'écrivez jamais sur ce ton. Si je ne suis pas au courant des événements du jour, je le suis depuis longtemps des sentiments de l'honnête homme.

Je vous pardonne cette indignante fin de lettre en faveur du commencement, qui m'a fait verser des larmes bien douces. L'acquittement de mon cher Souché, la liberté prochaine de mon ami Terrien, le replacement du chef-

1. Daniélou lui conseillait de rentrer dans le Finistère, au sein de sa famille, pour se reposer des souffrances de sa captivité et vivre tranquil désormais.

lieu dans l'endroit où mes soins et mes agissements avaient contribué à le fixer, certes vous ne pouviez m'annoncer des nouvelles plus intéressantes ni plus agréables pour moi.

Je vous dirai, parce que cela fera plaisir à vous, à mes autres amis, que je me suis rendu secrètement à Rennes, pour empêcher mes jeunes concitoyens d'exécuter le projet qu'ils avaient formé de me venir prendre ; démarche dont les amis de Carrier auraient cherché à leur faire un crime.

Depuis mon arrivée, ma chambre est toujours pleine, et, dans les rues mêmes, ce sont des embrassements qui ne finissent point.

Vous trouverez ci-incluse une copie de mon acte de mise en liberté ; je pense qu'elle fera plaisir à vous et à mes amis, à qui je vous prie de la communiquer. Vous verrez tous que je n'ai point cessé de mériter votre estime.

Mandez-moi des nouvelles de ma voiture et de mes autres effets : je vais les réclamer, et je me flatte que les tribunaux, si je suis réduit à y recourir, ne me traiteront pas avec moins de justice que le représentant Boursault. Qu'on ne reçoive point ma voiture sans un procès-verbal de l'état où elle se trouve : elle vaudrait aujourd'hui environ 4,000 francs.

Mes amitiés à ma cousine, à vos enfants, à mon neveu, à tous mes parents. Mille choses affectueuses aux citoyens Brémaudière, Terrien, Bainville, Magnan, Dian, etc.

Je suis provisoirement logé chez la citoyenne Codet [1], rue des Lillois.

Dès que j'aurai eu le temps de le copier, je vous enverrai un précis historique de ma détention [2]. Adieu ; bonne

1. C'était la mère de son ami Codet. Elle était fort âgée ; elle donnait le logement à Le Coz, qui lui fournissait la table.

2. Ce Précis, qu'il intitula : *Journal de ma captivité*, est aujourd'hui perdu. Il n'en subsiste que de rares fragments copiés par Duchâtellier et le chanoine Grappin, secrétaire de Le Coz, à l'évêché de Besançon. Grappin a

santé ; bon courage. N'oubliez pas Celui par qui seul nous sommes forts. Apprenez à vos enfants à connaître, à adorer et aimer ce Père par excellence, qui pénètre dans les cachots, malgré toute l'infernale rigueur des comités de Robespierre, et qui porte des secours et des consolations inconnues aux anthropophages et à leurs adhérents. Adieu ; salut et amitié.

Vous sentez que tout ceci excite la rage de mes faux frères [1] ; je m'attends donc à quelque nouvel orage ; mon âme y est toute préparée. Que ceci ne soit point pour vous un motif de me réitérer vos lâches conseils. Je ne vous les pardonne qu'en faveur de votre amitié pour moi. Adieu ; soyez tranquille sur mon compte.

57. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 10 nivôse an III de la République une et indivisible (30 décembre 1794).

Mes diocésains, mon bon ami, me savent gré de mon attachement pour eux ; ils m'en témoignent plus d'estime et d'affection. Mon arrivée ici a été suivie de la délivrance des prêtres assermentés qui étaient au Mont Saint-Michel ou dans d'autres maisons d'arrêt. Nos bons compatriotes Guermeur et Guezno [2] m'ont accordé la liberté de ces innocentes victimes du plus odieux arbitraire, et je leur en sais un gré infini. S'ils vont à Quimper, voyez-les de ma part.

N'oubliez pas ma voiture ; elle vaudrait aujourd'hui plus de 3,000 francs. Que celui qui a eu l'impudeur de s'en servir pendant un an, et pour faire égorger ses concitoyens, paye les dommages qu'il y a causés.

laissé de son maître et ami une biographie inédite, dont nous avons l'original entre les mains. Il en existe plusieurs copies.

1. Les insermentés.

2. Conventionnels envoyés en mission dans les départements de l'Ouest. Tous deux étaient députés du Finistère. Le Coz les avait eus comme élèves au collège de Quimper.

58. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 23 pluviôse an III (11 février 1795).

Votre billet, citoyen mon cher frère, avec le cadeau précieux qui l'accompagne, adoucit un peu le chagrin qui depuis longtemps me consume. Puisse l'annonce que vous m'y faites se réaliser bientôt ! Hélas ! de combien de crimes et de maux je suis sans cesse témoin !

La faction infernale, qui a si longtemps couvert ces contrées de sang et d'horreurs, a eu forcé [1] des maires et des agents nationaux des campagnes à ravager, à profaner les temples de leurs communes. Et maintenant cette autre espèce de monstres, connue sous la dénomination de Chouans, poussée par des hommes qui aiment la religion comme Robespierre et Carrier aimaient la République, parcourent ces communes et assassinent impitoyablement ces pauvres municipaux, qui n'ont d'autre crime que d'avoir cédé à la terreur. Voilà comme les passions se couvrent sans cesse de quelque masque, pour troubler la société et aggraver nos maux.

Cependant la proclamation des représentants Guezno et Guermeur sur le libre exercice du culte, a ranimé les citoyens des campagnes et ceux des villes où elle est mise à exécution. Un homme, philosophe éclairé autant que zélé républicain, me mande de Quimper, les 13 et 14 de ce mois : « La messe a été chantée dans l'église cathédrale; il s'y est trouvé un peuple immense, et spécialement des cultivateurs. A l'issue de la messe, ceux-ci ont dit aux Quimperrois : Depuis un an nous ne pouvions voir en vous que des monstres altérés de sang et de crimes; désormais nous allons vous considérer comme des frères,

1. Cette expression incorrecte se rencontre plusieurs fois dans les écrits de Le Coz.

et nous partagerons avec vous le reste de nos subsistances. On s'est en conséquence embrassé ; on s'est juré fraternité, amitié, tendresse, assistance mutuelle. »

A Vannes et à Saint-Brieuc, la même cause a produit les mêmes effets. A Rennes, le représentant Boursault ne veut pas qu'on nous donne un temple, même provisoirement. Les citoyens en gémissent ; ils demandent pourquoi on les traite si différemment de leurs frères des autres villes. Ah ! si vous pouviez faire cesser ce nouvel acte d'arbitraire et de vexation ! Il n'est point d'homme instruit qui ne convienne, s'il est de bonne foi, que notre culte est une source inépuisable de consolations ; et dans quel temps ces consolations furent-elles plus nécessaires ? Nous payons le pain le plus grossier jusqu'à 15 sols la livre : encore pouvons-nous difficilement nous en procurer. Les autres denrées sont également rares et hors de prix. Nos indigents sont prodigieusement nombreux. Et l'on nous refuse le plus simple et le plus sûr moyen de les soulager et de nous consoler nous-mêmes ! Cela est d'autant plus choquant que la plupart de nos communes ont rouvert leurs temples, ont rappelé leurs prêtres que la persécution avait dispersés, et jouissent paisiblement de l'exercice de leur culte. La justice et l'intérêt de la paix demandent que cette odieuse différence cesse au plus tôt.

J'ai eu un entretien avec Boursault. Les témoins conviennent que j'y ai mis toute la modération et toute l'honnêteté convenable. Lui-même me parut également satisfait et, néanmoins, en soupant ce même jour chez un citoyen de cette ville, il annonça qu'il allait, par une lettre de cachet, me faire conduire dans le Finistère. Voilà la liberté et la sûreté dont jouissent encore les hommes qui sont les plus dévoués à la République.

Guezno et Guermeur sont mes élèves et mes amis. Leur

proclamation a devancé celle de Boursault, qui m'a lu son projet où les mêmes principes sont reconnus. Je soupçonne un peu de jalousie de la part de ce dernier, qui d'ailleurs, ancien comédien, a contre notre culte de grands préjugés.

J'ai vu dans les journaux, avec un plaisir bien vif, qu'on vous venge hautement de l'imputation banale de fanatique. Ce mot est devenu si commun, que des hommes qui ne savent même pas lire l'ont sans cesse à la bouche. J'espère qu'il passera, comme beaucoup d'autres inventés par la scélératesse et répétés par la bêtise. Puissions-nous dire bientôt, comme saint Cyprien d'une persécution à peu près semblable : « Dominus probari familiam suam voluit, et quia traditam nobis divinitus disciplinam pax longa corruperat, jacentem fidem ac pæne, ut ita dicam, morientem censura cœlestis erexit ! » Adieu ; je vous souhaite santé, courage, succès et contentement, et vous salue bien fraternellement.

59. — AUX DÉPUTÉS DE LOIR-ET-CHER [1]

Fonds Gazier.) Rennes, 5 ventôse an III (23 février 1795).

Cher collègue, je suis bien sensible à vos inquiétudes ; elles me prouvent que j'ai encore un frère. Quelle source de consolations au milieu de mes chagrins !

La « menace » [2] n'a point eu d'effet. Seulement, à dix heures du soir, je reçus l'ordre d'ôter de l'évêché, dont j'étais « locataire, » tous les meubles que j'y avais encore. Je me rendis à « l'exprès commandement. » Deux ou trois mille volumes, avec beaucoup d'autres effets, furent entas-

1. Cette lettre leur est adressée chez le citoyen Grégoire, rue du Colombier, à Paris. Nous retrouverons fréquemment cette suscription collective, bien que les lettres ne soient destinées qu'au seul Grégoire.

2. La menace de Boursault : voir la lettre précédente.

ı dans la chambre que j'occupe, et je ne laissai échapper cun murmure.

Une lettre de Quimper, dont je crois vous avoir parlé, e donna occasion de faire de nouvelles instances pour ı temple. Je le demandai au nom des malheureux dont tte ville fourmille. J'y faisais voir que j'ai passé trente ıs au sein des lettres et de la philosophie, et que j'avais ıelque titre pour repousser la banale qualification de ınatique. Ma lettre était restée sans réponse.

Aujourd'hui, à midi, votre courageux collègue Lanıinais m'est venu. Il venait pour la première fois de ıuser, par hasard, avec mon homme, qui lui a dit de ıoi des choses honnêtes, qui a même loué ma lettre, qui 'est étonné que je n'eusse point encore d'église, qui a ccumulé mensonge sur mensonge, et qui a fini par écrire l'agent national, au district, de me faire préparer une hapelle, peu spacieuse il est vrai, mais nullement dégraıée. Les propos, les gestes, tout le savoir-faire du comélien ont été mis en usage pour obtenir l'estime de votre ollègue, qui n'en a pas moins dit des vérités franches ıt dures au persécuteur de lui et de sa famille.

J'entre dans ces détails, afin que vous connaissiez de ılus en plus le mépris dont se couvrent auprès des hommes sensés vos modernes satrapes. Celui-ci a poussé 'impudeur jusqu'à nier le projet de lettre de cachet, cerifié par vingt personnes qui l'ont entendu.

Votre discours n'a que le succès qu'il mérite. Je doute ıue vous ayez jamais rien fait de mieux. Lanjuinais, Defermon, à qui je l'ai fait lire, le trouvent excellent. Ils ıensent comme nous ; ils voient de près les choses. Tâchez qu'ils aillent bientôt vous seconder. Ils mettront ıous les yeux de la Convention de grandes vérités, qu'elle ıst loin de soupçonner.

Envoyez-moi, je vous en prie, votre nouvelle édition, avec les opuscules mentionnés dans votre lettre et les autres que vous croirez me convenir. Je vous ferai rembourser tout ce que ces envois vous coûteront. Vous pourrez vous servir de l'adresse de la citoyenne Codet, de celle du citoyen Duchesne[1], rue du Lycée, de celle du citoyen Germé, rue Mélaine.

On annonce l'arrivée du successeur du citoyen Boursault, et l'on en dit du bien. Puisse-t-il nous donner du pain et la paix !

Dans un bien grand nombre de paroisses les églises sont ouvertes et les citoyens y accourent en foule. J'espère que, dimanche prochain, j'aurai la satisfaction de donner un exemple, que beaucoup de communes attendent. La terreur a été telle ici que l'on en est encore comme courbé sous l'oppression. Votre invitation à mettre en français toutes les prières m'a fait une certaine peine. On peut interpréter cela mal.

Si par hasard vous rencontrez Audrein[2], dites-lui que j'attends sa réponse avec impatience. Depuis deux ans il ne m'a été rien payé. Je l'ai chargé de consulter pour moi; qu'il ne me laisse pas mourir de faim.

Tous les traitements sont augmentés. Nos chétives pensions sont-elles condamnées à rester toujours au même taux ? Les vivres sont-ils moins chers pour nous que pour les autres ? Adieu : je vous salue *corde et animo*.

[*P.-S.*] Notre paix avec Charette[3] a déplu ici à telle

1. L'un des vicaires épiscopaux de Le Coz et son secrétaire.

2. Ancien collègue de Le Coz au collège de Quimper, membre de la Convention, il fut élu évêque de Quimper à la place d'Expilly. Les Chouans le fusillèrent, le 19 novembre 1800, pour le punir d'avoir autrefois voté la mort de Louis XVI.

3. Il s'agit du traité de la Jaunais (15 février 1795), qui ne fut qu'une suspension d'armes.

personne que vous ne soupçonneriez pas. Je vous en parlerai une autre fois.

60. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 12 ventôse an III (2 mars 1795).

Hier enfin, j'ai pu me rendre au vœu d'un très grand nombre de catholiques de cette ville. J'ai chanté la messe ; et beaucoup de messes à basse voix ont été célébrées. Des larmes ont manifesté la joie qu'a causée ce retour à notre culte. Mais je n'ai encore pu me procurer qu'un local peu spacieux, contenant à peine huit cents personnes, tandis qu'il en faudrait un pour quatre ou cinq mille à la fois. Quel serait le plus sûr moyen de nous donner un tel temple ?

Le décret, rendu sur le rapport impie et indécent de Boissy [1], ne parle point de l'usage à faire des églises. Celles-ci, pour la plupart, ont été bâties des deniers des fidèles. Ces fidèles ne sont-ils pas fondés à les réclamer comme leurs propriétés ? Si l'on veut forcer les habitants des campagnes d'acheter ou de louer leurs temples, je crains qu'il n'en résulte un mécontentement général et dangereux. Du moins qu'on ferme les yeux sur l'usage gratuit des églises, dans les endroits où il est constant qu'elles ont été faites aux frais des citoyens.

Nous allons être appelés auprès des malades. Ne pourrons-nous leur porter et leur administrer nos sacrements en habits sacerdotaux ?

J'ai la douleur d'avoir chez moi beaucoup de prêtres mariés. Les menaces de Carrier, d'Esnue la Vallée et de leurs dignes agents ont provoqué ces mariages, qui scan-

1. Boissy d'Anglas, dans ce rapport, présentait toutes les religions comme autant d'impostures, et vantait l'indifférence et l'athéisme. Il ne fut pas toujours aussi mal inspiré.

dalisent et déplaisent généralement. Peut-on me forcer d'admettre ces prêtres au nombre des ministres de notre culte ? S'ils se présentaient pour faire bénir leurs mariages, ne pouvons-nous pas nous y refuser ?

Avez-vous dans votre diocèse des abdicataires de leurs fonctions et des traditeurs de leurs lettres d'ordre ? Quel parti prenez-vous vis-à-vis d'eux ? Le nombre de ces lâches est malheureusement ici très considérable ; il est vrai que nos Nérons et nos Dèces modernes n'ont rien négligé pour les y forcer.

L'on convient aujourd'hui de l'utilité du culte. On sent les services que j'aurais pu rendre si je n'en avais été empêché pendant vingt mois. Les Chouans, qui continuent leurs horribles assassinats jusqu'aux portes de cette ville, ne seraient ni si nombreux ni si cruels, si j'avais continué de parcourir nos campagnes. Mais, je vous l'annonce, ils n'en deviendront que plus forts et plus atroces, si vous faites vendre les églises paroissiales. Faites bien vite et bien fortement sentir cette importante vérité à vos comités. Je suis invité par le général même que nous avons ici, Hoche, d'aller prêcher nos campagnards ; mais où les assemblerai-je, s'ils n'ont point de temples ? Je suis prêt à sacrifier ma vie même ; mais dans l'état actuel ce serait à pure perte, ou plutôt ma mort ne ferait qu'aggraver le mal. Si vous voulez la paix dans ces contrées, ne l'en écartez pas par des mesures aussi impolitiques et aussi désolantes.

Votre Boursault est parti d'ici avec un mépris à peu près universel. Cet homme peut être bon pour des rôles de fiction, mais ce n'est pas ici un théâtre de comédie.

Connaissez-vous Brune [1] ? Quelle idée avez-vous de sa

1. Le futur maréchal.

moralité ? On nous l'annonce comme l'ami des principes. Dieu veuille qu'il travaille sincèrement à concilier les esprits !

Je suis étonné que personne, pas même un de ceux qui avaient imprimé leurs opinions, n'ait pris la parole sur le décret de Boissy d'Anglas. La terreur plane-t-elle encore sur le lieu de vos séances ?

Adieu ; aidez-moi de vos conseils et de vos lumières. Je les attends avec impatience et confiance, et vous réitère le témoignage affectueux de tous les sentiments d'une vraie fraternité.

61. — A M. Ro[milley]

(Imprimée) [1] Rennes, le 23 mars 1795, 3 germinal an III.

Monsieur, vous avez à cœur la gloire de Dieu et le bonheur de nos frères : c'est aussi le double objet de mes vœux. Le vrai moyen de parvenir à notre but, c'est d'y tendre de concert. Que cette religieuse harmonie produirait de bien ! Je dirai plus : combien elle empêcherait de maux ! Déjà nos concitoyens commencent de s'entre-menacer. Un faux zèle de religion les égare. Comme autrefois les fidèles de Corinthe, les uns se disent pour Paul, les autres pour Céphas [2]. Au lieu de s'entr'aider fraternellement dans ces jours difficiles, ils tendent, par leurs tristes divisions, à les rendre plus difficiles encore ; et l'on vient de me faire à ce sujet des rapports alarmants.

1. Le 22 mars 1795 (2 germinal an III), Le Coz publia la « Lettre aux citoyens ecclésiastiques non assermentés » de son diocèse, dont il parle dans les lettres suivantes à Grégoire. Elle avait pour but la réconciliation des deux clergés, et ne comprenait pas moins de 11 pages in-4. Il l'accompagna de la lettre d'envoi ci-contre adressée à M. Ro...., qui probablement était M. de Romilley, archidiacre de Rennes sous l'administration de M. de Girac, et chef des insermentés de l'Ille-et-Vilaine. M. de Romilley, le 2 juillet de cette année, signa et fit signer à un groupe de ses amis une déclaration de soumission aux lois *purement civiles* de la République.

2. Cf. *I. Cor.*, I, 12; III, 4, etc.

Tâchons, Monsieur, d'épargner à notre patrie et à notre religion de nouvelles scènes d'horreur. C'est dans cette vue que je vous adresse la lettre ci-jointe. Je vous prie de la communiquer aux ecclésiastiques de votre connaissance : ils vous regardent comme leur chef; ils ont en vous une confiance entière ; et cette confiance, vous en êtes bien digne. Puisse-t-elle devenir pour vous un instrument de bien public !

Qu'il serait heureux pour vous, Monsieur, pour moi et pour tous nos confrères, de pouvoir dire un jour à notre Père céleste : « Seigneur, vous avez déclaré que les hommes pacifiques seront appelés vos enfants. Nous croyons avoir des droits à ce titre sacré ; des querelles sanglantes étaient à la veille d'éclater, nous les avons étouffées ; nos frères étaient désunis, nous les avons réconciliés ; la division désolait votre Église, nous y avons introduit la paix. Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur » (*Matth.*, v, 9).

Les ravages de l'impiété sont horribles. Ils seraient prolongés par notre mésintelligence ; ils seront arrêtés et promptement réparés par notre réunion. Je suis intimement convaincu que si nous y travaillons d'accord, notre sainte religion sera bientôt plus révérée que jamais dans ce département ; et, comme le bien se propage presque aussi rapidement que le mal, cet exemple pourrait avoir des suites bien consolantes pour les âmes vraiment chrétiennes.

Si vous partagez mes vues, Monsieur, et si vous croyez qu'elles puissent avoir quelque succès, je vous prie de me le marquer. Je ne refuserai ni les conférences amicales, ni les autres moyens de parvenir à cette pacification chrétienne, que j'achèterais au prix de mon sang.

62. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 15 germinal an III (4 avril 1795).

Cher collègue, j'ai lu avec le plus vif intérêt votre pastorale. Elle annonce, ainsi que vos autres écrits, un grand talent, et, ce que j'aime encore mieux, un vrai ministre de Jésus-Christ. J'y aurais cependant désiré quelques-unes des plus saillantes preuves du christianisme. L'ignorance ou la mauvaise foi multiplie chaque jour nos Boissy ; ne serait-il pas bon de les confondre avec une sainte énergie? Je m'étonne que Paris, où notre religion est si souvent et si horriblement blasphémée, ne produise pas un David contre ces orgueilleux Goliath. Votre morale, mon cher frère, est pure, édifiante, évangélique ; cependant je crois y avoir observé une tache qui me fait peine ; c'est une espèce d'affectation de publier votre haine contre les rois, et spécialement contre le dernier mort. Je ne suis certainement pas royaliste ; mais je crois que, dans notre bouche, les déclamations de ce genre ne peuvent que mal édifier. Vous en sentez vous-même la raison.

Je comptais vous écrire plus tôt par mes bons amis Lanjuinais et Defermon, que je voyais à la veille de vous aller [voir] ; mais leurs collègues représentants les ont engagés à se joindre à eux pour les conférences avec les Chouans, lesquelles ont enfin commencé depuis deux jours [1]. Puissent-elles avoir un prompt et heureux succès! Nous payons actuellement 40 sols la livre de pain, et le reste à proportion. Les assassinats sont suspendus; mais la crainte de les voir bientôt recommencer existe

1. Il s'agit des conférences qui devaient aboutir au traité de la Mabilais (30 germinal an III, 19 avril 1795). Cf. Duchâtellier, *Hist. de la Révolution dans les départ. de l'ancienne Bretagne*, t. IV, p. 421 et seq. — Ducrest de Villeneuve, *Hist. de Rennes*, p. 479.

encore, et nous voyons autour de nous des abîmes sans fond.

On a mis en liberté tous les prêtres insermentés : cela était juste. Mais on ne les a attachés à la République par aucun lien ; cela est, à mon gré, très impolitique. Déjà ils s'étudient à propager des maximes pernicieuses. Non contents de décrier tous les assermentés, ils éloignent de leur culte, et spécialement de la participation aux sacrements, tous les acheteurs de biens nationaux. Jugez de quelle conséquence cela peut devenir!

Je leur ai adressé une lettre fraternelle et une tendre invitation à une réunion chrétienne : ma lettre m'a été renvoyée sans réponse. Quand elle sera imprimée, je vous en ferai passer un exemplaire, et vous verrez combien ce procédé est étrange.

J'estime beaucoup le citoyen Gratien [1], et c'est avec plaisir que j'apprends qu'il a participé à vos travaux. J'en attends le résultat avec impatience : de grâce, ne me privez ni de votre circulaire ni de vos autres écrits.

J'ai actuellement dans cette ville-ci deux églises, dont une très considérable et assez bien conservée, malgré le désir de Boursault de la dégrader comme toutes les autres. Les représentants Guezno et Guermeur ne partagent point cette politique de l'impiété, et j'ai beaucoup à me louer d'eux. Le nombre des citoyens qui suivent nos offices est considérable, quoiqu'il y ait dans Rennes plus de cent prêtres insermentés qui disent la messe dans des chambres.

La motion de Merlin [2] m'étonne, et plus encore la manière dont elle a été accueillie. Vous voulez à présent

1. Évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure.

2. Merlin de Thionville. Sa motion avait pour objet la convocation des assemblées primaires et la mise en vigueur de la constitution de 1793. Elle fut appuyée par Merlin de Douai, et rejetée par la Convention, qui passa dédaigneusement à l'ordre du jour.

une législature. Je vous dirai franchement : c'est trop tard, c'est trop tôt. Qui comblera les abîmes que vous avez creusés, si, en quittant, vous les laissez tous ouverts ? Comment rendrez-vous vos comptes ? car vous ne pouvez plus dire que vous n'ayez pas manié les deniers publics. N'allez-vous pas éloigner la pacification entamée ? N'allez-vous pas donner aux malveillants de nouvelles espérances, de nouvelles armes ? Quels hommes d'ailleurs voudront, dans cette crise, vous remplacer ? Des ignorants, des ambitieux, des intrigants peuvent seuls en avoir l'audace. Et livrer la République à de tels hommes, n'est-ce pas l'exposer à de nouveaux orages, d'où peut-être elle ne pourra plus sortir ?

Vos battements de mains et vos applaudissements m'impatientent. Je doute que dans l'aréopage ils fussent permis ; et les affaires qu'il décidait étaient-elles aussi sérieuses, aussi graves que celles qui vous occupent ? Pardonnez ces réflexions à un homme qui aime sa patrie, qui la voudrait heureuse, et qui n'aperçoit autour d'elle que des ennemis et des malheurs. Si la religion ne me retenait, j'irais, comme plusieurs membres de la primitive Église, m'enfoncer et me cacher dans quelque solitude. Adieu ; ce dégoût du monde n'altère en rien les sentiments affectueux que vous a voués votre frère.

63. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 19 germinal an III (8 avril 1795).

Cher et respectable collègue, la lecture de votre encyclique [1] m'a causé une des plus douces sensations que j'aie éprouvées depuis longtemps. Cette lettre m'est une nou-

1. Il s'agit de la circulaire que Grégoire et les autres « évêques réunis » avaient adressée, le 25 mars précédent, à leurs collègues de l'épiscopat constitutionnel, au sujet de la réorganisation de leurs églises.

velle preuve que Jésus-Christ n'abandonne point son Église de France, et je le bénis bien sincèrement de lui avoir conservé des pasteurs qui à un zèle aussi édifiant joignent des lumières et des talents si propres à les faire valoir. Veuillez être auprès de vos dignes collaborateurs l'interprète de mes sentiments de gratitude et de félicitation. Je me joins à vous tous de toute mon âme, et par les vœux les plus sincères pour le succès de vos saintes vues, et je vous offre mon adhésion au projet d'établir en France une précieuse uniformité de doctrine, de morale, de discipline et d'enseignement religieux et catholique.

Vous me demandez mes observations; je vais, mon cher frère, vous les communiquer avec une franchise chrétienne et fraternelle :

1° La diversité d'opinions tenant encore divisés les prêtres dans la plupart des diocèses, ne serait-il point à propos de travailler à les réunir avant toutes choses? J'ai chez moi plus de deux cents insermentés qui continuent d'égarer le peuple; plusieurs d'entre eux sont retournés dans leurs anciennes paroisses, et jusqu'ici ils ne m'ont donné que de faibles espérances de réunion. Cependant mon église a été très fréquentée ces jours de Pâques. Ces prêtres rejetteraient tous nos projets.

2° Ne conviendrait-il pas d'adresser un exemplaire de votre lettre au Pape, avec une affectueuse invitation de se joindre à nous pour relever le christianisme dans ce vaste empire ?

3° Je vous prie d'indiquer avec précision les sources de vos citations.

4° Vos principes sur les abdicataires [1] sont vrais; mais

1. Le Coz désigne sous ce nom les assermentés qui, pendant la Terreur, avaient abdiqué les fonctions ecclésiastiques.

sont-ils applicables dans tous les pays? Mon diocèse et les diocèses environnants ont été en proie à toutes les fureurs des Carrier, Esnue la Vallée, Carpentier, Ricamps, et autres impies de cette trempe sanguinaire. La terreur y a été portée à son comble; aussi les ravages sont-ils désolants. Il y a peu de prêtres qui aient parfaitement résisté à la tempête; la crainte d'attirer de nouveaux malheurs sur leurs paroissiens a fait fléchir plusieurs; et comme j'ai été incarcéré de très bonne heure et empêché de communiquer avec mes frères, ceux-ci, privés des secours de leur chef, n'en ont été que plus faciles à égarer. J'ai donc cru pouvoir user d'indulgence envers plusieurs, en les obligeant néanmoins à faire auprès [des] autorités constituées les déclarations que vous exigez. Je crains que la publication de vos règles canoniques ne diminue la confiance, qu'ils paraissent regagner sensiblement. D'un autre côté, les insermentés qui, dans ces jours d'horreur, étaient dans les prisons, ont du moins l'apparence d'avoir été plus courageux et plus fidèles à leur religion. Ils s'en prévalent déjà : vos « principes, » en augmentant leur présomption, ne leur donneront-ils pas de nouveaux moyens d'égarer les gens simples?

5° A la page 8, au lieu d'être « soumis aux lois de la République, » je voudrais « du gouvernement : » mes motifs se devinent facilement.

6° Page 9: « Brider les passions » ne me paraît pas une expression digne de ce morceau, qui d'ailleurs est d'une noble simplicité.

7° Page 14. En parlant des rapports entre les métropolitains et leurs suffragants, ne serait-il pas bon de dire aussi un mot de nos rapports avec le Pape?

8° Page 16. « Faire leur consolation du Nouveau Testament, etc. » Je crains que les malveillants, habiles à

profiter de tout, n'abusent de ce passage pour nous renc suspects de jansénisme [1]. Je voudrais donc qu'on ajout « dans des traductions avouées de l'Église; » ou te autre modification convenable.

9° « Il n'y aura à la fois dans chaque église qu'une se messe, » page 16. — Cela serait à désirer; mais, dans temps, cela n'est guère praticable. Dans une ville où il a qu'une église, il se trouve des vingt ou trente prêt qui tous désirent célébrer.

10° Page 17. « Les formes nécessaires à la validité : » voudrais qu'on ajoutât : « et à la solennité du sacremen Autrement peu d'enfants nous seront présentés; et il es désirer qu'ils le soient tous, ne fût-ce qu'afin d'en pren les noms.

11° Page 18, art. 25. « Nous désirons ardemment, etc De très fortes raisons me font désirer que vous supp miez cet article, et que vous vous borniez à recomman un religieux désintéressement aux ministres des aut

12° A la page 8. « Pour paître.... l'Église. » Je doute cela se dise convenablement : « Pasce agnos meos, » « ecclesiam meam. »

Vous voyez, mon cher frère, que je [me] permets j qu'à des observations grammaticales et minutieuses. V les apprécierez par mon intention; or celle-ci est répondre à votre confiance, de concourir au perfection ment de votre sainte œuvre, et de vous témoigner à t les vœux et les sentiments d'un frère qui vous aime t drement et qui ne négligera rien pour vous le prouver pour mériter aussi votre estime et votre amitié.

Salut et fraternité en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[*P.-S.*] — Je vous embrasse et vous félicite d'av encore échappé aux poignards des factieux.

1 Grégoire était fort suspect de jansénisme parmi ses contemporai

(Rennes, 19 germinal an III [1].)

Je vous prie de consulter le comité des finances sur l'article suivant :

J'ai été quinze mois détenu de la manière la plus révoltante. L'acte de ma mise en liberté déclare « qu'aucune loi, aucun prétexte n'a pu autoriser mon arrestation, qui a été l'effet du despotisme et de la tyrannie. » J'ai dans ma prison presque toujours vécu à mes frais, ce qui, joint aux pillages que j'ai éprouvés tant ici qu'à Quimper, m'a totalement ruiné. Néanmoins on veut réduire mon traitement arriéré à 40 cent. par jour. Est-il possible que la loi des 40 cent. me regarde? Quoi ! j'ai été victime innocente de la tyrannie, et l'on me retiendra encore ce qui m'est nécessaire pour vivre ! Est-ce bien là la justice que la Convention a mise à l'ordre du jour? Je ne puis le croire. Cette loi ne doit et ne peut regarder que les prêtres suspects par leur refus de prêter le serment à la République ou par quelque autre acte d'incivisme. De grâce, faites-moi savoir à quoi je puis m'en tenir. La livre de pain me coûte 40 cent. ; jugez si 40 cent. me peuvent suffire dans ce moment de crise, où l'on a justement doublé tous les traitements, hormis les nôtres.

64. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 28 germinal an III (17 avril 1795).

Cher et respectable collègue, voici quelques exemplaires de mon invitation à nos insermentés. Je ne me suis déterminé à la faire imprimer que parce qu'ils n'ont pas répondu à la lettre manuscrite.

Cette lettre paraît bien accueillie du public ; mais l'aveu-

1. Ce billet, également adressé à Grégoire, est comme le post-scriptum de la lettre précédente.

glement de nos prêtres n'en tient pas moins. Vous pouvez vous faire une idée de la morale et du ton de c qui sont avec nos Chouans, dont ils se glorifient d'être aumôniers. Les autres, un peu plus modérés, du moin apparence, continuent également à égarer le peuple leur faut un roi avec tout l'attirail de l'ancien régi Aussi nos assignats n'ont guère plus de valeur.

Je vous prie de prendre connaissance d'une lettre j'écris à Kervélégan [1] : vous y verrez la dégoûts manière dont je suis traité.

Vous m'obligerez de faire passer un exemplaire de imprimé à notre digne frère Gratien, et de donner autres à qui vous jugerez à propos. On assure ici Paris les prêtres, assermentés ou non, se réunissent d les mêmes églises. S'il en est ainsi, ils devraient de con inviter ceux des départements à suivre cette cond évangélique. C'est le vrai, le seul moyen de faire ces les chouanneries et autres manières d'assassiner les toyens. De grâce, mandez-moi si je puis me livre l'espérance de cette réunion.

Je désire quelques exemplaires de la traduction traité « De lapsis, » par saint Cyprien. Si vous avie bonté de m'en faire passer, je vous rendrais vos débou par Kervélégan ou Lanjuinais, qui n'attend pour v rejoindre que la conclusion des conférences avec Chouans. Lui et son digne collègue Defermon sont enc bien utiles ici.

Les insermentés ont une église pas loin de la nô Dimanche, Cormatin [2] et autres Chouans y étaient

1. Compatriote de Le Coz et collègue de Grégoire à la Convention.

2. Intrigant dont le vrai nom était Desoteux, et qui se faisait ap baron de Cormatin. Il fut, du côté des royalistes, le principal auteu traité de la Mabilais.

armes et faisaient la police à la porte. Ces gens deviennent d'une insolence alarmante. Comme ils ont beaucoup de louis et d'écus, tant faux que vrais, ils nous ôtent les vivres; et avec nos pauvres assignats nous sommes menacés de mourir de faim. Je me dis avec le bon Énée :

O passi graviora, dabit deus his quoque finem [1] !

Adieu ; ne me privez pas de vos lettres; elles m'aident à supporter le poids des événements et de l'iniquité des hommes.

65. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 floréal an III (22 avril 1795).

Très cher collègue, votre encyclique [2] et la lettre qui l'accompagnait me sont parvenues. Je vous en fais mes sincères remerciements, ainsi qu'à ceux de vos collègues qui partagent vos sentiments et vos travaux pour notre sainte religion. Ce projet est beau, édifiant; mais comment l'exécuter? Nos insermentés, répandus comme un torrent dans toute l'étendue de mon diocèse, y divisent les esprits et les cœurs, séparent les pères de leurs enfants, les citoyens des citoyens, et affectent de ne parler de nous qu'avec une sorte d'horreur. Je vous l'ai dit : la Convention a fait une faute irréparable en mettant en liberté ces hommes, sans exiger qu'ils se lient à l'intérêt public; et je ne vois encore à cet égard qu'une perspective effrayante.

Vous devez à présent avoir mes « Lettres » adressées à nos dissidents [3]. Elles sont bien accueillies ici; et ce n'est

1. *En.*, I, 199.
2. Une nouvelle circulaire des évêques réunis.
3. Il s'agit des exemplaires de la « Lettre aux prêtres non assermentés du diocèse de Rennes, sur leur élargissement. » Elle formait une brochure de 14 pages in-4.

pas sans une grande surprise qu'on a su qu'elles m'ont été renvoyées par celui à qui je les avais fait passer manuscrites. Je continuerai à mettre en avant tous les procédés de la douceur et de la charité ; mais Dieu seul peut nous tirer du chaos où il a permis que nous fussions plongés par des scélérats,

Je vous prie de peser mes observations sur l'encyclique. Comme vous, je n'abandonnerai jamais les principes ; mais la proscription des honoraires de messes, par exemple, ne tient à aucun principe. Voyez à ce sujet Thomassin, t. III. Toutes les choses essentielles pour la célébration du saint sacrifice sont ici tellement chères, qu'elles reviennent pour chaque messe à 6 ou 7 sous. Comment voulez-vous qu'un prêtre, à qui son modeste traitement suffit à peine pour se procurer du pain, fasse cette dépense journalière ? Les aumônes des fidèles pour les autres objets du culte sont bien médiocres. Ils ont vu les linges et les ornements d'église, qu'ils avaient payés fort cher, prodigués à des prostituées, employés à faire des housses et à d'autres usages plus révoltants encore. Ils craignent qu'il n'en soit de même de ce qu'ils achèteraient aujourd'hui pour le culte ; et cette crainte, oseriez-vous dire qu'elle est absolument déraisonnable ? Ils préfèrent donc de donner pour des messes et pour d'autres prières.

Je vous prie de souscrire pour moi aux « Annales de la religion » pour six mois. Les trente-huit francs vous seront comptés par le citoyen Lanjuinais, qui est en route pour vous rejoindre. Il vous dira les nouvelles de ce pays-ci et tout ce qu'il a fait pour nous donner la paix. Si tous vous aviez travaillé comme lui, nous ne serions pas où nous en sommes.

Vous avez à Saint-Brieuc le citoyen Jacob, digne et saint évêque des Côtes-du-Nord ; à Vannes, le citoyen Le

Masle [1], prélat également vertueux. A Quimper, le citoyen Ollitrault, vicaire de notre Expilly, mérite votre confiance ; c'est un prêtre très instruit et très estimable. A Nantes, le citoyen Pimot le jeune, curé près Le Sanitat [2], à Nantes.

Je n'ai encore aucun correspondant à Angers. Par vos collègues députés vous pouvez vous en procurer. Adieu; je salue nos bons frères [3] et vous embrasse bien cordialement.

66. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 18 floréal an III (7 mai 1795).

Cher collègue, le plaisir que vous a fait ma lettre aux prêtres non conformistes m'en a fait aussi beaucoup : votre suffrage me sera toujours précieux.

Ils m'ont fait une réponse sous un pseudonyme : cela m'a donné lieu de mettre dans un nouveau jour la faiblesse de leurs raisons. Cette petite réplique est à la fin d'un petit ouvrage sur « l'accord du culte catholique avec le gouvernement républicain [4]. » Je vous prie de l'attendre avant de faire réimprimer ma lettre, si toutefois cette idée se réalise. J'espère que vous en serez content.

Je ne puis vous dissimuler les maux que nous prépare la démarche indiscrète de la Convention à l'égard de ces hommes impatriotes. Tous les acheteurs de biens nationaux, tous les amis de la République, tous ceux qui ont fréquenté ou fréquentent nos églises, ils les damnent, et cela fait un mal horrible dans nos campagnes et même dans nos villes. Vous eussiez anéanti ce levier de contre-révo-

1. Le Masle avait été sacré à Paris le 8 mai 1791, un mois après Le Coz.
2. Actuellement Notre-Dame de Bon-Port.
3. Les trois autres « évêques réunis. »
4. Le titre exact de la brochure était : « Accord de la religion catholique avec le gouvernement républicain. » Elle formait 79 pages in-8. Elle se terminait par une « Réplique au sieur Lefranc, » le pseudonyme dont parle Le Coz.

lution en ne donnant la liberté qu'à ceux qui par serment se seraient liés à la République. Plus des trois quarts eussent avec joie accédé à cette mesure, et les autres n'eussent plus été regardés que comme des têtes mal organisées, ou comme des ennemis déclarés de l'ordre public. Aujourd'hui, ils ont tellement égaré les esprits, qu'on ne s'attend de toutes parts qu'à la nomination prochaine d'un roi et à toutes les suites de cet événement. Aussi m'assure-t-on que l'écu de 6 livres vaut en assignats 120 livres. Réfléchissez-y, et voyez si nous sommes sur des roses.

Le comité des finances n'entend point ses intérêts : ce n'est point sur d'horribles injustices qu'il doit bâtir la fortune publique. Au reste, je me soumets à tout, même à la mort, qui me semble n'être pas éloignée de moi. Il faut bien que je sois un monstre bon à étouffer, puisqu'on fait un péché mortel de lire mes écrits, et spécialement cette lettre que j'ai adressée aux insermentés. Adieu ; continuez-moi votre estime et votre amitié : elles m'aideront à supporter mes cruels chagrins. Ne doutez pas que je ne vous rende avec usure les mêmes sentiments. Je tends les bras et vous embrasse de tout mon cœur.

67. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 29 floréal an III (18 mai 1795).

Cher et respectable collègue, j'ai reçu avec six exemplaires de la traduction du traité « De lapsis » deux numéros du « Journal » ou « Annales de la Religion. » Le tout porte à 42 livres, que je vous prie de demander à votre digne collègue Lanjuinais et de remettre à Le Clère.

Je suis bien aise que vous ayez fait justice de l'infâme diatribe des rédacteurs du journal « la Décade. » Ces hommes, complices de Carrier, Carpentier et Robespierre, voudraient achever de démoraliser notre pauvre France.

Déjà ils y avaient bien travaillé par leur « Feuille villageoise, » répandue avec profusion dans ce département-ci, et qui y a fait commettre des milliers de meurtres et de crimes de tout genre. D'abord cette feuille impie a servi à animer les profanateurs de nos temples. Ensuite elle est devenue le prétexte des Chouans pour égarer les citoyens des campagnes, à qui il suffisait de lire quelques articles de cet écrit impie pour les révolter contre le gouvernement, qui passait pour en payer les auteurs. Voilà comme ces prétendus philosophes sont devenus les vrais assassins de leurs frères, si toutefois ils reconnaissent la fraternité.

Vous trouverez ci-jointe une note dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenable.

Je vous envoie trois exemplaires de mon dernier écrit, et vous prie d'en donner un à notre bon frère de Rouen [1], et l'autre au presbytère de Paris [2]. Je fais de mon mieux pour arrêter l'explosion; mais des hommes perfides travaillent à l'accélérer, et il faudra une sorte de miracle pour l'empêcher. Vous n'avez pas d'idée des horreurs que continuent ces Chouans, tout en parlant de paix et de soumission aux lois de la République. Je me vois en butte à deux fléaux, le poignard des rebelles et la famine. Dieu nous préservera-t-il du troisième ?

Je vous l'ai dit, votre rigoureuse décision sur les prêtres abdicataires est mal vue [3]. J'en reçois beaucoup de plaintes; aussi ne m'y suis-je pas tout à fait conformé dans mon diocèse. Les insermentés s'en prévalent pour tourmenter des hommes qu'ils auraient imités s'ils s'étaient trouvés

1. Gratien.

2. Gobel, guillotiné le 13 avril 1794, n'avait pas encore été remplacé sur le siège constitutionnel de Paris. Le diocèse était administré par le « presbytère. »

3. Grégoire les excluait de l'autel.

dans leur position. Après quelques épreuves et des témoignages de repentir d'une faiblesse qui, dans plusieurs, a eu pour motif d'éloigner de plus grandes horreurs, je les admets à reprendre leurs fonctions; et le peuple n'en est pas mal édifié.

On me fait craindre qu'il n'entre quelque vue janséniste dans votre travail. Je suis loin de le croire; mais je ne vous en conjure pas moins d'éviter scrupuleusement tout ce qui pourrait à cet égard alarmer les plus timorés. Hélas nous n'avons déjà que trop d'embarras. Foulons aux pieds tout esprit de parti et allons évangéliquement à notre but la gloire de Dieu, le rétablissement de son culte et le bonheur de nos frères.

Si quelques extraits, quelques articles relatifs à la religion pouvaient vous convenir pour votre journal, je vous en adresserai de temps en temps.

Dites-moi un mot d'Audrein, votre collègue; qu'en pensez-vous? Ses petits écrits font-ils quelque bien? Vous consulte-t-il comme je le lui ai recommandé? Ses réclamations en faveur des églises sont fondées; et si ce malheureux décret du 3 ventôse [1] n'est à cet égard rapporté, le mécontentement continuera d'être général et finira par de nouveaux malheurs. Les Protestants eux-mêmes sont intéressés à ce que justice complète soit rendue aux Catholiques. Quelle horreur, dans un député rapporteur du comité, de mettre des vues de vengeance particulière à la place des sages et grandes vues du législateur.

Adieu; je vous souhaite continuation de santé et de courage, et vous réitère mes sentiments de la plus affectueuse fraternité.

1. Sur la liberté des cultes, conformément à la Déclaration des droits de l'homme.

68. — A SON NEVEU LE ROUX

(Fonds Le Roux.) 4 juillet 1795.

Je vous fais, mon cher neveu [1], mon compliment sur votre écriture. Elle se forme bien, ainsi que votre style; et cela me fait un grand plaisir. Joignez à cela l'amour de l'étude et de la vertu, et vous travaillerez efficacement à votre bonheur. Vous auriez dû me dire un petit mot de vos écoles primaires. En quel état sont-elles? Commencez-vous à prendre un peu le maintien et le ton d'un maître ? Vos élèves et leurs familles paraissent-ils contents de vous? Je vous exhorte à lire de bons livres, à en faire des extraits, à revoir de temps en temps ces extraits et surtout à conformer vos mœurs et toute votre conduite aux principes de notre sainte religion. Marquez à vos parents les sentiments les plus tendres, les plus affectueux, et donnez-moi de leurs nouvelles et des vôtres.

Adieu, mon cher neveu. Soyez bien persuadé de mon affection pour vous et pour votre famille, à qui vous ferez mes amitiés.

69. — A LANJUINAIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 5 thermidor an III (23 juillet 1795).

Cher et digne représentant, il vous a été adressé, par le citoyen Grenot [2], un paquet de brochures pour le citoyen Le Clère, libraire, à qui vous aviez conseillé de s'adresser

1. Le frère aîné de celui dont nous publions le « Fonds. » Il mourut en avril 1799, comme nous le verrons plus loin.

2. Représentant en mission à Rennes, où il seconda Le Coz de tout son pouvoir dans son travail de pacification. Il est surtout connu par sa proclamation libérale du 2 juillet 1795, en faveur des insermentés Ce fut lui qui rédigea la formule de soumission aux lois « purement civiles » de la République, souscrite par M. de Romilley, dont nous parlons plus haut. (Cf. Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, édition du Fraval, t. II, p. 193.)

à moi pour cet objet. J'ignore s'il vous est parvenu : Le Clère ne m'en dit pas un mot.

Votre décret du 13 prairial (1er juin) [1], qui paraît avoir fait du bien ailleurs, n'a servi dans ces contrées-ci qu'à manifester de plus en plus la malveillance de certains hommes. Par leur « déclaration » machiavélique, rédigée, à ce qu'on m'assure, par un homme de loi qui n'a point oublié toutes ses vieilles ruses, nous sommes exposés aux poignards des fanatiques de bonne et de mauvaise foi. Aussi nos têtes sont-elles mises à prix. Ne vous étonnez donc pas si, dans quelques jours, vous apprenez que je ne suis plus de ce monde. Comme je ne doute pas qu'il n'y ait une autre vie, j'emporterai l'espérance de vous y revoir; et cette belle espérance me consolera de quitter sitôt un homme à qui j'ai voué l'estime la plus sincère et l'amitié la plus affectueuse.

J'ai voulu payer à Mme Lanjuinais la petite somme que vous avez dû avancer pour moi au citoyen Grégoire or Le Clère. Elle m'a dit n'en avoir aucune connaissance, et n'a point voulu de mes 45 livres. Je vous prie de lui en dire un mot : on est plus résigné à la mort quand on peut penser qu'elle ne portera aucun préjudice à nos amis ni à nos frères.

Vous avez beaucoup effacé des traces douloureuses du gouvernement de Robespierre. Entre celles qui en restent encore, il en est une qui révolte au moins vingt millions de Français : c'est l'état de compression et de servitude où ces êtres aussi vils qu'immoraux ont réduit notre culte. Je vous le prédis : jamais vous n'aurez un gouvernement tranquille et stable si vous ne rendez à la reli-

1. Il s'agit vraisemblablement du décret qui permettait aux communes d'affecter des édifices publics à l'exercice des cultes. En Bretagne, il eut pour résultat de faire rouvrir le très grand nombre des églises aux insermentés, à l'exclusion des « jureurs. »

gion la liberté dont elle jouissait en 1792. Le peuple pense qu'en abolissant cette liberté, la Convention a outrepassé ses pouvoirs. Qu'il ait tort, qu'il ait raison, cette opinion le rendra toujours facile à se prêter aux vues perfides de ses ennemis.

D'un autre côté, votre loi sur le divorce [1] sape les mœurs et partant la société. Cette loi, telle qu'elle existe en ce moment, n'a même pas un côté philosophique. L'usage que vient d'en faire votre collègue Sevestre [2] a révolté ici tous les esprits, et mis aux mains de la malveillance un nouveau levier de sédition.

Nous devons maintenant être libres de ne donner la bénédiction nuptiale qu'à des personnes que nous croyons s'y être religieusement préparées. Cependant il s'en présente, comme dans l'ancien temps, qui semblent s'en faire un jeu. Pour obvier à cet abus, ne serions-nous pas fondés à faire, aux prônes, des publications de mariages ? C'est le seul moyen d'empêcher une foule d'abus très graves et qui influent nécessairement sur la société. La dépravation des mœurs est à son comble : de là l'égoïsme le plus raffiné et le plus cruel à la fois. Vous n'avez pas d'idée de l'inhumanité qu'on manifeste dans les diverses classes de citoyens. Ceux de la campagne même, jadis si simples, si humains, vont jusqu'à dire : « Tu ne peux te procurer du pain avec ton papier, eh bien ! mange des pierres. » Calculez les effets de pareils sentiments. Mais j'abuse de vos moments et je navre votre cœur sensible.

Adieu donc, adieu; puisse votre santé seconder votre zèle ! C'est le vœu sincère d'un cœur qui vous est tout dévoué.

1. Du 4 floréal an II (23 avril 1794).
2. Le même député qui, dans la séance du 17 prairial précédent (5 juin), avait annoncé à la Convention la mort au Temple du jeune Capet.

70. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 27 juillet 1795 (9 thermidor an III).

Cher et honoré collègue, vous venez de faire justice de l'imbécile et crapuleux Pontard [1]. La charité, sans doute, a adouci les traits sous lesquels il mérite d'être présenté au public. Cependant, il eût été bon d'appuyer un peu plus sur les opinions, aussi absurdes qu'impies, dont il s'est fait le propagateur.

Il est un autre évêque qui mérite dans votre journal une place distinguée, c'est Torné [2]. Je ne connais point d'homme plus ennemi de notre religion. Dès le mois d'août 1793, il mariait, avec une cynique ostentation, des prêtres à des religieuses. Il osa même adresser à quelques-uns de ses collègues des discours imprimés, qu'il se vantait d'avoir prononcés dans ces scènes d'irréligion et de turpitude. Dans le temps, je réfutai un de ces pamphlets infâmes, d'une manière qui déplut aux « vertueux sans-culottes, » et surtout à Carrier et à son digne acolyte Pocholle. Mon écrit ne fut point imprimé [3] : nul imprimeur n'en eut le courage. Si vous désirez le connaître, je vous en adresserai une copie.

Enfin, vous êtes à même de connaître ceux des nouveaux évêques qui, pendant l'orage, se sont montrés de dignes ministres de Jésus-Christ. Ce serait rendre un vrai service à vos collègues que de leur faire connaître ces fidèles ministres, avec les noms de ceux qui ont, dans le creuset, laissé leur religion et leur honneur. Tous les jours nous sommes dans le cas d'avoir besoin de cette connaissance.

1. Évêque constitutionnel de la Dordogne (voir *Ann. de la relig.*, t. I, p. 263).
2. Évêque constitutionnel du Cher.
3. Il portait pour titre : « Lettre sur le célibat ecclésiastique. » Il était daté de septembre 1793 et adressé au club de Rennes.

Une gazette qui sent bien l'aristocratie, les « Annales de la République française, » n° 297, en date du 30 messidor (18 juillet), porte : « Un curé de Paris et trente ou quarante prêtres assermentés se sont réunis dans une église. Là ils ont abjuré le serment qu'ils avaient prêté, et ils se sont engagés à se retirer dans une solitude pour faire pénitence. » Je sais qu'à Paris comme ailleurs, il y a des prêtres égarés et des tartufes. Ce trait n'est donc pas impossible ; néanmoins, je vous prie de le vérifier. Vous devinez quel prétexte de nous insulter de nouveau il peut fournir à nos ennemis. Ce qui m'en fait douter, c'est que la même feuille contient des faussetés palpables, comme le retour de Tallien [1] à Paris à cette même époque, etc.

Il se trouve dans vos Annales des articles faiblement faits. Vous devriez porter vos collaborateurs à soigner un peu plus ceux qu'ils vous fournissent. Nos ennemis profitent de tout pour décrier votre journal : évitez de leur en donner de justes motifs. J'ai reçu par la poste, sous le couvert de la Convention, le n° 105 de la « Quotidienne » ou « Tableau de Paris, » dans lequel on se permet contre vous et notre bon frère Saurine [2] les plus violents sarcasmes au sujet de votre journal. Cette feuille est signée Gallais [3] : je ne connais point ce soi-disant philosophe ; mais il est d'un pédantisme qui révolte. Ces petits messieurs, dès qu'ils sont rédacteurs d'une gazette, se croient

1. Tallien était alors en Bretagne, où il avait assisté à l'affaire de Quiberon.

2. Évêque constitutionnel des Landes, l'un des « Réunis. » Au moment du concordat, il fut nommé évêque de Strasbourg, et devint ainsi le suffragant de Le Coz. Il mourut le 9 mai 1813.

3. Ancien bénédictin de Saint-Maur et publiciste infatigable. Il protesta courageusement contre les excès de la Révolution, ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner l'état ecclésiastique et de se marier. Il mourut le 26 octobre 1820.

déjà au sommet de la philosophie; et souvent, très souvent, je l'ai vu par moi-même, ce ne sont que des ignorants sous tous les rapports. Ne serait-il pas bon de traîner quelquefois sur leur fumier ces champignons philosophiques ?

Votre nouvelle constitution [1], mon cher frère, nous prépare de nouveaux orages; le philosophisme s'y introduit : c'est là un germe fécond d'inévitables malheurs.... Le projet sur les cheminées [2] est absurde. L'exclusion des hommes non mariés du conseil des Anciens est injuste et immorale. C'est punir des gens honnêtes d'avoir vécu sous l'ancien régime, de s'être sacrifiés pour des neveux et nièces orphelins; c'est insulter au catholicisme et sanctionner l'erreur des protestants; c'est faire le procès à la vraie philosophie elle-même. Que de grands hommes ont fui les liens du mariage pour se livrer tout entiers à leurs méditations ! Votre dieu Voltaire était-il marié? Je vous le répète, vous ne comblez aucun abîme, et vous en ouvrez de nouveaux. Songez que vous pourriez bien y être vous-mêmes engloutis ! Adieu ; je vous salue fraternellement et affectueusement.

71. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 16 août 1795 (29 thermidor an III).

Cher et honoré frère, depuis quinze jours je ne reçois point vos Annales; j'en suis un peu inquiet. Les intolérants, je veux dire les soi-disant philosophes, auraient ils réussi à faire supprimer ce journal ? D'après ce qu'ils ont déjà fait, rien de leur part ne me paraît incroyable. Lisez l'extrait ci-joint, que j'ai copié sur l'original, et

1. Celle de l'an III.
2. Décret du 7 thermidor an III (25 juillet 1795).

d'infâmes « épurateurs » ne souillent pas encore
semblée. Je croyais de la probité à Ruelle [1].
cherche l'origine des Chouans : elle est primiti-
dans ces ordres aussi tyranniques qu'impies. Ils
levé tous les habitants des campagnes ; et des
s astucieux, profitant du mécontentement général
par ces mesures bêtes et atroces, ont achevé de
urieux nos pauvres cultivateurs. Carpentier, Esnue
e, Boursault, Ruelle, Bollet [2], etc., voilà les hommes
étouffé l'humanité dans ces infortunées contrées,
y ont fait couler à grands flots le sang de nos
Qu'ils tremblent, les malheureux ! ce sang crie ven-
et ce cri ne peut manquer d'être exaucé.
s les paroisses qui ont pu conserver leurs prêtres
ntés ont résisté à la séduction, et n'ont pris aucune
a guerre des Chouans. Aussi les Chouans ont juré
de tous ces généreux prêtres qui ont échappé à la
les impies proconsuls. Ils sont presque tous ré-
chercher un asile dans les places fortes. Leurs pa-
aussitôt sont occupées par des prêtres amis des
s, qui les installent et qui comptent avec raison
reconnaissance. Ainsi toutes nos communes sont
es, égarées, soulevées contre la Convention, entral-
ns des révoltes qui n'iront qu'en augmentant, si l'on
édie promptement et efficacement. Vos violents
uls ont établi la cause ; vous en voyez les effets.
ur les Chouans et pour les émigrés que l'on prie
ant dans ces églises, d'où l'on a si étrangement
les prêtres patriotes. Qu'un citoyen se soit montré
aux lois de la République, il est exclu de la parti-

ore de la Convention, député d'Indre-et-Loire. Il avait pris une
e au traité de la Jaunais.
t, conventionnel, était l'un des signataires du traité de la Mabilais.

cipation aux saints mystères. Souvent on lui interdit l'entrée même de l'église. Ces horreurs doivent être connues de la Convention ; et pas un membre n'a le courage....

J'ai fait mon testament de mort. Incertain si déjà je vous en ai adressé quelques exemplaires, je vous en fais passer trois, un pour vous, le second pour M. Royer[1] et l'autre pour M. Saurine. Cet écrit ferait quelque bien dans ces parages, si la lecture n'en était défendue sous peine d'excommunication et de damnation éternelle. C'est là un des moyens d'entretenir l'égarement, depuis longtemps employé par ces corrupteurs de l'opinion publique, que vos indignes collègues ont substitués à des curés sages, zélés pour la paix et pour le maintien de la République :

O miseras hominum mentes, o pectora cæca !

On m'annonce que la nouvelle constitution est décrétée, Dieu veuille qu'elle soit telle que la nation la désire; mais, hélas ! je crains bien que la bêtise philosophique n'y domine encore. Vous m'obligerez de m'en envoyer incessamment un exemplaire. Quoique j'aie manqué de perdre la vie pour avoir improuvé celle de 1793, je ne laisserai point de dire de cette nouvelle ce que j'en aurai pensé après une lecture réfléchie.

Je vous prie de faire passer ce billet à Le Clère, et d'agréer pour vous les sentiments d'un dévouement sincère et fraternel.

P.-S. — L'on vient de me faire lire une brochure qui semble venir de Nancy, intitulée : « Réflexions sur la lettre du comité de législation, relative aux formalités à remplir de la part de ceux qui voudront exercer le ministère du culte. » Il s'y trouve des erreurs et des calomnies

1. Évêque constitutionnel de l'Ain, transféré plus tard à Paris.

graves relatives à votre encyclique, qui mériteraient d'être relevées.

Avez-vous connaissance de l'Almanach royaliste? Il paraît que c'est avec cet écrit qu'on a égaré le peuple de nos départements. Les insermentés substitués aux prêtres patriotes l'ont répandu et commenté. C'est l'ouvrage le plus perfide et le plus incendiaire que je connaisse. Tâchez de vous en procurer la lecture.

72. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 21 août 1795 (4 fructidor an III).

Vos travaux, me dites-vous, mon cher et honoré frère, sont immenses. Je le crois sans peine; vous surtout qui avez la charité de correspondre avec nos départements désolés, vous devez en être accablé. Mais, du moins, vous en recueillez des bénédictions sincères, dignes récompenses de votre zèle évangélique.

Je pense comme vous qu'un concile national nous sera nécessaire, indispensable; mais qu'il me paraît éloigné le moment où il nous sera possible de nous en occuper! Sommes-nous sûrs de conserver nos sièges? Quelles sont les nouvelles épreuves que le ciel nous réserve? Avant de nous occuper de l'ordre à mettre dans nos maisons, travaillons à les rendre solides et durables.

Je vous communiquai, il y a quelques mois, une idée : permettez-moi de vous la rappeler. Le Pape connaît-il l'état vrai de la religion parmi nous? Quelques-uns de nos écrits lui sont-ils parvenus? N'est-il pas temps, n'y aurait-il pas moyen de dissiper en partie les préjugés et les erreurs que, depuis 1791, l'intrigue et la malveillance ont semés autour de lui? Mieux instruit, n'aurait-il point horreur de sacrifier à des prétentions, au moins incertaines, le sang de milliers d'hommes avec les intérêts les plus

sacrés de notre sainte religion ? Ne trouveriez-vous pa dans votre sagesse quelque issue par où la lumière et l vérité pussent parvenir jusqu'à lui ? L'abbé Maury [1] lui même peut-il avoir tellement abjuré les sentiments d Français, qu'il n'eût pas quelque désir de faire cesser le maux qui désolent sa première patrie ? Son intérêt, so ambition, sa gloire même, ne devraient-ils pas lui inspire quelques vues de pacification ? Cet homme, ou je m trompe, a beaucoup de vanité : l'idée de jouer un nouvea rôle, de devenir le pacificateur de la France, pourrait-ell ne point flatter cette vanité ? De grâce, conférez de cel avec nos dignes frères, vos collaborateurs. Je vous avou que la plupart de mes voisins ou suffragants, que mêm plusieurs de mes meilleurs diocésains ne cessent de m parler de quelque tentative auprès du Saint-Père. Et celu ci, d'après quelques faits consignés dans les papiers pu blics, semble annoncer le désir de se réconcilier ave notre nation. Tâchons, mon cher frère, de lui en fourni l'occasion.

Nos insermentés refusent absolument de se soumettr à votre dernier décret. Hier ils ne dirent point de messe: La rage du parti contre moi en est devenue plus violente on a persuadé aux femmes et aux fanatiques les plus in flammables que Lanjuinais, mon premier vicaire, et mo avons provoqué ce décret. Vous sentez ce qui peut résulte pour nous d'une pareille persuasion.

Quelle conduite tiennent les insermentés à Paris et dan votre diocèse ? Le défaut d'uniformité, à cet égard, peu servir à ouvrir les yeux de bien des gens.

La confession est-elle donc abolie par le fait à Paris

1. Il avait été, l'année précédente (21 février 1794), promu au cardinal et nommé évêque de Montefiascone et Corneto.

Une citoyenne de votre connaissance, Mme Defermon, alla, il y a quelque temps, à une sacristie demander un confesseur : on lui rit au nez ; informez-vous de ce fait. Si j'avais chez moi des sacristes ou choristes aussi irréligieux, je m'en déferais bien vite. Cette indécence, très blâmable en elle-même, peut encore fournir de cruelles armes à nos adversaires. Avertissez-en nos bons curés de Paris.

J'ai parlé au citoyen Daire [1] de quelques discours et lettres de De Luc [2]. Ces écrits, pleins de la meilleure morale, démontrent l'existence et les avantages de la révélation, et pourraient, s'ils étaient mis à la portée du public, produire de grands effets. Ce n'est plus là la doctrine de votre Priestley [3], dont j'ai vu avec peine les plates lettres analysées dans vos premiers numéros. Vous ignorez peut-être que ce Priestley est un décidé matérialiste [4]. Le citoyen Daire m'invite à exécuter l'idée que je lui ai donnée à ce sujet : êtes-vous d'avis que je m'en occupe ? J'attendrai votre réponse ; seulement je vous dirai qu'avec mon De Luc j'ai fait quelques conversions de prétendus esprits forts. Étant initié dans la physique, dont, dans des jours plus heureux, je faisais mes délices, je me trouve en état de confondre, sur bien des points, nos petits philosophes....

1. C'était alors le directeur des Annales.

2. Il y eut deux frères de ce nom, tous deux savants naturalistes. Il s'agit ici de l'aîné, Jean André, qui s'attacha tout spécialement à démontrer l'accord qui existe entre l'histoire naturelle de la terre et le récit biblique de la création. Il mourut le 7 novembre 1817, âgé de quatre-vingt-onze ans.

3. Physicien anglais. Son enthousiasme pour la Révolution lui valut le titre de citoyen français. Il fut même élu membre de la Convention. Ses idées religieuses lui ont donné pour le moins autant de notoriété que ses découvertes scientifiques. Il nia les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Priestley mourut à soixante et onze ans, le 6 février 1804.

4. Priestley se montra favorable au matérialisme, surtout dans ses ouvrages intitulés : « Recherches sur la matière et l'esprit » (1767) et « Nécessité philosophique » (1777).

J'ai prié M. Le Clère de souscrire aux Annales pour [illegible] les Côtes-du-Nord, et de lui en envoyer tout [illegible] suite les premiers numéros. La note qui se trouve à la f[illegible] du numéro 20, me donne à cet égard des inquiétudes. [illegible] vous prie de lui faire passer ce billet après en avoir p[illegible] lecture.

Le numéro [illegible] de votre journal ne m'est point p[illegible] venu, non plus que les « Nouvelles lettres pacifiques » q[illegible] m'a annoncées le citoyen Daire. Je les attends avec imp[illegible] tience, ainsi que quelques exemplaires de « l'Avis a[illegible] fidèles sur le schisme. » Nous n'avons pas ici un seul [illegible] écrits annoncés dans vos Annales, et c'est dommage. Q[illegible] M. Daire m'en envoie, et je lui en tiendrai fid[illegible] compte. Vous pourriez, par la voie de la Convention, [illegible] adresser à moi, à Lanjuinais, mon vicaire, à la citoyen[illegible] Codet chez qui je demeure, etc.

Je vous réitère ma prière de nous donner dans vos A[illegible] nales une liste des évêques de France qui ont résisté à [illegible] persécution et que nous pouvons avouer pour nos dign[illegible] collègues. Cette connaissance nous devient plus indisp[illegible] sable de jour en jour.

Je n'ai pas [illegible] du premier ouvrage de l'évêque [illegible] Saint-Dié sur les brefs, à moins que ce ne soit le même [illegible] celui de Nancy. Je verrai avec plaisir le second ouvra[illegible]

Que pensez-vous du prétendu bref imprimé dans [illegible] gazettes[1] ? Ces indécents pamphlets ne pourraient-[illegible] point servir de motifs pour hâter le Saint-Père à met[illegible] fin à tant de scandales ? Adieu ; excusez cette lon[illegible] lettre. Prenez-vous-en à la confiance que vous inspi[illegible] et au besoin que nous avons de décharger nos inquié[illegible]

1. Les brefs pontificaux relatifs à la constitution civile du clergé fu[illegible] le plus souvent traités d'apocryphes par Le Coz et ses collègues de l'ég[illegible] constitutionnelle.

des dans le sein d'un frère chéri et sûr. Je vous souhaite une continuation de santé, de courage et de succès, et vous embrasse de tout mon cœur en Notre Seigneur Jésus-Christ.

73. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 octobre 1795 (an IV).

Mon cher et honoré frère, j'ai lu avec un vrai plaisir l'écrit de M. Dufraisse [1], et je vous remercie de me l'avoir envoyé. Ajoutez à vos bontés celle de faire passer cette lettre à l'estimable auteur de cet ouvrage.

L'évêque du Mans, dans une lettre du 14 septembre, m'annonce que vous lui avez adressé une nouvelle encyclique. Je suis étonné de ne l'avoir point reçue, non plus que les ouvrages annoncés dans les Annales et dont plusieurs personnes désirent se procurer des exemplaires. De grâce recommandez-moi au citoyen Daire.

Nous sommes, mes pauvres prêtres et moi, réduits à vendre nos tristes nippes pour vivre. Nos modiques assignats n'ont plus ici de valeur ; voilà donc où se réduisent les solennelles et magnifiques promesses de votre assemblée ! La Constituante avait mis nos traitements sous la « garantie de la loyauté française. » Le moyen de ne pas croire à un gage aussi sacré ? La Législative renouvela ce serment national ; même en nous ôtant nos maisons elle nous assura une existence honnête. La Convention défendit, sous des peines sévères, même la proposition de nous harceler à cet égard. Elle a plusieurs fois renouvelé l'engagement solennel de ne nous pas abandonner. Eh bien ! de tout cela qu'est-il résulté ? L'abandon le plus injuste et le plus complet. De toutes les victimes immolées par la faction infernale, nous sommes les seules qu'on n'ait jamais

1. Il remplaça Torné, comme évêque constitutionnel du Cher, en 1798. — Voir *Annales*, t. I, p. 503.

songé à relever. Que dis-je ? aux fureurs atroces des Carrier, Carpentier, et dignes consorts, ont succédé les méprisantes déclamations des Boissy et l'oubli ingrat de la Convention. Magnifiques représentants, croyez-vous qu'une pareille conduite vous honore ? Quelle confiance le peuple peut-il avoir en des hommes qui se jouent ainsi de leurs promesses les plus sacrées, qui affectent de livrer au mépris et à la plus profonde misère les hommes à qui ils ont les plus grandes obligations? Nos concitoyens, quand nous leur disons de se fier à vous et à votre sollicitude, nous répondent ironiquement: « Pouvons-nous douter de la franchise, de la probité et de la loyauté de ces Messieurs ? Vous nous êtes des preuves vivantes et bien visibles qu'ils possèdent ces vertus au plus haut degré. Leur reconnaissance à votre égard ne nous fait-elle point l'éloge de leur âme généreuse? »

Mon cher frère, nous supporterions patiemment ces indignes procédés, s'ils ne tendaient à diminuer nos moyens de faire le bien et d'attacher à la chose publique des hommes égarés et tiraillés chaque jour de tant de manières. Mais, prenez-y garde; les coups que vous nous portez retombent sur vous : tôt ou tard vous les sentirez. Que ne puis-je faire entendre ma voix au milieu de votre assemblée de prétendus philosophes ? Combien je les forcerais de rougir de leur conduite, aussi bête qu'elle est ingrate ! Le vainqueur du Mexique, oublié dans Madrid, perce la foule des gardes de Charles-Quint pour lui dire : « Je vous ai donné un monde. » Ne pourrions-nous pas, de même, dire à vos ingrats législateurs : « Nous vous avons donné un Pérou ? » Mais non : placés entre les calomnies et les horreurs de la faim, dont ils se font un jeu pour nous, nous ne cesserons de lever au ciel nos mains pour eux et pour nos concitoyens.

u moins qu'ils n'insultent point à la morale publique. oi ! un homme, par une lâcheté criminelle, déshonore caractère de député ; il souscrit, il publie un arrêté oltant, et puis il se tue ! A quoi peut remédier cette rt infâme ? Que diriez-vous d'un soldat qui, au lieu de ndre courageusement un poste périlleux, se brûlerait ervelle ? En feriez-vous l'apothéose ?

Ion frère, ce trait m'a révolté. Armez-vous de toute re éloquente logique contre ces monstrueux suicides ; es voir qu'ils outragent à la fois la nature, la société, la igion, la divinité elle-même. Des femmes débauchées, hommes après avoir ruiné leurs familles ou leurs conoyens, ont donné ici de semblables scandales. Combien te douloureuse contagion ne va-t-elle pas s'étendre ns la société, si la Convention a la coupable impudeur souffrir qu'on en fasse dans son sein publiquement loge ?

Un autre objet m'indigne et m'afflige profondément, st l'impiété qui se rencontre dans la Convention. L'un permet de tourner en ridicule la véritable Église ; utre voudrait qu'on « anglicanisât » la France ; un isième [1] veut être plus sage que le législateur des chréns, et offre le plan d'une nouvelle religion à l'assem-e, qui en agrée l'hommage sans se douter que c'est t-être un traité d'athéisme. « Quis tam ferreus ut se at ? » Aveugle mortel, montre-toi capable de faire de nes lois civiles avant d'aspirer à faire des lois reliuses ! Il est sans doute une « religion universelle, » s cette religion n'est point éclose de l'étroit cerveau petit philosophe. Combattez, mon cher frère, pulvéz tous ces petits systèmes d'impiété : nous vous aide-

[1] La Revellière-Lépeaux.

rons ; toute la France applaudira à votre courage, et peut-être par là sauverez-vous votre patrie de l'affreuse catastrophe dont ces pitoyables Vanini [1] la menacent.

Adieu ; mon papier m'avertit que je vous ai écrit longuement. Puissiez-vous n'en être point fâché ! Je tends les bras et vous embrasse de tout mon cœur en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

74. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Rennes, 3 novembre 1795 (12 brumaire an IV).

Nos lettres, mon cher cousin, se sont croisées, et vous devez avoir maintenant les pièces que vous me demandez. N'en faites usage que dans le cas de nécessité.

Les 1,200 livres n'en vaudraient pas ici 18 en numéraire. Aussi le nombre des malheureux est extrême. Jusqu'ici la divine Providence m'a donné du pain ; mais je vis avec la plus grande économie : un seul petit repas par jour, et une croûte le soir.

Avec tout cela, je me porte assez bien, à quelques douleurs de rhumatisme près : depuis longtemps j'y suis sujet.

Aussitôt votre lettre reçue, j'ai écrit : 1° à Lanjuinais et Defermon ; 2° à Kervélégan. 3° Dès que je connaîtrai le Directoire exécutif, s'il s'y trouve quelqu'un de ma connaissance, comptez que je lui écrirai fortement. Soyez donc sans inquiétude. Néanmoins écrivez aussi à Kervélégan et à quelques autres de la députation.

Nos campagnes s'ennuient de leurs protecteurs, les Chouans, qui les mangent les unes après les autres ; elles commencent à s'armer et à se défendre ; et nous avons quelque espérance de voir disparaître cette horde de brigands, profanateurs de notre sainte religion.

1. Fameux apostat, brûlé vif à Toulouse, comme athée, en 1619.

Mon église, ces dernières fêtes, a été très fréquentée, et. tous les soirs, à un salut que nous y faisons, il s'y trouve un monde considérable. Dieu veuille nous réunir tous fraternellement ! J'ose l'espérer de sa bonté paternelle. Il m'a jusqu'ici fait tant de grâces, que je compte encore sur celle-là que je lui demande instamment tous les jours. Adieu.

75. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 7 décembre 1795 (an IV).

Le billet ci-inclus, mon cher et honoré frère, renferme 00 livres : je vous prie de les faire passer sûrement au toyen Daire.

Il y a longtemps que vous ne m'avez donné de vos nouelles ; ce silence m'inquiète. Où en sont nos affaires? rtirons-nous de l'abîme ?

L' « Origine de tous les cultes, » de Dupuis, est déjà nnue et prônée ici. Je présume que c'est un réchauffé de ndal ou de Collins [1]. Si cette nouvelle production de mpiété vous paraît exiger qu'on s'en occupe, et qu'il se nde toujours à 600 livres en papier, vous m'obligerez m'en arrêter un exemplaire. Puisque ces forcenés ne ssent de multiplier les formes de leurs poisons, il faut ie nous ayons aussi le courage de les poursuivre sous us les masques, et démontrer au peuple la mauvaise foi l'ignorance de ses empoisonneurs.

Voici un extrait d'une lettre que m'a écrite l'évêque des ›tes-du-Nord [2] ; vous en ferez l'usage que vous jugerez à opos :

« Le décret [3] ordonnant à tout ministre de culte de

1. Déistes anglais. Tindal ou Tindall vécut de 1656 à 1733, et Collins de 76 à 1729.
2. Jacob.
3. Du 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795).

administrer les sacrements, les autres à bénir
d'eau. La rumeur était grande et générale da
les affidés étaient consternés. Les prêtres se
bonne contenance ; mais les uns et les autres
de fureur et d'invectives contre les prêtres
s'étaient déjà soumis à la loi. Personne n
refus formel des dissidents de s'y soumettr
fatal devait être le dimanche suivant, à onz
matin. O prodige ! les yeux s'ouvrent souda
lumière, et le samedi, à sept heures du soir, no
ravisent. Ils se présentent à la municipalité à
de quatre ; ils y déclarent et signent leur act
sion. Le lendemain matin, deux des quatre
joindre à eux. Les citoyens honnêtes et de b
réjouissent. Il n'en est pas ainsi des ci-deva
hauts bourgeois. Ils sont furieux de la défec
« bons prêtres [1]. » Vite, ils font retirer leurs
églises de ces lâches. Ils renvoient de chez eu
ils donnaient le couvert et la table. Les plais
cette vengeance ; elle intimide les insermenté
districts ; et ceux-ci rejettent la loi comme un
minable.... Quis tam ferreus ut se teneat ? »

Au code civil matrimonial il manque une
dont nos législateurs devraient s'occuper. Le

s n'ont pas voulu se présenter à la municipalité ; re en ont-ils été dissuadés par des insermentés. dant des enfants sont nés de cette union, que le croit légitime. L'un des deux prétendus époux se dangereusement malade, et me fait prier de l'aller le lui conseille d'assurer l'état de ses enfants : les consentent, mais ils voudraient éviter le scandale. ier public refuse de se transporter chez le malade ; end ne pouvoir recevoir la déclaration des deux ans la maison commune. Le malade n'y peut être orté. Que faire? comment assurer l'état des enfants? le scandale et mettre en sûreté la conscience des Causez de ceci avec nos bons amis Lanjuinais et non, et donnez-moi le résultat de votre conférence. jet mérite attention, parce que ce cas menace de se trer souvent. Adieu, bonne santé ; je vous embrasse ellement et affectueusement.

76. — A Grégoire

axier.) Rennes, 21 décembre 1795 (an IV).

sais, cher et honoré frère, si mes lettres vous parnt. Quelques-uns des curés pour qui je vous ai des fonds pour leur abonnement aux Annales ne nt point ce journal. Cela m'inquiète ; priez M. Daire ccuser la réception des sommes et de veiller à ce numéros soient régulièrement expédiés aux aboneur impatience de les avoir devient plus vive de jour, et vous n'en devez pas être fâchés. Voici 100 francs qui m'ont été adressés il y a quelques our le même objet : vous voudrez bien les remettre le droit, et faire adresser les Annales au citoyen ière, curé à Châteaugiron, poste restante, à Rennes. nme je m'y attends, à raison du discrédit des assi-

gnats, il faut d'autres arrangements pour le prix du jo
à l'avenir, j'en réponds. Seulement qu'on le fasse par
régulièrement à nos souscripteurs, dont le nombre
mentera encore, et ils ne manqueront point de payer

Les Chouans semblent devenir de jour en jour
féroces. Ils ont, il y a quelque temps, fendu d'un co
hache la tête à un curé, aussi bon patriote qu'exc
prêtre. Ils poursuivent également les autres ; et tou
nous trouvons entre la fureur de ces monstres et le
reurs de la faim. Voilà le sort d'hommes qui s
sacrifiés et qui se sacrifient chaque jour pour leur
et leur religion. « Usquequo finis horum mirabi
Usquequo tu non misereberis [1] ? » Il y a huit à dix
un insermenté, à la tête d'une horde de tigres, entr
une maison où étaient deux femmes qui lui avaient
toute sorte de services. Il leur annonça la mort
proposa de les confesser, ce que ces malheureuses
Ensuite on leur dit de creuser elles-mêmes leurs fo
quoi elles se refusant, les bourreaux pressés les c
rent, et puis y mirent ces deux femmes. A peine o
parler de ces choses, que les ennemis de la religio
nent contre [les] ministres du culte. Mais jugez pa
notre position. Adieu ; à chaque lettre que je vous é
me dis : ces monstres me permettront-ils d'en
d'autres [2] ?

77. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 11 janvier 1798 (a

Je présume, mon cher et honoré frère, que vos
tantes et nombreuses occupations absorbent tous

inquiétant. Un mot de votre part me ferait cependant grand plaisir.

D'après votre lettre imprimée dans les Annales [1] j'ai, par une lettre fortement motivée, demandé à notre municipalité qu'elle ne s'opposât point à ce que nous fissions usage d'une cloche qui reste au clocher de notre église : je vous envoie sa réponse négative. Presque tous ces municipaux sont parents ou amis chauds d'insermentés. Aussi n'ai-je été guère étonné de leur réponse. Tâchez cependant de mettre fin à cette petite tyrannie. Les fidèles en gémissent. Une cloche dans notre église produirait un grand effet ; et les législateurs qui veulent sincèrement la union des citoyens devraient bien lever l'embargo qu'y mettent nos petits souverains, dans la crainte de mortifier les rebelles qu'ils protègent. Il suffirait d'une pétition *ad hoc*, et sur laquelle interviendrait un ordre du jour, motivé sur ce que la loi n'interdit point aux citoyens ce moyen de réunion. Il n'y a si petit atelier dans notre ville où, plusieurs fois le jour, les ouvriers ne soient appelés par le son d'une cloche : une cloche épargnerait aux sectateurs de notre culte une grande perte de temps, et souvent d'amers regrets. Ne perdez donc pas de vue cette bonne œuvre.

Un divorcé qui, par surprise, a obtenu dans mon église la bénédiction nuptiale, m'a donné occasion d'annoncer que désormais les publications de bans auront lieu à peu près comme dans le passé. Je m'attends à une opposition de la part du commissaire civil, Beaugeard, dont la haine pour toute religion a fait chorus avec celle de Ch. Duval, son compatriote, dans les grands jours de la nouvelle divinité.

1. *Annales*, t. II, p. 107 et 155.

L'envoi de vos Annales est très inexact. Engagez votre directeur à y veiller de plus près, ou bien il perdra beaucoup de souscripteurs. J'en suis encore au 7e numéro, et beaucoup de curés n'ont même pas reçu le 5e numéro.

L'ouvrage de Dupuis est annoncé dans les journaux avec triomphe : songez-vous à opposer quelque bon David à ce nouveau Goliath ? M'avez-vous arrêté un exemplaire de cet ouvrage, comme je vous en ai prié ? Comme quelques impies de cette ville le prônent déjà, j'ai le projet de le combattre, même en chaire, si la sensation qu'il fait semble l'exiger.

C'est donc décidément que nous sommes condamnés à mourir de faim. Le louis va ici jusqu'à 9,000 livres : juges de la valeur de 250 livres en assignats, qu'on m'alloue pour trois mois. C'est une horreur, qui indispose contre vous les âmes probes et sensibles, et qui fait triompher les ennemis de la chose publique.

J'envoie dans ce billet quelques assignats à M. Daire : faites qu'ils lui parviennent sûrement, et agréez mes vœux pour votre bonheur et mon salut fraternel et affectueux.

78. — A M. Daire

(Fonds Gazier.) Rennes, 25 janvier 1796 (an IV).

Voici quelques faits, citoyen, qui me semblent dignes d'entrer dans les Annales de la Religion [1] ; je vous prie donc de les y insérer. Ils feront sentir de plus en plus à vos lecteurs quels sentiments et quel courage inspire à ses vrais ministres ce culte dont nos ennemis, philosophistes, Chouans et autres, paraissent avoir également et de concert conjuré la ruine.

Le citoyen Le Roux cadet, curé assermenté de Boistri

1. Cette lettre a été insérée dans le n° 15 du t. II des *Annales*, p. 353.

dan, district de la Guerche, département d'Ille-et-Vilaine, fut, comme tous ses confrères, au commencement de 1794, violemment arraché à ses paroissiens, dont il faisait l'édification, la joie et le bonheur. On lui reprochait ouvertement deux crimes, bien impardonnables aux yeux de nos Solons d'alors : 1° il refusait formellement la tradition de ses lettres d'ordre ; 2° il déclarait franchement que le sacerdoce dont il était revêtu ne lui permettait point de se marier. Un troisième crime, dont on ne parlait pas, mais qui, au jugement de nos Verrès, était le plus grand de tous, c'est qu'il prêchait à ses paroissiens la paix, la concorde, la soumission aux lois, le respect pour les propriétés, etc. Il fut donc, par les ordres de Carpentier et d'Esnue la Vallée, jeté dans une des plus infectes prisons de Rennes.

Rendu enfin à la liberté par les représentants Guezno et Guermeur, il se joignit à son évêque et aux prêtres qui, avec lui, travaillaient à relever les autels du catholicisme dans cette ville. Son zèle, son talent et sa piété le firent bientôt considérer de tous les citoyens restés parmi nous fidèles à la vertu et à la religion ; mais lui n'avait devant les yeux que ses chers paroissiens, environnés de brigands et destitués de prêtres, de culte, et de tous les moyens d'encouragement et de consolation dont ils avaient besoin. Il entreprend donc de les aller visiter, et part, seul et à pied, quoique toutes les routes fussent infestées d'assassins, armés spécialement contre lui et ses semblables. Heureusement il échappe aux dangers et arrive dans sa bien-aimée paroisse. Quelle joie, quelle fête ce fut de l'y voir ! Jamais père de famille après une longue absence ne fut mieux accueilli par de tendres enfants. Mais sa présence pouvait redoubler contre eux la rage des Chouans ; car c'est spécialement aux prêtres amis de l'ordre et de la

patrie qu'en veulent ces religieux Chouans. Et cela seul devrait ouvrir les yeux au gouvernement, et faire cesser à l'égard des curés patriotes cette criante dureté, qui équivaut bien à la tyrannie de nos feus décemvirs.

Le citoyen Le Roux retourne donc à Rennes, mais il n'y peut être longtemps. L'apparition qu'il avait faite au Boistrudan ne rendait à ses habitants que plus amer le regret d'en être privés : et lui-même n'en sentait que plus violemment le besoin d'être au milieu d'eux. Aussi ne tarda-t-il pas de s'y aller fixer irrévocablement, pour partager tous leurs dangers, et garantir, s'il était possible, leurs jours aux dépens des siens.

Depuis plusieurs mois, il y remplissait paisiblement les douces et saintes fonctions de pasteur, c'est-à-dire de père tendre et généreux : sa vertu semblait un talisman qui écartait des limites de sa paroisse ces serpents furieux et terribles, connus sous le nom de Chouans, et que la divinité de Robespierre et des philosophes de sa trempe semble avoir introduits dans le premier berceau de la Révolution [1]. Mais dernièrement, à la faveur de la nuit, plusieurs d'entre eux se glissèrent furtivement dans sa maison : « Scélérat, lui dirent-ils, il nous faut de l'argent. — Messieurs, vous prenez mal votre temps pour m'en demander : vous n'ignorez pas à quelle misère je suis réduit. — Donne-nous, et tout à l'heure, tout ce que tu en as. » — Il leur présenta, avec quelques monnaies qui lui appartenaient, 20 écus, que son frère aîné, en allant prendre la direction d'une paroisse voisine, avait déposés chez lui. — « Scélérat, pourquoi dis-tu la messe ? —

1. Allusion au jeune Hercule étouffant dans son berceau les deux serpents envoyés par Junon pour le faire périr. La correspondance de Le Coz, le lecteur n'aura pas tardé à s'en apercevoir, est semée de ces réminiscences classiques, alors très à la mode.

Parce que c'est mon devoir de la dire, et que mes paroissiens me la demandent. — Promets-nous de ne plus la dire, ou.... — Messieurs, je ne vous promettrai jamais cela. J'ai l'honneur d'être prêtre; je dois dire la messe; je la dirai tant qu'il me sera possible de la dire. — Eh bien! mets-toi à genoux. — Messieurs, vous allez me donner la mort; j'y consens, mais avant de mourir, accordez-moi une grâce. — Une grâce, scélérat, et quelle? — C'est qu'avant de me frapper vous me permettiez de vous embrasser. — De nous embrasser! le scélérat, il voudrait nous donner le baiser de Judas. — Non, Messieurs; je vais paraître devant mon Dieu et le vôtre; ce n'est pas en un tel moment que mon cœur voudrait cacher une noire perfidie. Je veux vous embrasser pour vous témoigner que je vous pardonne d'avance ma mort. — Non, scélérat; cette grâce ne te sera point accordée; mets-toi à genoux, et fais ton acte de contrition. » — Le curé à genoux s'écrie : « Mon Dieu, je vous recommande mon âme; pardonnez-moi tout ce que j'ai fait contre votre sainte volonté; pardonnez aussi à ces hommes qui vont m'arracher la vie. » — Comme frappés d'un mouvement subit, les assassins s'entre-regardent; ils se consultent; un moment après, feignant qu'une vieille femme qui était dans la même maison leur faisait ombrage : « Sors d'ici, nous voulons te parler ailleurs. — Messieurs, je sais que vous voulez mon sang; ne pouvez-vous le faire couler ici; j'aime mieux mourir ici que partout ailleurs. » — Ils veulent l'entraîner de force; le curé se cramponne à un bois de lit, et résiste de toutes ses forces. Soit qu'ils eussent entendu quelque bruit, soit qu'ils cédassent au remords d'une conscience peut-être en ce moment réveillée, ils se retirent sans frapper le curé, qui, toujours à genoux, n'attendait que

le coup de la mort, mais emportant son argent, sa montre, son linge et tout ce qu'ils lui avaient trouvé d'effets. Ils se portèrent de là sur quelques autres maisons du petit bourg; mais, par une suite de phénomènes assez étonnants, ils ne purent y causer aucun dégât. Le curé a été le seul à souffrir de cette incursion; et cela suffit pour le consoler de ses pertes; et il demeure dans sa paroisse comme s'il n'y avait couru aucun danger; et s'il se réjouit qu'on lui ait laissé la vie, c'est qu'il espère la rendre encore utile à ses chers paroissiens et à toute sa patrie.

Ce courage religieux, ce dévouement sublime, je pourrais vous citer vingt curés de ce diocèse qui en donnent habituellement l'exemple. Ils bravent chaque jour les menaces des Chouans, les outrages de leurs affidés, les blasphèmes des impies, et, ce qui à mon gré fait encore plus leur éloge, toutes les horreurs de la misère.

L'on a imprimé, citoyen, sur ces Chouans bien des choses; mais l'on a omis une vérité essentielle, c'est que leurs premiers pères sont à Paris même. Oui, les Chouans ont été créés par les lettres grandement philosophiques de Ch. Duval, par les contes joliment moraux de la « Feuille villageoise, » par les pamphlets désorganisateurs de quelques autres écrivains du même acabit qui, pendant quinze mois, n'ont cessé de crier dans ce département : « Amis, plus de prêtres, plus de religieux, plus de culte, plus de Dieu! Prenez-y garde, citoyens, qui suppose un Dieu crée nécessairement un culte, des prêtres et tous les maux qu'ils nous ont faits. Vous avez voulu vous en délivrer, et vous avez sans cesse à la bouche tout leur grimoire et leur ridicule idiome. Un autre vous dit que l'Être suprême ne veut que la pureté du cœur : je vous le répète, citoyens, un Dieu quelconque veut des prêtres, et si dès le principe vous ne mettez fin à ce galimatias, je

vois s'élever dans l'avenir un nouveau sacerdoce, une nouvelle idolâtrie, et renaître tous les malheurs du genre humain. » Ainsi gourmandait philosophiquement ses chers compatriotes le citoyen Ch. Duval, dans une lettre du 26 brumaire an II de la République [1]; et ce pathétique sermon, distribué gratuitement, colporté avec profusion, répété avec emphase dans nos villes et dans nos campagnes, en épouvantant l'oreille des gens de bien, chatouillait celle de ces hommes nombreux qui, à tous les métiers, préfèrent celui de ne rien faire, qui aiment bien toutes les commodités de la vie, mais à qui le travail et l'économie déplaisent par-dessus toutes choses. Une vie future, un Dieu juste gênaient un peu à cet égard leurs goûts généreux. On les délivre de ce double épouvantail. Quel trait de lumière! Pouvaient-ils ne pas embrasser avec avidité une morale aussi douce, aussi belle! Grands hommes, que vous devez être contents! Vous avez semé, et ce n'est point en vain. Admirez les fruits de vos travaux philosophiques; voyez germer partout l'égoïsme, l'indifférence pour la chose publique, le mépris des hommes, l'amour des plaisirs, la licence, le libertinage, l'injustice, la fausseté, le brigandage, le goût de l'incendie, du meurtre, de l'assassinat, etc. Ah! Messieurs, que ne venez-vous quelquefois contempler de près cette brillante moisson! Que ne venez-vous visiter ces contrées, que vos savantes mains ont su si heureusement fertiliser!

79. — AUX ÉVÊQUES RÉUNIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 10 février 1796 (an IV).

Mes très chers et très honorés frères, vous désirez la fin de nos dissensions religieuses, oh! je la désire bien

1. 16 novembre 1793.

aussi. Qui plus que moi doit en être las et désolé? Je vi au milieu des crimes et des malheurs qu'ils ne cessent d provoquer, et depuis longtemps ma tête, comme celle d mes plus vertueux curés, est à prix. Encore si, en péri sant, nous pouvions mettre en sûreté les jours de n concitoyens! Mais quelle qualité ou quelle quantité d sang pourrait éteindre l'horrible soif de nos ennemis?

Vous croyez la tenue prochaine d'un concile nation propre à remédier à ces maux : vous vous trompez, m très chers frères, du moins je le pense. Réunis en concil que pourrions-nous dire que nous n'ayons déjà dit ce fois? Les hommes égarés et à qui, sous peine de damn tion, on défend de nous écouter et de nous lire, liront-i les décisions de notre concile? Il me paraît que vo n'avez pas une juste idée de notre position : ce n'est poi une erreur, une hérésie qu'il s'agisse d'arrêter ou d'éto fer; c'est une guerre à mort, entreprise et poussée à to outrance par des gens désespérés, qu'il faut éteindre; certes, ce ne sera pas avec des décrets de concile q vous en viendrez à bout.

Quant à ceux qui alimentent cette guerre, leur croy vous de la religion? Ils s'en disent les vengeurs ou défenseurs par excellence : c'est un leurre avec lequel font quelques dupes; mais au fond ils croient à l'Évang comme Mahomet à son Alcoran. Jugez du cas qu'ils fer de votre concile.

D'ailleurs qui assistera à ce concile? Nous seuls, c'e à-dire les gens d'un seul et même parti. On dira donc nous avons, sans réclamant, prononcé dans notre proj cause, comme en 1790 nos prédécesseurs prononcèr dans la leur. Y appellerons-nous les hommes du par Je le veux : mais se rendront-ils dans une assemblée ils savent bien qu'ils ne peuvent qu'être condamné

D'ailleurs la plupart d'entre eux sont en fuite ou cachés. Mais supposons-les assistant au concile : ils s'opposeront à toutes celles de nos décisions qui auront pour objet la réunion et la paix, et leurs partisans ne leur en seront que plus attachés. Vous prétendez faire cesser le schisme, et vous ne ferez que le consolider. Ah ! mes très chers frères, pensez-y bien sérieusement, et surtout ne jugez pas de nos diocèses par la plupart des vôtres.

Un autre obstacle à cette assemblée : mes voisins de Vannes et de Saint-Brieuc [1] ont, comme moi, été longtemps sous la meule de la persécution ; plusieurs autres de nos frères y ont également passé. Nos propriétés, dans ces jours de cannibalisme, ont été pillées ; ce qui en avait échappé est devenu la proie des Chouans. Nos crédits, nos petits revenus ont été remboursés en une monnaie dont vous connaissez la valeur. Nos pauvres, dont le nombre est effrayant, les écrits que nous avons fait imprimer à nos frais, ont achevé de nous écraser. J'oubliais de vous parler de nos églises, qu'il a fallu rhabiller, des ornements et des vases sacrés qu'il a fallu nous procurer de nos propres deniers. Aussi n'avons-nous aujourd'hui pour vivre que précisément ce qui peut nous empêcher de mourir de faim. Où voulez-vous que nous prenions des fonds pour voyager, pour subsister à Paris le temps nécessaire ?

Ce n'est pas tout : nos routes sont obstruées ; nul homme marquant ne sort de nos cités qu'il ne soit signalé aux Chouans, et ceux-ci se réunissent en très grandes masses sur le chemin qu'il doit faire. Nous exposerons-nous à le danger évident de périr sous leurs poignards ? Ou bien, pour assurer notre marche, y exposerons-nous nos

1. Le Masle et Jacob.

concitoyens? Fussions-nous assez imprudents pour le vouloir, ceux-ci le voudraient-ils? ou même le leur permettrait-on? Songez que, depuis quinze mois, je ne me suis qu'une seule fois écarté de Rennes d'environ une demi-lieue, bien déguisé, et que néanmoins les Chouans l'ont su; qu'ils m'ont longtemps guetté sur cette route, et que, même depuis cette époque, ils y ont commis plusieurs assassinats.

Enfin, notre présence dans nos diocèses soutient seule les fidèles qui ont eu le courage de nous suivre. Nous éloigner, dans ces moments de violentes crises, ce serait les jeter dans l'abattement; mille calomnies fabriquées sur-le-champ seraient répandues dans les communes encore chancelantes, et, au lieu de diminuer le mal, nous pourrions l'augmenter et perdre peut-être, par une démarche indiscrète, tout le fruit de zèle et de travaux immenses. D'après cela, jugez si nous pourrions nous joindre à vous dans votre concile.

Je crois que nous devrions remettre cet objet à l'époque de la paix générale, si le ciel daigne nous l'accorder. En attendant, qu'on répande nos meilleurs écrits dans les pays catholiques voisins, même dans l'Italie; qu'on sonde le Saint-Père, et qu'on tâche de lui faire sentir ses vrais intérêts et ceux de notre sainte religion. Qui sait si Dieu ne nous ménagera point quelque moyen de conciliation, ne fût-ce que le grand âge du Pape? Il peut laisser sa place à un homme plus ami de la paix de l'Église, et qui n'aurait pas le même intérêt de soutenir une démarche fausse et désastreuse sous tant de rapports.

J'ai cru, mes très honorés frères, devoir vous communiquer ces réflexions. Vous les recevrez avec le même esprit qui me les inspire, et vous voudrez me marquer ce que vous en aurez jugé. Quelque parti que vous preniez,

je tâcherai de m'y conformer, persuadé que vous ne voulez tous que la gloire de notre religion et le bonheur de notre patrie, auxquels vous travaillez avec tant de zèle et de succès. Agréez, mes très honorés frères, les hommages sincères, respectueux et affectueux de votre dévoué frère.

80. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 12 février 1796 (an IV).

Mon très honoré frère, je vous fais passer ci-inclus pour des abonnements aux Annales et au Bulletin 1,000 francs en assignats; je vous prie de les remettre incessamment au citoyen Daire, en lui recommandant plus d'exactitude dans l'envoi de son journal. De plus, une lettre à nos confrères réunis avec vous à Paris : veuillez en prendre lecture et la leur communiquer. Enfin, mon mandement relatif au carême, et pour lequel je vous supplie de m'envoyer le vôtre. Je le sais, c'est vous demander un louis d'or pour un assignat du jour; mais vous êtes généreux, et je suis pauvre.

M. Villar [1] continue à ne point écrire à ses bons curés, qui en gémissent; je les encourage de mon mieux, mais il m'est impossible de réparer tout le mal que fait le silence obstiné de cet étrange pasteur. Je lui en ai dit un mot; vraisemblablement, il me laissera aussi sans réponse. Tâchez de savoir ce qu'il aura pensé de ma lettre, que je crois honnête, et conférez avec nos bons frères sur le parti que j'aurai à prendre, comme métropolitain et le plus voisin de Laval, si ce criminel abandon de cet évêque continue d'avoir lieu.

1. Évêque constitutionnel de la Mayenne. Il avait quitté son poste sous la Terreur, et il refusait de le reprendre. Le Coz, son métropolitain, finit par lui donner un remplaçant : ce fut Dorlodot, curé assermenté de Saint-Vénérand de Laval, qu'il sacra le 7 avril 1797.

Je crois entrevoir un nouvel orage se former contre nous : la volonté de Dieu soit faite! Mais tenons-nous serrés, et, s'il le faut, périssons en vrais ministres de Jésus-Christ. Je compte sur vous et sur vos deux collègues; mais que je crains que quelques nouveaux déserteurs ne déshonorent la cause sainte! Unissons nos prières pour demander à Dieu, pour nous et pour nos frères, les grâces qui nous deviennent si nécessaires dans les nouvelles épreuves auxquelles il lui plaira de nous soumettre.

Je salue nos vénérables frères, me recommande à eux, et vous réitère tous les sentiments affectueux d'un cœur qui vous est parfaitement dévoué.

Vous ne me parlez pas de l'ouvrage de Dupuis : me l'avez-vous arrêté ?

81. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 26 février 1796 (an IV).

Très cher et honoré frère, je reçois, avec votre lettre du 21 pluviôse (10 février), votre deuxième encyclique [1], et vous en remercie bien. Mon impatience ne venait que de la crainte que vous ne fussiez malade. Ne me prêtez pas des soupçons indignes de vous et de moi.

L'encyclique me paraît bien conçue et écrite d'une main assurée. Je n'ai pu encore la lire tout entière : un objet m'a occupé ces jours-ci; c'est ce que je vous envoie.

Dans la nomenclature des hommes célèbres que revendique la religion, j'ai été surpris de trouver le nom de Boulanger [2] et de quelques autres. Je ne connais ce Boulanger que par des ouvrages très impies. Je ne suis pas bien content non plus des « pierres de Port-Royal, » qui

1. Voir les *Annales*, t. II, p. 361, 384 et 441.
2. L'auteur de l'*Antiquité dévoilée*, du *Christianisme dévoilé*, etc. (1722-1759)

retombent sur la société des Jésuites; cette phrase déplaira à beaucoup de personnes. Dans peu, je vous enverrai mes observations et mon opinion sur tout cet écrit, que je crois votre enfant, et qui ne peut que vous faire honneur.

Vous avez dû recevoir mon sentiment sur la tenue prochaine d'un concile : j'y tiens. Le synode de Versailles me fait cependant plaisir; mais ne comparez point à ce diocèse nos infortunés départements. Nous sommes plus que jamais sous les poignards : il y a aujourd'hui huit jours, plus de vingt citoyens ont été massacrés. De ce nombre est un vénérable curé, âgé de soixante-dix-sept ans, qui n'avait jamais quitté sa paroisse, où il entretenait l'amour de la république et celui de la religion. Il a voulu s'immoler pour ses chers paroissiens. Les Chouans l'ont pris dans son église, l'ont dépouillé de ses vêtements, et conduit nu et couvert de boue à une lieue et demie de chez lui, à Romazy, où, d'après un prétendu conseil de guerre, ils l'ont fusillé après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tortures. Sa paroisse se nomme Rimoux [1], au district de Dol. Ces assassinats ont jeté l'épouvante dans toute la contrée, et, si on n'y remédie promptement, les Chouans seront bientôt maîtres de tout ce beau pays. Quand quelqu'un des jeunes gens qu'ils forcent de marcher avec eux témoigne de l'horreur pour le crime, ils le forcent à tuer et à saigner le premier patriote qu'ils rencontrent, pour l'aguerrir au métier.

Vous m'obligerez de m'envoyer l'ouvrage du citoyen Camus, dès qu'il paraîtra, et quelques exemplaires de ma

1. Cf. *Annales*, t. II, p. 526. — Le curé s'appelait Macé (Tresvaux, II, 233). A tort ou à raison, les Chouans accusaient les jureurs de les dénoncer aux bleus. De plus, ceux-ci continuant de massacrer leurs prêtres, ils usaient, disaient-ils, de représailles en fusillant les curés patriotes.

lettre à la Convention [1]; c'est dommage qu'elle n'ait pas été imprimée au moins il y a six mois.

Le général Rey, s'étant emparé de la police, m'a permis l'usage d'une cloche pour mon église. La municipalité s'y oppose. Un mot du ministre de la police nous mettrait d'accord et ferait un plaisir infini à une multitude de bons citoyens, qui murmurent d'être privés d'un moyen naturel pour se réunir à heures fixes aux prières publiques. Je vous en prie, parlez-lui-en.

Comme vous êtes très occupé, j'ai cru vous faire plaisir en répondant pour vous au journaliste Réal [2]. Je vous envoie mon manuscrit; si vous le jugez à propos, faites-le imprimer. Un imprimeur d'ici m'a proposé de s'en charger; mais je pense que de Paris il pourrait plus facilement se répandre dans les départements. Mandez-moi en deux mots ce que vous en aurez jugé. Peut-être trouverez-vous trop d'aigreur dans ma réponse [3]; corrigez, changez à votre gré, ou faites-le faire par quelqu'un des nôtres.

J'ajoute à ce manuscrit deux discours de De Luc que j'ai fait copier. Je crains qu'on ne puisse pas bien lire le premier; mais on pourrait procurer à l'ouvrier le livre, où il lirait au besoin. Si ces deux discours sont goûtés du public, je vous en enverrai deux autres du même auteur, et qui sont du plus grand intérêt dans ces jours d'incrédulité. J'offre mon obole, tandis que vous et nos dignes confrères, vous mettez au tronc des lingots d'or pur, mais « Alius sic, alius autem sic [4]. » Qu'on mette ou qu'on ne mette pas

1. Celle du 25 floréal an II (13 mai 1794).

2. Pierre-François Réal, qu'il ne faut point confondre avec le conventionnel André Réal. Il devint préfet de police sous l'Empire, et mourut en 1834.

3. L'écrit de Le Coz avait pour titre : « Lettre à Réal. » C'était une réfutation de l'article publié par Réal dans le « Journal des patriotes de 1789, » n° 164. Le Coz y ajouta un post-scriptum en réponse au n° 181 — Cf. *Annales*, n°s 20 et 21 du t. II, p. 457 et 481.

4. *I. Cor.*, VII, 7. — Voir les n°s 22 et 24 des *Annales*, t. II, p. 505 et 553.

mon nom en tête de l'écrit, peu m'importe; décidez ce qui convient le mieux. Je n'ai reçu qu'hier le n° 181 de Réal : aussi mon post-scriptum est un peu hâté; s'il ne vous convient pas, qu'il reste comme non avenu.

Le citoyen Daire mécontente ses souscripteurs par l'inexactitude de ses envois; je vous prie de lui remettre la note ci-jointe.

Je vous remercie de vos encouragements; ils me sont d'autant plus précieux qu'ils m'annoncent aussi votre religieuse confiance. La mienne, grâce au Seigneur, est également entière, et, de quelque manière qu'il plaise au ciel de me traiter, j'espère, avec sa grâce, d'y être toujours résigné. « Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei; non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus [1]. » Adieu; je salue nos dignes frères, et vous embrasse d'un cœur qui vous est tout dévoué.

82. — AUX ÉVÊQUES RÉUNIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 15 mars 1796 (an IV).

Très chers et très honorés frères, j'ai lu avec le plus vif intérêt votre deuxième encyclique [2]; elle porte l'empreinte du génie et de la piété. Déjà vous avez en sa faveur un témoignage non équivoque, les déclamations des incrédules. Vous ne tarderez pas d'en recevoir un autre encore plus flatteur, celui des amis de la religion et de l'humanité.

Vous me demandez mes observations sur ce précieux écrit. Voici celles que mes nombreuses occupations m'ont permis d'y faire; je vous les communique avec autant de franchise que de confiance. Je suis l'ordre des pages.

Page 9. — « Le gouvernement.... est appuyé sur la ré-

1. *Rom.*, v, 2 et 3.

2. Elle datait du 22 brumaire an IV (13 nov. 1795). Elle avait pour objet la formation de presbytères, et annonçait pour le 12 floréal an IV (1er mai 1796) la réunion d'un concile national, qui n'eut lieu qu'en 1797.

vélation et la tradition. » Cela ne me paraît pas exact; la « tradition » n'est-elle pas aussi une partie de la « révélation ? » Vous semblez dire le contraire.

Page 15. — « A la religion seule appartient, » il me semble que la langue veut « il appartient, » mais c'est là une minutie.

Page 28, ligne pénultième. — « Elle est libre de ne pas accepter leurs décisions sur la discipline. » Cette proposition n'est-elle pas trop générale? Il y a une discipline intérieure qui tient aux dogmes de la foi: celle-là, étant réglée par les conciles généraux, ne doit-elle pas obliger « les églises nationales? » L'exemple des « Quarto-décimants [1] » et celui des Africains « rebaptisants [2] » vous expliqueront ma pensée. Il est de foi que l'Église a le droit de se donner des lois; mais où l'Église est-elle plus puissante, en plus parfait exercice de son pouvoir, que dans les conciles généraux? Je vous prie de réexaminer ce point.

Page 33, ligne 1. — Parmi plusieurs noms que je crois déplacés dans votre lettre, je citerai Noailles [3]. Il rappelle des querelles trop fameuses, qu'il est essentiel de ne pas réveiller. D'ailleurs la versatilité de ce cardinal permet-elle de le mettre au rang de nos plus grands évêques? Rappelez-vous ce que vous dites, page 101, des qualités essentielles à un évêque.

1. On appelait ainsi ceux qui célébraient la Pâque invariablement le 14e jour de la lune de mars. Cette question de la Pâque, agitée d'abord sous le pape saint Anicet, ne fut définitivement réglée que sous le pape saint Victor, en 197.

2. Les rebaptisants furent condamnés au concile d'Arles en 314, et en 325 au concile œcuménique de Nicée. Saint Cyprien avait quelque temps partagé leur erreur.

3. On sait les tribulations que valut au cardinal de Noailles l'approbation des « Réflexions morales » de Quesnel, lorsqu'il était évêque de Châlons, en 1685, et la condamnation, comme archevêque de Paris, en 1696, du livre de l'abbé de Barcos, intitulé : « Exposition de la foi catholique touchant la grâce. » Les deux écrivains enseignaient la même doctrine janséniste.

Page 35, ligne 3. — Charron, à mon gré, y figure mal. La première édition de son livre [1] contenait des erreurs capitales, les dernières ne m'en paraissent pas entièrement purgées. — Ibid. « Les pierres de son asile, etc. » Cette phrase me fait peine ; elle ne convient pas dans notre bouche. Je révère autant qu'homme au monde les grands hommes de Port-Royal ; j'ai lu Pascal quatre ou cinq fois dans ma prison ; mais évitons tout ce qui peut sentir l'esprit de parti.

Page 36. — Je suis étonné que vous n'ayez pas cité notre savant Bullet [2]. Certes, il est bien digne d'être placé parmi les premiers défenseurs de notre religion.

Ibid. — Je crois connaître tous les ouvrages de Boulanger ; je n'y ai vu que d'horribles déclamations contre le christianisme. Quelle différence de lui à Montesquieu !

Page 39. — Sans doute nous maintiendrons toujours les décisions de l'assemblée de 1682 ; mais qu'était-il besoin d'en parler ici ? Les méchants ne s'en prévaudront-ils pas auprès du Saint-Père pour nous dénigrer encore ? Faisons à la paix tout sacrifice possible.

Page 51, art. 6. — « Tous les prêtres attachés à l'Église épiscopale en sont les vicaires. » Cela serait bien malheureux : tous voudraient commander ; nul ne voudrait obéir. Ah ! l'expérience m'a trop instruit là-dessus. Jamais, mes très chers frères, je n'admettrai cet article. J'aime trop la paix et veux trop sincèrement écarter du sanctuaire la scandaleuse anarchie.

Page 70, art. 1er. — « Un concile œcuménique, etc. » Cette définition ne me paraît pas assez précise. Nous avons

1. Le « Traité de la sagesse, » qui eut un succès prodigieux. L'auteur corrigea, dans les éditions postérieures, un certain nombre d'erreurs qui lui étaient échappées dans la première.

2. Doyen de l'Université de Besançon, auteur de plusieurs ouvrages remarquables par l'érudition. Mort en 1775.

des « conciles » auxquels il n'y eut qu'un certain nom
d'évêques d'appelés et qui, dans la suite, n'en ont
moins été appelés « généraux. » Il y en a même auxqu
il ne s'est trouvé qu'un assez petit nombre d'évêques et
n'en ont pas eu pour cela moins d'autorité. Je désire d
que vous rectifiiez votre définition, au moins par une n

Page 75. — Une tenue de concile aussi prochaine
paraît aussi impolitique que difficile. Faite à temps, c
démarche pourra produire le plus grand bien, mais ter
prématurément, elle peut avoir des suites désolan
Pour moi et mes voisins, je doute que nous puissions
à Paris en mai prochain. Je vous ai déjà écrit à ce suj
aux motifs que j'ai allégués j'en pourrais joindre be
coup d'autres, de la plus haute considération.

Page 83, ligne 1. — « Où les évêques, précipités d
les affaires d'administration, etc. » Ne craignez-vous
qu'on ne rétorque contre vous ces amères réflexions?
puis combien d'années n'êtes-vous pas éloignés de
troupeaux? Ce que vous direz pour vous en justifier
servira-t-il pas aussi à justifier ceux-là mêmes que v
censurez?

Page 72 (je devais placer ceci plus haut), vers la
— « Pourquoi le résultat de ces assemblées, etc. » Il
bien du vrai dans cela, mais *non erat his locus*. Mai
nons les droits du second ordre, mais ne le flagorn
pas; craignons qu'il ne cherche à nous écraser à
tour. Mes frères, il est des choses que, du poste où v
êtes, vous voyez mieux que nous; mais qu'il en est a
que vous voyez moins bien!

Ah! souvent un coup d'œil vaut un an de lecture!

Page 93, art. 9. — Cet article pourrait être bon p
l'avenir; dans le moment il contrarie des vues de b

très essentielles. Il y a des paroisses, peut-être des évêchés dans lesquels les curés ou évêques ne sont mal vus que parce qu'ils y ont été injustement persécutés. Tous autres y feraient plus facilement le bien, et eux-mêmes seraient beaucoup plus utiles ailleurs.

Dans votre première circulaire, vous proscrivez tous honoraires, toute rétribution pour prières, messes, etc. Cette prohibition est pour le moins prématurée. Il me semble que l'usage des rétributions volontaires remonte bien haut. Aujourd'hui, du moins dans ce pays-ci, le pauvre prêtre n'a guère d'autre moyen de ne pas mourir de faim. Dans des temps plus heureux, je serai fort de votre avis. Vous vous rappelez que le fameux Fabius « cunctando restituit rem [1]. » Ne devons-nous pas aussi un peu temporiser?

La deuxième partie de votre encyclique renferme, comme la première, des vues très précieuses. Si le temps me permet de les relire avec attention, je vous transmettrai mes observations, si toutefois la perfection de l'ouvrage y laisse lieu.

Je vous donne volontiers mon adhésion, mais je désire que vous preniez mes observations et celles que vous adresseront nos frères, en grande considération. Dans votre première lettre, je relevai l'excessive rigueur contre la tradition des lettres d'ordre en général. Vous avez cherché à y remédier, mais tout le mal n'est point encore réparé. Ici tout est tourné en poison; je crains fort qu'il n'en soit de même dans beaucoup d'autres endroits. Tâchons d'ôter à nos ennemis jusqu'aux plus légers prétextes de nous calomnier. Une nouvelle édition de votre seconde encyclique, avec quelques corrections, me paraît

1. Virg., *En.*, VI, 846.

donc indispensable. Vous êtes mes maîtres ; je vous révère comme tels ; mais dans des matières aussi graves les disciples mêmes doivent dire franchement ce qu'ils pensent, et je l'ai fait. Adieu ; continuez-moi vos bons sentiments et comptez sur mon dévouement sincère, respectueux et fraternel. « Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen [1]. »

83. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 26 mars 1796 (an IV).

Voilà, mon cher et respectable ami, mon opinion sur votre seconde encyclique. Je vous prie de la communiquer à nos frères ; je désire qu'elle vous plaise à tous.

Je vous ai adressé une réponse à Réal, avec deux discours de M. De Luc : les avez-vous reçus? qu'en a-t-on fait? Un petit mot là-dessus me ferait plaisir.

Si ma réponse n'est point à l'impression et qu'on l'y destine, je désire qu'au post-scriptum, à la suite des crimes de la patrie de Brutus, tant vantée par Réal et nos champignons philosophes du jour, on ajoute la note ci-jointe [2]. Le vol qu'on m'a fait de mon Salluste, comme de beau-

1. *Rom.*, XVI, 24.

2. La voici : « Note à insérer dans le Post-scriptum de ma réponse à Réal, soit en marge, soit dans le corps du discours :

« Vous regrettez la patrie de Brutus ! vous voudriez la ressusciter pour le bonheur de l'humanité, cette ville où la soif du sang et celle de l'or étaient les deux passions dominantes, cette ville où l'horrible assassin d'Adherbal trouva des défenseurs zélés et des juges complaisants, cette ville où Jugurtha envoya son fils avec cette seule instruction : « Voilà de l'or ; si tu sais corrompre, tous les esprits seront subjugués ; » cette Rome, dont ce même Jugurtha disait en la quittant : « O ville qui n'attends pour te vendre qu'un acheteur, malheur à toi si tu le rencontres ! » (Voyez Salluste, Hist. de Jugurtha.) O Français, vous qui demandez un gouvernement sage et heureux, voilà les vœux que forme pour vous, voilà le modèle que vous offre un homme qui se dit le coryphée des Patriotes de 1789 ! » — Ce post-scriptum n'a pas été inséré.

coup d'autres livres, m'empêcha de l'y insérer avant de vous envoyer mon manuscrit.

Les Annales ne nous parviennent plus; tous les souscripteurs en murmurent; nous recevons le petit Bulletin, qui n'est qu'un maigre croquis, propre à augmenter le mécontentement : tâchez que ces choses aillent mieux.

Mon église s'emplit de plus en plus. Malgré les manœuvres des dissidents, qui feignent de se tenir cachés, les yeux s'ouvrent. L'usage d'une cloche achèverait le triomphe de notre culte et la chute de la faction aristocratique; mais nos municipaux, dont les femmes sont encore entichées de sots préjugés, et qui eux-mêmes s'abstiennent scrupuleusement de paraître dans nos assemblées religieuses, s'obstinent aigrement à nous refuser l'usage de la cloche que nous avons dans notre clocher. Je vous prie d'en causer avec notre bon ami Lanjuinais, à qui j'ai adressé sur cet objet une lettre pour le ministre de la police générale. Je vous demande tous les services que je me ferais un devoir de vous rendre, si j'étais à votre place et vous à la mienne.

Que sont devenues votre affaire avec Réal et celle des vertueux prêtres de Versailles avec le Directoire [1]? Nos bons concitoyens en ont été effrayés, et les aristocrates en ont triomphé, au point d'annoncer que dans peu notre église serait aussi fermée. Un pareil trait devrait ouvrir les yeux à nos nouveaux persécuteurs, si effectivement ils aiment la constitution.

Adieu, je vous souhaite santé, courage et succès, et vous dis avec l'orateur romain : « Te amo, tibi gratulor, et tua tueor. »

1. Cf. *Annales*, t. II, p. 502-547.

84. — AU RÉDACTEUR DES ANNALES DE LA RELIGION

(Fonds Gazier.) Rennes, 12 avril 1796.

Citoyen, annoncez à vos bienfaisants philosophistes leurs nouveaux succès; ils ont semé, et ce n'est point en vain. Sur les ruines du culte dont ils ont si humainement provoqué l'abolition, s'élève une abondante moisson qui doit flatter leurs cœurs généreux. Fécondés par leurs sages écrits, les germes de l'insubordination, de la licence, du libertinage, du vol, de l'assassinat, de l'empoisonnement, etc., se développent avec une étonnante rapidité. Ce que je vous dis, je l'ai vu et je le revois presque chaque jour.

Des soldats prétendent que, l'autorité de Dieu étant méconnue, la leur désormais doit seule gouverner le monde, et ils trouvent fort étrange que leurs chefs leur défendent encore le pillage ; ils croient beaucoup faire en proposant à ceux-ci de partager avec eux les fruits de leur rapine.

De jeunes filles se rient de leurs mères, qui n'ont pu se dépouiller de leurs vieux préjugés et qui leur vantent encore la pudeur, la modestie, les bonnes mœurs. Ces mères insistent-elles, leurs filles, excédées de leurs ridicules remontrances, abandonnent la maison maternelle et vont vivre philosophiquement où bon leur semble. Sont-elles rassasiées de plaisirs ou dégoûtées de leurs galants, elles savent, au moyen de quelque liqueur spiritueuse, se donner un courage sublime; et puis elles se précipitent toutes parées dans la rivière.

Un débiteur se sent-il gêné par ses créanciers? il prend un parti généreux, qui ne peut manquer de leur convenir : « Encore un moment de patience, leur dit-il d'un ton grave; dans peu vous serez contents de moi ; je médite le

moyen de vous satisfaire. » Et le lendemain il se jette la tête la première dans un puits. Quelle plus noble indemnité pouvait-il offrir pour les sommes qu'on lui avait confiées ?

Une domestique trouve sur la table de son maître des brochures qui lui disent que Dieu, si toutefois il existe, ne se mêle point des misérables affaires de ce monde; que la vie future est une fable et que l'enfer n'a été « inventé que pour faire peur aux sots. » Assurément, elle n'est pas de ce nombre; jugez si la nouvelle doctrine lui convient! Dans peu elle s'élève au-dessus de ce ridicule préjugé, que le vulgaire appelle la voix de la conscience, et comme elle a le bon esprit de ne plus compter sur une autre vie, elle songe à se rendre au moins celle-ci la plus douce possible; elle appelle à son secours la bonne chère, les amis et toutes les jouissances qui peuvent lui convenir. Le maître s'aperçoit enfin que tout ce bonheur-là se compose un peu à ses dépens; il en murmure, il menace; ses remontrances déplaisent; on saura les faire cesser. Un bouillon préparé avec une adresse « philosophique » le réduit à un « silence éternel. »

Ce sont surtout les chefs des Chouans qui goûtent les éloquentes prédications de vos philosophistes. Ils parcourent nos campagnes, tenant dans les mains les feuilles de Réal et de quelques autres apôtres semblables; ils les lisent, ils les commentent à des hommes simples et bons. « Voilà, leur disent-ils, la doctrine et la morale des patriotes de 89, c'est-à-dire des patriotes par excellence. Et ne croyez point que ce ne soient ici que les opinions de quelques écervelés : les auteurs de ces écrits sont choisis, sont payés par le gouvernement; du moins tout Paris le pense. » Et aussitôt nos adroits chefs de Chouans tirent de leurs poches d'autres feuilles, où cela est assuré et où

l'on porte à plus de trente millions les sommes consacrées à ce genre d'instruction publique. Jugez vous-même, citoyen, des effets rapides et terribles d'une pareille tactique.

Mais, dites-moi donc : les mercenaires gazetiers sont-ils réellement d'accord avec nos Chouans? S'ils ne le sont pas, pourquoi leur fournissent-ils les armes les plus sûres pour séduire, pour égarer le peuple, pour changer en tigres altérés du sang de leurs frères des hommes naguère si doux. si pacifiques, si humains, qui pouvaient à peine voir couler le sang de quelque animal domestique?

Expliquez-moi du moins cette énigme : d'un côté les Chouans exterminent, massacrent, avec une rage inconcevable, les curés patriotes; ils les regardent comme les plus solides appuis de la constitution; d'un autre côté vos folliculaires poursuivent avec un égal acharnement ces mêmes curés. A les entendre, ce sont eux qui minent l'édifice constitutionnel. Il me semble, à moi, évident que les mêmes hommes ne peuvent être tout à la fois les amis et les ennemis de la même constitution. Un vieil axiome de philosophie nous dit que « deux hommes qui sont d'accord contre un troisième sont d'accord entre eux. » Nos Chouans et vos déclamateurs contre les prêtres patriotes ne sont-ils point dans ce cas? Ces prêtres prêchent partout la soumission aux lois et le zèle pour la République, et néanmoins ils sont sans cesse attaqués et par les Chouans et par les philosophistes. Ni les uns ni les autres de ceux-ci ne veulent donc le règne des lois et le maintien de notre gouvernement. Mon soupçon sur leur accord mutuel n'est donc que trop fondé. Je vois deux hommes armés d'épées étincelantes, venant l'un du nord, l'autre du midi, fondre sur le même passant : le moyen de ne pas penser que ces deux agresseurs s'entendent entre eux ?

Quoi qu'il en soit, les prêtres continuent d'être égorgés. Je vous annonçai, il y a quelque temps, la mort du citoyen Macé, curé de Rimoux. Ce respectable vieillard, depuis trente ans, donnait dans cette paroisse l'exemple de toutes les vertus. Il y faisait gratuitement les petites écoles, et, formés par ses leçons, dirigés par ses conseils, ses paroissiens ont toujours passé pour les plus zélés patriotes du district de Dol [1]. Voilà son crime impardonnable aux yeux des Chouans. Ni ses soixante-dix-sept ans, ni sa conduite toujours douce et pacifique, ni la vénération qu'on lui portait dans tout le canton, ni même les services qu'il avait rendus à plusieurs de ces hommes égarés, rien n'a pu arrêter leur fureur. Saisi comme il allait dire la messe, on le conduisit à une lieue et demie de là, et de sang-froid on le massacra atrocement.

Le citoyen Le Roux, le même dont il est parlé dans votre numéro 15 [2], vient d'être pareillement immolé. Depuis la première visite des Chouans, il s'attendait à une mort prochaine ; pour ne compromettre aucun de ses paroissiens, il avait pris le parti de coucher dans son église. Il y fut pris, vendredi 8 de ce mois, vers les sept heures du matin, comme il venait de célébrer la messe ; il était encore revêtu d'une partie de ses habits sacerdotaux. On le somma de quitter sa paroisse et de renoncer au parti républicain : « Vous êtes, répondit-il à ses bourreaux, les maîtres de ma vie ; mais vous ne forcerez pas ma conscience, et ma soumission aux lois de ma patrie est un devoir que je ne trahirai jamais. » Quelques minutes après il tomba percé de coups, et son corps fut mis en pièces. Il n'est pas un homme sensible qui ne pleure ce héros de la fidélité répu-

1. La petite commune de Rimoux se distingua toujours par l'esprit révolutionnaire de ses habitants.
2. *Annales*, t. II, p. 353.

blicaine, ce martyr de la charité pastorale. Il n'est pas un de ses paroissiens qui ne pense avoir perdu en lui le plus tendre des pères. Les paroisses voisines même le regrettent amèrement. C'était lui qui leur servait de conseil et de guide; c'était lui qui leur expliquait les lois; c'était lui qui les aidait dans la confection de leurs rôles et dans toutes leurs administrations civiles; c'était lui qui, nuit et jour, visitait les malades, consolait les affligés, soulageait les malheureux; c'était enfin lui qui dans tout le canton entretenait la paix, la concorde et le vrai patriotisme.

Voilà de ces hommes que la Convention, en violant ses engagements les plus solennels, a livrés à la plus dégoûtante misère, de ces hommes sur qui la lâche incrédulité ne cesse d'appeler le dédain, le mépris, les outrages. A ces injustices, à ces persécutions, ils n'opposent qu'une conduite sage, modeste et bienfaisante. Dans la poussière et dans l'obscurité des champs, seuls, sans témoins, sans spectateurs, étrangers à toutes les petites ressources de la vanité, privés des encouragements de l'opinion publique, inconnus aux trompettes de la renommée, ils éclairent, ils encouragent des hommes simples et pauvres; ils les défendent contre les séductions de l'intérêt et de l'ambition qui, sous les masques les plus imposants, s'efforcent de les égarer, et après avoir vécu dans cette constante habitude d'un héroïsme ignoré, ils finissent, à l'exemple du Dieu dont ils sont les ministres, par s'immoler généreusement pour leurs frères, disons mieux, pour leurs enfants.

Voilà les effets de cette religion que de prétendus patriotes de 89 s'efforcent d'éteindre; voilà les hommes qu'ils affectent de décrier, la classe de citoyens à laquelle ils croient faire grâce en ne la comptant que comme inutile. Juges passionnés, appréciateurs téméraires, mettez dans la balance l'aridité de vos préceptes, l'incertitude

de vos principes, le danger de leurs conséquences, le faux éclat de vos prétendues réformes, et que la raison prononce entre les prêtres et vous.

P.-S. — Dans le moment, je reçois de Saint-Brieuc les détails suivants : ....Le citoyen Morand, curé de Plédéliac, pasteur d'un rare mérite, estimé, chéri de tous ses paroissiens, vient d'être massacré par les Chouans. Le 20 mars dernier, environ midi, deux ou trois cents de ces hommes sanguinaires se portèrent chez lui. Après avoir mangé, bu et pillé ce qu'ils trouvèrent dans sa maison, ils lui annoncèrent sa dernière heure. Déjà ils le conduisaient au lieu où ils avaient arrêté de l'immoler. Instruites de ce qu'ils allaient faire, des femmes chrétiennes se réunissent et accourent, précédées d'un crucifix, au-devant des assassins. « Au nom de Jésus-Christ mort sur la croix pour nous tous, leur crient-elles, au nom de ce Dieu dont vous prétendez défendre les droits, ne nous privez pas de notre pasteur, de notre père! S'il vous faut une victime, choisissez parmi nous ! » Les supplications, les cris, les sanglots de ces vertueuses femmes, l'attendrissant spectacle de la croix qu'elles présentent, rien n'émeut ces barbares. Décidé à mourir, le curé demande à connaître celui qui doit lui donner le coup de la mort. On le lui montre; il va à lui : « Mon ami, lui dit-il en l'embrassant, de tout mon cœur je vous pardonne. Que Dieu vous fasse miséricorde ! » Puis, se mettant à genoux, les mains levées au ciel, il recommande son âme à Dieu, prie pour ses assassins et tombe sous les coups de celui-là même qui venait de recevoir son baiser affectueux [1].

1. Cette lettre de Le Coz a été insérée, pour la plus grande partie, dans les *Annales*, t. III, p. 250.

85. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 18 avril 1798 (a

Cher frère et ami, je reçois votre lettre, votre p
celui du directeur des Annales. Au 17e numéro p
voilà au courant. Je vous remercie de vos attentio
observations me font grand plaisir, La Providen
a placé là pour flageller nos incrédules. Il me
vous entendre leur répéter d'une voix terrible :

Discite justitiam moniti et non temnere divos

Si l'on vous riposte et que je puisse vous être d
que utilité dans ce genre de combats, disposez de

Que votre projet de société me plaît ! Si vous me
digne d'en être, et que vous jugiez à propos de me
ser à vos respectables collègues, j'y consens. Il n'
nécessaire que tout soldat d'une armée soit un Pic

L'une des meilleures réfutations du livre de
prit [3] » fut un extrait des principales propositions
en forme de catéchisme : ne pourrait-on pas en fair
pour l'ouvrage de Dupuis ? Suivant la note, il c
4,800 livres broché [4] ; c'est bien cher. C'est domm
vous ne me l'ayez point acheté lorsqu'il était à 60
comme je vous en priai : j'attendrai.

Plusieurs personnes regrettent qu'on n'ait po
primé séparément ma réponse à Réal et les deux
de De Luc : ne serait-il pas possible de les satisfair
ce cas, je désire qu'on mette mon nom à la suit
lettre à De Luc ; le texte de cette lettre semble exige
soit signée.

1. Virg., *En.*, VI, 620.
2. C'était, à cette époque, l'un des généraux les plus en vue. Sa de Hollande, l'année précédente, l'avait couvert de gloire.
3. Cet ouvrage d'Helvétius parut en 1758, et jouit d'une grande
4. En assignats, cela va sans dire.

Un gazetier, le « Bonhomme Richard, » dans son n° 265, après avoir convenu que le culte catholique est celui de la « très grande majorité des Français, » n'en demande pas moins qu'il soit aboli; il cite contre ce culte les étranges assertions de Rousseau dans le dernier chapitre du Contrat social. Ce gazetier ignore-t-il que ces absurdes imputations de Rousseau ont été réfutées? Dans ma prison, je m'étais amusé à relever les bévues et les contradictions de Rousseau dans ce trop fameux chapitre; nulle part cet homme n'a plus complètement déraisonné. Si vous croyez que mon travail puisse être à cet égard de quelque utilité, je le mettrai au net et je vous l'enverrai.

Vous trouverez ci-joint deux morceaux, dont le rédacteur des Annales pourra faire usage, s'il le juge à propos. Ce sont des ecclésiastiques qui ont témoigné le désir de voir imprimé le petit Discours pour le Jeudi Saint. A mon gré il n'en vaut pas la peine; jugez entre eux et moi. Je crains aussi de figurer trop souvent dans vos Annales, et qu'on ne m'impute un motif qui, grâce à Dieu, est loin d'être le mien.

A votre éloge de M. Villar je n'opposerai que ce mot: « Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus [1]. »

J'ai aussi de cruels soupçons sur M. Wandelaincourt [2], d'après ce qui en est dit dans les Annales. De grâce, fixez l'idée qu'il m'en faut avoir.

Je joins ici 50 livres en assignats pour l'ouvrage de M. Camus [3] que je vous prie de me faire adresser. Excu-

1. *Jac.*, II, 10. — Villar s'obstinait à ne point remonter sur son siège constitutionnel.

2. Évêque constitutionnel de la Haute-Marne. Il avait fait partie de la Convention, et était alors membre du conseil des Anciens. Le Coz lui reprochait de ne point s'occuper de ses diocésains, à l'exemple de son collègue de Laval. Il fut l'un des « réunis. »

3. Cf. *Annales*, t. II, p. 610.

sez mon bavardage et les embarras que je vous cause.

Si vous rencontrez M. Delisle de Sales [1], faites-lui, s'il vous plaît, mes amitiés. C'est avec une grande joie que j'ai appris qu'il avait échappé aux recherches de Robespierre.

Adieu; je vous souhaite une santé égale à votre courage, et des succès dignes de votre zèle, et vous réitère les sentiments du dévouement le plus sincère et le plus fraternel.

Je vous prie de mettre à la poste cette lettre à mon bon ami Codet.

86. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 18 mai 1796 (an IV).

Jamais, mon cher frère, [je ne [2]] me plaindrai de la fréquence de vos [lettres; elles me consolent] au milieu de mes chagrins, et raniment [mon courage].

Vous avez bien fait de garder mon assig[nat de 50 livres]; employez-le dans ce pays-là, s'il y a encor[e quelque] valeur. Ici les mandats mêmes se discréd[itent] chaque jour.

Je remercie M. le directeur pour son « Camus; » cette brochure me fait grand plaisir.

Je vous ai, il y a quelque temps, adressé 1,000 livres en assignats, pour la collection des Annales et l'abonnement aux numéros suivants en faveur du citoyen de Launay. Ne recevant ni Annales ni réponse à la lettre qu'il vous a écrite, nous commençons d'en être inquiets. S'il faut ajouter aux 1,000 livres, je le ferai ; je réponds de l'équivalent de 12 livres numéraire pour M. Launay.

Voilà ma réponse au citoyen Delisle ; je vous prie d'en prendre lecture, de la cacheter et de l'envoyer à son

1. Écrivain fécond et médiocre. Le Coz l'eut en grande estime, bien qu'il combattît ses idées. Il l'appelait son « cher philosophe. » Delisle de Sales mourut en 1816, à l'âge de soixante-treize ans.

2. Déchirures dans le texte.

adresse. Ce philosophe est, comme beaucoup d'autres, retenu par la chaîne de l'amour-propre : aidez-le à la rompre.

J'ai broché rapidement une critique de votre collègue et agresseur Rallier [1], elle doit [être entre les mains] de notre bon ami Lanjuinais. Si elle [vous plaît, fai]tes-en l'usage que vous jugerez [convenable ; la crainte] de me rendre trop long m'a [fait supprimer beau]coup de petits articles dignes [d'attention], mais qui quelque jour trouveront [leur emploi]. Je n'y ai pas dit un mot de vous, vous en [savez le] motif. Un assignat de 1 000 livres accompag[nait] aussi ma lettre au citoyen Lanjuinais.

Je suis enchanté de votre « quadripartition ; » de cette manière nous ne pouvons manquer d'avoir dans peu d'excellents ouvrages. Tâchez qu'il y en ait de courts, de clairs, de méthodiques, à la portée même des cultivateurs et des artisans, presque aussi empoisonnés aujourd'hui que vos beaux esprits de Paris.

Si mes nombreuses occupations me le permettent, je mettrai en ordre mes « Observations prisonnières [2] » sur le dernier chapitre du Contrat social, et je vous les enverrai.

L'« Intolérance philosophique [3], » que vous m'invitez à traiter, demanderait du calme, et j'en ai peu. On me désire dans diverses campagnes ; je braverai quelques poignards pour y aller; cependant je serai comme la bête fauve près laquelle cette meute d'assassins s'efforcera de courir : à la grâce de Dieu!

1. Rallier, né à Fougères, dans le diocèse de Rennes, et connu pour son impiété, était membre du conseil des Cinq-Cents. Il mourut en 1829, octogénaire. — La réfutation de Le Coz, signée de lui, se trouve dans les nos 8 et 9 du tome III des *Annales*, p. 169 et 193; cf. p. 230 et 380.

2. Il vient de nous dire, dans la lettre précédente, qu'il les avait rédigées dans sa *prison* du Mont Saint-Michel.

3. Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait paru, sous ce titre du moins.

Je ferai mes efforts pour répondre à l'honneur que me fait votre respectable société. Je présente mes hommages à chacun de ses membres en particulier. Pendant qu'ils combattront je tiendrai du moins les mains levées au ciel, et je crierai du haut de la montagne « Euge ! euge ! »

J'ai été bien content des réflexions de M. Pilat [1] sur les inhumations ; j'ai cru voir paraître un nouvel astre. Puisse-t-il éclairer et échauffer nos malheureux diocèses ! Son mot « superstitions légales, » à la fin, me semble un peu trop fort ; il demanderait un correctif. Je lui trouve aussi un peu trop de luxe dans les expressions. Vraisemblablement il est jeune, et il se corrigera de ce brillant défaut,

....Ramos compesce fluentes [2].

La préposition « parmi » lui revient beaucoup trop souvent ; ce mot, d'ailleurs, exige un pluriel ou un composé ; on ne peut pas être parmi un. Je ne voudrais même pas dire « parmi une botte de foin, » mais « dans. » Pardonnez ces minuties : votre nouveau rédacteur annonce un si beau talent, que je le voudrais tout de suite à sa perfection.

Je tâcherai de vous procurer les matériaux que vous désirez. Mais prenez-y garde, il n'est pas encore temps de faire toutes les révélations. Les uns diraient que vous blessez la charité ; les autres, irrités par le fer de l'ignominie imprimé sur leur front, chercheraient à se venger et nous susciteraient peut-être de nouveaux malheurs. Tenons nos mémoires prêts, et quand le jour de la grande manifestation sera venu, alors vous monterez sur le tribunal de l'histoire et vous crierez avec le prophète :

1. Collaborateur de Grégoire aux « Annales. » — Cf. *Annales*, t. II, p. 557 et 601.
2. *Georg.*, II, 369.

« Revelabo pudenda tua in facié tuâ, et ostendam gentibus nuditatem tuam et regnis ignominiam tuam [1]. »

Je suis étonné qu'on ait supprimé le supplément à ma lettre contre Réal ; c'était là qu'il recevait le plus terrible soufflet. D'ailleurs ce morceau, à l'exception de la petite addition à vous adressée, était avec le reste de l'ouvrage. Tâchez au moins qu'on me le renvoie, ainsi que les retailles de mes autres écrits. Je suis très pauvre, et je recueille aujourd'hui jusques aux miettes.

Pourquoi s'occuper de la défense du concile de Pistoie [2] ? Bon Dieu ! n'avons-nous pas assez d'affaires sur les bras ? Je vous en conjure, évitez tous les écueils. Je ne veux pas plus pencher du côté de Jansénius que de celui de Molina. Vous savez qu'à cet égard votre seconde encyclique m'a peiné. On m'a dit que vous avez imprimé mon adhésion ; je n'en suis pas fâché, mais je compte sur votre loyauté. Salut et amitié tendre.

87. — AUX ADMINISTRATEURS DU DISTRICT

(Arch. d'Ille-et-Vilaine.) Rennes, le 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Citoyens administrateurs, les présidents, officiers municipaux et le citoyen faisant les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif ont fixé au 10 prairial courant la célébration d'une fête civique, à l'occasion des brillants succès des armes de la République [3]. Les ministres catholiques, exerçant leur culte dans l'église Saint-Sauveur en cette commune, ont cru devoir fixer la célébration d'un *Te Deum* dans ladite église à quatre heures de l'après-

1. *Nahum*, III, 5.
2. Tenu en septembre 1786 sous la présidence de Ricci, évêque janséniste de cette ville.
3. Bonaparte, après avoir écrasé l'armée sarde à Mondovi, et contraint le roi de Piémont à traiter, venait de remporter sur l'armée autrichienne la victoire de Lodi (10 mai 1796).

midi du même jour, 10 prairial, pour rendre grâces au Dieu des armées de la protection spéciale qu'il daigne accorder aux troupes de la République, en Italie. Comme les vertus religieuses sont les vraies bases des vertus civiles et sociales et qu'un grand nombre de citoyens de Rennes aiment à assister aux cérémonies de la religion catholique, nous vous annonçons avec plaisir le *Te Deum* qui sera chanté le 10 prairial. — Salut et fraternité [1].

88. — Testament

(Fonds Le Roux.) Rennes, 10 juin 1798.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

Quoique ma santé soit en l'état où elle l'est d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. Ce qui se passe autour de moi, autant que le cours de mes années, m'en fait un devoir. Je regrette même de n'avoir pas, dès ma prison, exécuté l'idée, qui m'y était souvent venue, d'écrire mon testament; celui-ci est le seul que j'aie encore fait [2]. Je l'écris de ma propre main, en présence de mon Dieu, mon Sauveur et mon Juge.

Je déclare que j'ai toujours vécu et que je veux mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs et qui me jugera, sait qu'il n'y a aucun moment de ma vie où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais adopté aucune erreur, qu'une certaine classe d'hommes a, dans ces jours malheureux, cru pouvoir m'imputer.

Quand je fus élu pour l'évêché d'Ille-et-Vilaine, j'entrevis une grande partie des troubles et des chagrins aux-

1. L'appel fut entendu. *Cf. Annales*, t. III, p. 163, n° 7.
2. C'est-à-dire le seul testament privé, puisque le « Testament de mort » était public.

quels, si j'acceptais, j'allais être exposé; mais je sentis encore plus vivement quels maux pouvaient en résulter pour l'église de ce diocèse, si je refusais de devenir son pasteur. M. de Girac seul, en restant à son poste, pouvait légitimer mon refus; du moins je le pensais. Ce fut dans cette vue que je lui écrivis, avec naïveté et avec respect. S'il eût déféré à ma prière, que j'eusse été content!

En venant à Rennes, je conservai l'espérance de n'y être que six ans au plus; je me flattais que, dans cet intervalle, les choses se fussent arrangées, et que mon prédécesseur eût pu se rendre à ce que je croyais le vœu de la religion et de son église. Je conserve encore aujourd'hui le même désir, et de tout mon cœur je remettrais en ce moment à M. de Girac le gouvernement du diocèse. Je me joindrais même à lui, dans un poste quelconque, pour travailler à la restauration du culte et des bonnes mœurs dans ce département. J'ai toujours eu un goût très vif pour la vie retirée. Les jours de ma longue captivité en ont été moins ennuyeux; mais ce goût, je sens que je dois aujourd'hui le sacrifier aux pressants besoins de la religion. Je me risque donc à tous les désagréments qui peuvent encore m'attendre dans la carrière épiscopale; trop heureux si Dieu veut accepter le sacrifice du reste de mes jours! Il m'est témoin que je n'ai cessé de lui demander pour toute la France, et spécialement pour mon diocèse, la réunion des esprits et des cœurs, et cette concorde sincère et fraternelle qui rendit si heureux les premiers chrétiens, même au milieu des plus horribles persécutions.

Je soumets à l'Église universelle et au Siège apostolique tous les écrits que j'ai faits, soit avant, soit depuis mon épiscopat, et j'y condamne tout ce qui pourrait m'avoir échappé au delà des véritables bornes.

Je n'ai adhéré aux Lettres encycliques des évêques

réunis à Paris, en 1796, qu'en réclamant contre quelques propositions indiscrètes que j'ai cru apercevoir dans ces Lettres, et en exigeant qu'elles soient corrigées ou rectifiées dans les éditions prochaines [1].

Je me trouve maintenant réduit à mon petit traitement pour toute ressource temporelle. Sans Mme Codet qui, depuis ma sortie du Mont Saint-Michel, me traite avec la bonté de la plus tendre mère, je me serais trouvé fort embarrassé pour vivre. Si je meurs avant elle, j'exige de mes héritiers qu'ils lui offrent ce qu'elle croira lui être dû pour moi à l'époque de ma mort; du moins, qu'elle accepte une somme de trois cents livres pour indemnité, et qu'elle prenne dans ma bibliothèque les douze volumes qui pourront lui faire le plus de plaisir.

Je lègue à Georgine Gérard, domestique de Mme Codet, pour les soins qu'elle a pris de moi, une somme de cent livres, et à Antoine Sorel, mon domestique, la somme de cinquante écus outre ses gages, le tout à prélever sur le produit de la vente de mon mobilier.

Je désire qu'on extraie de ma bibliothèque quatre cents volumes, dont deux cents seront déposés chez ma sœur aînée et les deux cents autres chez ma sœur cadette, pour servir à l'instruction de leurs enfants, et sans qu'on puisse les vendre. Le reste de ma bibliothèque sera vendu au profit de mes héritiers, après que M. Lanjuinais, prêtre, mon premier vicaire, que j'établis mon exécuteur testamentaire, en aura retiré les livres qu'il jugera devoir être brûlés, ou du moins tenus secrets.

Je désire faire du bien aux pauvres; mais 1° ma propre famille en renferme plusieurs à qui je dois mes premiers secours; 2° ne sachant dans quel état de for-

1. On a vu plus haut ses réclamations à ce sujet.

tune je me trouverai au moment de ma mort, je ne puis ici déterminer ce qu'il sera en mon pouvoir de léguer aux pauvres. Si, avant mon décès, je n'ai pu rien fixer là-dessus, je prie M. Lanjuinais de décider ce qu'il sera convenable de faire à cet égard.

M. et Mme Even sont les citoyens de Rennes qui m'ont témoigné le plus constamment leur estime et leur amitié : pour leur marquer, à mon tour, ma gratitude et mon affectueux attachement, je les prie d'accepter pour leur fils les ouvrages anglais qui se trouvent parmi mes livres.

89. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 20 juin 1796 (an IV).

Cher et respectable frère, vos billets, quelque courts qu'ils soient, me font toujours plaisir ; je vous prie de me les continuer. Quelques minutes dérobées à vos grandes affaires n'en arrêteront pas le cours, et votre ami en sera soulagé.

Depuis dix-huit mois, je n'avais pu sortir de cette ville ; enfin, dernièrement, je me suis hasardé au milieu des Chouans, et je me suis rendu à six lieues d'ici. Que mes bons diocésains m'ont vu avec plaisir ! Au sortir de l'église, enfants, vieillards, hommes, femmes, tous, les larmes aux yeux, me sont venus embrasser. Si nos Chouans continuent de se rendre et que le gouvernement veuille nous seconder, nous aurons bientôt ramené la paix dans ces contrées [1]. Causez avec notre ami Lanjuinais sur ce que je lui ai mandé.

Au milieu de ces douces espérances, le démon semble semer de nouveaux germes de discorde. D'un côté, des « Annales religieuses et politiques [2] » annoncent avec

1. Cet alinéa est reproduit dans les *Annales*, t. III, p. 215.
2. Organe des insermentés, créé par l'abbé Sicard et l'abbé Jauffret.

triomphe la rétractation motivée de l'évêque du Mont-Blanc [1]. Je n'ai pu voir cette pièce, mais je sais que le parti en est triomphant : on se l'arrache. Ne pourrait-on pas, par une feuille volante, relever les absurdités que l'on dit contenues dans cet écrit? Pourvu que cette feuille ne fût pas de plus de 5 sols, on pourrait nous en adresser par la poste un certain nombre d'exemplaires, que nous distribuerions à la suite du poison, comme on donne le mercure à certains malades.

D'un autre côté, dans un numéro de Perlet, l'abbé Sicard fait aigrement le procès à la constitution civile du clergé et au serment. Avec quelle avidité nos aristocrates ont encore saisi cette déclamation !

Vous devez connaître ce Sicard [2]; je le crois très bon dans son état, mais hors de là, il m'a paru bien médiocre. En 1792, j'assistai, avec d'autres députés, à ses exercices. Cet homme alors faisait à moi et à quelques autres évêques une cour plate. Il régala la députation d'un discours qui ne nous parut à tous qu'un amphigouri boursouflé. Franchement, je ne crois point de lui la diatribe insérée dans Perlet, quoiqu'elle n'ait rien de merveilleux. Mais son nom, qu'il a donné, jouit d'une certaine considération, et les malveillants, dans cette circonstance, lui donnent encore plus de valeur. Veillez donc, mon infatigable frère, à ce que ce nouveau Goliath ne s'avance pas trop loin.

sous le titre d'« Annales religieuses. » Bientôt l'abbé de Boulogne en devint le principal sinon l'unique rédacteur, et il l'intitula « Annales catholiques, » afin d'éviter toute confusion avec les « Annales de la religion. »

1. Panisset. Cette rétractation fit beaucoup de bruit. Le Coz publia dans les *Annales* une « Lettre aux catholiques sur la rétractation de Panisset, » t. III, p. 329 et 369, et plus tard sa « Réponse à une lettre d'un auteur célèbre (M. de Boulogne) sur la rétractation de Panisset, » t. IV. — Cf. *Annales catholiques*, t. II, p. 347.

2. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il s'agit du célèbre instituteur des sourds-muets (1742-1822).

Si les agents du Pape sont à Paris, j'espère que vous les verrez. Le Saint-Père a plusieurs moyens de sortir avec nous de cet abîme. Que les anciens évêques donnent leur démission; que, du moins, ils nous reconnaissent pour leurs coadjuteurs, leurs successeurs provisoires; ou bien que le Pape désavoue les bulles qui, aussi bien, ne sont point du vicaire de Jésus-Christ; qu'il invite les deux partis à la réunion, à la paix; que les agents, s'ils sont évêques ou prêtres, aillent officier tantôt chez les uns, tantôt chez les autres: cet acte notoire, auquel l'incrédule malveillance n'aurait rien à objecter, serait suffisant.

.... Fecundum concute pectus [1].

De grâce, par vous ou par quelqu'un de nos bons frères, donnez-moi des nouvelles de la marche de cette affaire. Mgr l'évêque d'Amiens [2] est avec vous : à chaque instant, il peut partir pour son diocèse; cela m'empêche de lui écrire. Je le salue et l'embrasse de tout mon cœur.

Voici une des pièces qui étaient dans la lettre perdue; je vous prie d'en prendre lecture avant de l'envoyer au directeur.

On me mande de ma chère patrie du Finistère, que les Chouans y ont aussi pénétré, et que, là comme ici, leur principal objet est d'égorger les curés. Si l'on était de bonne foi, que de vérités l'on trouverait dans cette rage contre nous ! Que le gouvernement est aveugle s'il n'y sait pas lire !

Voyez dans une note, envoyée pour la nouvelle édition de mon « Accord, etc.... [3], » une anecdote concernant Robespierre et les prêtres insermentés. J'ai les plus fortes

1. *En.*, VII, 338.
2. Desbois.
3. Il s'agit de la brochure parue en 1795 (79 pages in-8) sous le titre « Accord de la religion catholique avec le gouvernement républicain. »

raisons de croire que la faction de Babeuf marchait sur les pas du petit Cromwell; que c'est elle qui a provoqué la mesure turque d'abolir les cloches, et l'infâme décret rejeté par le conseil des Anciens; et qu'elle voulait donner à l'assemblée et au gouvernement un vernis de cruauté, afin de se ménager à elle-même un moyen de se montrer généreuse. Rapprochez les événements, méditez-les, et peut-être ne serez-vous pas éloigné d'en penser comme moi. Adieu; je vous réitère tout mon dévouement fraternel.

Je vous prie de voir, d'après le billet ci-joint, si mon paquet pourrait se retrouver dans les bureaux de Paris.

90. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 2 juillet 1796 (an IV).

Enfin, mon très cher frère, nous commençons dans ce pays-ci à respirer. Le volcan qui vomissait le vol, le pillage, le meurtre, l'assassinat, tous les crimes qui peuvent avilir l'homme et désoler la société, a tout à coup cessé ses éruptions. Un calme inespéré a succédé à la plus horrible tempête; une voix céleste semble avoir crié à nos égorgeurs, comme le Neptune de Virgile aux vents :

> Maturate fugam, regique hæc dicite vestro,
> Non illi imperium.... [1].

Les Chouans de ce département paraissent tous rentrés; on m'assure qu'il en est de même de ceux du Morbihan. Sept chefs de ces derniers sont ici et partent demain pour Saint-Malo, d'où ils seront transportés à Jersey. Au nombre de ces chefs, dont on m'a montré la liste officielle, se trouve un du Bot [2], ci-devant grand vicaire de M. Girac, ancien évêque de Rennes.

1. *En.*, I, 141.
2. Philippe-Marie Dagorne du Bot, chanoine. — Cf. M. le chanoine Guillotin de Corson, *Pouillé historique*, etc., t. I, p. 136 et 216.

Le calme renaît dans les campagnes; les citoyens s'y croient délivrés du fardeau le plus accablant; ils osent enfin lever la tête. Les aristocrates mêmes y bénissent le ciel d'avoir mis fin à ce fléau dévorant. La joie y serait complète si le gouvernement y rendait la liberté du culte, telle à peu près qu'elle y était en 1795. C'est un moyen si simple, si facile de rattacher inviolablement à la constitution une peuplade immense! Serait-il possible qu'on n'y songeât pas? Les absurdes prétentions de l'extravagant philosophisme doivent être aujourd'hui bien appréciées. Quel homme ami de l'humanité voudrait continuer à y sacrifier les droits les plus sacrés de l'homme, les moyens les plus sûrs de réparer promptement les vastes et désolants ravages de la plus désastreuse guerre dont on ait entendu parler?

Ces hommes, qui s'annonçaient dans nos campagnes pour les restaurateurs de notre sainte religion, y ont été les plus effrénés corrupteurs des bonnes mœurs. Ils laissent après eux des maladies honteuses, une contagion qui a le double effet de faire mourir et d'empêcher de naître les hommes. La religion, la religion seule pourra, surtout dans les campagnes, arrêter les terribles suites de cette effrayante corruption. Puissent nos législateurs, revenus de leurs injustes préventions, y appliquer ce céleste remède. En septembre 1793, je disais à un club dominateur [1], qui me livrait à Carrier comme on livrait les premiers chrétiens aux bêtes féroces, parce que je montrais une juste horreur pour la violation de principes sacrés à laquelle il m'invitait : « Les mœurs n'existent et ne sont actives que sous l'œil de la divinité, par la douce influence de la religion. Détruire celle-ci, c'est donc détruire l'em-

1. Le club jacobin de Rennes.

pire des mœurs; et détruire cet empire, c'est saper par leurs fondements la force et la prospérité de l'État avec le bonheur des citoyens. L'histoire des siècles passés instruit le nôtre de cette vérité: prenons garde de servir à notre tour de leçon à nos neveux. Défiez-vous de vos passions : elles vous promettent le bonheur ; mais si vous prêtez l'oreille à leurs mensonges, elles deviendront vos bourreaux ; elles vous conduiront à la servitude. Un tyran domestique ou un vengeur étranger servira d'instrument à votre punition. »

Peu s'en est fallu que tout ce que j'annonçais alors n'ait eu lieu. Le terrorisme n'a que trop appris à la France ce qu'elle peut attendre d'hommes sans religion et sans mœurs. Je le prédis avec douleur à mes concitoyens : Ce règne affreux reviendra, si la religion n'y oppose la barrière sacrée des mœurs. On ne médite pas assez ce mot de Plutarque : « Il est aussi possible de bâtir une ville en l'air que de fonder un État sans religion et sans culte. »

Je vous ai dénoncé la rétractation d'un soi-disant évêque du Mont-Blanc : cette pièce est colportée par nos aristocrates de maison en maison. Je ne doute pas qu'ils ne la fassent réimprimer pour la répandre dans les campagnes. C'est un nouveau brandon avec lequel ils espèrent de rallumer les feux encore mal éteints de la guerre civile. Au nom de la tranquillité et du bonheur publics, faites faire de cette séditieuse brochure une analyse ou réfutation en style simple, clair et précis, à la portée de tout le monde, et envoyez-nous-en des exemplaires. J'entreprendrais cet ouvrage; mais je ne suis plus en état de faire des frais d'impression, et sans cela je ne pourrais ici me faire imprimer. Adieu; donnez-moi de vos nouvelles, de celles de notre position vis-à-vis le Saint-

Père, etc., et agréez les tendres sentiments de ma gratitude et de ma respectueuse fraternité.

91. — A Grégoire

Fonds Gazier.) Rennes, 10 juillet 1796 (an IV).

Je vous remercie, mon très cher et respectable frère, de votre nouvelle pastorale [1]. Votre zèle, votre charité et votre génie sont inépuisables. J'eusse adopté cette lettre, si elle me fût parvenue à temps; c'est assez vous annoncer le cas que j'en fais. Je bénis le Seigneur de vous avoir placé avec vos dignes collègues au sommet de l'Église gallicane, afin que de là vous fassiez retentir votre éloquente voix dans tous les coins de cette Église désolée.

Voilà un moment qui doit être décisif: le Pape va ou éterniser notre division, ou l'étouffer pour toujours.

Nunc age, nunc animis opus est [2]....

J'attends la décision avec une impatience mêlée de crainte et d'espérance. Ce n'est pas le plus doux moment de la vie que celui d'une pareille attente.

Vous voulez que je réfute Panisset; cela aurait dû être fait il y a longtemps. Cette pièce, comme un poison subtil, a déjà fait ici bien du mal. J'en dirai un mot; mais je doute que mon ouvrage puisse vous plaire. On ne peut sans indignation réfléchir sur ce piège infernal, et malgré moi, toutes mes idées sur ce sujet se présentent avec une teinte d'aigreur qui me désole. Tâchez que celui que vous aviez déjà chargé de la besogne l'exécute au plus tôt; cela ne m'empêchera pas de vous communiquer mon travail, si mes nombreuses occupations me permettent de l'achever.

L'inexactitude dans l'envoi des Annales est inconcevable.

1. Cf. *Annales*, t. III, p. 385.
2. *En.*, VI, 261.

M. de Launay, qui vous a écrit il y a trois mois, et à qui, pour un motif énoncé dans ma lettre, vous auriez dû écrire quelques mots, n'a point reçu un numéro. Il en est d'autres dans le même cas.

Adieu ; je vous prie de faire passer ces lettres à leurs adresses, et de me croire, par continuation, votre dévoué frère et ami.

[*P.-S.*]. Vous m'obligerez beaucoup de me mander ou faire mander *illico* les clauses du traité avec le Pape, dès que vous en aurez connaissance.

Nos aristocrates débitent hardiment que leurs saints.... vont reprendre leurs fonctions, sans même être obligés de reconnaître les lois de la République ; c'est une nouvelle ruse ajoutée à mille autres.

92. — A BOUCHER

(Fonds Gazier.) Rennes, 17 juillet 1796 (an IV).

Depuis six ans, Monsieur [1], je combats contre la malveillance et l'imposture, infatigables champions de l'erreur. Battue sous une forme, celle-ci, nouveau Protée, se montre sous une forme nouvelle ; aujourd'hui elle emprunte votre nom et celui d'un de vos confrères.

On vient de réimprimer dans cette ville-ci, à la suite de la dégoûtante abjuration de M. Panisset, évêque du Mont-Blanc, une lettre commençant par ces mots : « Le pauvre curé de Vienne est venu hier, » etc., et finissant par ceux-ci : « à l'entretien du schisme qui désole la France. » Cette lettre, datée du 28 mai 1796, est dite adressée à M. Grégoire, évêque de Blois, par le citoyen Boucher, ci-devant vicaire épiscopal, etc.

D'après ce qui est dit au n° 8 des Annales de la Reli-

1. Vicaire épiscopal à Blois.

ı, et d'autres raisons encore, je ne doute pas que
: lettre ne soit une nouvelle production de l'imposture.
ımoins, étant décidé à repousser publiquement les
ırs et les calomnies insérées dans cette brochure in-
ıaire, que nos aristocrates colportent et prônent d'une
ière triomphante, je vous prie, Monsieur, de m'en-
ır par la première poste, s'il vous est possible, une
e lettre à peu près dans ces mots :
le déclare et permets qu'on donne à ma déclaration
: la publication qu'on voudra ; que la lettre commen-
par ces mots, etc...., et insérée au n° 12 des Annales
ieuses, politiques et littéraires, n'est point de moi;
e fabricateur de cette prétendue lettre est un impos-
et que je suis loin des sentiments qu'il a l'impudeur
e prêter.... » Si le curé de Vienne pouvait souscrire
déclaration, vous la mettriez en termes pluriels.
ttends de votre complaisance ce petit service, et le
tôt possible ; je vais [dans une] semaine faire im-
er un petit écrit, où je serais très aise de pouvoir in-
votre déclaration. Agréez, Monsieur, mes sentiments
res de fraternité civile et religieuse.

93. — A Lanjuinais

Gazier.) Rennes, 24 juillet 1796 (an IV).

er et respectable représentant, je vous ai depuis
ıue temps adressé diverses pièces importantes.
que vous ne m'en ayez encore rien dit, j'ai lieu de
ımer qu'elles vous sont parvenues. Les Chouans ne
ɔlus sur nos routes pour dévaliser les courriers ; leur
ée subite et le calme profond qui y a succédé sont à
ɣeux une sorte de miracle. Mais il me semble être au

ınales, t. III, p. 189.

lendemain du tremblement qui renversa Lisbonne[1]; je ne vois autour de moi que des ruines, que des traces de sang et de meurtres. Les gens de la campagne reviennent comme d'une stupeur niaise; ils sont tellement étonnés de n'avoir plus de brigands autour d'eux, qu'ils ne savent s'ils doivent s'en repentir ou s'en affliger. Les uns disent: « Enfin, nous voilà délivrés de ces monstres! » Les autres: « Est-il bien vrai qu'ils se soient retirés? Ah! n'est-ce pas encore ici une pacification de La Mabilais? N'avons-nous pas à craindre de plus grands maux que ceux que nous avons éprouvés? » Il faut du temps pour remettre dans le cœur de ces malheureux le courage et la sécurité.

Les atteintes portées dans les campagnes à la fortune publique et à celle des individus sont énormes; mais les plaies faites à la morale sociale et même à la morale domestique sont bien plus douloureuses encore. Les corps comme les cœurs, dans beaucoup d'endroits, sont empoisonnés. Devons-nous en être étonnés? D'un côté, toutes les barrières qui défendaient la morale et qui soutenaient la vertu ont été scélératement abattues par les déclamations, aussi bêtes qu'irréligieuses, des émissaires de l'athéisme, et spécialement par les lettres homicides de Ch. Duval et de quelques autres prédicants de cette trempe, qui, si longtemps, ont souillé la représentation nationale et employé la ruse et la force pour faire circuler jusque dans les chaumières ces poisons corrosifs, dont l'action, plus vive que celle de l'eau-forte sur quelques métaux, brise les liens de la société, brûle les racines de la morale, tue les germes de la vertu, ravale l'homme au-dessous de la brute, concentre toutes ses idées, tous ses désirs, toutes ses espérances dans le court espace de cette vie fugitive.

1. En 1755.

et le rend essentiellement ennemi de tous ceux qui retardent ou rendent impossibles les jouissances grossières, dans lesquelles désormais il place tout son bonheur présent et futur. Quel spectacle, mon cher diocésain, pour l'observateur honnête ! quelle perspective pour l'ami des mœurs et de l'humanité !

J'en causais hier avec le général La Barolière [1], dont l'estimable moralité a peut-être, autant que nos soldats, contribué à faire tomber les horribles espérances de nos brigands, et par là à les forcer de déposer leurs armes. Cet homme de bien se sent, comme moi, pénétré de douleur à la vue des ravages que fait et que continue de faire dans nos villes et dans nos campagnes l'oubli des principes religieux que l'on y introduit, et que certains hommes, au nom du gouvernement qui les emploie sans les connaître sans doute, s'efforcent d'y entretenir avec la même violence que Mahomet et ses affreux satellites en employaient pour inculquer leurs dogmes absurdes à des peuples, déjà terrorisés par leurs soldats et leurs brigandages. Comme moi, il pense que le vrai, le seul moyen de faire cesser ce fléau de l'immoralité qui, comme un feu souterrain, va tout minant, tout dévorant sous nos pas, et qui, si on n'y remédie de bonne heure, finira aussi par quelque explosion terrible, c'est de mettre le culte dans la plus grande vigueur, c'est de donner à cet égard aux prêtres soumis à la loi une liberté pareille à celle dont ils jouissaient en 1792, c'est d'ordonner au gouvernement de les seconder, c'est enfin de déterminer ceux de nos législateurs qui veulent sincèrement le bonheur des Français, d'énoncer sur ce point leur opinion, et de réclamer la destruction totale de ces restes honteux de l'Hébertisme,

[1] Ce général commandait alors la garnison de Rennes.

qui aurait bien dû s'anéantir avec le règne de la Terreur.

M. La Barolière veut que j'adresse à ce sujet un mémoire au gouvernement. Je le ferais avec plaisir autant qu'avec courage ; mais croyez-vous que le temps en soit venu ? Le Directoire est-il guéri, est-il du moins guérissable de sa manie philosophique ? Sait-il, apprendra-t-il du moins avec plaisir, que les communes les plus constamment fidèles à la République sont celles qui n'ont cessé d'être conduites par la religion et par des prêtres soumis aux lois ?

Malheur à nous, et plus encore malheur à nos neveux, si la religion ne se hâte de venir au secours des tendres rejetons de notre société ! Ce sera une génération, non de républicains, mais de tigres, qui, après s'être cruellement entre-déchirés, abandonneront la France au premier qui se présentera pour la conquérir ou même pour l'acheter.

Plusieurs presbytères sont soumissionnés : c'est une désolation pour les paroisses. Ne pouvant y être logé, nul prêtre ne voudra y aller. Les parents y seront donc privés des secours de la religion, les enfants de ceux de l'instruction. Et voilà le résultat de vos beaux plans ! Et les sommes pour les faire imprimer ont dix fois plus coûté à l'État que ne produira la vente des presbytères, où des hommes probes et sans orgueil philosophique auraient donné aux enfants des campagnes des instructions sages et propres à en faire d'excellents citoyens.

Une certaine classe d'hommes fait les derniers efforts pour alarmer les consciences des citoyens, les détourner de nos églises, et les tenir dans cet état de malaise et de mécontentement d'où des secousses, données à propos, les entraîneraient facilement dans un parti. Le traité de paix avec le Pape pourrait anéantir cette dernière ressource des factieux ; mais le sot philosophisme ne fera-t-il point

encore négliger ce moyen de tranquillité et de bonheur public ?

Une brochure, répandue sous le nom de l'évêque du Mont-Blanc, et réimprimée chez notre Blouet avec deux autres pièces, faisait ici beaucoup de mal : j'y ai fait à la hâte une sorte de réponse, dont votre vertueux et zélé frère a donné lecture au prône, aujourd'hui 24 juillet. Je croyais que le général La Barolière m'aurait aidé à en faire les frais d'impression : il ne l'a point jugé à propos. Il faut encore y sacrifier quelque pièce du ménage.

Je vous dirai avec une vraie joie que Mme Lanjuinais m'a fait une visite avec son très charmant fils, qui est son cavalier. Depuis plusieurs jours elle se promène, et elle m'a paru mieux que lorsqu'elle [était] couchée. Elle attribue cet heureux changement à la liqueur que vous lui avez envoyée; puissent les effets en être aussi durables que prompts !

Je reçois votre lettre, et vous en remercie. Partant celle-ci devrait être jetée au feu; je vous en laisse la peine. Pour me délasser de mes nombreux travaux, je me suis mis à vous écrire. Sûrement vous trouverez que je prends un peu trop de récréation : pardonnez-le-moi.

C'est le commissaire national qui prive de sa sacristie le curé de Saint-Ouen-des-Alleux [1]. Celui-ci s'en est plaint au commissaire Beaugeard, qui lui a répondu froidement que cela ne le regarde point. En conséquence, pétition au département, qui a demandé l'avis du commissaire de Saint-Ouen. Vous sentez ce qui en doit résulter.

Adieu ; je vous réitère de tout mon cœur tous les sentiments qui sont dus à la vertu, au talent et à l'amitié.

La République me donne un papier de nulle valeur et

1. Paroisse du diocèse de Rennes, doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

me fait payer les ports dans mes lettres en numéraire plus cher qu'en 1790. — « Quousque tandem! »

94. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 25 juillet 1798 (7 thermidor an IV).

Depuis longtemps, mon respectable frère et ami, je suis en correspondance avec M. Dorlodot, de Laval, à qui je crois beaucoup de talents, de vertus et de zèle. Je lui ai déjà tracé la marche qu'à mon gré il doit suivre. Continuez à l'aider de vos conseils; il en ira encore mieux.

L'ecclésiastique de Nantes avec qui je corresponds le plus, c'est M. Pimot le jeune, près le Sanitat [1]. Je vous conseille de lui adresser aussi vos avis; il jouit de l'estime générale. Je fais pour ces diocèses et pour celui du Finistère tout ce que je peux. Grâce à Dieu, le rétablissement du culte y fait de grands progrès ; mais Quimper est plus avancé que les autres. Je ne connais point Mabille; je doute qu'il existe, du moins tel que vous l'avez vu.

Je ne doute pas, mon très cher frère, de vos nombreuses et importantes occupations ; mais vous n'êtes pas seul, et nous sommes tous solidaires. D'ailleurs, c'est à notre troupeau qu'il faut d'abord courir quand notre troupeau est fortement menacé. Comme vous, je désire la conversion des Juifs [2] : elle n'aura lieu que par un miracle spécial; je me borne à prier le Seigneur d'en accélérer l'époque.

La « Rétractation » faisait ici un grand mal. Tout en

1. Pimot desservait l'ancienne chapelle de l'hôpital général de Nantes, connue sous le nom de Sanitat, et transformée en paroisse. L'église constitutionnelle de Nantes était déclarée « veuve, » depuis que Minée l'avait abandonnée pour se marier. Cet évêque apostat mourut à Paris en 1808, à l'âge de soixante-neuf ans. Cf. Tresvaux, *op. cit.*, II, 277, note.

2. Grégoire avait publié en 1789 un écrit intitulé : *Essai sur la régénération morale, physique et politique des juifs*, et un peu plus tard une *Motion en faveur des juifs et sur l'admission de leurs députés à la barre nationale*.

murmurant contre vous tous d'avoir donné son passeport à cet écrit insidieux, et dangereux surtout pour le menu peuple, je travaillais à le réfuter lorsque, averti des progrès du mal, j'ai cru devoir brusquer le remède. En conséquence, l'écrit ci-joint a été rapidement broché, imprimé, et hier lu au prône de ma grand'messe [1]. Je désire qu'il se trouve à votre goût. Je renonce désormais à l'idée d'un ouvrage détaillé, que j'avais commencé sur le même sujet, et dont j'envoie à M. Pilat les premières feuilles, qui étaient déjà au net. Je vous prie, si l'on réimprime mon ouvrage, de voir avec M. Pilat si les deux additions que je lui indique peuvent convenablement y être faites.

Je n'oublierai pas vos questions ; j'y répondrai, mais donnez-moi un peu de répit. Dans ce moment, comme vous, je suis écrasé d'ouvrage. Mes paroisses de campagne me demandent des prêtres ; bientôt je ne saurai plus où en trouver. J'ai ici une foule d'hommes lâches, indolents, qui n'ont encore donné aucun signe de sacerdotisme, malgré mes invitations et le murmure du public. Ce sont pour la plupart des moines, qui prétendent n'être obligés à rien. Que je vous serai obligé de mettre prochainement dans les Annales un article vigoureux contre ces hommes, dont la nullité scandaleuse désole tous les amis de la religion ! Frappez surtout sur ceux qui, abusant d'une certaine considération que leur donnent des talents ou des services passés, semblent enchaîner par leur exemple de jeunes prêtres qui, dans ces moments de disette et de création, seraient si utiles à l'Église. Ne serait-il pas bon de menacer de la privation de leur traitement les prêtres à qui leur âge et leur santé permettent d'être utiles, et qui persistent à végéter dans l'inaction ?

1. Il s'agit de la *Lettre aux catholiques*, mentionnée plus haut.

Des Chouans disent hautement que leur partie n'est que remise. Tous les jours j'en suis averti : ils comptent sur la division du clergé. Si le gouvernement ne profite de la circonstance pour faire parler le Pape, il entretiendra dans la République un feu souterrain, qui finira tôt ou tard par une terrible explosion. Dites-le hardiment au Directoire ; en cas de besoin j'en fournirai la preuve.

Je n'ai point reçu la suite de « l'Avis sur le schisme [1] » que vous m'avez annoncée. De grâce, n'oubliez pas de me l'envoyer. Adieu : je vous souhaite une santé égale à votre zèle, et vous réitère le sentiment d'un cœur qui vous est tout dévoué.

La Rétractation a été réimprimée ici avec deux autres pièces.

95. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Rennes, 10 août 1798 (23 thermidor an IV).

Votre long silence, mon cher cousin, commençait à m'inquiéter, et j'allais écrire pour m'informer de votre santé, lorsque votre lettre, avec les quinze cents livres en mandats, m'est parvenue. Je vous en remercie; mais je suis forcé de vous dire qu'ici un mandat de cent livres ne vaut depuis longtemps, que de trois à quatre livres. Si vous ne pouvez me céder les vôtres à ce taux ou environ, trouvez bon que je vous les renvoie. Ma position est telle, que je n'ai actuellement chez moi que sept à huit livres de numéraire; jugez à quelle mesquine économie je suis réduit.

Je ne m'en décourage point. La divine Providence m'a jusqu'ici fourni le nécessaire. Je compte toujours sur ses bontés. On m'annonce, de Paris, la paix avec le Pape et la réunion du clergé très prochaines. Dieu veuille réaliser cette annonce, moins pour moi que pour la religion

1. *Annales*, t. III, p. 265.

et le bonheur général. C'est là que le mien se trouvera toujours.

J'ai écrit un mot à M. Poyet ; n'en faites semblant, mais continuez à défendre mes intérêts avec zèle et avec honnêteté. S'il faut encore des sacrifices de ce côté, la volonté de Dieu soit faite ! Au pied de mon crucifix je trouverai le remède à cette injustice, comme à beaucoup d'autres.

Je vous ai fait passer, sous le contreseing du général La Barolière, quelques exemplaires d'un imprimé. Il paraît que vous ne les avez point reçus. Je hasarde ici trois exemplaires de l'addition à cet écrit. J'espère que le tout vous parviendra franc de port. Adieu ; mes compliments et amitiés à mes parents et amis. Ne doutez pas, mon cher cousin, de mon dévouement sincère et cordial à vous et aux vôtres.

Mon dernier écrit a fait une telle impression, que plusieurs insermentés ont demandé à se soumettre à la loi.

96. — A Grégoire

Fonds Gazier.) Rennes, 24 août 1796 (7 fructidor an IV).

Cher et respectable frère, en voyant dans les Annales l'annonce de votre prochaine réunion, je me dis : Hélas ! ne sont-ce pas des souhaits que l'on prend pour des réalités ? Mon inquiétude augmente chaque jour. Avez-vous vu l'abbé Pieracchi ? Prenez-y garde : la politique romaine est subtile ; la lenteur de cette opération m'en fait presque désespérer. Cependant combien elle est urgente ! Jugez-en par ce trait. Une personne très initiée dans le parti disait dernièrement à une personne respectable, de qui je le tiens : « Nos prêtres ne sont pas si amis qu'on le dit des mesures violentes. Ces jours-ci, on proposa d'aller en force à Saint-Sauveur (c'est notre église)

et d'y égorger tous ceux qu'on y trouverait. Eh bien, nos prêtres n'ont pas voulu approuver cela. »

Mon cher frère, joignez à cela les bruits répandus dans les campagnes, les menaces faites aux patriotes, l'assurance qu'après la récolte les Chouans reprendront leurs armes. Joignez-y des complots découverts, d'autres qu'on cherche à découvrir, et jugez si le gouvernement, quelque éloignement qu'il puisse avoir pour notre culte, doit s'endormir sur ce volcan. Depuis longtemps mon sacrifice est fait, et j'espère que la mort me trouvera préparé. Mais tant de sang ! mais tant de crimes qu'on pourrait épargner à notre malheureuse patrie ! Je ne cesserai de le dire : vouloir maintenir cette division, c'est ne vouloir pas la République. Vous le verrez, car vous me survivrez. Dites du moins, si vous apprenez que j'aie été assassiné : Il s'y attendait, et son zèle pour sa patrie et pour sa religion n'en était point ralenti.

J'avais fait une réponse à la lettre du citoyen Rallier, insérée aux Annales [1]. Si vous le jugez à propos, faites-y insérer aussi ma réponse ; elle pourra être utile à plusieurs ecclésiastiques peu familiarisés avec ces matières. Encore une fois, décidez-en.

Il me semble que de semblables pièces, mises sous les yeux de l'envoyé [2], lui feraient sentir et le mal, et notre désir d'y remédier, et la nécessité pour lui de nous seconder. Adieu ; je suis malade, mais je ne crois pas que ce soit « infirmitas ad mortem [3]. » Je vous souhaite une santé meilleure que la mienne, et des succès plus satisfaisants que les miens.

1. Rallier ayant répliqué à Le Coz (*Annales*, t. III, p. 230 et 380), celui-ci lui écrivit une lettre, datée du 20 août (*ibid.*, p. 433).
2. L'abbé Pieracchi, envoyé du Pape.
3. *Joann.*, XI, 4.

97. — SUR L'ADMINISTRATION DE BOURG-DES-COMPTES

(Fonds Gazier.) [Fin d'août 1796.]

Depuis un mois, un prêtre[1] doux, honnête, charitable et soumis aux lois exerçait les fonctions de curé dans cette paroisse[2]. Sept à huit cents personnes, amies de la République, y assistaient aux offices divins, les dimanches et fêtes. Les pauvres et les malades trouvaient des consolations dans l'exercice d'une religion que le ciel semble avoir spécialement établie pour eux. La confiance, la joie et le bonheur renaissaient autour du lieu saint et de l'homme de Dieu. Les municipaux s'en sont montrés jaloux. Un d'entre eux, jadis cocher d'un gentilhomme, a requis que l'église soit fermée, et les autres, qui partagent ses opinions, ont applaudi à son zèle. Cependant, pour consommer cette violation de la loi, il fallait un prétexte. On a donc supposé qu'il pourrait arriver un temps où l'on aurait besoin de l'église. Et voilà comment de soi-disant magistrats du peuple se jouent des droits les plus sacrés du peuple.

La chapelle qu'on a indiquée pour suppléer à l'église est éloignée du bourg, isolée dans une lande, n'ayant rien de ce qui est nécessaire au culte, plus propre à une assemblée de Chouans qu'à une assemblée de chrétiens, jaloux d'être sous l'œil du magistrat, parce que leur doctrine, leur morale et leur conduite ne craignent point la surveillance.

Pour comble d'horreur, l'on a fait entendre au curé que s'il continuait à fréquenter cette chapelle, éloignée de trois quarts de lieue de sa demeure, sa vie ne serait

1. C'était l'assermenté Bossard. — La délibération de la commune était du 4 fructidor an IV (21 août 1796).

2. Paroisse du doyenné de Guichen, diocèse de Rennes.

point en sûreté. L'objet de toutes ces menées était de le faire quitter. On y a réussi ; mais réussira-t-on de même à calmer les murmures des citoyens qui, par ces manœuvres criminelles, se voient privés de l'exercice de leur culte ?

98. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 2 septembre 1796 (an IV).

C'en est donc fait, mon cher et respectable frère ; nos espérances d'une paix religieuse se sont évanouies ! L'annonce m'en avait paru prématurée ; nos ennemis en profitent pour renforcer le mur de division. Le numéro 17 des Annales vient encore de leur fournir de nouvelles armes. L'article sur le renvoi des envoyés du Pape [1] me semble d'une grande maladresse, même blâmable sous certains rapports. Hélas ! ne saurons-nous donc jamais nous tenir dans les bornes d'une prudence évangélique ?

Je n'ai point reçu le « Supplément à l'avis sur le schisme ; » il m'aurait pourtant fait plaisir.

Je vois que votre deuxième encyclique est à sa troisième ou quatrième édition : j'en suis bien aise ; mais je vous avais envoyé mon avis motivé, dans une lettre adressée à vous et à nos frères, vos dignes collaborateurs. Quel cas en a-t-on fait ? M'a-t-on accordé, dans les nouvelles éditions, quelques-uns des changements que je réclamais ? J'ai, pour vous le demander, des motifs assez graves, et votre silence à cet égard m'inquiète un peu. Otez-moi cette épine du cœur ; il en restera encore assez de bien poignantes.

Les Annales avaient annoncé une analyse de l'ouvrage de Dupuis sur l'origine des religions. Pourquoi l'annoncer, si on ne voulait pas la donner? Quelle est la base de

1. *Annales*, n° 17, t. III, p. 407.

cette nouvelle production philosophique; quels sont les points du christianisme qu'elle attaque? Mérite-t-elle une réfutation sérieuse? En prépare-t-on une? Vous m'obligerez de m'en dire un mot. Si vos affaires ne vous le permettent pas, engagez quelqu'un de vos amis à me donner un petit sommaire, qui me mette à même d'en raisonner avec ceux qui m'en parlent. Sentinelle d'Israël, je voudrais au moins une idée du nouveau Goliath, qui vient insulter au Seigneur dans la personne de son peuple.

Un de mes amis désire savoir quel prix se vend actuellement un exemplaire complet, bien relié, de la première édition de l'Encyclopédie. Pourriez-vous me mettre à même de le satisfaire ?

La plupart de nos religieuses égarées, et d'autres de ce genre, singent nos cérémonies les plus augustes. A la consécration près, à laquelle cependant elles prétendent suppléer par des simagrées impies, elles célèbrent la messe; et un peuple imbécile accourt à ces momeries sacrilèges. « Domine, salva nos; perimus [1]. » Adieu; je vous prie de faire passer ces lettres. Vous savez avec quel sincère et inviolable dévouement je suis votre serviteur et frère.

P.-S. — Plusieurs curés me demandent si le cimetière est censé faire partie de l'enceinte destinée à l'exercice du culte. Je le crois : dites-moi ce que vous en pensez. Dans cette ville-ci, le cimetière est fort éloigné de l'église : des prêtres peuvent-ils s'y rendre en habits séculiers, et là prendre soutane, surplis, etc., et enterrer ecclésiastiquement, comme ci-devant ? Tâchez de nous procurer là-dessus une réponse satisfaisante et ostensible. Beaucoup de fidèles vous en auront, ainsi que nous, une grande obligation.

1. *Matth.*, VIII, 25.

Je vous prie de lire la lettre ci-jointe et de la remettre au ministre que cette affaire regarde. Je suis touché de vous donner tant d'embarras ; mais qui mieux que vous pourrait nous rendre les services dont nous avons besoin?

99. — AU RÉDACTEUR DES ANNALES RELIGIEUSES

(Bibl. de Besançon.) Rennes, 10 septembre 1796 (an IV).

L'on vient, Monsieur, de me faire lire le numéro de vos Annales religieuses [1]. Vous y montrez une sorte de zèle pour notre sainte religion. Qu'il me serait doux de pouvoir y applaudir ; mais la religion de Jésus-Christ est fondée sur la vérité et la charité ; et votre « Exhortation aux prêtres, etc., » me semble blesser l'une et l'autre ; de plus elle offre, et contre vous et contre nous, des armes terribles aux ennemis du catholicisme. Et voilà où mène presque toujours un zèle, ou trop amer, ou trop indiscret.

Permettez-moi quelques détails.

L'Église de France, que vous affectez d'appeler constitutionnelle, a, dites-vous, commencé en reconnaissant dans la puissance temporelle le droit de changer ou de modifier à son gré sa discipline et sa hiérarchie. Cette proposition est, d'une part, inexacte, et de l'autre, calomnieuse.

Une partie de la discipline extérieure, de laquelle il est peut-être ici question, ou même une partie des moyens de rendre le culte public, dépend nécessairement de la puissance civile. Aussi, dans les trois premiers siècles, à quoi étaient réduits ces moyens? Aussi combien n'ont-ils pas varié, au gré des princes, même les plus amis du catholicisme? Aussi François Ier partagea-t-il avec Léon X le pouvoir de régler ce fameux concordat, contre lequel l'Église

1. Ce recueil avait alors pris le titre d'*Annales catholiques*, pour éviter toute confusion avec l'organe du clergé constitutionnel. — On y trouvera (t. II, p. 363) une réfutation de la lettre de Le Coz.

de France a si longtemps réclamé. Enfin l'état actuel de notre culte, où nous ont réduits nos affligeantes divisions, nous permet-il de douter de cette vérité?

La hiérarchie, c'est autre chose. Elle est toute d'institution divine; nulle autorité, pas même l'ecclésiastique, n'a droit d'y toucher. Et certes, la constitution civile du clergé n'y a porté aucune atteinte : cela est évident pour tous ceux qui la lisent sans prévention. Aussi ne commença-t-elle de déplaire à un très grand nombre d'ecclésiastiques que dès le moment de la suppression des dîmes. Ce fait, malheureusement, est ici très notoire. Quelque mauvaise opinion que vous ayez de nous, pouvez-vous nous croire capables de sacrifier une portion aussi essentielle d'une religion pour laquelle plusieurs d'entre nous ont montré un zèle et un courage dont nous espérons que du moins le ciel nous tiendra compte ?

Vous remettez, avec complaisance, sous les yeux de vos lecteurs, les crimes trop réels de quelques ministres scandaleux. J'ignore si tous ceux que vous nommez méritent cette diffamation : mais certes, longtemps avant vous, plusieurs de mes collègues et moi, nous avions hautement condamné cette conduite et cette désertion criminelles. Dès 1792, je fis, avec un évêque célèbre [1], mort généreusement pour la religion et pour la patrie, de fortes et fréquentes représentations à M. Gobel, sur qui la terreur et des hommes pervers n'annonçaient déjà que trop leur criminelle influence. Comme il n'y répondait pas d'une manière épiscopale, nous refusâmes, mon collègue de prêcher dans son église, et moi d'y officier.

Dès 1792, je luttai, de toutes mes forces, dans l'assemblée législative, contre la faction impie et scélérate qui

1. Fauchet.

tendait à tout détruire et dans l'Église et dans l'État. Ma conduite, dans cette assemblée, fut connue de toute la France. Elle me valut l'honneur d'être haï et persécuté de quelques jacobins de mon département, entre autres des rédacteurs actuels du « Journal des hommes libres. »

Je ne puis vous dire ici tout ce que je fis pour écarter de l'infortuné Louis XVI les malheurs dont je le voyais menacé : malheurs que semblait vouloir accélérer la politique fausse et machiavélique de ceux qui l'entouraient. J'avais juré le maintien de la constitution de 1790 : ce mot doit vous suffire.

Au mois de septembre 1792, je sauvai la vie à plusieurs prêtres insermentés, que je pourrais vous nommer. La mienne fut cinq à six fois dans le plus grand péril. Un député, pris pour moi, fut roué de coups et sur le point d'être accroché à une lanterne. Demandez à Dumolard, à Vaublanc [1], à tous les hommes probes de l'assemblée de 1792, avec quelle constance je réclamai les droits de la justice et de l'humanité en faveur des prêtres, des religieux et des religieuses : ils vous diront quels outrages et quelles violences je bravai, pour énoncer, à cet égard, mon opinion. En août 1793, un prêtre insermenté [2] fut, à Rennes, condamné à mort ; je le sus comme j'allais me mettre à table pour dîner. Je courus chez le président de la commission ; je lui fis voir que lui et ses cojuges s'étaient trompés ; je le déterminai à les réassembler. Il leur lut un mémoire que j'avais rédigé ; l'arrêt de mort fut révoqué. La tourbe des scélérats en jeta les hauts cris ; elle me dénonça au ministre de la justice, Gohier. Trompé par de faux exposés, ce ministre fulmina contre moi et

1. Anciens députés à la Législative, alors membres du conseil des Cinq-Cents.

2. Il se nommait Saudrais. Il en a été question précédemment.

contre les juges. Je lui écrivis une lettre, vraisemblablement la plus énergique qu'il ait reçue durant son ministère : il se tut et le prêtre vit encore ; mais je ne l'ai jamais connu que de nom.

Cette année-ci, j'ai eu le même bonheur. Cette dernière affaire a eu moins d'éclat : mais le succès et le résultat en ont été parfaitement les mêmes.

Dès 1793, je représentai vigoureusement à Lindet le scandale de ses principes et de sa conduite. Il me menaça de dénoncer mes lettres à la Convention, où il était, à cette époque, l'un des grands faiseurs. Je l'y invitai moi-même, en lui ajoutant que s'il avait l'audace du vice, je me flattais d'avoir, au besoin, le courage de la vertu et de la religion.

En septembre 1793, un club, ivre d'impiété et de domination, m'écrivit pour m'exhorter à adopter et à propager, dans mon diocèse, les monstrueux principes de Torné, à qui plus d'une fois j'avais ouvertement reproché ses scandales. Je répondis au club par une lettre de douze à quinze pages, dans laquelle je développai avec une énergie qui, à cette époque, pouvait avoir quelque mérite, les principes de la morale évangélique et mon opposition invincible au divorce et au mariage des prêtres. La lecture de cette lettre fit frémir de rage les clubistes. On vint précipitamment m'avertir de me soustraire à leur fureur. Je répondis que je les attendais sans terreur. Aussitôt je songeai à faire imprimer ma lettre ; mais nul imprimeur n'en eut le courage : elle existe à Paris, entre les mains de M. Pilat.

Voilà une partie de mes torts aux yeux de Carrier et de son digne second Pocholle, qui, peu de jours après, me jetèrent dans un cachot infect, et de là me firent conduire enchaîné, à la tête des prêtres insermentés, au Mont Saint-Michel.

tection et inviolabilité. Je ne laissai pas de prendre mes sûretés : vous allez voir si j'eus tort. J'avais fortement conseillé à mes compagnons de captivité de ne pas quitter la prison ; néanmoins, cinquante environ se rendirent à l'invitation des Vendéens, qu'ils croyaient triomphants. Quelques-uns de ces prêtres, soupçonnant que je n'avais pas quitté le château, sommèrent, avec menace, le concierge de leur indiquer l'endroit où j'étais. Ils voulaient m'avoir mort ou vif, et leur projet était, je l'ai entendu moi-même, de me conduire au quartier général de l'armée, et là de me livrer solennellement aux flammes. Ils ne furent arrêtés dans leurs recherches que par l'affirmation de quelques vieillards de m'avoir vu fuir dans la grève. Ils me croyaient même englouti dans les flots, et ils avaient plusieurs raisons de le croire. Un de ces insermentés, avant de s'en aller, prit de force, chez le maire du Mont Saint-Michel, quatre cents et quelques livres, avec des effets appartenant aux pauvres parents d'un religieux décédé peu de jours auparavant dans la prison.

Quand l'armée des Vendéens fut mise en déroute, plusieurs de nos fugitifs revinrent au gîte. J'insistai fortement auprès de l'administration municipale, qui, à raison de quelques services rendus, avait de la confiance en moi, pour qu'elle leur rouvrît la prison, sans tenir aucune note de leur sortie ; ce qui fut fait. Qu'est-ce que cela prouve pour ou contre la constitution civile? Vous nous objectez la mort équivoque de M. de Brienne [1] : la charité chrétienne permet-elle d'aussi horribles soupçons? Ne pourrions-nous pas, à notre tour, vous objecter la mort de M. de Bouteville, évêque de Grenoble [2]? Mais, et vous et

1. L'ex-cardinal de Loménie de Brienne. Il mourut subitement, le 19 février 1794, et l'on crut à un suicide.
2. Il s'était suicidé en 1788.

nous, ne nous rendrions-nous pas coupables d'un jugement téméraire dans une matière très grave? et puis, convient-il à des ecclésiastiques de renouveler des souvenirs ou des doutes si douloureux pour l'Église, si déshonorants pour le sacerdoce?

La conduite de Gobel et de ses prêtres est certainement exécrable. Mais celle de l'ancien évêque de Dol [1] et des prêtres qui l'ont accompagné à Quiberon est-elle donc bien édifiante? Quelle désolation de voir s'avancer, entre des tonnes de faux assignats et des caisses de poignards, des ministres d'un Dieu de vérité et de charité, d'un Dieu qui, durant toute sa vie mortelle, réalisa cet oracle : « Il ne disputera ni ne criera point, et personne n'entendra sa voix dans les places publiques; il ne brisera point le roseau déjà cassé, et il n'achèvera point d'éteindre la mèche qui fume encore (*Matth.*, XII, 19 et 20); » d'un Dieu qui reprit si ouvertement ses disciples, lorsqu'ils voulurent le porter à se venger d'une ville qui refusait de le recevoir; d'un Dieu, enfin, qui veut que ses enfants et surtout ses ministres ne connaissent d'autre feu que celui de la charité.

Beaucoup de prêtres assermentés se sont déshonorés par des violences : je l'avoue, et j'en gémis profondément. Mais sont-ils moins coupables, ces prêtres insermentés qui se sont mis à la tête de hordes cannibales; qui ont organisé le pillage, l'incendie, l'assassinat; qui ont égorgé de leurs mains, ou fait égorger, sous leurs yeux, plus de soixante curés dans la ci-devant Bretagne; qui ont permis ou même appris à leurs affidés à saigner leurs ennemis, comme les bouchers saignent leurs animaux; qui ont commandé à des hommes et à des femmes de creuser eux-

1. M. de Hercé, dernier évêque de Dol, accompagna l'expédition de Quiberon. Fait prisonnier, il fut fusillé, le 30 juillet 1795, à Vannes, sur la promenade de la Garenne.

mêmes les fosses où ils allaient être descendus, et qui ont poussé la scélératesse jusqu'à vouloir confesser ceux-là mêmes qu'ils condamnaient à ce genre de mort barbare?

Des prêtres assermentés ont commis des impiétés. Hélas! il n'est que trop vrai. Leurs crimes nous ont fait frissonner d'horreur. Mais que direz-vous de ces prêtres insermentés qui, les pieds dans le sang et presque sur les cadavres de leurs ennemis immolés, ont osé célébrer nos saints et redoutables mystères, qui ont distribué le corps sacré d'un Dieu de paix à des hommes qu'ils allaient conduire au pillage, au meurtre, à l'assassinat? Que direz-vous d'un prêtre qui, incarcéré en 1789 pour son immoralité et son impiété, court maintenant les campagnes de ce diocèse, rebaptise, remarie pour de fortes sommes, redit les messes dites par les assermentés? Et ce prêtre est convaincu d'avoir dit qu'il ne croit point au sacrifice de la messe; ce que sa conduite ne confirme que trop.

Des hommes se disant patriotes ont commis et commettent encore des excès abominables. Nous les avons désavoués; nous les avons dénoncés à la vindicte publique; nous les avons poursuivis par tous les moyens compatibles avec notre caractère sacerdotal.

Des hommes se disant les défenseurs exclusifs de la religion catholique, ne se montrant au peuple qu'affublés de symboles religieux, ont couvert nos campagnes de ruines, les ont inondées de sang, ont laissé partout des traces de leurs infâmes débauches, ont répandu jusque dans les chaumières le mal immonde, ont empoisonné les générations présentes et futures. Quel prêtre insermenté, quoiqu'ils en aient tous été publiquement sommés au nom de la religion de Jésus-Christ, a eu, du moins dans ce pays-ci, la bonne foi et le courage de renier ces monstres pour des partisans, pour des défenseurs, pour des amis?

N'est-ce point par eux que quelques-uns de ces prêtres ont été installés dans des églises, encore teintes du sang de nos frères immolés?

Vous voulez faire entendre que tous les maux de la France sont venus de notre soumission à la loi du serment : quelle étrange prévention! A quel homme sensé espérez-vous le faire adopter?

Si nous avions suivi votre exemple, ou nous eussions tous été chassés de France; et, dans ce cas, qu'y devenait notre religion? ou bien nous eussions tous demeuré en France; et, dans ce cas, une partie de la nation eût combattu l'autre partie, et, après avoir été la cause d'une guerre civile et sanglante, nous fussions devenus le prix ou la proie du vainqueur. Quelle idée! N'en frémissez-vous point, Monsieur? Est-ce de cette manière que Jésus-Christ a voulu que son Évangile fût répandu et maintenu parmi les nations? « Quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris [1]. »

Si, au contraire, vous vous fussiez, comme nous, soumis à la loi, l'horrible complot des impies que Dieu sembla, dès 1790, nous annoncer par la bouche même d'un impie, de Mirabeau, eût été déjoué; une guerre ruineuse eût été épargnée à l'Europe; quelques millions d'hommes de plus y vivraient; des crimes inouïs n'auraient point outragé la religion et la nature; et les imperfections, qui vous blessaient, auraient été insensiblement redressées par la main du temps et de l'expérience; et nous aurions pu être tous regardés comme les bienfaiteurs, comme les sauveurs de notre patrie. Cette conjecture, du moins, est infiniment plus probable que celle que vous vous efforcez

1. *Matth.*, x, 14.

d'accréditer. Et combien l'idée qu'elle présente est digne des ministres de paix, de concorde et de charité!

Enfin, vous nous exhortez à passer de votre côté, à nous réunir à vous. Vous voudriez donc refermer tous nos temples, livrer derechef nos concitoyens aux prédications de l'impiété, aux horreurs de l'athéisme, replonger la France dans un nouvel abîme? Ah! les plaies, faites par l'interruption du culte aux mœurs, à la religion, à la patrie, à l'humanité, ne sont déjà que trop nombreuses, que trop profondes! Gardons-nous de les renouveler, de les aigrir, de les multiplier encore! Comme vous, je le dis du fond de mon cœur : Réunissons-nous, réunissons-nous! Les intérêts de notre religion comme ceux de notre patrie nous le commandent. Oublions pour nous-mêmes tout le passé, et tâchons que nos concitoyens l'oublient également. Ayons du moins la prudence et la charité d'un païen, et disons, comme lui, de nos jours de crimes et de malheurs :

> Excidat illa dies ævo, nec postera credant
> Sæcula. Nos certe taceamus, et obruta multa
> Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis [1].

Réunissons-nous dans la charité évangélique. Là, il est impossible que nous nous égarions; là, nous sommes assurés de tenir également à notre divin Maître, qui nous a dit et qui ne cesse de nous le répéter : « Hæc est enim lex et prophetæ [2]. » De là nous pourrons apprécier à leur juste valeur les objets qui nous ont jusqu'ici divisés. Animés par le même motif, n'aspirant qu au même but, nous sacrifierons réciproquement tout ce qui tendra à nous en écarter. Témoins de notre réunion, instruits des motifs qui l'auront

1. Stace, *Sylvæ*, lib. V, cap. II.
2. *Matth.*, VII, 12.

provoquée, enchantés du bien qui en résultera, excités par nos exhortations univoques et fraternelles, nos concitoyens songeront aussi à se pardonner, à se rapprocher, à vivre enfin dans cette paix, dans cette concorde, dans cette aimable fraternité, sans laquelle le gouvernement le plus sage ne sera jamais qu'une sorte d'enfer, où les hommes sembleront rassemblés pour se haïr, se maudire, se déchirer et se rendre mutuellement malheureux. Alors, Monsieur, nous verrons promptement nos temples se réparer, nos autels se relever; alors notre culte sera partout rétabli, notre religion dignement vengée, et l'impiété encore une fois réduite à rougir de ses efforts, aussi nuls qu'atroces, pour l'anéantir. Ah! Monsieur, aidez-nous à réaliser cette douce, cette ravissante idée; et attendez de notre part tous les sacrifices que des hommes, pour qui la religion est tout, peuvent accorder aux inquiétudes, aux scrupules, à l'amitié, au bonheur de frères qu'ils aiment très sincèrement en Jésus-Christ, et de qui ils souhaitent d'être également aimés en lui et pour lui. C'est dans ces sentiments, Monsieur, que je vous salue.

100. — A Grégoire

(Fonds Benj. Fillon [1].) 14 septembre 1796.

Cher et respectable frère, j'ai reçu, avec votre lettre, la suite de « l'Avis sur le schisme » et la cinquième édition de la deuxième encyclique, et je vous en fais mes sincères remerciements, ainsi que de toutes vos autres bontés. Votre courage alimente le mien, et chacune de vos lettres m'est d'une très grande consolation : jugez combien je suis aise d'en recevoir. Néanmoins, je sens que ma correspondance vous est importune, et cette idée reste comme une épine au fond de mon cœur.

1. Pièce n° 2547. — Elle a été publiée en 1883 dans la *Révolution française*.

Je viens de lire, non pas seulement avec joie, mais avec admiration, le tableau de vos travaux. Quel zèle et que de vues il annonce! Plaise au Seigneur que ce cadre se remplisse, pour sa gloire et pour le salut des âmes! J'aurais cependant désiré, pour le moment, qu'on n'eût point annoncé les articles 21 et 25 de la quatrième classe. Les malveillants en prendront une nouvelle occasion de crier aux novateurs; d'ailleurs les raisons contre la langue vulgaire [1] sont d'une force épouvantable.

Parmi les ouvrages à faire, ne pourrait-on pas placer celui-ci : Combien, dans tous les temps, la division de ses ministres a causé de maux à l'Église de Jésus-Christ ?

Vous m'invitez d'aller vous joindre à Paris. Assurément j'aurais bien du plaisir à m'y trouver avec vous et nos dignes frères, mais :

1° Je ne me sens ni les lumières ni les talents nécessaires pour entrer dans cette immense et profonde carrière, dont vous me parlez.

2° Je n'ai pas le sou pour payer mes ports de lettres, qui se multiplient de jour en jour; je serai bientôt forcé de vendre de mon petit ménage. Songez que, depuis deux ans, la République ne m'a point donné la valeur réelle de cent cinquante livres ; je ne fais chaque jour qu'un très modique repas ; néanmoins je m'exerce à de nouvelles privations. Le cidre manquant absolument dans ce pays cette année, et la République ne nous offrant qu'un papier cruel parce qu'il est dérisoire, je fais quelquefois mon dîner avec un peu de pain sec et d'eau ; et, grâce à Dieu, ma santé soutient ce régime, qui vraisemblablement aura lieu tout l'hiver prochain. Ceux qui me doivent encore ne peuvent ou ne veulent me payer, et les autres m'ont rem-

1. Dans la liturgie

boursé dans une monnaie qui, toute réunie, ne me produirait pas dix livres de pain.

3° Ma présence ici est indispensable. Vous ne pouvez vous faire une idée de ma position. J'ai envie, besoin même de passer huit ou dix jours à la campagne : la chose m'a été impossible. J'allai, dimanche dernier, à trois lieues d'ici, installer un curé : déjà l'on me disait parti pour Paris et la désolation était dans mon troupeau.

4° Enfin, quoique je fasse peu de bien, ma correspondance avec les départements voisins est fort active ; et le petit nombre de prêtres restés fidèles à leurs devoirs ont en moi une confiance dont je me sers pour ranimer la piété dans des contrées que semblent environner les ombres de la mort.

Cambacérès et compagnie nous préparent donc de nouveaux outrages et de nouvelles entraves ? Et, sans doute, on les laissera faire comme leurs brutaux devanciers. Que d'inconséquences, que d'absurdités ! On veut la justice ; et chaque jour de nouveaux décrets semblent l'anéantir. On crie liberté pour le culte ; et jamais on ne travailla plus à l'enchaîner. On veut faire régner la tranquillité, la sûreté ; et les moyens de les altérer, de tout bouleverser, semblent recherchés et pris avec affectation. La suppression seule de l'habit ecclésiastique est d'une inconséquence, d'une bêtise qui révolte ; par là on a facilité, non pas seulement aux prêtres séditieux, mais à une foule de scélérats qui se donnent pour prêtres, les moyens d'égarer, de séduire, de ruiner le peuple et de le tenir dans une sorte d'insurrection. Vous semblez, mon cher frère, voir tout en beau ; je vous en fais mon compliment. Puissiez-vous avoir mille fois raison ! Moi, malgré ma philosophie chrétienne, je me trouve accessible à des idées bien noires. « Nisi Dominus custodierit civitatem, » etc. (*Ps.* CXXVI). Un État fondé

sur l'injustice, la violence, la mauvaise foi, l'impiété, l'immoralité, m'offre toujours des pieds chancelants et ne peut me faire croire à sa durée. La loi seule qui ordonne de payer, en mandats au cours, le quatrième quart du prix des biens nationaux, fait à la République des milliers d'ennemis, dont le désespoir et la fureur peuvent causer l'explosion la plus terrible.

Je hasarde une lettre au rédacteur des Annales religieuses [1]; je vous prie d'en prendre lecture et de la faire passer à son adresse, si vous le jugez convenable; sinon jetez-la au feu. Je sens qu'elle aurait besoin d'être retouchée, mais je n'en ai point le temps.

M. Audrein est à la veille d'être élu coadjuteur de Vannes [2]. Qu'en pensez-vous? Lui trouvez-vous une tête épiscopale ?

Nous voilà au jeudi, et nous n'avons pas encore nos Annales. Je crains de nouveaux malheurs. Les apôtres de la Raison montrent plus de courage que ceux de l'Évangile; ils ont des partisans partout. Ce que le crime a construit, le ciel souvent permet qu'il soit détruit par le crime.

Adieu; soyez heureux et en sûreté. Je ne cesse de prier pour votre conservation. Souvenez-vous aussi de moi dans vos prières et me croyez, avec le plus sincère et le plus tendre dévouement, etc.

P.-S. — Je vous prie, quand vous verrez le citoyen Rebour [3], de lui remettre la note ci-jointe.

1. La lettre précédente.
2. Il n'en fut rien, comme on le verra plus bas.
3. Rédacteur des *Annales*.

101. — AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

(Arch. nat., F19 431.) Rennes, 27 brumaire an V (17 novembre 1796).

Citoyen ministre [1], l'indécence des inhumations, surtout dans les grandes communes, afflige toutes les âmes honnêtes et sensibles. Des hommes naturellement grossiers, et dont la grossièreté s'accroît encore par l'habitude et par le défaut de surveillance, y traitent les respectables dépouilles de l'humanité avec un mépris qui révolte, et dont on ne trouve pas d'exemple même chez les nations les plus sauvages.

Il est un moyen d'anéantir, du moins de beaucoup diminuer ici ce scandale. J'en ai parlé au citoyen Beaugeard, commissaire du pouvoir exécutif près notre administration centrale. Il m'a paru l'approuver ; mais il désire que vous l'approuviez aussi. Lui-même m'invite à vous en écrire. Voici donc, citoyen, mon idée :

Le cimetière est une partie intégrante de l'enceinte destinée par la loi à l'exercice du culte. Ainsi le pensent plusieurs de nos législateurs les plus estimés; et moi-même, je n'en ai jamais douté.

Le cimetière de Rennes est éloigné du centre de la ville. Néanmoins, les ecclésiastiques zélés pour les bonnes mœurs, et jaloux de procurer à leurs concitoyens un genre de consolations auquel ceux-ci attachent un grand prix, offrent d'accompagner, en habits laïques, les corps jusqu'au cimetière ; et là, prenant les vêtements usités pour leur culte, ils se proposent de remplir à l'égard de nos frères morts les consolantes cérémonies de notre auguste religion.

Il résultera de là : 1° que ces ecclésiastiques pourront

1. Bénézech. Mort en 1802.

surveiller les porteurs de cadavres et les fossoyeurs, et que ceux-ci en deviendront moins indécents, moins irrespectueux dans leurs lugubres fonctions.

2° Bien des hommes, à la vue de nos cérémonies mémoratives d'une autre vie et d'un Juge suprême, sentiront renaître chez eux des idées et des sentiments de morale, que des événements aussi dégoûtants que malheureux n'y ont que trop affaiblis.

Enfin les hommes religieux, et le nombre en est encore très grand, verront avec une douce joie que cette précieuse portion de la liberté de leur culte ne leur est point ôtée, comme le prétendent certains hommes, qui en prennent un prétexte de décrier le gouvernement et de blasphémer la République.

Je vous prie donc, citoyen, de raffermir au plus tôt le citoyen Beaugeard dans le désir qu'il a de concourir avec nous pour faire cesser un scandale dont il paraît aussi sincèrement affecté. Un très grand nombre de citoyens attendent avec impatience votre réponse; et ces citoyens, je vous l'assure, ne demandent que le règne de la loi, de l'ordre et de la morale.

Permettez-moi, citoyen, de vous parler encore ici d'un autre objet. Plusieurs administrations municipales, par des motifs que vous pouvez deviner, affectent, au mépris de la loi et au grand regret des patriotes, d'ôter leurs églises à des prêtres soumis aux lois pour les confier à des prêtres insoumis.

D'autres, et ici je nomme Saint-Malo, par une malveillance opiniâtre, et dont murmurent depuis longtemps les meilleurs citoyens, refusent aux prêtres patriotes des églises vacantes et que la loi désigne pour l'exercice du culte.

Citoyen, ces abus peuvent paraître minutieux aux yeux de certains hommes; mais certes je ne vous crois point de

cette classe. Vous les prendrez donc en prompte considération.

Les communes les plus amies de l'ordre, les plus zélées pour la chose publique, sont celles qui se trouvent dirigées dans leur culte par des prêtres patriotes. Il ne tient qu'à vous d'en augmenter le nombre dans ce département-ci. Je n'y reste que par le désir d'y faire le bien. Depuis six ans, j'en étudie l'esprit, le caractère et les mœurs. Il me semble que j'ai contribué à la cessation de la Chouannerie. J'ai bien à cœur de l'empêcher de renaître; mais, à cet égard, que mes craintes augmentent chaque jour! Combien le nuage, que je vois se former au-dessus de notre horizon, me semble annoncer de nouvelles tempêtes et de nouveaux malheurs! Il est digne de vous de les prévenir. Si je ne le puis autrement, je vous y seconderai du moins de tous mes vœux.

102. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 décembre 1796 (an V [1].)

Cher et respectable frère, je suppose que vous êtes de retour à votre poste de législateur [2] : puissiez-vous y apporter la consolation d'avoir tout pacifié dans votre diocèse! Mais j'en doute. Si nos adversaires sont partout aussi opiniâtres à repousser la vérité et la paix qu'ils continuent de l'être ici, nos moments de joie sont encore bien reculés. Il n'est moyens qu'ils n'inventent et qu'ils n'emploient, pour prolonger la scission des citoyens et les malheurs qui en résultent. Deux moines mariés [3], tous deux cou-

1. « Répondu le 6 nivôse » (26 décembre). Note de Grégoire.

2. Grégoire s'était rendu dans son diocèse. Il allait publier le compte rendu de cette visite pastorale (*Annales*, t. IV, p. 169 et 193).

3. L'un d'eux était un ancien bénédictin de Saint-Melaine de Rennes, et s'appelait dom Hamart-la-Chapelle. Sa rétractation est datée du 4 octobre 1796. Il fut déporté dans l'île de Ré, où il mourut le 28 août 1799, à l'âge de cinquante-trois ans. Nous ignorons quel était l'autre.

verts du mépris public, gagnés par eux et les promesses de leurs emportés sectateurs, se sont rétractés; et ces rétractations sont prônées, colportées dans les villes et dans les campagnes, sont adressées à des curés avec des lettres anonymes dans lesquelles ces curés, s'ils ne se hâtent d'imiter ces infâmes parjures, sont menacés d'un genre d'arguments que nos ennemis connaissent mieux que les arguments théologiques. Un feu mal éteint couve sous ses cendres: si la paix n'achève de l'éteindre, il finira par nous dévorer tous.

Un de nos prêtres, âgé de quatre-vingts ans, tomba malade, il y a dix jours, dans la sacristie de notre église. Comme il était logé dans une chambre isolée, un médecin, son neveu, aristocratico-fanatique outré, le fit transporter chez lui, où depuis ce moment, malgré nos instances, il n'a été possible à aucun de nous de le voir. On m'annonce qu'il vient de mourir ; on présume qu'on a abusé de ses derniers moments pour lui faire signer une rétractation que, même avant sa maladie, il eût été incapable de motiver, en eût-il eu l'idée ; de quoi il a toujours été bien éloigné. C'est moi-même qui lui imposai les mains, à mon retour de la législature. Quand toutes ces désolantes tracasseries auront-elles donc fin ? Hélas ! que sont devenues ces belles promesses consignées dans les Annales? On débite ici que l'évêque d'Amiens avec tout son clergé s'est rétracté : peut-être à Amiens en dit-on autant de moi, comme on le fait de moi à Coutances, dont l'évêque est également dit ici s'être rétracté. Quelles manœuvres ! bon Dieu ! Et ces manœuvres ont pour objet de soutenir la religion catholique ! Les malheureux ! peuvent-ils porter plus loin le blasphème !

Je suis touché, mon très cher frère, de ne pouvoir vous renvoyer M. Macé. Il est élu curé de sa paroisse natale,

où il fait déjà beaucoup de bien. Dieu veuille vous procurer en sa place un autre ecclésiastique de son mérite !

Connaissez-vous des Observations sur votre deuxième encyclique et sur ma Réfutation de Panisset? On en parle ici comme d'une pièce où je suis déchiré à belles dents; mais je n'ai pu m'en procurer la lecture. Tâchez de me l'envoyer.

Le froid devient ici très âpre; la misère y est aussi extrême. Les pauvres prêtres manquent de bois et même de pain. Qu'est devenu ce décret qui ordonnait de leur payer au moins un quart de leurs pensions en numéraire? Législateurs inhumains, que ne portez-vous franchement l'arrêt de mort? Adieu; puissiez-vous être plus heureux que nous ne le sommes! Ce vœu est aussi sincère que tous les sentiments d'estime, d'attachement et d'amitié que je vous ai voués et que je réitère ici de tout mon cœur.

103. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 24 janvier 1797 (an V).

Cher et respectable frère, voilà bien du temps que vous ne m'avez donné de vos nouvelles. De grâce, dérobez quelques moments à vos grandes affaires pour me dire un petit mot. Où en sont les affaires religieuses, surtout dans cette grande ville? Avez-vous quelque espoir de conciliation? Le dernier écrit de M. Guyot [1] fait-il quelque sensation? Nos frères dissidents sentent-ils enfin le rouge leur monter au visage?

1. L'abbé Guyot, ancien curé de Cambrai. publia, entre autres brochures, une « Lettre latine et française au pape Pie VI, en réponse à sa Bulle du 5 juillet 1796, arrivée officiellement dans le Nord le 8 septembre. » Cette lettre, où, sous forme de litanies, il exposait ses « justes sujets de plainte » contre les insermentés, était datée comme il suit : « Aux eaux de Saint-Amand, où je suis pour ma guérison, le 9 septembre, l'an 1796 de notre rédemption. »

J'ai, à la hâte et dans les courts moments que me laisse mon ministère, fait une réponse ou réplique à « l'auteur célèbre [1] » qui a attaqué mes Observations sur la rétractation de Panisset. Le manuscrit en doit être aux mains de notre ami Lanjuinais. Je vous prie de lui en parler, si déjà lui-même ne vous l'a communiqué : et voyez de concert si cet ouvrage dont je sens bien toute l'imperfection, peut être remis public.

Il se fait ici une triste révolution. Les prêtres insermentés, de qui l'on n'exige pas même une simple déclaration de reconnaître la République, se répandent dans nos paroisses de campagne. Là ils menacent, ils damnent ceux qui nous suivent. Une foule de peuples, bien moins encore par scrupule que par crainte des Chouans dont ces messieurs ont si longtemps dirigé les horribles poignards, se rendent aux églises desservies par eux ; et celles des prêtres assermentés deviennent presque désertes. Je vous l'ai dit, je vous le répète : au moment que l'on y songera le moins, il en résultera une terrible explosion. Les Chouans mêmes ne s'en cachent point ; ainsi nous voilà bientôt remis, par l'imbécillité ou la scélératesse de nos gouvernants, dans l'état d'horreur où nous étions l'année dernière. Cette manœuvre est frappante. En 1793, nous commencions d'avoir sur l'esprit des peuples une influence salutaire ; les campagnes étaient à la veille de se réunir toutes à nous. L'on se hâta de détruire notre ouvrage, et la guerre la plus désastreuse s'ensuivit. Aujourd'hui nous faisions encore de très heureux progrès, et nous avions déjà de grandes espérances d'une pacification générale : eh bien ! voilà qu'on détruit derechef le fruit de nos travaux et que l'on semble provoquer la résurrection de la

1. L'abbé de Boulogne. — Cette brochure de Le Coz, datée de Rennes le 28 janvier 1797, a été reproduite dans les *Annales*, t. IV, p. 337 et 361.

Chouannerie. Vous l'aurez, hommes inconcevables, vous l'aurez, ce fléau qui semble vous amuser. Mais ce barbare amusement vous conduira vous-mêmes à la mort. Déjà l'on prie pour les émigrés, le roi, la famille royale, etc. Assurément je suis loin de vouloir du mal à ces hommes; mais je ne croyais pas qu'ils dussent être l'objet des prônes et des regrets publics. On nous tient, nous, dans de honteuses chaînes, et les ennemis de la chose publique ont leurs coudées les plus franches. Que de sinistres conséquences il est naturel de tirer de cette étrange conduite! Adieu, mon cher et honoré frère; je vous prie de faire passer ce billet à M. Guyot, en ajoutant ce qu'il faut à son adresse. Je vous réitère tous les sentiments du plus inviolable et du plus fraternel dévouement.

104. — A Lanjuinais

(Fonds Gazier.) Rennes, 21 février 1797 (an V).

Cher et respectable représentant, agréez ce petit imprimé comme un nouveau témoignage de ma profonde estime pour vous. C'est une mince monnaie de billon pour les belles pièces d'or que vous m'avez adressées et dont je vous prie de me continuer l'envoi.

Notre *Te Deum* a été fort beau, et l'église s'est trouvée bien pleine, malgré les inépuisables intrigues du parti.

La lettre ci-incluse, qui est d'un curé généralement estimé, vous indiquera pourquoi j'ai parlé si expressément contre les guerres de religion. Je pourrais vous en adresser une vingtaine de semblables. Si l'explosion n'a point lieu, ce sera une nouvelle faveur du ciel : je ne cesse de la lui demander.

Voici un nouveau mémoire du gendre de mon domestique. Je vous prie instamment de l'appuyer de tout votre crédit : le plaignant a grand besoin de ses fonds.

Vous avez pris la peine de retoucher mon faible écrit [1]; je vous en ai la plus sincère obligation. Je suis honteux de la manière beaucoup trop flatteuse dont il a été annoncé dans les Annales. Puisse cet éloge ne pas nuire à la sainte cause que je défends !

J'écris au citoyen Rebour de prendre chez vous dix francs pour ma souscription. Voilà bien des peines que je vous occasionne ; encore ne puis-je pas dire que ce soient les dernières. Si les sentiments du cœur peuvent vous en payer, ma dette sera parfaitement acquittée ; car rien n'est au-dessus de la reconnaissance, de l'affection et du respect que je vous porte.

105. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 21 février 1797 (an V).

Mon cher et respectable frère, puisque vos propres chefs-d'œuvre ne vous empêchent point d'être indulgent pour mes faibles écrits, je vous adresse avec confiance ma Lettre pastorale [2]. J'y insiste contre la guerre de religion, parce que c'est le plus grand fléau que nous ayons à craindre dans ce département. Nos insoumis font les derniers efforts pour nous le procurer. Voyez chez M. Lanjuinais une lettre sur cent que je lui fais passer par original.

Il me semble aussi, mon très cher frère, que tous les évêques devraient réclamer contre ce projet de guerre de religion, annoncé dans la lettre du cardinal Busca [3]. Jusqu'ici les défenseurs du catholicisme ont soutenu aux

1. Celui dont il est question dans la lettre précédente.

2. Il s'agit vraisemblablement de la Lettre pastorale publiée par Le Coz à l'occasion des récentes victoires remportées en Italie par Bonaparte. On la trouve citée dans les *Annales catholiques*, III, 351. Les *Annales religieuses* n'en parlent point.

3. Cette lettre, adressée au cabinet de Vienne, fut interceptée par Bonaparte, qui s'en servit comme d'un grief pour envahir les États de l'Église. Busca mourut en 1805.

protestants et aux incrédules la non-existence et même l'impossibilité d'une guerre de ce genre : faut-il qu'une ambition criminelle vienne, au nom même de l'Église, nous donner ce douloureux démenti, et mettre aux mains de nos ennemis l'arme la plus terrible ! Que ne diront point désormais vos Boissy et compagnie ? Il serait digne de vous de rédiger à ce sujet une déclaration, que nous pussions tous signer. Si vous le désirez, je vous en ferai la provocation par une lettre qu'on pourra insérer dans les Annales.

Je vous prie de vous informer, le plus tôt possible, si M. Delisle de Sales, votre professeur d'histoire, a reçu de moi, il y a trois semaines, un billet et l'effet y annoncé. Je soupçonne l'infidélité du courrier.

Adieu ; puisse le sort, dirigé par la divine Providence, vous laisser encore à la législature pour la gloire et la consolation de vos frères.

106. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 mars 1797 (an V).

Mon très cher et très honoré frère, votre présence au corps législatif est si utile que j'espère que la divine Providence vous y conservera ; du moins je le lui demande de tout mon cœur.

Quant à moi, je ne pourrais être élu que par les aristocrates, dans la vue de se débarrasser de moi. Mes bons diocésains me verraient avec peine m'éloigner d'eux ; et d'ailleurs l'esprit de la classe dominante dans les assemblées n'est rien moins qu'en faveur des ecclésiastiques [1].

Aussitôt que la liste des « sortants » sera imprimée, de grâce envoyez-m'en un exemplaire.

1. Grégoire, paraît-il, s'efforçait de le décider à rentrer dans la vie politique, ce que Le Coz ne voulait à aucun prix.

Vous m'obligerez de faire passer tout de suite ce billet à Rebour, et de m'adresser aussi promptement les brochures que je lui demande ; j'en ai un besoin pressant.

Laval a déjà un presbytère ; Dorlodot est le président. Je fais de mon mieux pour que les curés de ce diocèse s'adressent au presbytère. J'y ai un intérêt personnel, d'être délivré d'une correspondance pénible et coûteuse.

Nantes est le diocèse qui me donne le plus d'inquiétude. L'apathie religieuse y est à son comble, malgré les efforts de plusieurs excellents curés avec qui je corresponds. Le thermomètre de l'esprit public en cette ville est à zéro. Le commerce et les regrets que donne son anéantissement y absorbent toutes les pensées. On n'a même pas voulu y chanter le *Te Deum*. Si, contre mes vœux, vous retournez à Blois, aidez-moi à ressusciter notre culte dans ce département désolé.

Voici quelques détails sur la persécution religieuse [1]. J'en avais chargé un ecclésiastique, qui par scrupule, je pense, a toujours différé de me les donner. Ils sont encore très incomplets. Au milieu de la tempête nous étions tous incarcérés ; il ne restait personne pour prendre des notes des grandes œuvres.

Je crois vous avoir envoyé les arrêtés de Le Carpentier [2] : n'oubliez pas d'en faire usage. On pourrait y joindre plusieurs lettres infâmes, écrites par Duval, Dubignon, Sevestre [3], Chaumont et autres députés de notre département à cette époque.

1. Voir p. 97 et s.

2. Le Carpentier, on se le rappelle, avait longtemps terrorisé les départements de l'Ouest, et tout spécialement celui d'Ille-et-Vilaine. Il résidait à Saint-Malo.

3. Sevestre avait adressé à la Convention, le 5 mai 1793, conjointement avec Billaud-Varennes, un rapport violent, où il dénonçait les prêtres insermentés, et même, parmi les assermentés, ceux qui continuaient leurs fonctions sacerdotales.

Observez que, dans ces jours de terreur, les insermentés étaient réunis en grand nombre dans les mêmes maisons; qu'ils s'encourageaient et se soutenaient mutuellement. Nos pauvres curés au contraire, isolés, privés de conseils, de secours, égarés de mille manières, étaient bien autrement exposés. Aussi, de leur côté, les chutes ont été plus nombreuses.

Voici un nouveau moyen qu'on emploie pour détourner de nos curés la confiance des peuples. Des femmes gagées parcourent les paroisses, provoquent à causer les bonnes qu'elles rencontrent, leur parlent d'un ton mystérieux : « Vous ne me connaissez pas ? — Non. — Je suis la femme de M. le curé de.... — Mais je ne le croyais pas marié. — Vraiment si ; je vais le rejoindre ; j'espère que l'on me verra chez lui sans peine. » Et puis l'on part. Les bonnes gens, en conséquence, se disent : « M. le curé est marié. — Comment? — J'ai parlé à sa femme, etc. » Admirez la fécondité de ces messieurs dans leurs moyens de diffamation. « Uno avulso, non deficit alter ; » je ne dirai pas « aureus [1]. »

Adieu ; rappelez-moi au souvenir de nos dignes frères.

107. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 30 mars 1797 (an V).

Chaque jour, mon cher et respectable frère, l'on m'adresse des manuscrits ou des imprimés anonymes plus violents, plus orduriers les uns que les autres. Hier je reçus sous une enveloppe un « Extrait des Annales catholiques, » indiquant le n° 31, 15 mars 1797. Ce pamphlet, fabriqué par la rage, la mauvaise foi et l'impudeur, a pour objet ma lettre pastorale pour la paix. Je ne vous l'envoie

1. *En.*, VI, 143.

point, persuadé que vous l'avez à Paris ; mais je vous prie de le parcourir, ma lettre pastorale sous vos yeux, et de me dire si celle-ci vous paraît renfermer quelqu'un des reproches, aussi indécents que violents, qu'on lui fait [1]. Je ne cherche point à être vengé ; mais pour arrêter les effets de la calomnie, je serais aise que M. Pilat dît un mot de l'un et de l'autre écrit. Jamais, à mon gré, on ne choqua plus ouvertement la logique, la bonne foi et la charité que ne le fait ce prétendu journaliste. N'y aurait-il pas moyen de savoir son nom, ainsi que celui de mon homme « célèbre ? »

L'on m'avait dit que M. Clément, évêque de Versailles [2], avait vu à Paris le cardinal Mattei [3]; qu'il en avait été très bien accueilli, et que de nouvelles espérances de paix se montraient. J'avais en conséquence commencé une belle lettre au cardinal pacificateur; mais l'infâme article des soi-disant « Annales catholiques » et votre nouveau projet d'un concile ont encore tué mes douces espérances et arrêté ma lettre au cardinal. Dois-je la finir et vous l'adresser ? L'avez-vous vu vous-même, ce cardinal, et qu'en pensez-vous ?

A Quimper, ma chère patrie, deux prêtres ont présidé les deux grandes sections, et l'on y compte sur les meilleurs choix. Quelle différence de ce pays à celui où je suis ! Jamais la cabale des insoumis n'y a été plus active, plus calomniante, plus méprisante et plus triomphante. Mon premier vicaire, le frère de M. Lanjuinais, M. Even, le beau-frère de M. Defermon, et moi, qui tous avons touché de près à l'échafaud révolutionnaire, nous

1. On y reprochait surtout à Le Coz de manquer d'égards envers le Souverain Pontife.

2. Il venait d'être promu à ce siège, à l'âge de quatre-vingts ans.

3. L'un des négociateurs du traité de Tolentino (17 février 1797). Il mourut en 1820.

mes désignés comme des « buveurs de sang par
ellence. » Jugez de quelle manière on traite les autres,
ıvec quelles armes on travaille les esprits et les
rs !

oubliais de vous dire que le pamphlet me signale
ıme un « président de clubs révolutionnaires. » L'édi-
· de Rennes a cru devoir corriger cette calomnie ; il a
en marge : « Non ; il n'a présidé aucun club homicide ;
résidait seulement à Rennes celui des femmes. » Il y
à Rennes, jusqu'aux jours des grands crimes, une
emblée de charité composée de femmes respectables,
ıquelle j'assistais quelquefois. Et c'est un motif de me
omnier ; et cette plume journaliste n'est mue que par
harité et ne travaille que pour la religion ! « Obstu-
cite, cœli [1]. »

.dieu ; ménagez quelques petits moments pour soula-
, pour éclairer, pour fortifier votre frère qui vous
rit et vous révère de tout son cœur.

108. — A Grégoire

ds Gazier.) Rennes, 27 avril 1797 (an V).

Mon très cher et très respectable frère, l'on me mande
: vous allez bientôt jouer un nouveau rôle, et que vous
s destiné, en qualité d'ambassadeur, à voir de près
re Saint-Père. Dieu veuille que ce projet se réalise !
elque utile que vous soyez à Paris, il me semble que
ıs le seriez encore davantage à Rome.

e succès de nos insermentés dans nos assemblées pri-
ires, pour lesquelles ils ont cabalé de toutes leurs
ces, a augmenté leur audace ; et ils règnent, sinon par
time qui semble leur échapper de plus en plus, du

Jerem., II, 12.

moins par la terreur qu'ils augmentent chaque jour. Ils s'emparent des églises occupées par des prêtres assermentés, qui fuient pour ne compromettre ni leur vie ni celle des hommes honnêtes qui leur sont attachés. Par la lettre circulaire qui, dans le temps, fut dénoncée par notre vertueux et brave Lanjuinais, le gouvernement a mis au sein de la République un germe de destruction, qui se fortifie et qui pourra quelque jour produire les plus épouvantables effets. Déjà les assassinats recommencent, et nos jeunes Chouans, dont la bourse se vide, veulent retourner à la fontaine où ils l'avaient si bien remplie. Le métier de Chouan et celui de voleur se ressemblent ; or vous savez que le premier soin d'un voleur échappé de prison, c'est d'ordinaire de recommencer ses vols.

On nous parle beaucoup de paix : y croyez-vous? Si vous en avez quelque certitude, vous m'obligerez beaucoup de me le mander. Je vais reprendre mes visites dans les campagnes, non sans quelque risque pour ma vie. Il me sera bien doux de pouvoir annoncer partout une paix prochaine.

J'ai vu avec peine, au n° 22 des Annales, ce qu'on y dit du jansénisme et du quesnellisme. Hélas ! n'avons-nous pas assez d'affaires sur les bras? D'ailleurs peut-on soutenir que ces erreurs ne font rien à la foi ? J'en dis autant de la dévotion au Sacré Cœur, que l'on semble ridiculiser [1]. L'Église sans doute peut s'en passer ; mais cette dévotion n'a rien qui blesse la morale ou la doctrine catholique. Que les jésuites en soient les instituteurs et les jansénistes les détracteurs, laissons-les se disputer, et bornons-nous à tout ce qui peut accélérer en France cette paix religieuse,

1. Grégoire publia contre cette « dévotion » une brochure dont il parut, en 1807, une seconde édition sous ce titre : « Histoire critique des dévotions nouvelles au Sacré Cœur de Jésus et au Cœur de Marie. »

qui en est depuis si longtemps bannie et qui n'y fut jamais plus nécessaire à l'Église et à l'État.

Vous pourriez, mon respectable frère, vous devriez peut-être donner à ce sujet quelques conseils à notre bon Pilat. « Incedimus per ignes suppositos cineri doloso [1]. »

Un homme a dit à un de nos curés qu'on lui avait donné pour pénitence de l'assassiner. Ceci est pour vous seul.

On attribue à des insermentés les propos les plus séditieux et les plus incendiaires ; ils ne veulent désormais reconnaître les lois de l'État qu'après la décision d'un concile général. Jugez d'après cela dans quelle situation je me trouve. Adieu ; je vous souhaite santé, succès et bonheur parfait,

109. — A M. Delisle de Sales

(Bibl. de Besançon.) Rennes, 17 mai 1797 (an V).

Monsieur et cher philosophe, j'ai, il y a déjà quelque temps, reçu votre « Philosophie du bonheur. » Avant de vous en faire mes remerciements, j'ai voulu la lire : mes affaires ne me l'ont permis que depuis peu de jours.

La Révolution, qui a vieilli tant de têtes et brisé tant de plumes, n'a rien ôté aux vôtres de leur fraîcheur et de leur énergie ; et je vous en fais mon sincère compliment. Ce nouvel enfant de votre génie, quoique conçu dans les ténèbres d'un cachot, est bien brillant, bien séduisant ; et l'ombre de Robespierre n'aura pas été peu étonnée de voir sortir de sa fosse aux lions un semblable ouvrage sur le bonheur.

Mais comment, avec un si beau talent, avez-vous échappé

1. Cf. Hor., *Carm.* II, 1, *Ad Asinium Pollionem.*

.... Et incedis per ignes
Suppositos cineri doloso.

Le Coz rappelle ce texte plusieurs fois.

à la hache de nos révolutionnaires? Certes, Monsieur, vous étiez digne de servir de pendant aux Lavoisier, aux Linguet [1], aux Bailly et surtout à ce respectable Malesherbes, dont vous peignez les derniers moments d'une manière si touchante. Nos modernes Omars pouvaient-ils espérer d'établir leur système de barbarie, en laissant subsister de semblables écrivains? *Tibi gratulor; mihi gaudeo.*

Votre livre me paraît supérieurement écrit : il renferme beaucoup d'idées neuves, et surtout rendues avec une énergie et une clarté peu communes. Néanmoins, Monsieur, je vous l'avouerai, j'ai été un peu étonné de le recevoir. Ce cadeau fait à un évêque qui, quoi qu'en disent certains hommes, n'a jamais compromis la gravité de son état, m'a rappelé le propos de La Fontaine à son confesseur, qui lui parlait de réparer le mal fait par ses écrits : « Mon Père, je prépare une nouvelle édition de mes contes : ce qu'elle me produira, je vous le donnerai pour les pauvres. » C'est avec la même ingénuité que vous me proposez de faire vendre ici votre ouvrage : tant il est vrai que les hommes de génie ont comme des points de contact qu'eux seuls semblent ne point apercevoir. Moi, je vous dirais volontiers comme ce cardinal [2] à l'Arioste : « Dove diavolo, messer Ludovico, avete pigliato tante coglionerie? » Permettez-moi du moins quelques observations amicales : vous savez que je suis un Bas-Breton. J'ai tâché de sauver du naufrage ma franchise, comme vous, vous en avez sauvé votre génie.

La Philosophie du bonheur : ce titre est-il heureux?

1. Linguet, avocat et publiciste, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 27 juin 1794. — On connaît les autres victimes de la Terreur, dont Le Coz cite ici les noms.

2. Hippolyte d'Este, à qui l'Arioste dédia l'*Orlando furioso*.

est-il juste? Pour moi, philosophie est ce que dit ce mot : amour de la sagesse. Les scolastiques la définissent autrement, je le sais ; mais leur définition même ne peut convenir à votre objet.

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum [1],

nous dit le bon Horace : cette loi est-elle bien observée dans votre livre? Ne pourrait-on pas lui appliquer, à certains égards, le mot fameux :

Purpureus, late qui splendeat, unus et alter
Assuitur pannus.... [2].

Vous voulez nous donner la science, la route du bonheur. Sera-t-il nécessaire, sera-t-il même permis, pour y parvenir, d'imiter tous les écarts de votre Platon ?

Vous semblez convenir du principe : point de mœurs, point de bonheur. Mais plusieurs de vos tableaux ne doivent-ils point effaroucher les saintes mœurs? Votre premier volume surtout n'a-t-il, à cet égard, rien de contrastant avec ce que dit le mot « philosophe » à ceux qui, comme vous, ne veulent point prostituer ce mot jadis si respecté ?

Un philosophe doit écrire pour la généralité des hommes. Votre système fût-il applicable à quelques individus, combien ne laisserait-il point encore éloignée du bonheur la très grande majorité du genre humain ? C'est là, messieurs les philosophes, votre pierre de touche. Vous ne travaillez guère que pour quelques voluptueux, que pour quelques membres du troupeau d'Épicure. Le reste des hommes, vous semblez l'oublier. Notre système à nous, au contraire, je veux dire notre religion, de l'aveu même de ses plus violents détracteurs, est l'amie du

1. Horace, *Ars post.*, 23.
2. *Ibid.*, 15 et 16.

peuple, est utile, nécessaire même aux trois quarts au moins du genre humain. Quel pourrait être le cœur qui n'aimerait pas une telle philosophie du bonheur?

Pourquoi donc vous, qui avez la raison si saine et le cœur si sensible, vous qui ne cherchez qu'à améliorer le sort de vos frères, pourquoi travaillez-vous à propager parmi eux un épicurisme qui n'y existe déjà que trop, qui alimente ce luxe effréné, cette dépravation des mœurs dont l'œil d'un philosophe ne doit être qu'affligé, qu'indigné? Pourquoi tendez-vous à damner, pour ainsi dire, dès cette vie plus des trois quarts de vos frères, en leur ôtant une religion qui peut leur alléger le poids de leur existence? Pourquoi l'auteur du beau dialogue de Socrate et de Pascal flétrit-il aujourd'hui ce qu'il semblait révérer en 1770? Pourquoi ce qui, à cette époque, avait à ses yeux un caractère divin ne lui semble-t-il aujourd'hui qu'une chimère ridicule? Où sont les preuves que ce monde existe depuis quarante mille ans? Voudrait-il adopter les calculs des astrologues de Chaldée, que semble adopter le fameux auteur de la « Philosophie de l'histoire, » d'après lesquels quatre hommes auraient vécu et régné entre eux plus de quarante mille ans? *Apage deliria!* Où sont ses preuves que les ministres de notre religion n'ont enjusqu'ici qu'un christianisme voilé, et que la doctrine de l'église catholique même relativement au mariage, est contraire au bonheur des époux? Chose étonnante! une partie des choses que vous semblez exiger d'eux par un raffinement de volupté, l'Église le commandait autrefois et à certains égards le commande ou du moins le conseille encore aujourd'hui, mais par des motifs bien différents.

Mon cher philosophe, je vous estime, je vous aime; et c'est pour cela que ce reste de philosophisme en vous m'afflige profondément. Dois-je vous croire indifférent

sur la religion? Mais vous-même l'avez dit : « L'indifférence est la religion de celui qui n'en a point : elle est le premier signe d'incrédulité dans un homme sans mœurs, et le dernier degré de la dépravation dans un homme à système (*Philosophie de la nat.*, t. III). « L'indifférence considérée dans les arts mène à la barbarie ; dans la religion elle conduit à l'athéisme » (*ibid.*). « Parmi les cultes divers répandus sur la terre, il en est un qui est l'ouvrage du ciel même » (*ibid.*). Si la religion catholique n'est pas ce culte divin, où est-il? Enfin, vous dirai-je avec Rousseau : « Philosophe, tes lois morales sont belles; mais montre-m'en, de grâce, la sanction. Cesse un moment de battre la campagne, et dis-moi nettement ce que tu mets à la place du pont Serrho [1]. » Mon bon ami, permettez-moi ce titre, tout votre système ne me paraît tendre qu'à renouveler ce cri révolutionnaire : L'homme ne doit être gouverné que par la seule et simple raison. Cela pouvait être dit, il y a dix ans. Mais depuis le terrible essai que Dieu a voulu que la France en fît; depuis le grand bonheur que nous avons goûté sous la direction de la déesse de la Raison, en vérité, est-il digne de l'auteur de « l'Histoire des hommes [2] » de vouloir soutenir ou propager un pareil culte? Est-il digne de vous de paraître placer au-dessus de Celui qui seul a vraiment éclairé l'univers un Socrate, accusé d'inconstance par son premier disciple, d'avarice par Cicéron, de friponnerie et d'adultère par d'autres; un Socrate, fortement soupçonné d'un amour infâme, évidemment convaincu d'idolâtrie dans ses derniers moments? un Platon, accusé de larcin par Aulu-Gelle, et d'un amour criminel pour Agathon, à

1. Pont qui, selon des légendes arabes, doit être franchi par les âmes, après la mort.

2. Cet ouvrage se compose de cinquante-deux volumes in-12, dont quarante-deux sont de Delisle de Sales.

la louange duquel il composa des vers que peut-être vous connaissez ; un Platon qui bannit de la société la tempérance et la chasteté, qui favorise la prostitution, et qui propose les spectacles les plus honteux ? un Marc-Aurèle, qui eut de grandes vertus, à la vérité, mais qui ne toléra pas seulement les affreux désordres de sa femme, qui encore combla de biens les favoris de cette épouse criminelle, qui fit bâtir une ville en son honneur ; qui, en associant à l'empire Lucius Verus, et plus encore en élevant au consulat et en décorant du titre d'Auguste ce Commode, déjà un monstre de scélératesse à l'âge de quinze ans, sembla regretter le bien qu'il avait fait à l'humanité ?

Je vous le dis, avec la conviction d'un homme qui a pesé, qui a comparé les moralistes et leurs morales, il y a dans une page de l'Évangile, dans la plus courte des Épîtres canoniques, plus de vraie morale, plus de conseils sages, plus de moyens de rendre les hommes heureux, que dans tous ces philosophes que vous mettez en scène, quoique vous leur prêtiez toute la profondeur de vos méditations, tout l'éclat de votre style enchanteur.

Permettez-moi donc de vous le dire, relisez les preuves fondamentales de notre religion. Vous semblez, quelque part, avouer que vous ne les avez point étudiées. Votre raison est maintenant dans toute sa force, vos passions que, d'après vos écrits, l'on croirait avoir été fougueuses, doivent être calmes ou près de le devenir : quel beau moment pour examiner la question la plus importante pour tout homme qui ne veut point mettre aux bornes de cette courte et malheureuse vie la terrible inscription de Dante :

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate [1].

Deux hommes dignes de vous être cités, MM. Marmontel

1. *Inf.*, canto III, v. 9.

et La Harpe, semblent avoir ouvert les yeux à la grande lumière, sortie de notre tourbillon révolutionnaire ; ils sont devenus les défenseurs de notre religion et de notre culte. Qu'il serait doux pour moi de pouvoir donner aussi ce titre à mon respectable ami ! La gloire même ne vous fuirait point dans cette nouvelle carrière. De tous les ouvrages de l'immortel Pascal, quel est celui que l'on cite le plus, qui survit à toutes les révolutions de la société, du goût et des sciences ? Ne sont-ce point ses Pensées ? Je les ai relues trois ou quatre fois dans mon cachot, et je me suis dit quelquefois en gémissant :

....Pendent opera interrupta, minæque [1]

Hélas ! quelle main remplira ces lacunes ? Quel génie sera digne d'achever ce que le génie de Pascal a commencé d'une manière si sublime ? Vous vous présentiez à mon idée : mais viviez-vous encore ? Vos talents et la fureur de nos ennemis m'en faisaient douter. La Providence vous a conservé : payez-lui le tribut de votre gratitude. Employez, à la faire mieux connaître, adorer et aimer, ces jours qu'elle vous accorde ; reprenez la plume de Pascal ; développez ce germe de grandes idées jeté dans son « Entretien avec Socrate. » Du moins, comme le célèbre Lyttleton [2], prouvez par quelque écrit vigoureux que le culte proscrit par nos Phalaris vient de Dieu et qu'il y ramène sans cesse ; et achevez cet édifice, supérieur à la raison, dont Pascal jette les fondements dans cet entretien. A cette condition, je vous pardonne vos violentes tirades contre le clergé constitutionnel, insérées dans votre « République. »

1. Virg., *En.*, IV, 88.
2. Georges Lyttleton, auteur de *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul.* Né en 1709, mort en 1773.

Voilà, mon cher philosophe, une lettre bien longue; permettez-moi cependant d'y ajouter un mot. Savez-vous ce qui m'a fait le plus de plaisir dans votre livre ? Ce sont les détails sur votre captivité ; c'est surtout ce touchant et sublime courage de Mme Delisle et de sa digne amie. Voilà des traits qui valent mieux que des traités entiers. Comme homme, comme tenant à l'humanité, je remercie ces deux dames de l'avoir ainsi honorée, dans ces jours mêmes où tant de monstres la dégradaient. Voulez-vous bien leur présenter mes sincères hommages?

110. — A LANJUINAIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 18 mai 1797 (an V).

Notre cher et respectable représentant, l'on m'assure que vous allez nous revenir [1]. Comme particulier, je m'en réjouis ; comme citoyen et aimant ma patrie, j'en suis affligé. Qui remplira au corps législatif ce vide que vous y allez laisser? Je crains qu'il n'en soit de vous comme de Brutus dans la fameuse procession ; que votre absence dans la législature ne soit encore plus remarquable que n'y était votre présence. Mais vous, qui avez voulu nous donner de sages lois, vous nous donnez aussi l'exemple d'y obéir. Ce trait, en ajoutant à votre éloge, ajoutera aussi aux regrets des vrais patriotes de n'être plus représentés par vous.

Pourriez-vous m'apporter de Paris les Actes du synode de Pistoie [2] en deux volumes, la réfutation d'Helvétius

1. Lanjuinais fut désigné par le sort comme membre sortant du conseil des Anciens, qui devait se renouveler par tiers tous les ans. Il ne fut pas réélu, bien que, l'année précédente, soixante-treize départements l'eussent choisi pour faire partie de ce conseil, dont il fut secrétaire. Il ne reparut dans les assemblées qu'en 1800, en qualité de sénateur.

2. Dans sa bulle « Auctorem fidei » (1794), Pie VI en condamna quatre-vingt-cinq propositions, dont sept comme hérétiques.

par La Harpe, et quelques autres écrits du temps, s'il en est qui me conviennent ? Ma pauvre bourse peut encore fournir pour ces objets une vingtaine de francs.

La paix n'est point aussi avancée ici qu'elle le paraît à Paris. Puisse votre présence ouvrir quelques yeux, et surtout défieller quelques cœurs !

Les numéros 24 et 26 des Annales de la religion ne me sont point parvenus. Si vous avez occasion de voir Rebour avant votre départ, je vous prie de les lui demander. L'inexactitude de ses envois dégoûte ici beaucoup de personnes. Adieu ; mon cœur vole au-devant de vous, et vous répète tous les sentiments d'estime, de vénération, de reconnaissance et d'amitié qui vous sont dus.

III. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 19 mai 1797 (an V).

Je vous ai déjà répondu relativement à M. Macé, ancien curé de Ménars [1]. Il a depuis longtemps pris l'administration de Paimpont [2], sa paroisse natale, où il fait beaucoup de bien, et où, vivant au sein de sa famille, il se trouve aussi mieux que partout ailleurs. Certes, je ne l'inviterai point à quitter ce poste pour retourner chez vous. Aussi bien, mon invitation serait vaine : il a du pain assuré chez lui ; il ne serait pas si assuré d'en trouver ailleurs. Peut-être ignorez-vous que, depuis huit mois, on ne nous a rien payé, et que la plupart de nos prêtres meurent de faim. Cette conduite du gouvernement à notre égard est horrible. Tandis qu'on laissera dans cet état désespérant les pensionnaires et les rentiers, je croirai faiblement au maintien de la paix. Aussi, pour la troubler, emploie-

1. Paroisse du diocèse de Blois.
2. Paroisse importante du diocèse de Rennes.

t-on ici les moyens les plus perfides et les bruits les plus absurdes ; et, plus les choses qu'on débite sont bêtes, plus la sotte crédulité du peuple s'y prête. On lui dirait que l'assemblée nationale a été escamotée par un jongleur aristocrate, qu'il le croirait. Je vous l'ai dit, je vous le répète, votre Directoire ne veut pas la paix dans l'intérieur. Quand on ne veut pas que sa maison soit incendiée, amasse-t-on autour d'elle les matières les plus inflammables? Encourage-t-on à en approcher, avec des torches, ceux qui sont évidemment décidés à y mettre le feu?

Des prêtres insermentés, insoumis, rétractés, portent l'audace jusqu'à s'emparer des clefs des églises confiées à des assermentés, jusqu'à menacer les peuples qui s'y rendent en foule et paisiblement, jusqu'à.... Messieurs les législateurs, vous vous faites bien payer; vous vivez dans l'antique aisance; vous êtes comblés d'honneurs; vous êtes les dieux de la France; et nous, qu'on nous vexe, qu'on nous foule, qu'on nous écrase, que vous importe? L'idée même de nos maux n'approche point de vous. Mais gare le réveil! Quand nous serons tous dévorés, ce qui vraisemblablement ne tardera guère, on voudra aussi goûter de votre sang; on en sera plus friand encore que du nôtre.

Un cultivateur honnête et point sot est entré comme j'écrivais ceci; il m'a assuré que dans son pays, pas loin de chez lui, un homme se disant prêtre, mais ne l'étant point, assemble le monde dans une grange, feint de lui dire la messe, et l'endoctrine d'une manière très alarmante pour la tranquillité publique. Combien d'autres ferments de discorde sont jetés ou entretenus dans ces malheureuses contrées! Et l'on croit qu'il ne s'y fera point quelque nouvelle et terrible explosion!

Je suis fâché, mon très cher frère, que votre ambas-

sade ne soit qu'une idée de quelques amis du bien public : elle eût pu produire de très heureux effets.

Voilà la paix avec notre Saint-Père assurée : ne pourrait-on pas enfin lui ouvrir les yeux sur les maux qu'en son nom on fait à l'Église? Une lettre bien mesurée, écrite au nom des évêques, ne ferait-elle point un bon effet? Faisons tout ce que la prudence chrétienne nous commande ou nous permet; et si le ciel persiste à nous refuser la paix que nous demandons, disons-lui comme le prophète : « Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam [1]. »

J'ai lu avec intérêt la lettre de M. Seguin [2], qui m'a été adressée par la poste : qu'il me paraît un honnête homme! Puisse-t-il obtenir l'objet de ses vœux! J'ai souvent eu la même idée; mais le temps de l'exécuter m'a toujours paru inopportun. Espérez-vous quelque succès de cette démarche? M. Séguin est-il à Paris? Si vous le voyez, je vous prie de lui marquer mes sentiments d'estime pour lui, et de crainte qu'avec la plus belle âme du monde, avec les plus évangéliques intentions, il n'ait fait qu'augmenter ses chagrins et les nôtres.

Le concile, je vous avoue que je m'en occupe peu. Nous sommes, mes voisins et moi, dans la misère; et nos pauvres nous ôtent encore le peu que nous avons. Comment voulez-vous que nous fassions ce voyage; que nous vivions pendant les jours du concile? Et nos décisions, fussent-elles toutes dictées par le Saint-Esprit, quel cas nos malveillants et nos égarés en feront-ils? Ah! ce serait tout autrement si, les deux clergés réunis, on s'assemblait pour aviser aux moyens de réparer nos maux et de tirer le plus grand parti de cette résolution. Oh! quel bien alors on aurait lieu d'en espérer! Cependant, je serai à

1. *III. Reg.*, XIX, 4.
2. Cf. *Annales*, t. V, p. 239.

vos ordres; j'irai à pied, si je n'ai point de quoi payer un cheval; je vivrai si petitement que ma bourse, toute chétive qu'elle est, y pourra suffire; et je vous aiderai de tous mes vœux, ne pouvant mieux faire.

Depuis plus d'un mois, on ne cesse de débiter au crédule peuple que notre église va être vendue; qu'elle est vendue; que nous sommes absolument sans église, etc. Cela est répandu et affirmé dans les faubourgs, dans les campagnes, avec une impudeur difficile à concevoir. Aujourd'hui, on débite que Buonaparte est mort; on le soutiendra envers et contre tous. Ces deux bruits réunis feront un effet merveilleux, surtout dans les campagnes. Quel peut être l'objet de pareilles manœuvres? On le devine aisément.

Si vous avez un moment, je vous prie de parcourir la lettre ci-jointe, et, si vous le jugez à propos, de la faire passer à son adresse.

Le citoyen Farcot ou Jarcot est celui que vous aviez adressé à M. l'évêque de Rouen, qui me l'a adressé, et dont j'ai reçu une très belle lettre depuis son retour à Paris. Si vous connaissez sa demeure, veuillez bien lui faire parvenir cette réponse. Il m'a paru fort instruit et ami chaud de la religion. Peut-être est-il de votre « Société christianophilosophe [1]. »

Je suis honteux de vous écrire si longuement; mais vous êtes indulgent, et vous m'excuserez en considération des sentiments sincères, respectueux et inviolables avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur et frère.

1. Cf. *Annales*, t. IV, p. 566: t. VI, p. 17.

112. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 16 juin 1797 (an V).

Mon très cher et très respectable frère, je viens de recevoir, dans le n° 6 des Annales [1], votre annonce officielle d'un concile pour le 1er août. Dieu veuille seconder votre zèle et vos pieuses vues! Mais que ce terme si rapproché m'effraie! Et que de motifs me semblaient devoir le reculer encore! Nous n'avons point la paix générale : l'aurons-nous cette année? Voici la saison où nous commençons de visiter nos diocèses; je viens de faire dans le mien une course de trois semaines. Bon Dieu! que de maux j'y trouve à réparer, que de bien à y faire! Entre trois grandes paroisses j'ai passé près de quinze jours, étant à l'église depuis quatre heures du matin jusqu'à deux et trois de l'après-midi, et depuis quatre jusqu'à dix et onze heures du soir; encore n'ai-je pu répondre aux désirs de tous.

J'ai vu de ces communes qui, seules au milieu de paroisses égarées et devenues leurs ennemies mortelles, ont, comme le roc au milieu des flots, résisté à toutes les attaques qu'on leur a portées. Deux ou trois cents hommes au plus, accourus des champs, défendus par de tristes murs de cimetière flanqués de quelques planches mal agencées, ont tenu tête pendant près d'un an à quatre et cinq mille Chouans, qui s'avançaient contre eux en brûlant, en égorgeant tout ce qu'ils rencontraient dans les champs voisins. J'ai vu l'endroit où le père et ses deux fils, menant leur charrue, ont été « saignés » sur les sillons qu'ils traçaient. J'ai vu des hommes qui ont eu dans la gorge l'horrible couteau, et qui, laissés pour morts,

1. *Annales*, t. V, p. 144 (numéro du 10 juin 1797).

ont dû la vie à leurs chemises collées par le sang contre leurs plaies. On ne peut faire dans ces pays un pas sans rencontrer des traces d'une férocité inouïe, des monuments d'un courage sublime, des preuves, des miracles d'une Providence conservatrice.

Ces hommes qui ont si longtemps bravé les fatigues, la faim, le feu, le fer, la rage d'ennemis atroces, ces hommes si simples en apparence, mais si généreux, si intéressants pour un cœur sensible, je les ai vus accourir dans leurs temples, dont toutes les vitres sont criblées par des milliers de balles ennemies; je les ai vus se précipiter dans mes bras, arroser mon visage de leurs douces larmes, recueillir les miennes avec une sensibilité qui ajoutait encore à celle que j'éprouvais. Je les ai vus se presser autour des tribunaux sacrés, en sortir pleins d'une sainte joie, se présenter avec une modestie angélique pour recevoir le pain céleste; enfin, ce qui ferait fondre en larmes le cœur le plus apathique, je les ai vus, je les ai entendus lever ensemble leurs mains au ciel, conjurer le Dieu des miséricordes de pardonner à leurs ennemis, à leurs bourreaux, comme à eux-mêmes, et de répandre sur eux, sur leurs voisins, l'esprit de paix, de concorde et d'union fraternelle. Et, vous le dirai-je, dans le même temps, des hommes qui se disent ministres de Jésus-Christ défendaient à leurs malheureux affidés, sous peine de damnation, de prendre aucune part à ces assemblées évangéliques, dignes des premiers jours du christianisme!

Une commune, la plus étonnante peut-être par sa fidélité, son courage, son intrépidité, et par le bonheur qu'elle a eu de sauver presque tous ses enfants des mille morts qui les ont menacés, m'a donné le spectacle le plus ravissant. Hommes, femmes, pères, mères, enfants, magistrats, juge de paix, tous, dès qu'ils en ont vu éclore

l'occasion, ont recherché les sacrements de l'Église avec un empressement si naturel, le dirai-je? avec une émulation si touchante, si sublime, que j'aurais volontiers donné mille vies pour satisfaire à leur sainte avidité. Et tous, après les avoir reçus, ils paraissaient si contents, si joyeux, que toutes les tristes idées de leur danger et de leurs maux précédents semblaient totalement anéanties dans leur esprit et dans leur cœur. O vous qui calomniez notre sainte, notre bienfaisante religion, que ne puis-je vous rendre témoins de semblables spectacles! Ou vous êtes les plus violents ennemis de l'humanité, ou vous vous écrieriez avec nous : Certes, voilà la religion la plus amie des hommes. Non, il n'est rien sur la terre qui puisse remplacer sa toute-puissante influence sur leur bonheur. Malheur mille fois à l'homme atroce qui voudrait employer son pouvoir, son crédit ou ses talents pour ôter à la malheureuse humanité cette douce, cette incomparable consolatrice!

Cependant le philosophisme a répandu jusque dans nos campagnes des germes de stérilité et de mort. J'y ai rencontré ce goût pervers, cette précaution abominable qui ne tue point les hommes, mais qui les empêche de naître. Malheur à la société, si les infâmes prédicateurs de cette cruelle et détestable doctrine ne sont promptement réprimés!

Je ne voulais vous écrire que quelques lignes, et me voilà à ma cinquième page; pardonnez, mon cher frère, à l'effusion de mon cœur qui cause celle de ma plume, et souffrez encore un mot. Laissez aux paroisses leurs presbytères : elles y sont singulièrement attachées. D'ailleurs, ce sont leurs propriétés, et la manière dont on s'y est pris pour les en dépouiller en beaucoup d'endroits est révoltante. Jugez-en par ce trait. Une petite commune réclama

auprès du département la conservation de son presbytère. La réclamation fut signée de tous les municipaux ; cependant, l'agent se rendit à Rennes, demanda qu'on mît en vente le presbytère. On lui objecta la réclamation souscrite de lui : il insista en disant que ce presbytère devenait inutile ; que désormais on ne voulait plus de prêtre dans cette commune, etc. Le département qui, sur de semblables réclamations, a conservé beaucoup de presbytères, céda aux instances insidieuses de l'agent, qui est ainsi devenu acquéreur du presbytère qu'il feignait de réclamer avec tous ses commettants, qui, aujourd'hui, sont furieux et veulent faire un procès à celui qui a si indignement trahi leur confiance. Ce même homme, avec quelques parents, s'oppose opiniâtrément à ce que cette pauvre paroisse ait un prêtre, qu'elle me demande depuis trois mois avec des instances auxquelles je ne puis céder, par la crainte de quelque accident ménagé par le parti opposant, pour avoir occasion de nous calomnier. Communiquez cette anecdote au comité chargé de revoir la loi sur les presbytères.

Je reçois d'Évreux le « Petit Journal du bon sens. » Voulez-vous me faire le plaisir de payer pour moi un écu de trois francs à M. Rebour pour quatre mois d'abonnement ?

Adieu ; pardonnez la longueur de cette lettre, que vous aurez de la peine à lire, tant je l'écris précipitamment. Je vous salue et vous embrasse tous [1] d'un cœur qui vous est tout dévoué.

1. Grégoire et les autres « Réunis ».

113. — AUX ÉVÊQUES RÉUNIS

(Fonds Gazier. Rennes, 19 juin 1797 (an V).

Chers et vénérables frères, votre lettre circulaire en date du 6 juin [1] m'est parvenue il y a deux jours. Depuis ce moment je n'ai cessé de la méditer, et mes réflexions ne font qu'augmenter mes inquiétudes. Que ne puis-je partager la confiance qui vous anime? Mais, hélas! je crains qu'à force de voir les choses en grand, vous ne les ayez point vues sous tous leurs rapports essentiels.

Vous voulez, Messieurs, que j'invite les églises de mon arrondissement à élire des députés pour le concile, dont vous indiquez l'ouverture au 15 août prochain. Malgré mes sinistres présages, j'ai déjà commencé d'entrer dans vos vues à cet égard; et peut-être me feriez-vous un mérite de cette docilité, si vous saviez combien j'ai de motifs d'en agir autrement.

Du moins, soulagez-moi par le prompt envoi de votre circulaire détaillée. Peut-être lèvera-t-elle une partie des difficultés qui nous gênent.

Comment devons-nous, dans cette délicate conjoncture, en agir avec nos dissidents? Si nous les invitons à concourir avec nous à l'élection des députés, ils se moqueront de notre invitation. Si nous ne les y invitons pas, nous paraîtrons consommer l'acte du schisme. Ils crieront que nous formons évidemment une église isolée, et les perfides échos ne leur manqueront pas.

Êtes-vous assurés d'avoir dans votre assemblée quelques évêques étrangers? Ce serait un grand, peut-être même le seul moyen sûr de conciliation. Si je n'y comptais, je vous dirais aujourd'hui, comme l'année dernière : Votre

1. La lettre d'indiction du concile national.

concile produira plus de mal que de bien. Qu'avons-nous besoin de nous réunir pour manifester nos sentiments? Ils sont déjà bien connus des hommes de bonne foi, et les autres, quelle impression leur fera l'autorité d'un concile tenu par nous seuls ? Prenez garde que ce moyen, au lieu d'abattre le mur de division, ne tende à le grossir et à le fortifier.

Comment les églises veuves s'y prendront-elles pour nommer leurs députés? Les curés, dans ces jours encore critiques, voudront-ils, pourront-ils quitter leurs troupeaux ? Leur réunion fût-elle possible, même facile, les autorités civiles n'en prendront-elles point de l'ombrage?

Ne jugez pas de nos positions par les vôtres. Si la tempête ne bouleverse plus notre océan, les flots y grondent encore d'une manière terrible. Les émigrés, les déportés, les recélés [1], nos ennemis sous mille couleurs diverses, y reparaissent chaque jour ; ils ont tous juré notre perte, et ce serment-là, ils sont loin de le rétracter.

Votre assemblée durera-t-elle longtemps? Nos églises ont un grand besoin de nous. D ailleurs ruinés, sans ressources, comment ferons-nous ce long voyage? Comment nous entretiendrons-nous durant le concile?

Surtout écartons scrupuleusement jusqu'à l'ombre du jansénisme : déjà on en accuse quelques-uns de nous, et, dans ce moment, tout devient une arme terrible dans la main de nos adversaires.

Évitons même les innovations, bonnes en elles-mêmes, mais qui prêteraient à la malignité aux aguets.

Pardonnez, mes vénérables frères, ces réflexions. Vous les croirez peut-être d'un homme timide; du moins cet homme n'est point peureux. Comme vous, il bravera volon-

1. C'est-à-dire les insermentés cachés dans les paroisses, où ils exerçaient leurs fonctions en secret.

tiers tout, hors le reproche fondé d'avoir creusé les plaies de notre église au lieu de les cicatriser. *Bonum bene*, voilà ma devise. Au nom de Jésus-Christ, que quelqu'un d'entre vous me fasse la charité de m'écrire sur ces objets.

Agréez les sentiments sincères et respectueux de votre frère en Jésus-Christ.

114. — [AUX PRÊTRES DU DIOCÈSE]

(Arch. nat., F⁷ 7270.) Rennes, 5 juillet 1797.

Nos très chers frères, comme nous, vous connaissez les maux qui affligent l'Église de France, et sans doute, comme nous aussi, vous désirez que l'on se hâte d'y remédier. La tenue d'un concile en paraît le moyen le plus efficace : il fut employé par les apôtres eux-mêmes ; et le concile de Jérusalem, tenu en 51, étouffa le différend qui parut inquiéter l'Église naissante. Nos frères les évêques réunis à Paris, et à qui déjà notre sainte religion a de si grandes et de si nombreuses obligations, désirent que nous recourions aussi à ce précieux remède, comme vous le verrez par leur lettre circulaire ci-jointe. Nous nous rendons volontiers à leurs désirs, parce qu'il nous paraît conforme à l'esprit de l'Église et aux vœux de tous les vrais amis de la paix évangélique.

Mais les évêques ne doivent point seuls assister à ce concile, convoqué à Paris pour les premiers jours d'août prochain : il convient et l'on désire que le clergé du second ordre de chaque diocèse y envoie aussi un député.

La meilleure manière d'élire entre vous ce député serait de vous réunir tous en synode. Mais le temps et les circonstances ne permettent point actuellement cette réunion générale. Il suffira donc, pour cette fois, que vous vous rendiez, avec les autres curés, vicaires, et tout ministre quelconque du culte catholique, dans votre arron-

dissement, chez le citoyen.... Le mardi 18 de ce mois-là, immédiatement après une messe du Saint-Esprit, vous vous réunirez, et vous donnerez séparément votre suffrage à l'ecclésiastique du diocèse que vous jugerez le plus propre à vous représenter dans le futur concile. Il sera tenu des divers suffrages un procès-verbal qui, signé de vous tous et cacheté, sera, le 26 de ce mois, porté à Rennes par l'un d'entre vous, lequel, avec les envoyés des autres arrondissements, assistera à l'ouverture et au dépouillement de tous les procès-verbaux semblables et à la nomination définitive de votre député.

En donnant lecture de cette lettre à vos paroissiens, vous les exhorterez à se joindre à nous par leurs prières, leurs jeûnes et leurs autres bonnes œuvres, pour conjurer le Seigneur de répandre sur cette importante assemblée ses saintes bénédictions. Dans cette même vue, depuis le 1er août jusqu'à la fin du concile, tous les prêtres du diocèse diront à la messe la collecte « de Spiritu sancto. »

Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient avec vous.

115. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 6 juillet 1797 (an V).

Mon très cher et très respectable frère, ma dernière lettre vous annonçait mes inquiétudes sur la tenue prochaine d'un concile; votre silence les a augmentées, et des lettres de Paris viennent d'y mettre le comble. On m'assure que vous n'avez point prévenu le Directoire, de cette future assemblée; que vous ne l'avez pas même sondé sur cet objet.

Des politiques de ce pays-ci vont jusqu'à dire qu'à peine serons-nous rendus à Paris, que nous recevrons l'ordre d'en sortir. Si cette tyrannie n'est plus présumable,

elle est encore possible, et des évêques qui quittent leurs diocèses dans ces moments où leur présence y est plus utile que jamais, qui se voient obligés de vendre quelques débris de leurs meubles échappés aux comités pillards, pour fournir aux frais d'un long voyage et d'un séjour dispendieux loin de chez eux, voudraient du moins être assurés que tous ces sacrifices ne seront point inutiles, ne se réduiront point à faire rire à nos dépens nos ennemis nombreux et acharnés.

Je demandais l'avis de vous tous sur un autre objet qui me semble mériter une grande attention, et sur lequel, consulté chaque jour, je ne sais guère que répondre : inviterons-nous au concile les dissidents ? et comment nous y devons-nous prendre? Je suis touché que vous n'ayez pas songé à résoudre cet effrayant problème. Enfin faut-il que chacun de nous fasse porter à Paris crosse, mitre, et toute sa chapelle? Ces détails peuvent vous paraître minutieux ; mais supposez-vous à cent cinquante lieues de Paris, et jugez alors de ces misérables questions.

Ce qui vous est arrivé à Mer [1] vient, à peu de chose près, de m'arriver dimanche dernier. J'exerçais mes fonctions à six lieues d'ici. Comme dans les paroisses voisines desservies par des insermentés on sonnait les cloches, les patriotes de notre lieu d'assemblée crurent pouvoir les imiter. Comme l'église pouvait à peine contenir la moitié des fidèles, ils demandèrent qu'on portât le saint Sacrement autour de l'église, dans le cimetière qui y est contigu, et dans lequel les cérémonies religieuses pour les sépultures se pratiquent depuis longtemps. Je me rendis aux vœux des citoyens, sans les approuver ni les improuver. La cérémonie fut paisible,

1. Chef-lieu de canton de Loir-et-Cher.

pieuse, édifiante; des larmes précieuses coulèrent, et les miennes n'en furent pas les moins abondantes; une douce joie brillait sur tous les visages, et les bons citoyens se retiraient chez eux en bénissant le ciel de leur avoir accordé un spectacle si attendrissant.... *Interim*, l'agent brochait une longue et verbeuse dénonciation contre moi, contre les prêtres qui m'accompagnaient, contre les fidèles qui avaient assisté à cette fête angélique. Il la porte au juge de paix, qui en parle au commissaire du pouvoir exécutif. Celui-ci répond : « C'est une infamie; cet agent, contre mon gré, a déjà accordé aux insoumis ce dont il fait aujourd'hui un crime aux patriotes; pourquoi cette double mesure ? » Le juge de paix consulte le département, qui répond comme le commissaire. Seulement il ajoute que, peu de jours auparavant, cet agent chatouilleux lui avait présenté une pétition, signée de lui-même, pour demander pour des insoumis ce qu'il blâmait si hautement dans des assermentés. Tout paraît donc en rester là; et la malveillance de cet agent, jadis terroriste furieux, aujourd'hui déhonté Chouan, ajoutera encore à la satisfaction de nos républicains. Adieu; je vous salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

116. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 30 juillet 1797 (an V).

Monsieur et respectable frère, malgré mes inquiétudes, tant de la part du gouvernement que de celle des dissidents, je partirai pour Paris mercredi prochain, 3 août, et je compte y être samedi soir. M. l'évêque de Versailles m'a fait entendre qu'on nous prépare des logements : cela m'a empêché de m'en assurer d'un ; mais je ne reçois point de certitude sur cet objet. J'ignore dans quelle rue et à quel numéro nous pourrions être logés, M. l'évêque

de Saint-Brieuc [1], M. Lanjuinais et moi, qui partons ensemble et qui désirons ne nous pas séparer à Paris. Rendez-nous le service d'écrire ou de faire écrire un billet, qui sera adressé à l'endroit où descend la diligence de Bretagne, et qui nous indique dans quel endroit nous pourrons passer du moins la première nuit. Nous ne demandons pas un logement gratuit, mais nous en désirons un qui ne soit point cher : vous en devinez la raison. Nous serions également bien aises de n'être pas loin du lieu de notre assemblée, si toutefois elle a lieu. Deux lettres écrites de Paris me donnent à cet égard de cruelles inquiétudes. Cependant je ne puis croire que vous nous exposiez à faire un si long voyage, sans être assurés que le concile ne sera point empêché par le Directoire.

La diligence de Rennes descend à Paris rue des Victoires.

Je vous réitère de tout mon cœur les sentiments du respectueux et affectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

117. — AU MINISTRE DE LA POLICE

(Arch. nat.) Paris, 12 fructidor an V (29 août 1797).

Citoyen ministre [2], les citoyens qui composent le concile national [3] avaient le désir et l'intention de vous présenter eux-mêmes leur lettre imprimée ci-incluse. On leur a fait entendre que, dans les circonstances actuelles, leur députation pourrait n'être pas de votre goût. Ils sacrifient donc à cette appréhension le plaisir de vous assurer de vive voix de leur attachement inviolable au gouvernement, et de leur respect particulier pour votre personne. Mais ils

1. Jacob.
2. Sotin.
3. Il était ouvert depuis le 28 thermidor (15 août). Le Coz en fut élu président.

vous prient d'accepter et de parcourir cette invitation qu'ils adressent aux prêtres dissidents [1], afin que par vous-même vous puissiez juger des sentiments de paix et de bien public qui nous animent tous. Agréez, citoyen ministre, mon salut fraternel et respectueux.

118. — AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ANCIENS

(Fonds Gazier.) Paris, 25 fructidor an V (11 septembre 1797).

Citoyen président, des citoyens, réunis à Paris sous l'égide de la loi, ont cru devoir rendre publique la déclaration [2] que j'ai l'honneur de vous adresser. Ils vous prient d'en donner connaissance au Conseil : il y verra des principes qu'il professe lui-même. Plût au ciel que, dès le commencement de notre Révolution, ces principes eussent été mieux connus, et surtout plus généralement pratiqués ! Que de crimes et de malheurs ils auraient épargnés à notre patrie !

L'aréopage de la Grèce regardait la religion comme l'un des plus grands moyens d'assurer la stabilité des gouvernements et le bonheur des peuples : l'aréopage de la France a, pour adopter cette sage politique, un motif plus pressant encore. Ce ne sera donc pas sans quelque intérêt qu'il verra nos efforts concourir avec ses vues sublimes.

1. « Lettre des évêques et prêtres assemblés à Paris en concile national, à leurs frères les évêques et prêtres résidant en France » (in-8 de 15 p.). Cet imprimé était accompagné de la lettre suivante : « Paris, 29 août 1797 (12 fructidor an V). Cher et vénérable frère en Jésus-Christ. J'ai l'honneur de vous transmettre un décret de notre concile national qui vous concerne. Vous y verrez, ainsi que dans les autres pièces ci-jointes, quels sont les sentiments qui nous animent, et combien est ardent notre désir de vous voir au milieu de nous pour travailler de concert à la gloire de Dieu, au rétablissement parfait de sa religion sainte, au salut et au bonheur de tous nos concitoyens. Agréez, cher et vénérable frère, le salut sincère et respectueux de votre frère en Jésus-Christ. »

2. « Instruction du concile national sur le serment décrété le 19 fructidor an V », suivie d'un décret rendu le 8 septembre (cf. *Annales*, t. V, p. 476 ; numéro du 16 septembre).

Agréez, citoyen président, le témoignage sincère de ma respectueuse fraternité [1].

119. — A M. DE LORRY [2]

(Fonds Gazier.) [Paris,] 6 octobre 1797.

Monsieur l'évêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, les évêques et les prêtres qui composent le concile national ne soupirent qu'après une paix et une concorde évangéliques. On leur assure que tels sont aussi vos sentiments ; c'est donc avec une douce confiance qu'ils vous adressent le décret de pacification ci-joint. Puisse-t-il vous porter à une démarche qui ferait la joie de tous les vrais amis que la religion catholique compte encore en France !

Vous le voyez, Monsieur, jamais les circonstances ne commandèrent plus impérieusement aux ministres de Jésus-Christ de se réunir. Qu'il serait beau, aux yeux des hommes et des anges, de les voir enfin sacrifier réciproquement toutes leurs prétentions personnelles, et travailler de concert et avec une sainte émulation à repousser les efforts audacieux d'un philosophisme impie, qui ne se flatte de rien moins que de substituer ses momeries dégoûtantes et sacrilèges aux augustes et consolantes cérémonies du catholicisme. Nous ne cessons d'y opposer le courage et la prudence que nous commande l'Évangile. Mais que la victoire nous paraîtrait plus assurée, si des frères, que nous aimons et à qui nous tendons bien sincèrement les bras, voulaient aussi y concourir avec nous ! J'ai l'honneur d'être avec des sentiments respectueux et fraternels, etc. [3].

1. Le Coz signe « Évêque de Rennes, membre de la Législative de 1792. »
2. M. de Lorry, évêque légitime d'Angers, donna sa démission à l'époque du concordat. Il fut alors nommé évêque de la Rochelle.
3. Voici quelle fut la réponse de l'évêque d'Angers : « Paris, le 7 octobre

120. — AUX CURÉS DE PARIS

(Fonds Gazier.) Paris, le 28 octobre 1797 (7 brumaire an VI).

Notre très cher frère en Jésus-Christ, comme à nous la nouvelle de la paix [1] vous est parvenue, et sans doute, comme nous, vous bénissez le Seigneur de ce nouveau gage de sa bonté paternelle. Venez donc joindre vos cœurs à nos cœurs, et vos voix aux nôtres pour lui en témoigner de concert notre profonde et religieuse gratitude.

La voix du Dieu de paix a été entendue de deux nations ennemies. Elle le sera aussi sans doute des ministres de son sanctuaire. Venez donc, notre très cher frère, venez, accompagné des fidèles de votre paroisse, chanter avec nous, dans l'église de Notre-Dame, le cantique sacré de l'allégresse chrétienne. Ah! quelle joie, quel ravissement cette sainte réunion excitera dans cette commune et dans toute la République! C'est dans cette vue que, de la part du concile, je vous adresse cet imprimé.

Je vous salue, notre très cher frère en Jésus-Christ, dans toute la sincérité de mon cœur.

121. — A M. DE LORRY

(Annales de la religion, t. VI, p. 93.) 11 novembre 1797 (21 brum. an VI).

Monsieur l'évêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, c'est à genoux, c'est devant un crucifix que je vous écris

1797. Monsieur l'évêque, mon très cher frère en Jésus-Christ. Je sens bien vivement les maux qui affligent depuis longtemps l'Église de France. La paix et la concorde évangélique en sont à présent l'unique remède; ils sont l'objet de mes vœux les plus ardents. Ma confiance est grande en Dieu et dans la charité, la justice et la vérité qui nous animent. Je vais méditer profondément le décret de pacification que vous avez bien voulu m'envoyer, et je ferai tout ce qui me sera possible pour contribuer à cette paix, si nécessaire et si désirable. J'ai l'honneur d'être, avec les plus respectueux sentiments, etc. »

1. Le traité de Campo-Formio.

ette lettre. Puissiez-vous la lire, sinon dans la même attitude, du moins dans les mêmes sentiments. La religion de ésus-Christ est attaquée avec autant de perfidie que de ureur ; les apostats et les impies se réunissent dans l'horible intention de l'anéantir. Sans doute, ils n'y réussiront as ; mais en est-il moins du devoir des ministres de cette eligion de se réunir pour la défendre ?

Monsieur l'évêque, donnez à la France chrétienne un xemple qui vous fera bénir, non pas seulement par vos ontemporains, mais par les générations futures. Reprenez le gouvernement de votre diocèse, aux termes du décret que j'ai l'honneur de vous envoyer. Si le siège de Rennes vous convenait mieux et qu'il dépendît de moi de vous y placer, j'irais, dès ce moment, vous en faire la proposition [1]. Voir tous les évêques et les autres pasteurs de l'Église réunis en France pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dussé-je mourir le moment d'après : voilà le vœu de mon cœur ; voilà ce que plusieurs fois dans le jour je demande au Seigneur. Il ne tient qu'à vous de hâter cette sainte réunion : osez l'entreprendre, au mépris de toutes les craintes humaines. J'attends ce grand exemple, de la solidité de vos lumières, de la droiture de votre cœur, et surtout de la force de votre foi. Oh ! qu'il serait doux pour moi, le moment où je pourrais vous embrasser

1. Deux jours plus tard, M. de Lorry lui répondait, de Paris :

« Monsieur l'évêque, mon très cher frère en Jésus-Christ. J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 11 de ce mois, et le décret qui y était joint. Agréez mes sincères remerciements pour les sentiments obligeants que vous me témoignez. Il y a plus de quarante ans que l'Église de Jésus-Christ, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, m'a imposé de grands devoirs : j'espère, avec le secours de sa grâce, y être fidèle, ainsi qu'aux serments que j'ai faits d'être soumis et d'obéir aux lois de la République. Je prierai tous les jours de ma vie le Tout-Puissant, pour qu'il conserve et accroisse parmi nous la foi, la justice et la charité. J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux, monsieur l'évêque et très cher frère, etc. » (*Annales*, t. VI, p. 94). Cf. Tresvaux, *op. cit.*, II, 297.

à la face des autels, en présence du corps sacré de notre divin Sauveur !

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus fraternels et les plus respectueux, monsieur l'évêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, etc.

122. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes [1], 12 décembre 1797 (an VI).

Très cher et très honoré collègue, je vous ai écrit au sujet de ma croix d'or, oubliée dans l'armoire de ma chambre : avez-vous eu la complaisance de l'y faire chercher ? J'en suis inquiet. Outre qu'elle est très belle, je pourrais difficilement, dans ces jours de détresse, m'en procurer une autre. Que je vous saurais donc gré de m'aider à la recouvrer !

Nuit et jour, je suis occupé de vous et de nos collègues restés avec vous à Paris. Les étonnants services que vous avez déjà rendus à l'Église de France me sont un sûr garant de ceux que vous allez lui rendre encore. Daigne la Providence vous placer sur le siège de Paris ! Alors, malgré mes années, je concevrai la douce espérance de voir l'heureux terme de nos divisions et de nos malheurs.

En partant pour le concile, je n'avais dans cette ville-ci qu'une église, et qu'on menaçait encore de m'ôter. Aujourd'hui, j'en ai trois, et toutes pas mal fréquentées. Pour compléter la Révolution, deux choses seraient nécessaires : 1° Fermer la bouche aux infâmes blasphémateurs de notre religion ; leurs cris sont délicieux aux oreilles de nos adversaires qui s'en prévalent merveilleusement pour alimenter contre les patriotes leurs iné-

1. La séance de clôture du concile national eut lieu le 11 novembre (*cf. Annales*, t. VI, p. 90 et s.). Le Coz s'était empressé de retourner dans son diocèse.

puisables calomnies. 2° Fournir aux évêques des moyens de soulager les indigents. Qu'il est stupide, le législateur ou ministre qui ne sent point l'énorme inconvénient de voir un évêque, dépouillé de tout, succéder à un autre qui avait deux cent mille livres de rentes! Si ces messieurs croyaient aux miracles, j'admirerais leur foi. Ils ne veulent que de la politique : celle qu'ils suivent me paraît pitoyable.

Les malfaiteurs pullulent ici d'une manière effrayante. N'ayant pu réorganiser la guerre civile, les Chouans semblent vouloir se faire un métier du vol et de l'assassinat. Il se commet parmi nous des crimes dont l'idée semble au-dessus de la malice humaine. Des hommes entrent dans une maison, garrottent le mari, lui mettent le couteau à la gorge, forcent sa femme à tenir l'écuelle pour recevoir son sang. Ce n'est pas tout; quand le malheureux est sans force, ils contraignent sa femme de boire de son sang. Je pourrais vous citer d'autres faits dignes de celui-là ; mais j'affligerais trop votre cœur sensible.

Je reçois ici des lettres encore adressées au président du concile. Cette extension de ma présidence n'est nullement de mon goût. Je vous envoie une de ces lettres : mise sous les yeux de ceux de nos législateurs qui ont quelque reste d'humanité, elle pourrait produire quelque effet.

J'ai dans l'idée que le Pape nous fera quelque réponse [1] ; de grâce ne me la laissez point ignorer.

J'ai l'honneur de saluer M. et Mme Dubois et de vous réitérer, mon très honoré collègue, tous les sentiments d'un cœur qui vous est entièrement dévoué [2].

1. Le concile avait adressé au Pape une lettre, datée du 12 novembre 1797 (*Annales*, t. VI, p. 317).

2. Note de Grégoire au dos de cette lettre : « Wandelaincourt dit à Le Coz que, pour la pension, on demande [un] certificat de résidence. »

123. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Rennes, 18 mars 1798 (28 ventôse an VI).

Mon cher cousin.... Je verrai avec plaisir le citoyen Audrein évêque de Quimper. Il a du zèle, du talent et des mœurs pures. S'il est élu et que le diocèse le désire, j'irai le sacrer dans l'église cathédrale, conformément au décret du concile ; et, dans ce cas, je vous demanderai une chambre chez vous.

124. — A BOURGOING

(Fonds Gazier.) Rennes, 27 mars 1798 (an VI).

Citoyen, les honnêtetés dont vous m'avez comblé, à mon dernier voyage de Paris, sont profondément gravées dans mon cœur ; elles ne s'en effaceront jamais. Puissé-je trouver une occasion de vous en marquer ma juste reconnaissance ! Que de fois je me suis entretenu de vous avec nos bons amis Lanjuinais [1] ! Comme moi ils savent apprécier les hommes, et vous êtes l'un de ceux à qui ils accordent avec le plus de confiance leur estime tout entière. J'ai dans l'idée que notre législateur vous reverra bientôt : beaucoup de personnes honnêtes votent pour son retour à la législature. Personne ne le fait plus sincèrement que moi, parce que mon ambition est d'être représenté par des hommes de vertu et de talent.

[*P.-S.*] Si ce pays-ci pouvait vous être de quelque utilité dans votre commerce [2], comptez sur mon empressement à vous y aider.

1. Les deux frères de ce nom.
2. Bourgoing était négociant.

125. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 28 mars 1798 (8 germinal an VI).

.... L'élection de Quimper est-elle finie? Je l'attends avec impatience.... L'affaire de l'église de Notre-Dame, à Paris, est un nouveau coup de la Providence en faveur de notre sainte religion. Douze à quinze cents théophilanthropes et autres impies et immoraux s'étaient coalisés pour porter sur le siège de Paris un prêtre marié et infâme par sa crapule. Certes, ils n'y auraient pas réussi, mais ils auraient occasionné de nouveaux troubles. Voilà la vraie cause qui a fait dissoudre l'assemblée des fidèles convoqués dans cette vaste église [1].

126. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 15 avril 1798 (26 germinal an VI).

Mon très cher et très honoré frère, en vous écrivant, je comptais sur l'aimable loyauté de votre caractère : votre réponse me prouve de plus en plus que je vous ai bien jugé. Que le génie se fait aimer, lorsqu'il daigne ainsi ne pas repousser orgueilleusement les doutes de la médiocrité!

Cependant, votre extrême indulgence ne me rassure pas, et je m'en veux à moi-même d'être dans le cas de vous contredire encore. Vous ne voulez point être évêque de Paris [2]! Qui donc occupera cet important siège? Il ne faut ici vous laisser vaincre ni par la cabale ni par la modestie, presque aussi dangereuse qu'elle. Mon très cher frère, considérez l'état de notre église, et immolez à ses

1. L'assemblée des électeurs, convoquée le 4 mars à Notre-Dame pour donner un successeur à Gobel, avait été interdite par le Directoire (*Annales*, t. VI, p. 450).

2. Cf. *Annales*, t. VII (2e partie), p. 43.

intérêts, je ne dis pas vos intérêts personnels, grâce au ciel vous y êtes peu sensible, mais même les intérêts apparents de votre diocèse. Il aura sa part dans le bien immense que vous ferez sur le siège de Paris; et c'est assez pour qu'il applaudisse lui-même à cette indispensable translation. J'envoie à notre vénérable frère Desbois quelques rapsodies de ma façon; je vous demande quelqu'un de vos précieux moments pour y jeter un coup d'œil. J'ai dans l'idée que, dans la circonstance, la publication des deux discours de De Luc, avec le chapitre de Necker sur la morale chrétienne, ferait une petite sensation. Ce serait, avec les vigoureuses mains de ces deux hommes, frapper sur la joue de nos impudents déclamateurs. Ils ne craignent, eux, ni guillotine ni déportation; je les crains peu moi-même: aussi, voudrais-je qu'on vendît ces écrits aux portes des deux Conseils. Notre cause est grande, imperdable : ayons, sinon des talents, du moins un courage digne de la défendre. Qu'on mette mon nom aux endroits les plus périlleux; avec le secours du ciel j'espère que vous n'aurez point à en rougir.

Ne se trouvera-t-il point une plume vigoureuse (la vôtre, mon vénérable frère, serait-elle brisée?) pour analyser cet arrêté contre les dimanches, les vendredis, le poisson, etc. [1]? Quoi! la liberté des cultes est une des bases constitutionnelles, et l'on s'en joue avec cette impudeur! Quoi! Antiochus, qui voulait de force faire manger aux Juifs des viandes proscrites par leur loi, est regardé avec horreur, et l'on applaudira à ceux qui voudraient nous ôter les aliments que notre loi nous détermine! En dernière analyse, ces deux actions ne se réduisent-elles pas à un même premier élément?

1. Arrêté du Directoire, du 14 germinal an VI (3 avril 1798). Voir l'art. 3.

e marine est ruinée ; c'est la pêche qui peut y pré-
des hommes, et l'on affecte de vouloir anéantir la
! Car, si ce n'est point là l'objet des arrêtants, ce
l'un des principaux objets de l'arrêté, s'il était
eusement mis à exécution. Je connais, en Basse-
ne, beaucoup de hameaux maritimes ; les hommes
été presque tous moissonnés par la guerre actuelle.
veuves ne vivent et ne font vivre leurs enfants que
produit de leurs pêches. Jugez quels cris elles vont
en apprenant que, non content de leur refuser les
ns qui leur sont promises, le gouvernement veut
leur ôter ce dernier moyen de subsister. Quel
d'ailleurs offert à la malveillance pour achever
er ces têtes déjà en fermentation ! Et tout cela, pour
er un système absurde, tenté mille fois avant nos
et mille fois abandonné ! J'appelle sur cette mons-
e tyrannie tout le tonnerre de l'éloquence républi-
N'y aurait-il donc parmi vous aucun capable d'y met-
première mèche, et de le faire gronder de manière à
er une terreur salutaire ? Que la politique au moins
la voix ! Est-ce en annonçant le dessein de détruire
istianisme en France qu'on veut préparer le peuple
s, et surtout les Irlandais, à recevoir favorablement
publicains ? On a souvent, en France, attribué bien
oses à Pitt. De bonne foi, ne serait-on pas fondé à
ue c'est lui qui a dicté la plus grande partie de cet
? Si notre descente en Angleterre réussit, certes
cès n'en sera point dû à des vues aussi petites et
mal conçues [1].

re collègue Lanjuinais est électeur [2] ; il est traité de
n par un certain parti qui paraît dominer dans l'as-

usion à l'expédition du général Humbert en Irlande.
st-à-dire candidat.

semblée, et je doute qu'il soit député. On me fait l'honneur de m'accoler à lui, et peut-être suis-je encore plus craint. Jugez des choix que nous devons attendre, si les calomnies atroces par lesquelles on a cherché à égarer les électeurs des campagnes ne sont à temps dissipées.

Je relis votre lettre : vous m'y promettez le motif historique de votre Épître au grand inquisiteur [1]; je l'apprendrai avec plaisir.

Vous me citez Fréjus, le Delta et autres lieux abandonnés de la mer : ce ne sont là que des atterrissements; ils ne prouvent nullement le système des incrédules. Nous en causerons quelque jour [2].

Je presse nos élections d'évêques, mais l'exemple de Paris paralyse mes efforts. Qu'on vous y nomme, et nos églises veuves seront aussi bientôt pourvues. Adieu ; je salue nos excellents collègues et vous réitère l'assurance de mon dévouement le plus sincère et le plus inaltérable.

127. — AU RÉDACTEUR DES ANNALES DE LA RELIGION

(Annales de la religion, t. VII, 2e partie, p. 51 [3].) [Rennes,] 15 avril 1798.

Je vais dans peu à Quimper. Après le sacre du citoyen Audrein, je pense que nous y nommerons aussi des évêques pour Angers, Nantes et Laval. Le premier de ces diocèses m'a déjà adressé une liste ternaire, dans laquelle il me prie instamment de choisir pour lui un premier pasteur.

Depuis Pâques, je parcours mon diocèse. Partout où je m'arrête, l'affluence des citoyens est prodigieuse. Tous ils

1. *Annales*, t. VI, p. 373 (numéro du 1er mars 1798).

2. Voir une lettre de Le Coz à Grégoire, et une réponse de Grégoire, insérées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire et à la philosophie* (c'est-à-dire les *Annales*, t. VII, 2e partie, p. 117 et 127).

3. Ce recueil, supprimé par le Directoire, venait de changer de nom (cf. *Annales*, t. VII, 2e partie, p. 173 et 394).

écoutent la parole de Dieu avec une touchante avidité; presque tous ils se pressent autour des tribunaux sacrés. Le jour, à peine trouvons-nous un moment pour prendre quelques aliments. Plusd'une fois, je me suis vu n'avoir pas déjeuné à trois heures après midi. La nuit, quelque courte qu'elle soit dans cette saison, nous sommes encore forcés de l'abréger, pour tâcher de répondre au saint empressement de nos patriotes catholiques par nos évangéliques exhortations. Des familles divisées, des paroisses même très rivales se sont réconciliées. Des hommes égarés, des hommes qui ont atrocement figuré parmi les Vendéens révoltés, dans cette guerre, unique en son genre, dont nous sortons, dans cette guerre infernale qui a souillé nos malheureuses contrées de mille crimes inouïs dans les siècles passés et que la postérité pourra difficilement croire, sont venus déposer dans notre sein leur remords et leur repentir. Que de larmes, que de douces larmes ont coulé de part et d'autre! Je vous l'ai dit, je vous le répète, si le gouvernement entend ses intérêts, si, comme je n'en doute pas, il veut sincèrement la paix dans ces régions si couvertes de crimes et de sang, que loin d'entraver les vertueux efforts des prêtres vraiment catholiques, il les encourage; et bientôt ces affreuses ténèbres répandues sur nos campagnes, cette meurtrière immoralité qui les dépeuple, ces préjugés, ces haines atroces qui les dénaturent, feront place à des vérités précieuses, à des mœurs naïves et pures, à cette fraternité douce, à toutes ces vertus patriarcales qu'inspire notre céleste religion, et que ne cesseront jamais de prêcher ses dignes ministres.

Dans certains endroits encore suspects, on ne voulait point nous laisser aller seuls. Malgré nous, des citoyens de la paroisse nous escortaient. Souvent même, ceux de

la commune où nous nous rendions venaient nous prendre. Alors tous marchaient gaiement ensemble ; quelques airs patriotiques animaient de temps en temps la marche. Arrivés à la moitié du chemin, on faisait halte. Les citoyens s'embrassaient. Puis, se frappant dans la main et d'un ton si peu maniéré, si naturel, si touchant, que presque toujours il faisait couler nos larmes, chacun disait à son voisin : « Adieu, frère; adieu, frère; comptez sur nous. — Et vous sur nous.... » A peine s'étaient-ils tourné le dos, que des airs gais et naïfs, répétés par les échos, annonçaient les délicieux sentiments que tous ils portaient dans leurs cœurs. Quel spectacle! quelles scènes ravissantes ! Lorsque l'attendrissement faisait couler mes pleurs, ce qui m'arrivait assez souvent, ils venaient m'embrasser : « Allons, notre bon pasteur; vous nous aimez bien; mais aussi nous vous aimons de tout notre cœur. Ah! si tous avaient fait comme vous !.... Mais vous nous avez dit de ne plus songer à ce qui est passé. Eh bien ! vive la République ! vive notre bon évêque ! avec lui nous ne ferons bientôt plus qu'une seule famille. »

128. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 8 juin 1798 (20 prairial an VI).

Mon cher cousin, le désir de vous aller voir ne me manque pas. J'espère que l'occasion aussi s'en présentera bientôt : la consécration de votre nouvel évêque. Ce que je crains qu'il ne me manque, c'est l'argent nécessaire pour voyager. Je comptais sur 700 livres prêtées, il y a bien des années : on me les nie. Le gouvernement me doit, mais il ne me paie point. La divine Providence seule peut me tirer de cet embarras.

Dites à MM. vos prêtres qu'à Nantes, Angers et Laval, on s'occupe d'élections, et que j'attends aussi de leur zèle

qu'ils ne tarderont point à mettre à exécution le décret du concile [1].

129. — [Destinataire inconnu]

(Arch. nat., F7 4269 [2].) Rennes, 17 août 1798 (30 thermidor an VI).

Monsieur, mon ancien et cher compatriote, votre lettre du 26 février m'est parvenue à Rennes, longtemps après sa date ; elle m'a vivement affecté et j'ai donné des larmes sincères à vos malheurs. Que ne m'est-il donné d'y mettre un terme heureux et prochain !

J'ai voulu vous faire passer une réponse par la voie que vous m'indiquez ; mais, quelque légale qu'elle me parût, elle m'a été impraticable. Je voudrais bien pouvoir vous donner à cet égard des détails : ils vous prouveraient le désir que j'ai d'adoucir vos chagrins.

En revenant de Quimper, où, de concert avec les vertueux évêques de Vannes et de Saint-Brieuc, j'ai consacré évêque du Finistère le citoyen Audrein, élu canoniquement par les citoyens catholiques de ce diocèse, à la place de M. Expilly, mort martyr de la religion et de la patrie sous le règne affreux de Robespierre, j'ai rencontré un bienfaisant citoyen qui m'a donné la douce espérance de vous faire passer cette lettre. Puisse-t-elle vous parvenir, avec l'empreinte d'un cœur qui vous plaint et qui conserve pour vous tous les sentiments que vous méritez !

Vous connaissez l'horrible tempête qui, en 1793, a commencé d'éclater contre notre sainte religion. A cette époque, j'eus le bonheur (à mes yeux c'en est un) d'être incarcéré par les ordres du barbare Carrier. Deux fois

1. Audrein fut sacré le 22 juillet, dans la cathédrale de Quimper, par Le Coz, assisté de Le Masle et Jacob, évêques de Vannes et de Saint-Brieuc. Le Coz passa quelques jours au milieu des siens, puis il revint à Rennes.

2. Lettre interceptée, destinée peut-être à un prêtre déporté.

[illegible] par des monstres qui se [illegible] et une autre fois, [illegible] j'étais détenu et [illegible] de la Vendée pour [illegible] qui prétendait renfermer [illegible] de France. La fureur [illegible] des autres : et, chose [illegible] mêmes qui vou- [illegible] j'ai réussi [illegible] mon diocèse, [illegible] égorgé une [illegible] religieux, de la [illegible] animaux.

[illegible] une religion de [illegible] catholicisme [illegible] repousser leurs [illegible] notre zèle, nos [illegible] larmes. [illegible] j'annonçai de- [illegible] Hélas ! mon [illegible] trop réalisées. [illegible] siècles [illegible] aucune qui [illegible] prêtres chouans [illegible] apostats, de [illegible] de la toute-puis- [illegible] comme des [illegible] assez courageux [illegible] affreux cachots, ou [illegible] de sang. [illegible] des jours d'horreurs que [illegible]

[illegible] mer après une violente

tempête, murmure encore. Des hommes, à qui il serait si facile d'y mettre fin, semblent vouloir le prolonger. Oui, je suis forcé de vous le dire, il est des soi-disant catholiques, il est même des prêtres qui voudraient ressusciter la guerre civile et tous les fléaux qui l'accompagnent; mais le peuple en est las et soupire après la réunion et la paix. Dans notre concile, commencé à Paris le 15 août 1797 et fini très librement en novembre même année, nous avons formé et proposé à nos frères dissidents le projet de pacification en dix-huit articles dont vous me parlez. Ceux qui n'y ont point encore adhéré ne me paraissent retenus que par des bruits perfides et absurdes, répandus de distance en distance, et machiavéliquement alimentés par des hommes mécontents d'un état de choses qui contrarie leur amour-propre, et qu'eux-mêmes, par leur inexplicable entêtement, ont amené. Par les prêtres demeurés fidèles à leur vocation, on entend ceux qui ne se sont souillés ni par un mariage criminel ni par une apostasie scandaleuse.

Nous sommes sûrs que, de lui-même, le Saint-Père eût secondé nos vues de pacification : il en a été empêché par la malheureuse politique de sa cour, qui seule a creusé l'abîme où il est tombé. Dès 1790, une voix, que j'appellerais volontiers une voix céleste, le menaça de tous ces malheurs, s'il ne se hâtait de remédier aux anciens et nombreux abus qui souillaient l'Église de Jésus-Christ, et dont la cour de Rome était la première cause ou la première source. Cet avertissement évangélique fut payé par l'incarcération, comme celui de saint Jean-Baptiste.

La haine que nous jurons à la royauté [1] a pour objet, non de haïr les rois, nous sommes en paix et en amitié avec

1. En vertu des décrets des 19 vent. an IV (9 mars 1796) et 19 fruct. an V.

plusieurs d'entre eux, mais de repousser la royauté dans le même sens que l'anarchie, c'est-à-dire comme destructive du nouveau gouvernement que les Français ont adopté [1]. Les explications données à ce sujet par les législateurs eux-mêmes lèvent jusqu'au moindre scrupule aux hommes de bonne foi. Aussi, presque tous les prêtres de Paris ont-ils prêté ce serment.

L'on m'a donné, à Quimper, des nouvelles satisfaisantes de votre famille. Je lui ai fait dire que j'étais prêt à lui rendre tous les services qui pourraient dépendre de moi. Que ne m'est-il permis de soulager aussi votre position cruelle ! Si vous étiez auprès de moi, avec de sincères sentiments de paix, j'aurais la consolation de ne vous être pas inutile.

Réunion, mon cher compatriote, réunion cordiale pour la gloire de notre sainte religion et pour le bonheur de notre chère patrie ! voilà le vœu de mon cœur ; voilà le refrain de mes écrits et de mes exhortations verbales. Hélas ! quand viendra-t-il, ce moment où, réunis au pied des mêmes autels et nous embrassant en Jésus-Christ, nous chanterons, avec un religieux accord, les victoires constantes et multipliées de ce Dieu de force, de sagesse et de bonté, sur tous les ennemis de son Église !

Si cette lettre vous parvient et que vous puissiez me le faire savoir, je vous donnerai d'autres détails, avec tous les conseils que la charité, d'accord avec ce que je dois aux lois de ma patrie, pourra me permettre. J'y joindrai les brochures que vous me demandez.

Justifier l'opinion que vous avez de mon cœur, et contribuer à votre bonheur, tel est le vœu que je renouvelle chaque jour à l'autel. Tel que vous m'avez connu, tel je

1. Cf. *Annales*, t. VI, p. 357.

suis, tel j'espère que je serai toute ma vie. Je vous écris en descendant de voiture, et très à la hâte, pour ne pas manquer l'occasion que la Providence semble m'avoir présentée.

130. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 20 août 1798 (3 fructidor an VI).

Mon cher cousin, nous voici, depuis jeudi à midi ; tous deux [1] également sensibles à toutes les honnêtetés dont vous nous avez comblés. Mettez-nous à même, non pas de vous faire faire une aussi délicieuse chère, la loyauté française ne nous ne le permet pas, mais de vous manifester du moins les sentiments de notre cœur. Mon jeune homme ne peut assez parler de l'accueil que vous nous avez fait, et déjà tout Rennes sait que j'ai, à Quimper, des parents généreux et d'excellents amis.

Notre voyage a été très agréable. En voici les principaux détails. Votre amitié pour moi vous les rendra intéressants.

Arrivés à huit heures à Quimperlé, L'Helgoualch [2], sa jeune épouse et son aimable famille m'arrêtèrent pour déjeuner. *Interim*, la voiture partit ; ce fut un motif de plus pour nous retenir à dîner. Nous acceptâmes d'autant plus volontiers que c'était le cœur qui nous y invitait. A quatre heures nous étions encore dans cette petite ville, et la pluie commençait. J'avais demandé des chevaux. On feignit de m'en promettre ; mais, au moment de partir, se présente un joli cabriolet dans lequel nos jeunes époux, montés avec nous, nous conduisirent près d'une demi-lieue. Chevaux, voiture, postillon, tout était déjà payé. Je

1. Lui et Duchesne, son secrétaire et vicaire épiscopal, qui l'avait accompagné à Quimper.
2. Autre parent de Le Coz.

désire que vous apparentiez ces braves gens. Cela leur fera plaisir, et il n'en peut résulter aucun inconvénient pour vous.

A Lorient, nous étions attendus dans plusieurs maisons. Malgré les vives instances de quelques amis, nous nous retirâmes, à dix heures, dans notre auberge, d'où nous partîmes à deux heures du matin pour Vannes. Nous trouvâmes, au-devant de nous, M. Le Masle et tout son petit clergé.

Le dimanche, j'officiai dans la belle cathédrale de Vannes ; j'y administrai la première communion et la confirmation à beaucoup de jeunes patriotes ; et, quoique cette ville soit réputée le chef-lieu des Chouans, nous y eûmes beaucoup de monde à nos offices. Dès le samedi soir, M. Duchesne avait fait une instruction aux enfants de la première communion ; il les avait tellement émus que, plus d'une heure après, ils pleuraient encore. Le matin, je renouvelai leurs douces larmes et même celles de quelques grandes personnnes. Enfin, l'après-midi, M. Duchesne donna un sermon auquel, entre autres, assistèrent beaucoup de jeunes gens, qu'on nous dit être Chouans, mais qui écoutèrent le prédicateur avec le plus vif intérêt.

L'on aurait bien voulu nous retenir dans cette ville pour la fête ; mais nous étions attendus à Plélan, dans mon diocèse. Nous y arrivâmes mardi, à sept heures du matin. Là, nous eûmes la consolation de voir un concours prodigieux de citoyens catholiques. Avant huit heures, j'étais dans un confessionnal, et je n'en sortis qu'à regret à midi et demi, pour aller déjeuner. Dès trois heures, il y fallut retourner jusqu'à la nuit.

Le lendemain, quoique je m'y fusse rendu de grand matin, j'y étais encore à onze heures et demie. L'on aurait

voulu m'y retenir tout le jour. Aussi était-il près de midi quand nous commençâmes notre office, qui ne finit qu'environ les trois heures, pour recommencer à quatre.

Malgré ces petites fatigues, ma santé s'est bien soutenue, et à Rennes l'on m'a trouvé engraissé ; mais, dès vendredi, je m'y suis senti très enrhumé. Samedi et hier, j'eus un peu de fièvre, qui ne m'empêcha point de remplir mes fonctions. Aujourd'hui, je bois force tisane et fais diète. Après-demain, il ne sera plus question de cette incommodité. Mes rhumes ont toujours été fréquents et quelquefois violents ; mais d'ordinaire ils ne tendent qu'à raffermir ma santé.

Vous savez que mon intention était de présenter à ma cousine la jolie petite grotte dont vos religieuses m'ont fait présent. J'ai oublié de lui en parler. En lui présentant mes tendres amitiés, engagez-la de ma part à l'accepter. J'aime à croire, mon cher cousin, que, depuis mon départ, vous avez fait bien des petites promenades ensemble. Oh! que je me féliciterais de mon séjour chez vous, s'il pouvait être l'époque du parfait rétablissement de votre digne épouse !

Je salue Mlle Desprès et lui réitère mes remerciements pour toutes ses attentions pour nous. Mes compliments affectueux à votre cher frère, à Le Roux, aux citoyens Tésau et Vacherot. J'embrasse Lucien, François, Théodore et Xavier. Je leur enverrai, par la première occasion, un ouvrage en deux volumes, que je désire qu'ils lisent ensemble. Mes amitiés à la bonne Jeannette et à sa chère compagne : toutes deux nous ont rendu des services que je n'oublierai jamais. Enfin rappelez-moi au souvenir de tous nos amis que vous aurez occasion de revoir.

Je joins ici un billet pour vos excellentes religieuses. Qu'il m'a fait plaisir de les voir réunies ! Oh ! que de crimes, que de malheurs de moins nous aurions à pleurer,

si toutes les religieuses de France s'étaient conduites comme celles-là ! Je vous les recommande pour tous les services qu'il sera en votre pouvoir de leur rendre....

Je recommande mes livres à Le Roux. Sur la route, on m'a fait un cadeau de ce genre qui, autrefois, aurait valu plus de cent louis.

S'il arrive à mon adresse une lettre d'Obelin, en réponse à la mienne, ouvrez-la : c'est vous qu'elle regarde.

Nos hommes véridiques et bienveillants, connus sous les noms d'aristocrates et de Chouans, ont profité de mon absence pour répandre dans mon diocèse, les uns que j'étais en prison, les autres que toutes nos églises de Rennes étaient fermées : mon retour les a confondus. Qu'importe ? Ils chercheront de nouvelles ruses pour égarer, pour inquiéter le pauvre peuple !

O cæcas hominum mentes ! O pectora cæca !

Malgré leurs manœuvres et celles des impies, le culte se rétablit partout. A Vannes même, l'église est plus belle et plus ornée qu'elle ne le fut jamais.

Adieu, mon cher cousin. Je vous souhaite à tous santé, joie, et bonheur parfait.

131. — A Desbois [1]

(Fonds Gazier.) Rennes, 24 août 1798 (7 fructidor an VI).

Citoyen, mon très honoré frère, je vous prie de me rendre un service. Voici une lettre pour le citoyen Villar [2] : prenez-en lecture et, après l'avoir cachetée, faites-la porter par une personne sûre. Tâchez que M. Villar en

1. Évêque assermenté de la Somme. Il habitait alors Paris, rue Saint-Jacques, maison de l'imprimerie-librairie chrétienne, où il s'occupait tout particulièrement des *Annales*.

2. Évêque assermenté de la Mayenne. Il donna sa démission et eut pour successeur Dorlodot.

donne un reçu : cette précaution me paraît, sinon nécessaire, du moins très utile dans ces jours malheureux.

Déjà, vous avez reçu de Quimper des détails sur le sacre du citoyen Audrein. Cette cérémonie, aussi belle qu'édifiante, a été un sujet de joie pour la plupart des habitants du Finistère. Ce département, toujours le premier à payer à la patrie son contingent de contributions et de zèle, est aussi peut-être celui de toute la France qui ait conservé le plus de respect et d'amour pour notre sainte religion. Le culte s'y est toujours maintenu, même sous les haches des proconsuls bourreaux ; et les citoyens, prêts à tous les sacrifices qu'un patriotisme sage et généreux peut inspirer, n'y demandent pour prix de leurs sublimes efforts qu'une chose, que la constitution et les lois leur garantissent, la liberté d'un culte, principe de leur sagesse, aliment de leur vertu, leur tendre consolateur dans leurs privations, leur vrai soutien dans leurs travaux. Aussi appellent-ils enfants du sans-culottisme, rejetons impurs du robespierrisme, etc., tous ces avortons de philosophes qui déclament contre la céleste religion de Jésus-Christ ; et, appuyés sur des raisons bien fortes, sur des rapprochements très frappants, ils soutiennent que chercher à étouffer parmi nous cette puissante amie des mœurs, de l'ordre et du vrai patriotisme, c'est évidemment annoncer qu'on est d'accord avec les Chouans, les émigrés et tous les contre-révolutionnaires. Et, de bonne foi, croyez-vous que ce soit là un paradoxe? Rappelez-vous ce que je vous dis, lors de ce rapport grossièrement impie de Boissy-d'Anglas. Pouvait-on avoir des yeux et ne pas voir, sous ce manteau du philosophisme, dans cette déclamation insultante pour tous les bons citoyens, un perfide qui appelait l'insurrection, avant-courrière de la révolution? Rappelez-vous par quelle espèce d'hommes

fut, en 1793, fermée la première église, et provoquée la fermeture de toutes les autres dans ce département; par qui furent proférés les premiers blasphèmes contre notre culte, les premières imprécations contre les prêtres soumis aux lois. Le temps lui a arraché son masque à ce patriote enragé, et, depuis bien des années, il n'offre aux yeux les moins clairvoyants qu'un franc aristocrate. Enfin rappelez-vous que Robespierre fut pleuré, au château du Mont Saint-Michel, par des prêtres insermentés qui se disaient initiés dans les grands mystères [1]. O Français, ô Français, avec tant d'esprit, avec tant de lumières, avec tant de courage, comment n'es-tu qu'une stupide idole : « Oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient [2]. »

Dans le Finistère, plusieurs curés ont accepté des places de commissaires du pouvoir exécutif; et c'est dans leurs cantons qu'on voit spécialement régner le bon ordre, le respect pour les lois, et l'amour sincère pour la patrie. Aux yeux de quelques empiriques intéressés, ce n'est là qu'un symptôme de maladie antisociale. Ils diraient volontiers aux heureux citoyens de ces cantons, comme un médecin à une femme de Paris : « Vous mangez; vous buvez bien; vous dormez à merveille; vous faites agréablement votre partie; vous avez les couleurs les plus spécieuses : oh! soyez tranquille, il y aura moyen de vous guérir de tout cela. »

Vous m'avez invité à écrire sur le calendrier, le décadi [3], etc. J'ai là-dessus quelques idées : est-il encore

1. Cet alinéa a été reproduit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire et à la philosophie* (c'est-à-dire les *Annales*, t. VII, 2e partie, p. 280).

2. *Ps.* CXIII, 5 et 6.

3. C'est ce qu'il fit au mois de décembre de cette année. Sa brochure était intitulée : « Observation sur le dimanche et le décadi. » Cf. *Annales*, t. VIII, p. 145, et t. X, p. 465.

temps de les produire? Ma maxime est : « Clama, ne cesses; quasi tuba exalta vocem tuam [1]. »

En passant à Vannes, j'y ai officié, j'y ai administré la première communion et la confirmation. Quoique cette ville, épouvantée par les fusillades qui suivirent l'affaire de Quiberon, soit presque toute égarée, nous eûmes beaucoup de monde à nos offices et à nos instructions, et nous eûmes la consolation d'y voir couler bien des larmes. Mon vicaire-secrétaire [2] prêcha l'après-midi. La division de son discours fut : point de probité sans la religion; point de religion sans probité. Plusieurs personnes, qu'on nous dit ne point fréquenter l'église, vinrent l'entendre et en parurent très satisfaites. On voulut nous retenir dans cette ville quelques jours; mais on nous attendait pour le 15 août dans un gros bourg de mon diocèse [3], limitrophe de Vannes. Là nous trouvâmes un concours de peuple immense. Arrivés en poste, à sept heures du matin, le 14, après avoir fait dix lieues, nous nous mîmes dans des confessionnaux, d'où nous ne sortîmes qu'à regret à midi et demi pour aller déjeuner. Après un repas très frugal, nous y retournâmes jusqu'à près de huit heures. Le lendemain 15, de grand matin, au confessionnal. Nous n'en sortîmes qu'à onze heures trois quarts, laissant encore bien des [personnes que] nous n'avions pu écouter. Vers midi, je montai à l'autel; l'église, [qui est] grande, était rigoureusement pleine, on n'y aurait pas trouvé place pour [une] chaise. Je chantai la messe *in pontificalibus*. A la postcommunion, je fis une instruction d'environ une demi-heure. Ah! mon frère, quelle attention, quelle sensibilité je vis dans mon nombreux auditoire! Après la

1. *Is.*, LVIII, 1.
2. Duchesne.
3. Plélan. Voir plus haut.

messe, je donnai la confirmation à plus de trois cents personnes, et nous allâmes enfin déjeuner à trois heures. Je vous donne ces petits détails, comme plus propres à vous donner une idée de nos travaux, et du bien que nous ferions si le philosophisme, d'accord avec le chouannisme, ne nous contrariait sans cesse. Pendant tout ce temps, on répandait au loin dans mon diocèse que j'étais en prison, et que toutes nos églises de Rennes étaient fermées au sujet du décadi. « Quis tam ferreus ut se teneat? »

Pourquoi n'avons-nous à Rennes aucun exemplaire des Annales sous leur nouveau titre [1], que j'ai vues chez l'évêque de Vannes? Est-ce notre faute : est-ce la vôtre?

Que n'avez-vous fait imprimer mon morceau, fait à l'occasion du rétablissement du culte? ou que ne me l'avez-vous renvoyé? Certes, vous ne l'avez pas lu. Il devait paraître au moins il y a six semaines, et, j'ose le dire, il eût fait quelque sensation. Tout en courant, je broche encore quelque chose : je vous l'enverrais volontiers; mais le portefeuille de l'annaliste est un gouffre où l'on s'ensevelit tout vivant.

Adieu; donnez-moi de vos nouvelles, de celles de notre respectable Grégoire, de l'évêque de Paris, etc., etc. J'ai reçu à Quimper votre lettre, qui m'a fait grand plaisir. Adieu; j'ai encore mille choses à vous dire, mais ma feuille m'avertit de finir. Agréez mon salut sincère, affectueux et respectueux.

1. Un arrêté du Directoire exécutif, en date du 17 messidor an VI (5 juillet 1798), supprima les *Annales*, sous prétexte qu'elles « prêchaient » l'intolérance politique et religieuse. En attendant de reprendre son ancien titre, ce journal, comme on l'a vu, avait reparu sous celui de *Mémoires pour servir à l'histoire et à la philosophie*.

132. — A Bourgoing

(Fonds Gazier.) Rennes, 12 fructidor an VI (29 août 1798).

Citoyen, en arrivant de Quimper, où nous avons donné un successeur au généreux Expilly, mort en 1794 martyr de la religion et de la patrie, j'ai trouvé votre lettre du 5 messidor. Me fût-elle parvenue sans le précieux cadeau qui l'accompagne, elle me ferait encore le plus grand plaisir. Une famille si vertueuse et qui m'a comblé de tant d'honnêtetés ne cessera de m'être chère, et vous m'obligerez de m'en donner souvent des nouvelles.

Aussitôt que les affaires accumulées pendant un mois d'absence me l'ont permis, j'ai parcouru avec avidité et avec un vrai plaisir les six numéros du « Journal religieux [1]. » Tout y semble justifier ce titre ; tout aussi m'y retrace la forte et lumineuse logique du citoyen Larrière, avec ce rare talent d'écrire que les douces teintes de la religion et de la morale rendent encore plus intéressant.

Une chose cependant m'a affligé dans cette lecture. Je savais que le citoyen Larrière avait abandonné les Annales; le motif de cet abandon m'était inconnu : c'est un choc d'opinions ! Bon Dieu ! les sages, les vrais amis de notre sainte religion devraient-ils en avoir ? Pour l'attaquer, cette divine religion, les suppôts de l'enfer se coalisent et semblent oublier leurs querelles, leurs haines respectives ; et les disciples de Jésus-Christ ne pourraient, pour la défendre, se faire aussi quelques mutuels sacrifices! Cette idée, mon vertueux ami (permettez-moi ce mot, il soulage mon cœur), cette idée m'affecte plus vive-

1. Fondée au lendemain de la suppression des *Annales*, cette feuille n'eut que huit numéros et fut supprimée à son tour par le Directoire. Elle était rédigée par Larrière, qui, bien que laïque, s'occupait beaucoup de matières ecclésiastiques (cf. *Annales*, t. VI, p. 97). Larrière mourut en 1803.

ment encore que les ordurières impiétés de Poultier[1] et autres petits Encelades de nos jours :

> Arrachons ce levain de fureurs parricides
> Qu'enfantent les esprits, de nouveautés avides,
> Dont les coups inhumains sont d'autant plus mortels
> Que leur acharnement croit servir les autels.

Je le sais, le sentiment qui divise les rédacteurs des Annales et celui du « Journal religieux » n'est point porté à ce degré d'aigreur; mais c'est un germe fatal qui pourrait produire de bien funestes poisons. Je ne me décide pour aucun parti. Si j'étais à Paris, mon ambition serait de réunir nos frères. Tâchez, vous, citoyen que tous estiment, d'opérer cette précieuse réunion. Par là, quel service vous ajouterez à ceux que vous doit déjà notre religion!

Le citoyen Larrière (n° 4, p. 160) semble dire que tout prêtre peut, sans aucune approbation spéciale, exercer le ministère de la confession. Y a-t-il bien réfléchi? Hélas! à quelle foule d'abus désolants cette doctrine n'ouvrirait-elle pas la porte? Bientôt nos églises seraient en proie aux prêtres ivrognes, libertins, apostats, aux plus cruels ennemis des mœurs, de la piété et de la religion. Comment un homme aussi sage et aussi vertueux a-t-il pu, surtout dans ces jours d'immoralité, se permettre une telle assertion? Au nom de l'Église de Jésus-Christ, à laquelle il rend d'ailleurs de si importants services, je le conjure de revenir sur cet article.

Vous me demandez des nouvelles de mon église : les ravages de la première persécution y seraient bientôt réparés, ainsi que dans celles de toute la Basse-Bretagne, si l'absurde, l'atroce philosophisme n'entravait sans cesse

1. Poultier d'Elmotte, rédacteur de l'*Ami des lois*.

nos efforts. Dans toutes ces contrées, la très grande majorité des citoyens ne demandent que tranquillité et liberté. A ce prix, ils sont prêts à faire tous les sacrifices imaginables à la République, que nous tâchons de leur rendre chère. Mais, hélas ! un aveuglement inconcevable, disons mieux, une scélératesse machiavélique entretient partout des inquiétudes, des alarmes déchirantes sur l'objet le plus cher aux véritables patriotes. Vous n'avez pas d'idée des intrigues et des manœuvres qu'on multiplie chaque jour, pour empêcher les citoyens de se réunir sous les ailes du gouvernement.

Et l'Église de Paris, vous ne m'en dites pas un mot ! A-t-elle enfin un évêque ? Celle qui devrait toujours donner l'exemple sera-t-elle toujours en arrière des autres ? Oh ! qu'il me tarde d'apprendre que vous avez un premier pasteur, et que vos prêtres, tous unis par les nœuds de la fraternité chrétienne, n'ont d'autre ambition, d'autres vues que de concourir avec lui à consoler l'Église [des maux] qui l'ont déjà désolée, et à la garantir de ceux qui encore la menacent ! Mourons tous, s'il le faut, pour notre religion ; mais mourons unis comme les apôtres et les soixante-douze disciples.

J'avais promis au citoyen Clausse [1] de lui écrire : je m'en suis jusqu'ici abstenu, dans la crainte d'être, d'une manière quelconque, impliqué dans les fameuses intrigues du jour. Je vous prie, quand vous le verrez, de l'assurer de mes sentiments affectueux. Unissons-nous, unissons-nous contre l'orage qui gronde. Après avoir si tendrement invité les dissidents à la paix évangélique, gardons-nous de paraître l'écarter de notre propre sein !

Je voudrais, malgré la modicité de mes moyens, me pro-

1. Prêtre assermenté, l'un des secrétaires du concile de 1797.

curer la suite du « Journal religieux. » Je suis honteux de vous causer ces embarras ; mais vous êtes si obligeant, et j'ai en vous une si grande confiance !

Très sensibles à votre souvenir, les citoyens Lanjuinais vous disent mille choses amicales. Permettez que vos dignes frère et sœur trouvent ici, pour eux, l'assurance des mêmes sentiments de reconnaissance et de respectueux attachement, etc.

133. — AU CITOYEN TALON [1]

(Arch. municip. de Dol.) Vendémiaire an VII [2] (septembre 1798).

Citoyen, dans des lettres venues de Dol, on m'assure que vous et quelques-uns de vos compatriotes, vous vous opposez au rétablissement du culte catholique dans cette ville. Cette opposition m'étonne et m'afflige. Elle contrarie les plus légitimes vœux de vos concitoyens ; elle nuit aux vrais intérêts de la République ; elle expose enfin ceux qui la font à des regrets justes et amers.

Vous vous dites patriote. Je ne doute nullement que vous le soyez ; mais un patriote franc désire aussi ardemment le bonheur des autres que le sien. Il n'a donc garde de priver ses frères d'un objet sans lequel ils croient ne pouvoir être heureux, quand surtout cet objet est autorisé par toutes les lois de la société.

Vous n'aimez pas, dit-on, la religion catholique. Soit : c'est un malheur ; je vous en plains. Mais est-ce pour vous une raison d'exiger que tous les autres abhorrent cette religion divine ? Le fameux Rousseau n'aimait ni la médecine ni la chirurgie. Vous connaissez peut-être ses sar-

1. Officier de santé.

2. On lit en marge : « Envoyé copie de la présente au ministre de la police générale, à la députation d'Ille-et-Vilaine, et au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale. Reçue et déposée à l'administration municipale, le 5 vendémaire an VII (26 septembre 1798). »

ıes contre ces deux arts précieux : eussiez-vous ap-
vé sa conduite si, entraîné par cette aversion à la-
le quelques malins ont donné un motif peu honorable
· le philosophe, il eût voulu proscrire toutes les écoles
hirurgie, et persécuter tous les chirurgiens? Citoyen,
ıns conséquents et surtout ne cessons d'être justes.
ɔus vous dites patriote. Mais un patriote éclairé sait
sans religion il n'y a point de morale ; que sans morale
y a point de vrai patriotisme ; et que sans celui-ci il
ı point de patrie.
ɜrtes, je suis bien loin de vous soupçonner de vouloir,
néantissant notre constitution actuelle, ressusciter un
me dont la dissolution a coûté tant d'efforts et de sang.
nmoins, en persécutant une religion la plus amie de
République, vous y tendriez évidemment. Ainsi un
.ecin de bonne foi, en suivant un système dont il est
ché, précipite quelquefois vers le tombeau un malade
l voulait sincèrement en écarter. Méditez cette ré-
ion d'un homme qui ne peut vous être suspect : « Si les
tiques, dit Rousseau (discours sur l'économie politi-
), étaient moins aveuglés par leur ambition, ils ver-
nt combien il est impossible qu'aucun établissement,
l qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son insti-
on, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir ; ils senti-
ɜnt que le plus grand ressort de l'autorité publique est
s le cœur des citoyens ; et que rien ne peut suppléer
mœurs pour le maintien du gouvernement. Non seu-
ent il n'y a que les gens de bien qui sachent adminis-
· les lois, mais il n'y a, dans le fond, que d'honnêtes
s qui sachent leur obéir. Celui qui vient à bout de
ver les remords ne tardera pas à braver les supplices,
timent moins rigoureux, moins continuel, et auquel
ı du moins l'espoir d'échapper ; et quelques précau-

tions qu'on prenne, ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire ne manquent guère de moyens d'éluder la loi ou d'échapper à la peine. Alors, comme tous les intérêts particuliers se réunissent contre l'intérêt général, qui n'est plus celui de personne, les vices publics ont plus de force pour énerver les lois, que les lois n'en n'ont pour réprimer les vices ; et la corruption du peuple et des chefs s'étend enfin jusqu'au gouvernement, quelque sage qu'il puisse être. »

Soyons de bonne foi ; cette position critique, les Français ne semblent-ils point y tendre chaque jour? Quel est leur dieu du moment? n'est-ce point l'intérêt personnel? La morale est mise en oubli ; les remords sont bravés ; on se familiarise avec les crimes les plus affreux ; et, quand la loi découvre quelques coupables, ceux-ci se rient de ses menaces ; ils se vantent de leurs forfaits, et marchant à l'échafaud avec une gaieté monstrueuse, ils semblent inviter les spectateurs de leurs supplices à marcher après eux dans la voie qui les conduit à la mort. Aussi la guillotine, qui fait tomber tant de milliers de têtes, ne guérit pas d'un vice et n'arrête pas un crime.

N'est-il pas temps de chercher le remède de cette effrayante immoralité dans l'exercice public d'une religion qui crie à tous les hommes : « Vous êtes frères ; vous devez vous aimer, vous secourir. Votre vrai bonheur dépend de votre union ; et votre union dépend de vos sacrifices mutuels, de votre scrupuleuse attention de ne vous pas nuire les uns aux autres. La patrie est votre mère commune. Malheur à vous, si vous blessez ses intérêts ! Tous ses autres enfants en acquièrent le droit, même l'obligation de vous poursuivre ; et, pussiez-vous tromper leur vigilance, un Dieu clairvoyant, juste et vengeur des crimes, vous observe. Pas une de vos paroles, pas une de

vos actions ne pourra lui échapper. Un supplice éternel sera la suite de vos crimes, au lieu qu'un bonheur immortel deviendrait le prix de votre fidélité à remplir vos devoirs. » Pensée également salutaire et sublime! Pensée que toute culture et toute l'autorité de la raison ne peut contrefaire! Que gagne-t-on à l'affaiblir? Quel témoin pour l'homme que ce Dieu vigilant, qui habite dans son âme, interroge ses désirs et juge son silence même! Cette image imposante n'est-elle pas la gardienne la plus sûre des lois? Cette vile demeure où languit le pauvre, où l'espérance n'entre qu'avec les ministres d'une religion céleste, cette vile demeure se transforme en quelque sorte à ses yeux. Elle est le temple de ce Dieu, qui l'investit, qui le pénètre, si j'ose m'exprimer ainsi ; elle lui devient sacrée : il craint de la profaner par le murmure; il craint de la souiller par le crime. Et cette impression persévérante le rend tout ensemble meilleur père, meilleur époux et meilleur citoyen.

Cette morale, citoyen, n'en doutons point, est la seule vraie, la seule utile à des hommes en société, la seule capable de comprimer les passions, de contenir les méchants, d'encourager les bons, d'arrêter aussi dans ce moment cette lave d'immoralité qui menace de couvrir tout le sol de la République.

« Par les principes, dit Rousseau, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux ; et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire.... Il est incontestable, ajoute-t-il, que des motifs de religion empêchent souvent les hommes de mal faire, et obtiennent d'eux des vertus, des actions louables, qui n'auraient point eu lieu sans ces motifs. » Rappelez-vous la fameuse exclamation par laquelle il finit ces observations : « Philosophe, tes lois morales sont fort belles,

mais montre-m'en, de grâce, la sanction; cesse un moment de battre la campagne et dis-moi nettement ce que tu mets à la place du pont Serrho [1]. » Avant lui le célèbre Montesquieu avait dit : « Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. » Aussi, cette religion, c'est le ciel même qui nous l'a donnée. Peut-être, citoyen, ignorez-vous les preuves de sa divinité. Cela ne m'étonnerait point. J'ai connu, je connais encore des hommes qui ont beaucoup écrit et qui en avaient parlé légèrement ; poussés par des arguments un peu forts, ils m'ont avoué qu'ils n'en n'avaient fait qu'une étude assez superficielle. Votre devoir, citoyen, était d'étudier la chirurgie, et j'aime à croire que vous y êtes consommé. Mon devoir, à moi, était d'approfondir les preuves de la religion chrétienne, et je crois m'en être acquitté. Aussi, comme je l'écrivais à Robespierre du fond de mon cachot, il n'est philosophe à qui je n'offre sur ma tête de démontrer la vérité de la divinité de la religion catholique [2]....

Tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, les plus célèbres de celui-ci ont tôt ou tard rendu le même hommage à la religion chrétienne, Comment, depuis dix-huit cents ans, a-t-elle pu avoir cet accord étonnant des plus beaux génies en sa faveur ? C'est qu'un homme qui a des lumières avec de la bonne foi, et qui a examiné les preuves fondamentales de cette religion, ne peut pas plus en nier la divinité, qu'un homme, qui a des yeux et qui en plein midi les lève au ciel, ne peut nier l'existence du soleil. Et nous sommes forcés, si nous voulons suivre le mouvement de notre conscience, de nous écrier avec

1. Cf. p. 243, note.
2. Le Coz cite ici l'opinion de Ditton, de Bacon, de Descartes, de Bayle.

Montesquieu : « La révélation est le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes ! »

Aussi, qu'ont fait contre cette religion toutes les attaques qu'on lui a livrées depuis dix-huit siècles ? Elles n'ont pu entamer un seul de ses dogmes, ni ébranler un seul de ses fondements. Il y a plus ; ceux qui l'ont combattue avec le plus de rage ont donné dans des erreurs si grossières, dans des absurdités si révoltantes, que leurs attaques mêmes ajoutent à son triomphe. Je puis vous en donner pour exemple le volumineux et dégoûtant ouvrage de Dupuis. Il est plein de tant de contradictions et d'absurdités, de bévues et d'erreurs, de puérilités et de sottises, de mauvaise foi et d'ineptie, que l'auteur, couvert d'opprobre, est déjà la fable de ceux-là mêmes qui l'ont d'abord prôné.

Les persécutions des tyrans ne réussissent pas plus contre la religion de Jésus-Christ que les écrits des philosophes. Le sanguinaire Dioclétien, poussé par l'infâme Maximien, entreprit de l'anéantir ; il fit périr tant de chrétiens qu'on osa lui dire qu'il n'en existait plus. On alla jusqu'à lui élever des colonnes avec cette inscription fastueuse et impie : « Au grand Dioclétien, pour avoir étouffé la religion chrétienne et aboli le nom chrétien. » Quelque temps après, Dioclétien mourut consumé de chagrin, dévoré de remords et couvert d'opprobres, et à la place de ces colonnes mensongères on éleva de nouveaux temples à Jésus-Christ.

Vous avez vu avec quelle fureur et quelle perfidie cette même religion a été attaquée dans ces derniers temps ; vous n'ignorez pas avec quelle affreuse jactance ces féroces proconsuls se vantaient partout de l'avoir anéantie. Qu'ont produit ces monstrueux efforts ? Plus de vingt millions de catholiques répandus sur le territoire de la République en attestent la nullité. Et les tigres altérés du

sang chrétien, que sont-ils devenus? N'ont-ils pas déjà éprouvé l'effet de cette menace du prophète : « Le Seigneur exterminera toutes les langues flatteuses : il réprimera l'insolence de ces superbes qui disent : Nous nous ferons valoir par la force de nos discours, nous sommes les maîtres de dire ce qu'il nous plaît ; qui est-ce qui sera au-dessus de nous? » Vous le verrez, citoyen ; cette dernière persécution finira comme les vingt-huit qui l'ont précédée, laissant la religion de Jésus-Christ aussi pure, aussi entière qu'elle l'était en sortant des mains de son divin fondateur.

Mais je dois vous l'observer, dans tous les temps l'histoire a recueilli les noms des persécuteurs en chef et de leurs principaux agents. Elle les a présentés au mépris et à l'indignation des générations suivantes : n'en doutez pas, elle traitera de même ceux de nos jours. Déjà une liste immense en est formée. Les noms y reçoivent tous une empreinte ineffaçable d'ignominie, et la postérité, qui s'avance, ajoutera encore à ce premier acte d'une justice terrible. Fasse le ciel qu'aucun de mes compatriotes, qu'aucun surtout de mes diocésains ne figure dans ces annales du crime et de l'opprobre !

Devenez donc, citoyen, le bienfaiteur de vos compatriotes, en les aidant à recouvrer l'exercice d'un droit sacré auquel, pour la plupart et avec raison, ils attachent leur bonheur. Procurez-leur les douces consolations d'une religion, la plus tendre amie des malheureux, la plus fidèle gardienne de leurs droits trop souvent foulés aux pieds. « Quand même, disait, il y a quelques années, l'auteur de la Philosophie de la nature [1], aujourd'hui membre de l'Institut national, quand le plus sublime des législa-

1. Delisle de Sales.

teurs n'aurait point établi de culte public pour ramener sans cesse les hommes à Dieu, ce culte serait encore le chef-d'œuvre de la politique humaine. Lui seul ramène à la liberté primitive des cœurs flétris par l'opprobre et asservis par les préjugés. Voyez le peuple au pied du trône : il n'y existe que pour sentir son néant. Mais, dans les temples, le dernier des hommes est égal au premier des rois. »

Ce culte si bienfaisant, si sublime, quel ami de l'humanité en voudrait priver les malheureux mortels? Devenez le bienfaiteur de votre patrie, en lui ramenant, par les moyens les plus dignes d'une mère tendre, des enfants égarés. Vous le voyez, les prisons, les supplices, les échafauds, les guillotines ne diminuent point le nombre des malfaiteurs. Que la voix de la religion serait plus efficace! « La religion, même fausse, dit Montesquieu, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes. » Combien une religion vraie, une religion divine, n'est-elle point un garant plus sûr encore! « Partout où il y aura une société établie, une religion est nécessaire. Les lois veillent sur les crimes publics et la religion sur les crimes secrets. » Cet aveu, la force de la vérité l'a arraché à Voltaire.

Devenez enfin le bienfaiteur de vous-même. Quelle satisfaction pour vous, de voir une multitude de citoyens réunis dans le même temple, abjurant au pied des autels leurs préjugés, leurs erreurs, leurs haines réciproques et leurs animosités déplorables, promettant, en présence du Père commun des humains, de s'entr'aider et de s'entre-secourir comme des frères! Quel spectacle de les voir, sortant des cérémonies saintes, plus gais, plus contents, plus heureux, et bénissant ensemble celui ou ceux qui auront opéré pour eux ce changement inappréciable! Il

est sans doute bien des plaisirs dans la vie ; mais en est-il de plus doux que celui-là, de plus digne de l'homme et du patriote ?

Je m'arrête, citoyen ; il est temps. Voilà une lettre que vous trouverez bien longue. L'importance du sujet m'a fait oublier le temps que je mettais à vous l'écrire. Puisse cette même importance vous faire aussi oublier le temps que vous mettrez à la lire !

Vous pouvez la communiquer à vos concitoyens, spécialement aux citoyens membres de l'administration municipale de Dol. S'ils se prêtent pour rétablir le culte au milieu de vous, comme il l'est dans presque toutes les villes de France, je me ferai un plaisir comme un devoir d'aller moi-même en sceller avec eux les premiers fondements ; et j'ose les assurer que cette œuvre, réclamée par la raison, par la patrie et par l'humanité, ne tournera qu'à leur bonheur et à celui de tout leur canton.

Si mes offres sont rejetées, je m'en consolerai devant Dieu. Il connaît mes intentions ; il m'en tiendra compte, et le temps viendra où vous verrez tous que vous n'avez pas eu sur la terre de plus sincère ami que moi.

Agréez, citoyen, mon salut sincère, fraternel et affectueux [1].

1. Les administrateurs de Dol envoyèrent une copie de cette lettre aux députés d'Ille-et-Vilaine à Paris. Ils y avaient joint après coup, paraît-il, un « Nota bene » particulièrement compromettant pour Le Coz ; c'est du moins ce qui ressort de la réponse suivante, que les députés leur adressèrent :

« Citoyens. Nous avons reçu, avec votre lettre du 9 vendémiaire, copie de celle écrite par le citoyen Le Coz au citoyen Talon, officier de santé. Avant de prendre un parti sur cette affaire, nous avons cru devoir écrire à Rennes pour nous procurer des renseignements particuliers.

« Si la lettre du citoyen Le Coz au citoyen Talon doit faire la matière d'une dénonciation devant le ministre de la police générale, nous pensons qu'il sera nécessaire de produire l'original de cette lettre. Quelque confiance que mérite la certification de votre président, en pareille matière

134. — A Grégoire

Fonds Gazier.) 7 vendémiaire [an VII (28 septembre 1798)].

Cher collègue et ami, j'ai reçu votre lettre du 28 fructidor [1], et, quelques jours après, le deuxième cahier des Mémoires [2]. Le premier ne m'est point encore parvenu : vous m'obligerez d'en avertir le citoyen Rebour. Permettez-moi quelques réflexions sur l'un et l'autre de ces deux écrits.

Vous avez remis ma lettre au citoyen Villar : je vous en remercie. Il ne veut ni me répondre ni reconnaître que je lui ai écrit : cela me paraît étrange; puis-je ne pas suspecter une pareille conduite? Villar n'est point un sot; c'est un membre de l'Institut national ; il n'agit donc pas sans un motif. Son opiniâtre silence avec moi et avec les prêtres de son diocèse en a donc un : quel peut-il être? De bonne foi, dites-le-moi. Si Villar craint que je n'abuse contre lui de sa déclaration, à mon tour, ne dois-je pas craindre aussi qu'il n'abuse contre moi de sa non-déclaration? Suis-je tenu d'avoir en lui plus de confiance qu'il n'en a en moi? Homme franc et loyal, vous en qui la beauté de

l'original est nécessaire pour constater le délit, d'autant plus que la date n'en est pas référée dans la copie, et que la portée de cette lettre, sur laquelle vous fondez principalement votre dénonciation, se trouve portée en post-scriptum, formé d'une autre main, avec une autre plume et une autre encre que le corps de cette lettre. Lemoine-Desforges, Rallier, Jourdain, Loysel, J. Bodinier, Lodin-Lalaire, Corbinais, Beaugeard. »

On lit à la marge de cette lettre :

« Répondu le 17 brumaire an VII. Arrêté que le citoyen Lecoufle serait invité à faire une copie de la lettre du citoyen Le Coz, et que cette copie sera envoyée à la députation, pour lui prouver que ce rejet de la phrase principale à la fin de l'amplification ne provient que de la faute du copiste. »

M. P. Delarue, d'Antrain, qui vient de publier un intéressant recueil de documents inédits relatifs à la famille de la Rouërie, a bien voulu transcrire à notre intention cette lettre de Le Coz sur l'original conservé à la mairie de Dol.

1. 14 septembre 1798.

2. Ce cahier forme, comme on l'a dit, la 2e partie du tome VII des *Annales*.

l'esprit n'a point dénaturé la droiture du cœur, jugez entre le citoyen Villar et moi. Je lui ai écrit plusieurs lettres : il les a toutes laissées sans réponse. Néanmoins, l'année dernière, j'allai franchement le voir à Paris; je lui parlai avec naïveté. Il me fit de belles promesses : qu'en arriva-t-il? Il se joua de ma loyauté; il trompa ma confiance. Que dis-je? il la trahit indignement, et vous savez en faveur de qui. Est-ce là pour moi un motif de me fier encore aveuglément en lui?

Ce n'est pas tout : vous me pressez de nommer à son siège. Je m'y disposais, et, je vous le jure, c'était par le seul amour de la religion. On m'écrit de son diocèse de n'en rien faire que je ne sois assuré de sa démission ; on me fait entendre que, directement ou indirectement, il réclamera contre la nomination faite sans ce préalable; on me signale des prêtres du diocèse disposés à ne reconnaître pas d'autre évêque que lui. Voilà donc un nouveau schisme, que ma conduite imprudente pourrait occasionner. Voilà donc un motif nouveau et très grave d'exiger sa renonciation franche et incontestable à l'évêché de Laval.

Que le citoyen Villar, de son côté, m'arguë; qu'il allègue hardiment les raisons qu'il a de se défier de moi. Vous-même recevez de lui ces raisons; placez-les dans la balance à côté des miennes et prononcez entre nous. Je n'en appellerai point de votre décision.

Je ne dois point, me dites-vous, manquer à la prudence, à la charité. Certes, j'ai bien à cœur de respecter en tout ces deux vertus saintes; mais n'y manquerais-je pas en suivant votre conseil? La prudence consiste-t-elle à omettre volontairement, dans une affaire majeure, une précaution essentielle? La charité exige-t-elle, ou mieux permet-elle que je sacrifie les intérêts sacrés d'une église entière à l'amour-propre mal conseillé, ou peut-être à

l'arrière-pensée perfide d'un ministre de cette église, que le point même dont il s'agit constitue déjà coupable, tout au moins, d'une douloureuse lâcheté? Voilà, je vous le répète, la vraie question à décider. Si vous ne voulez pas en être seul juge, soumettez-la au jugement de nos collègues réunis à Paris. Je ne demande que de pouvoir suivre une route sûre, et qui ne me conduira point à des résultats opposés à vos vues comme aux miennes. Qu'il vous donne au moins une déclaration portant qu'il renonce à l'évêché de Laval, et, puisqu'il se défie si obstinément de moi, que cette déclaration reste dans vos mains jusqu'au moment où la réalité des contestations, qu'on m'assure très possibles, n'en rende la publication indispensable. Est-ce trop exiger? La prudence ou la charité me défendent-elles cette précaution? Celle-ci ne deviendrait-elle point plus nécessaire encore, par le refus du citoyen Villar d'y adhérer ? Ce refus ne rendrait-il point indispensable la publication de la lettre ? — Mais cette publication lui nuirait. — Certes, elle ne lui ferait pas honneur. Mais aussi il serait réduit à s'appliquer ce mot du vieux Plutarque, qu'il doit connaître mieux que moi : « Horum, non alius, mihi sum causa ipse malorum. » S'il aime mieux ceci en grec, il le trouvera dans le petit traité de la tranquillité de l'âme.

J'attends votre réponse, pour régler définitivement ma marche dans le mode de la nomination que vous provoquez.

Aux citoyens Grégoire et Desbois, évêques [1].

Très chers et très honorés collègues, je respecte vos

1. Cette espèce de lettre, destinée uniquement à critiquer les *Annales*, est intercalée dans le texte de la lettre que Le Coz écrit à Grégoire, et qui se continue plus loin, p. 310.

[illegible] les services que [illegible] l'Église de France, mais, par ces [illegible] le second [illegible] des choses [illegible] de Saint-Pierre [illegible] sur le [illegible] fort à propos [illegible] menace [illegible] dans [illegible] réponse à [illegible] la première par[illegible] existait [illegible] qu'une très [illegible] évêque de Paris [illegible] des prê[illegible] Notre-Dame me com[illegible] fait place [illegible] Mes vénérables collè[illegible] A mon grand déplaisir, je [illegible] offenser; [illegible] est digne d'entendre [illegible]

[illegible] Moyse, le morceau [illegible] et l'extrait de la lettre d'un évêque de la Toscane [1], et je me suis écrié, dans l'amertume de mon cœur : « O évêques de Jésus-Christ, où est donc votre prudence ? Vous voulez la paix dans notre Église, elle semblait sur le point d'y entrer : et vous vous mettez à la porte pour l'empêcher d'y pénétrer. O Moyse, que signifie cette violente, cette indécente diatribe contre le premier vicaire de Jésus-Christ ? Nouveau Cham, que

1. Pages 180 et suiv. des *Mémoires*.
2. Pages 180, 176, 201 des *Mémoires*.

faites-vous ? Était-ce à vous de faire remarquer l'affligeante nudité de votre père ? La malédiction prononcée contre votre coupable modèle ne devait-elle pas vous rendre plus circonspect ? Et vous, ses frères, ne deviez-vous pas, à l'imitation de Sem et de Japhet, vous hâter d'employer le manteau du respect filial ? Loin d'offrir aux yeux du public ces nudités douloureuses, ne deviez-vous pas en détourner même vos propres yeux ? Et quel moment choisissez-vous pour cet acte d'irrévérence ? celui où les regards cyniques d'un siècle impie et corrompu ne demandent qu'à se repaître de ces dégoûtantes turpitudes, le moment où se ferment peut-être les tristes yeux de celui qui en est l'objet. Quoi ! l'image de ce vieillard détrôné, dépouillé, dégradé ; l'image de ce pontife infirme, fugitif, malade, mourant, n'a pu atténuer les traits de cette diffamation ! Frappé sur le visage par l'ordre cruel d'Ananie, qu'il ne connaissait point, saint Paul lui dit : « Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie. » Mais instruit que c'est le grand prêtre, il se rétracte : « Mes frères, répond l'apôtre, j'ignorais que ce fût le grand prêtre [1]. » Le premier chef de l'Église de Jésus-Christ doit-il être moins respectable pour nous que ne l'était pour l'apôtre des nations le chef de la religion des Juifs ?

Ah ! que ne laissiez-vous dormir, encore au moins dix ans, cette bilieuse pièce dans votre portefeuille ? Quel service vous eussiez rendu à l'Église gallicane ! Avez-vous pu la croire nécessaire, utile même à notre cause ? Hélas ! quelles armes neuves et cruelles elle va fournir à nos adversaires ! C'est à présent qu'ils vont triompher ! C'est à présent qu'ils vont débiter, avec une grande apparence de raison, que nous sommes les ennemis jurés du

1. Cf. *Act.*, XXIII.

pape! Et le moyen d'en dépersuader le peuple, à qui on aura lu cette philippique du citoyen Moyse contre lui, avec l'extrait de la lettre d'un évêque de la Toscane? Ce n'est pas tout, et ceci est peut-être plus grave encore: nos adversaires nous accusaient d'avoir adhéré à une constitution fabriquée par des jansénistes et janséniste elle-même. Nous avions jusqu'ici repoussé, avec autant de succès que de courage, cette calomnieuse imputation, et elle paraissait tombée. Hommes imprudents, pourquoi la ressuscitez-vous? Relisez les pages 140 et 141 des Mémoires. Quelle main imprudente a pu tracer ces lignes? Quelle main ennemie a pu les insérer dans un recueil avoué par des évêques catholiques?

Le citoyen [1] à qui vous ôtâtes, il y a quelques mois, la rédaction de vos Annales, eût-il pu vous compromettre plus évidemment? Nous voilà donc des Quesnellistes décidés; nous voilà des appelants et des réappelants. Citoyen Moyse, mon très cher frère, je rends hommage à vos connaissances et à vos talents; vous en montrez beaucoup, même dans cette dissertation. Que ne puis-je également applaudir à votre prudence? Où était la nécessité de rappeler ces propositions, depuis longtemps condamnées et peut-être oubliées? D'ailleurs, si elles vous paraissent susceptibles d'un sens vrai et catholique, oseriez-vous dire qu'elles ne présentent pas aussi un sens faux et condamnable? Quel homme sensé admettrait toutes les conséquences qui naissent naturellement de leur généralité? Enfin, quel moment choisissez-vous pour rallumer ce brandon de discorde? Ah! ne devons-nous pas rechercher la paix avant tout? Et vous, ô Grégoire, ô Desbois, qu'est devenue cette religieuse énergie que vous mon-

1. Larrière. Cf. p. 287.

trâtes dans le concile ? Me suis-je donc trompé, lorsque j'ai cru entendre l'un de vous répéter vingt fois qu'il avait un souverain mépris pour ces tracasseries de sectes, et l'autre déclarer que l'Église gallicane ne se laisserait jamais *quesnelliser?* Où étiez-vous lorsqu'on imprimait sous vos noms des choses aussi opposées à vos sentiments et à ceux de vos collègues ? « Quis dabit capiti meo aquam et oculis meis fontem lacrymarum [1] ? »

Mes bien honorés frères, je ne suis qu'un faible, qu'un chétif membre de l'Église de France ; mais je me rappelle le mot de saint Paul : « Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia [2]. » Si, contre mon attente, si, à ma grande douleur, vous ne vouliez pas remédier à ce scandale, hâtez-vous de me le mander. Au défaut d'autre, j'élèverai ma voix ; je lui donnerai tout l'éclat qu'il me sera possible pour avertir les fidèles, sinon de toute la France, du moins de tout mon arrondissement [3], que cette doctrine n'est pas la nôtre, et qu'elle a été constamment repoussée dans le concile que j'ai eu l'honneur de présider. Dieu m'est témoin que j'abhorre les disputes. La paix, la paix, voilà ce que mon cœur demande ; mais ici le silence serait un crime : il éloignerait même cette paix sainte que tous les Pères du concile ont demandée et offerte en des termes si touchants. Mes frères, étouffez donc ce germe fatal d'une guerre nouvelle et douloureuse.

Je suis également étonné, affligé de ce qui se trouve à la page 178 des Mémoires. On a l'air d'y convenir que, dans les premiers siècles de l'Église, des hommes mariés

1. *Jerem.*, IX, I.
2. *I. Cor.*, I, 27.
3. L'arrondissement métropolitain du Nord-Ouest comprenait, avec le département d'Ille-et-Vilaine, ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

et décidés à vivre en maris étaient honorés du sacerdoce. C'est une erreur avancée par quelques philosophistes, mais qui doit être constamment repoussée par tout ecclésiastique instruit et zélé pour la gloire du sanctuaire.

Sans doute, des hommes mariés furent souvent élevés aux fonctions sacerdotales ; mais, dès ce moment, ils renonçaient à vivre avec leurs femmes, qui, de leur côté, consentaient aussi à vivre dans la continence. Toute l'antiquité dépose en faveur de cette vérité. L'histoire de Synesius suffirait pour en convaincre. « Je ne puis y consentir, répondit-il à ceux qui voulaient l'élever à l'épiscopat, parce que je ne veux point me séparer de ma femme [1]. » Et le savant Thomassin a raison de dire : « La loi du célibat, par rapport aux ecclésiastiques qui sont dans les ordres majeurs, est aussi ancienne que l'Église. Le Pontife éternel, qui avait voulu naître d'une vierge, et qui a été lui-même une hostie virginale, dont il a voulu qu'il se fît une immolation éternelle dans son Église par ceux qu'il a appelés à son divin sacerdoce, a voulu aussi que ses sacrificateurs fussent ses imitateurs, et offrissent leurs corps avec le sien comme une victime chaste, pure et innocente. C'est dans ce dessein qu'il a choisi des apôtres, ou vierges pour toujours, ou continents à l'avenir ; c'est pour cela que les apôtres n'élurent, pour être dépositaires et successeurs de leur royauté sacerdotale, que des vierges, ou, au défaut de vierges, des personnes dévouées à un célibat éternel. Enfin, c'est pour cela que les apôtres bannirent à jamais du sacerdoce virginal de l'Église ceux dont l'incontinence avait éclaté par un double mariage. »

Vous le savez comme moi, mes très chers frères, telle est sur ce point la doctrine de l'Église universelle. Saint Jé-

1. Il finit par s'y décider, et fut, en 410, élu évêque de Ptolémaïde.

rôme l'atteste formellement : « Quid facient Orientis ecclesiæ, disait ce savant docteur, quid Ægypti et Sedis apostolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes, aut, si uxores habuerint, mariti esse desistunt? » Cet illustre docteur, qui connaissait également la discipline et de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident, dit en propres termes que, dans les lieux dont il parle, on ne recevait point aux ordres ceux qui vivaient conjugalement avec leurs femmes. Aurait-on pu les refuser ainsi, s'ils n'avaient été exclus par quelque loi précise, s'ils n'avaient violé qu'un conseil de perfection, auquel on ne pouvait assujettir personne rigoureusement?

Sous l'empire de Gallien, mort l'an 268, on fit périr plusieurs évêques comme manichéens, parce que l'on supposa qu'ils gardaient le célibat par le même principe que ces hérétiques. Aussi Mosheim [1] est forcé de convenir que, dès l'origine du christianisme, les paroles de Jésus-Christ et celles de saint Paul sur la continence ont été prises à la lettre, et que c'est ce qui a inspiré aux premiers chrétiens tant d'estime pour le célibat (*Hist. christ. sæcul.*, II); et Beausobre [2], tout en blâmant le célibat, convient que, dès le commencement, plusieurs chrétiens l'embrassèrent. Pourquoi donc l'auteur de l'article que j'ai en vue semble-t-il élever des nuages sur cette vérité historique? — Des philosophes en doutent. — Mais pourquoi cette respectueuse déférence pour les philosophes? Sans doute, de vrais philosophes sont estimables et méritent des égards : ils sont ce que nous sommes ou ce que nous devons tous être, de sincères zélateurs de la vérité, de la morale et de

1. Né à Lubeck en 1694, mort en 1755. Auteur de nombreux ouvrages très érudits. Il était de la religion réformée.

2. Isaac de Beausobre naquit à Niort en 1659. Réfugié en Hollande, puis à Berlin, il mourut dans cette ville en 1738, chapelain du roi de Prusse.

la sagesse. Mais sont-ce ces sentiments qui signalent les prétendus philosophes de nos jours ? Est-ce aux fougueux ennemis de Jésus-Christ que son Église doit s'en rapporter, pour les changements dont peut avoir besoin sa discipline générale ? Leurs vues parussent-elles bonnes, je m'en défierais encore, et je dirais, avec le plus sage des poètes :

....Timeo Danaos et dona ferentes [1].

On gémit de ce que le concile n'a point ordonné toutes les prières publiques en langue vulgaire. Vêpres, messe, formules des sacrements, on veut tout en français; mais les Bretons, dont la langue est plus ancienne même que le grec, les Picards, les Auvergnats, les Gascons, les Biscayens, les Provençaux n'ont-ils pas le même droit de vouloir nos liturgies dans leurs langues ou jargons? Vous le savez, telle fut autrefois la manie des protestants; et, à leur prière, l'un des plus beaux génies du temps, Clément Marot, traduisit en français nos psaumes. Voici comment il commence le touchant *Miserere mei :*

Lave-moi, Sire, et relave bien fort
De ma commise iniquité mauvaise;
Et du péché, qui m'a rendu si ord,
D'eau de grâce me nettoyer te plaise.

Voyez les versions de la Bible chez les protestants. Sans cesse ils sont obligés d'y retoucher, et chaque nouveau traducteur y met du sien. Aussi combien ne diffèrent point entre elles les Bibles luthériennes, calvinistes, sociniennes, anglicanes, etc. Les liturgies de ces différentes sectes ne se ressemblent pas davantage et ne demandent pas moins souvent d'être retouchées : aussi, dès qu'un protestant est hors de son pays, il ne peut plus par-

1. *En.*, II, 49.

ticiper au culte public. Un catholique, au contraire, n'est dépaysé dans aucune des contrées de l'Église latine.

Si les Grecs et les Latins n'avaient eu qu'une même langue, croyez-vous qu'il eût été aussi facile à Photius et à ses adhérents d'entraîner toute l'Église grecque dans le schisme, en attribuant à l'Église latine des erreurs et des abus dont elle ne fut jamais coupable?

Je vous le dis franchement, je viens d'examiner de nouveau les raisons pour et contre ce système. Les premières ne m'offrent que quelques petits avantages spécieux; les secondes présentent des inconvénients réels, nombreux, effrayants. Dans la jeunesse, où l'on doute peu, j'étais pour les traductions; aujourd'hui, je rougis d'avoir été séduit par des apparences si mensongères. Tout changement dans notre culte devrait être profondément médité, ne fût-ce que par respect pour nos pères. Des chimères, la plus dangereuse peut-être c'est celle du « parfaitisme. » Rien ne lui résiste. Par quelles erreurs, ou quelles folies d'abord, et ensuite par quels crimes, par quelles horreurs n'a-t-elle point souillé notre révolution? Ne nous exposons point à mériter les mêmes reproches que nous sommes fondés à faire à nos orgueilleux philosophes. Défions-nous de l'épouvantable manie de tout innover. Comme le dit un penseur moderne, n'ayons pas une confiance crédule aux figures tracées par la théorie, ni un mépris inconsidéré pour les réalités gravées par l'expérience. Pensons aussi un peu au terrible châtiment du téméraire Oza [1]. Enfin la tempête siffle encore; le vaisseau de l'Église est loin d'être dans une parfaite sûreté : ne nous occupons dans ce moment que des moyens de le sauver. Gardons-nous d'affaiblir la confiance et le zèle de

1. Cf. *II. Reg.*, VI, 6 et seq.

ceux qui veulent y concourir ; gardons-nous, par des réformes au moins intempestives, de retarder cette réunion essentielle, sans laquelle il ne resterait ni aux uns ni aux autres aucun espoir de salut. Lorsque le calme sera bien rétabli, alors dans la concorde, alors avec sagesse et sans précipitation, nous nous occuperons des innovations que les circonstances permettront ou commanderont d'introduire.

Ces sentiments, ces vœux sont aussi les vôtres, mes très honorés frères ; mais vous avez, ce que je n'ai point, de grands moyens de les réaliser. Je vous en conjure, ne les négligez point. Tandis que, vrais héros de Jésus-Christ, vous combattez dignement pour sa gloire, moi, nuit et jour, je lèverai les mains au ciel pour le supplier de bénir vos religieux efforts. Je vous salue de toute mon âme, en Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'après les renseignements donnés par le presbytère d'Angers, j'avais nommé à cet évêché le citoyen Ménard, curé d'Aubigné, membre de l'assemblée constituante, un peu âgé, mais encore vert, et joignant à des talents et à des vertus environ 12,000 livres de revenus [1]. Je lui avais envoyé sa nomination. Après un mois, il me répond que, pour chose au monde, il n'acceptera. Son grand motif paraît être la crainte des attentats portés ou projetés contre la liberté du culte. C'est votre ancien collègue : ne pourriez-vous pas vaincre sa résistance ? Vous nous rendriez à tous un grand service. S'il persiste dans son refus, pensez-vous que Marchand, membre du concile, pût convenir à cette place ? J'ai dans l'idée qu'il accepterait.

L'histoire de Saint-Malo, dont on fait grand bruit

1. Cf. 3e cahier des *Mémoires*, p. 189.

dans les papiers publics [1], paraît une ruse infernale pour qu'on mette cette ville en état de siège. Une poignée de terroristes y règnent encore, au point qu'il n'y a pas été possible jusqu'ici d'obtenir une église pour le culte. C'est une tyrannie dont j'espère écarter le manteau, qui pourrait cacher autre chose que du patriotisme.

Le hasard m'a procuré deux instructions pastorales de l'évêque de Boulogne, sur la religion et l'eucharistie, imprimées en 1767 et 1768. Elles se vendaient chez Aumont, place du collège Mazarin, à [l'enseigne de] Sainte-Monique. En y passant, quelque jour, voudriez-vous voir si les autres instructions pastorales de cet ancien évêque s'y trouvent encore, et tâcher de me les procurer. Je vous en aurai une grande obligation. *Iterum valete.*

J'oubliais de vous dire que les brochures, si elles se trouvent, pourraient être remises chez le citoyen Le Moine, membre des Anciens, rue Saint-Guillaume, n° 4, et qui paierait pour moi les déboursés.

135. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 18 nivôse an VII (7 janvier 1799).

Très cher et très honoré frère [2], j'ai reçu, avec votre lettre du 14 frimaire [3], celle du citoyen Ménard, qui a dû vous donner, comme à moi, l'idée d'un homme faible et tel qu'on en rencontre trop souvent dans ces jours de demi-foi. Un autre, plus âgé encore que Ménard, paraît se prêter au fardeau épiscopal. C'est un ancien curé des

1. « L'ordre a été donné, et ensuite révoqué, de mettre Saint-Malo en état de siège. On attribue la première mesure à la crainte d'un coup de main de la part des Anglais, et la seconde, à des nouvelles qui l'ont dissipée. » (*Le Publiciste*, numéro du 26 fructidor an VI : 12 sept. 1798.)

2. Cette lettre est adressée à Grégoire, « membre de l'Institut national. » Grégoire avait contribué à la formation de ce corps.

3. Le 4 décembre 1798.

environs d'Angers, nommé Ferré, et dont on me dit du bien. Je vous en ai parlé dans une lettre au citoyen évêque d'Amiens, et vous ai même demandé ce que vous en pensiez. Vous pouvez avoir sur lui des renseignements par les députés du département. Hâtez-vous de m'en procurer : dès que je les aurai, ces renseignements, je nommerai à la fois aux sièges de Nantes, de Laval [1] et d'Angers ; et si les élus acceptent, je presserai de mon mieux leur consécration, à moins que la persécution ne m'en ôte la liberté. Car désormais aucun de nous ne peut dire : « Demain, je coucherai encore chez moi. » Quelle fureur, et où nous mènera-t-elle ?

Vous ne me parlez point du pauvre Marchand [2] : il est donc condamné irrévocablement ; et quel est son crime ? celui de nous tous, un sentiment de probité religieuse et inflexible. Si son affaire a pris une tournure favorable, de grâce, mandez-le-moi. Nos prêtres, déjà peureux, vont être tout à fait terrifiés si ce fait, que je leur cache, vient à leur connaissance.

J'ai été dénoncé par un nommé Talon [3], petit chirurgien de village, sur lequel vous avez reçu des détails par un prêtre de Bazouges [4], le citoyen Le Gallois. Ce Talon, revêtu d'une grande autorité sous l'affreux règne de Carrier, parcourait les campagnes, épouvantait les citoyens, dévastait les églises, foulait aux pieds les choses saintes, enchaînait les prêtres et criait au fanatisme devant des malheureux qui, de leur côté, étaient bien tentés de crier

1. Le candidat au siège de Laval était Dorlodot.

2. Marchand, curé de Baracé (Maine-et-Loire), avait été condamné à la déportation par arrêté du 4 frimaire an VII (24 novembre 1798). Cet arrêté fut ensuite révoqué. — Cf. *Annales*, t. IX, p. 195 et 349.

3. Voir p. 298, note.

4. Bazouges-la-Pérouse, paroisse du doyenné d'Antrain, diocèse de Rennes.

au voleur. La municipalité de Dol, dirigée par un ancien tonsuré que ses fredaines firent renvoyer du séminaire sous l'ancien régime, s'est jointe à lui pour me poursuivre. Quand l'accusateur public vint m'annoncer que je lui étais dénoncé, je me contentai de lui faire relire ma lettre et de lui dire : « Et moi aussi, je dénoncerai au public mes dénonciateurs, en faisant imprimer cette lettre. » Il convint que j'avais raison, et m'a laissé tranquille, avec des témoignages d'estime auxquels j'ai été sensible.

Chose digne de remarque, dans le même temps Lancelot [1] et presque tous les curés de son canton étaient aussi dénoncés, et ce canton-là est le plus patriote et le plus tranquille du département, parce qu'il est le plus fourni de curés soumis aux lois de la République. Que veulent donc nos dénonciateurs, sinon désorganiser, et aplanir la route aux Chouans?

Vous trouverez ci-incluse, avec ma lettre dénoncée, une lettre aussi d'un autre petit chirurgien de campagne nommé Rimasson, honoré aussi, comme Talon, de la confiance et des faveurs de Carrier. Le canton, qu'il veut épouvanter par ses folles et impies déclamations, est encore fourni d'excellents curés, et partant l'un des meilleurs. Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres qui travaillent dans le même sens ; et je ne croirai point à une malveillance combinée pour mécontenter le peuple, et nous ramener nos jours de crimes et de désastres !

Votre journal est vraiment intéressant. Néanmoins je voudrais qu'on y insérât plus sobrement ces anecdotes scandaleuses contre le Pape et les prêtres réfractaires : elles annoncent un esprit de parti, toujours violent et souvent injuste. Le temps des apôtres est revenu pour nous :

1. Curé de Rhétiers, dont il a été question.

tâchons d'agir et de parler avec la sagesse et surtout avec la charité des apôtres. Ce journal, d'ailleurs, nous arrive avec une inexactitude désolante; à l'un, il arrive un mois plus tôt : à un autre, un mois plus tard; à plusieurs, il n'arrive point du tout; et cela en dégoûte beaucoup de personnes.

Je fais dans le moment imprimer des observations sur le dimanche [1]. Je vous les enverrai, dans peu, par un jeune homme qui va à Paris. J'ai lu ces observations à votre ancien collègue Lanjuinais : il n'y a rien trouvé qui doive choquer le gouvernement, et m'a encouragé à les rendre publiques ; néanmoins, je ne suis pas sans inquiétude.

J'ai de plus un avertissement pastoral sur l'état actuel de la religion [2], d'environ cinquante pages du format de ce papier. Mon désir est de le faire imprimer; mais il m'en faudra faire les frais, et bientôt je serai à mon dernier écu. Je suis tenté de le proposer au citoyen Rebour; parlez-lui-en.

Dans tous ces écrits, je répète souvent des choses que j'ai dites ailleurs. Puisqu'on ne nous rabâche que les mêmes reproches, que les mêmes prétendues objections, il me semble que nous ne devons pas craindre d'y opposer aussi les mêmes réponses, les mêmes réfutations. Notre objet est de faire triompher la vérité, et non de faire briller notre esprit. Qu'en pensez-vous?

1. Le titre de la brochure était : « Observations sur la célébration du dimanche » (38 pages). Le Coz fut denoncé pour cette publication courageuse (cf. Arch. nat., F⁷ 7398), et, comme s'il prévoyait la mort, il rédigea le testament ci-après et le remit à son ami Lanjuinais. En réalité, tout se borna à une comparution devant le juge de paix, le citoyen Lehénaff. Le Coz a publié cet interrogatoire à la suite d'une réimpression de ses « Observations. » — Cf. *Annales* (t. VIII, 3ᵉ cahier, p. 145).

2. Ce travail fut publié avec des notes assez considérables. L'une d'elles fut même réimprimée à part sous ce titre : « Hommages rendus à la religion par des philosophes modernes. »

Que le rapport du ministre helvétique, inséré dans le Journal [1], m'a fait plaisir ! Quel honneur se ferait votre Institut de venir ainsi au secours de la morale en réclamant pour la religion ! C'est alors, messieurs les savants, alors seulement que vous paraîtrez de vrais bienfaiteurs de l'humanité. Hélas ! que notre société se déprave ! La fornication, l'adultère, l'inceste, le poison, le meurtre, l'incendie, tels sont les fruits affreux du philosophisme, même dans nos campagnes. Des juges de paix m'assurent que si on n'arrête ce torrent d'immoralité, beaucoup de nos communes ne seront bientôt plus habitables. Causez de cela avec vos collègues Camus, Baudin [2], Saint-Pierre, Delisle [3], etc. Qu'il serait digne d'eux de venir courageusement à notre secours ! Je suis tenté d'en écrire au citoyen Camus, que je crois vraiment probe et religieux.

Adieu ; je salue nos confrères, et vous réitère à vous, mon cher et illustre frère, tous les sentiments du plus tendre et du plus inviolable dévouement.

136. — Testament

(Bibl. de Besançon.) 21 nivôse an VII (10 janvier 1799).

Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

Je m'attends à un arrêt de proscription pour ce que j'ai écrit et pour ce que j'ai prêché en faveur de la religion ; mais j'ai fait mon devoir. La conduite que j'ai tenue m'était tracée et par l'Évangile et par l'exemple des plus illustres évêques. La crainte de laisser leurs

1. *Mémoires*, etc., p. 45 (formant le commencement du t. VIII des *Annales*).
2. Ancien conventionnel, devenu membre de l'Institut.
3. Bernardin de Saint-Pierre et Delisle de Sales.

églises sans premiers pasteurs ne leur ferma point la bouche : ils parlèrent, dans les moments les plus critiques, devant les tyrans, et ils scellèrent de leur sang les vérités qu'ils avaient annoncées à leurs troupeaux. Si j'ai le bonheur de terminer ma vie comme eux, je prie mes parents et, à leur défaut, mes amis, d'offrir une somme d'argent à celui qui me donnera le coup de la mort, voulant suivre l'exemple de saint Cyprien, qui, sur le point d'être immolé, pria les fidèles, témoins de son martyre, de donner vingt-cinq écus d'or au bourreau qui allait lui trancher la tête. Je prie aussi l'ami entre les mains de qui cet écrit sera déposé de rendre publiques mes déclarations :

1° J'ai toujours vécu et j'espère mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; je reconnais le pape pour le premier vicaire de Jésus-Christ et le chef visible de cette Église sainte. Jamais je n'ai cessé de prier pour Pie VI.

2° Je suis loin de regretter de m'être soumis à la loi et au serment de 1790. Je suis encore entièrement convaincu que c'était le seul moyen, digne de notre religion de douceur et de paix, d'empêcher le triomphe de l'impiété et les malheurs horribles qui l'ont suivi. Je n'en pardonne pas moins, de tout mon cœur, aux ecclésiastiques qui ont cru devoir se refuser à ce serment : ils ont pour la plupart été trompés. Et vraisemblablement eux et nous avions les mêmes vues, celles d'écarter la ruine de notre culte que méditaient quelques fougueux philosophistes. Au reste, nous avons tout lieu de le croire, Dieu voulait arracher de son Église une foule d'abus invétérés, qui la défiguraient, qui l'exposaient aux blasphèmes des impies. Et ce moyen, tout effroyable qu'il nous paraît, a été préféré par sa sagesse suprême. Qu'on lise avec attention les prophé-

ties de saint Jean dans l'Apocalypse, et l'on en sera peu étonné. Adorons donc les décrets de la divine Providence, et, au lieu de nous diviser, de nous attaquer les uns les autres, tombons ensemble aux pieds de notre Père céleste; conjurons-le de pardonner les torts, de quelque côté qu'ils se trouvent, et de nous réunir enfin dans cette fraternité évangélique, que Jésus-Christ lui-même nous donne comme l'indice sûr, incontestable, que nous sommes ses vrais disciples : « In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis si dilectionem habueritis ad invicem. » (*Joann.*, XIII, 35.)

Alors, alors seulement, les ennemis de notre culte étant clairement signalés et réduits à eux-mêmes, les Français pourront voir, non sans une grande surprise, de quelle poignée d'intrigants, de pervers ou d'ignorants, ils auront été les dupes et les victimes.

3° J'ai été et je suis profondément affligé de l'égarement de quelques-uns de mes concitoyens, des violences et des crimes auxquels ils ont été entraînés. Certes, en cela ils ne suivaient rien moins que Jésus-Christ et son Évangile. Cependant, je le déclare ici devant Dieu qui a toujours lu dans mon cœur, jamais je n'ai cessé de prier pour eux, de demander au ciel pour eux la miséricorde que je demandais pour moi-même. J'ai, à cet égard, poussé, j'ose le dire, la délicatesse jusqu'à ne demander à Dieu aucun dénouement particulier de ces désolantes tragédies, craignant, non pas seulement d'offenser sa sagesse, à qui seul il appartient de gouverner le monde moral comme le monde physique, mais aussi la charité envers mes frères. Je me suis borné à conjurer avec larmes le Seigneur de mettre un terme prochain à nos divisions, à nos malheurs, et à lui crier, comme autrefois les apôtres : « Domine, salva nos; perimus [1]. »

1. *Matth.*, VIII, 25.

4° J'ai été dénoncé : tout me fait présumer que je le serai encore, quoique j'aie donné mille preuves de mon zèle pour le maintien de la République, et que je n'aie à cœur que le bonheur de mes concitoyens. Je ne puis être frappé qu'injustement ; mais à tout moment je puis l'être. De quelque main que le coup parte, quelque violent qu'il puisse être, je conjure mes bien-aimés diocésains de n'en point murmurer, encore plus de n'en tirer aucune vengeance. Saint Cyprien pria les fidèles, témoins de son martyre, de donner vingt-cinq écus d'or à celui qui allait lui couper la tête. Si Dieu m'accorde de terminer ma vie comme cet illustre docteur de l'Église, je prie mes parents, et à leur défaut mes amis, d'offrir aussi quelques écus à celui dont la main me donnera le coup de la mort.

5° La mort de saint Cyprien ne fit qu'ajouter à la ferveur des chrétiens de Carthage. Puisse ma mort ou ma déportation, si elle a lieu, ne produire aussi qu'un accroissement de foi et de piété dans ce diocèse ! Puisse-t-elle y devenir le signal et l'époque de la sainte réunion des esprits et des cœurs ! Combien cette assurance, si je pouvais l'avoir, me rendrait la mort plus douce, me porterait même à la désirer !

6° Dans le cas où j'en serais brusquement séparé, je recommande mon église au zèle des bons ecclésiastiques qui se trouvent à Rennes. Que d'accord, que dans un concert évangélique, ils travaillent au maintien de notre culte céleste, à l'instruction et à l'édification de tous les fidèles.

7° Les citoyens Lanjuinais, Fortin et Duchesne, mes vicaires dans cette ville, pourraient s'adjoindre pour le gouvernement du diocèse les citoyens Lancelot, curé de Rhétiers, Le Roux du Theil, Marchand d'Essé, Boulanger

d'Andouillé, de Lesquen, curé de la Bazouges-du-Désert [1]; Le Roux, administrateur de l'hôpital de Fougères; Allaire de Plélan, Bourgeois du collège, et Verdier d'Essé. Tous douze, ils formeraient un presbytère respectable; ils aviseraient au moyen de me donner un successeur. Et, grâce au ciel, il ne leur serait pas difficile de rencontrer un homme selon le cœur de Dieu, et vraiment digne de l'épiscopat. Il en est que leur zèle infatigable, leur constante assiduité aux saintes fonctions de leur ministère, leurs lumières, leurs talents et leur conduite édifiante, évangélique, recommanderont assez hautement aux suffrages de tout le clergé et à ceux de tous les fidèles.

8° Dans le cas des événements que j'ai lieu d'appréhender, ce papier sera remis au citoyen Lanjuinais, ancien député. L'amitié que je lui porte, les témoignages qu'il m'a donnés de la sienne, m'inspirent en lui une confiance entière. Il fera donc de ces déclarations l'usage que sa prudence et son zèle éclairé pour notre sainte religion lui indiqueront.

Si, à l'époque paisible dont il s'agit, mon neveu [2] est encore à Rennes, je le recommande à mon ami Lanjuinais. Ce jeune homme m'a paru avoir des mœurs pures, un caractère honnête, et des dispositions plus qu'ordinaires pour les langues et les sciences. Si Dieu lui accorde la santé, il pourra devenir utile à notre sainte religion qu'il me paraît aimer; il pourra du moins offrir à la société un membre estimable.

J'ai reçu de plusieurs de mes diocésains, spécialement à Rennes, des témoignages d'estime et d'amitié auxquels je suis très sensible. Je les prie de croire que j'en conserverai le souvenir, même au delà du tombeau. Je les nom-

1. Doyenné de Louvigné-du-Désert.
2. Le jeune Le Roux.

merais ici, si je pouvais le faire sans inconvénient; mais leur cœur généreux devinera tout ce que la sensibilité du mien voudrait leur faire entendre. Je souhaite à tous mes diocésains, même à ceux qui ont refusé de me reconnaître, la paix, la concorde, les consolations spirituelles et temporelles dont ils ont besoin, et je conjure le Seigneur, notre Père commun et au sein duquel j'ai la douce espérance de les revoir, de répandre sur eux toutes ses saintes et abondantes bénédictions.

137. — A LANJUINAIS

(Bibl. de Besançon.) Rennes, 21 nivôse an VII (10 janvier 1799).

Citoyen [1], lorsque ce papier [2] vous parviendra, l'on m'aura ravi la liberté, peut-être même la vie; mais je n'aurai cessé d'être tel que vous m'avez connu.

Vous m'avez donné de précieux témoignages d'estime et d'amitié. J'ose croire que j'en étais digne, par le sentiment que j'ai eu pour vous dès l'instant où je vous ai connu. Votre confiance en moi a été grande; celle que j'ai toujours eue en vous ne l'est pas moins. Puisse ce dépôt de mes derniers sentiments achever de vous en convaincre! Faites-en l'usage que vous indiquera votre prudence; si même vous pensez qu'il doive être supprimé, j'y consens.

Vos secours et ceux de M. Lanjuinais [3] m'ont été utiles. La manière dont vous me les avez rendus en a doublé le prix à mes yeux. La reconnaissance de l'amitié se joint donc à la sollicitude du pasteur, pour en faire les souhaits les plus heureux.

1. L'adresse porte : « Ancien législateur, professeur de législation à Rennes. »
2. Le testament qui précède.
3. L'abbé Lanjuinais.

Je n'ai pas besoin de vous exhorter à être fidèle à notre sainte religion : vous la connaissez, vous l'aimez, et je pense que vous serez l'un de ceux dont Dieu se servira pour la maintenir dans ces contrées. Puissent vos enfants apprendre de vous à la respecter, à la chérir et à la défendre également! Ce sera pour eux la portion la plus heureuse de leur héritage. Adieu; quel que puisse être mon sort, je ne cesserai de vous aimer; je ne cesserai de faire des vœux pour votre bonheur et pour celui de votre chère famille.

138. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 6 ventôse an VII (24 février 1799).

Ce billet, mon cher cousin, vous sera remis par le citoyen Gérard [1]. Je vous prie de l'accueillir honnêtement; c'est un de nos meilleurs concitoyens et qui, dans toutes les circonstances, me témoigne le plus grand attachement.

Depuis que Le Roux est parti de Quimper, vous ne m'avez pas donné une fois de vos nouvelles : ce silence m'étonne. Êtes-vous donc fâché contre moi? Et quel motif vous en ai-je donné? Expliquons-nous franchement, et mandez-moi si je dois vous rayer du nombre de mes amis. Ce sacrifice me coûterait infiniment; mais j'ai déjà passé par tant d'épreuves, que mon âme est préparée à tout. Je tâche de la monter si haut, qu'elle puisse planer sur toutes les tracasseries de la société. N'avoir de tort envers personne et pardonner à ceux qui pourraient en avoir envers moi, c'est la grâce que, tous les jours, je demande à Dieu.

Le Roux est malade depuis deux mois. C'est pour lui un bonheur d'être venu ici. Certes, il serait mort maintenant,

1. Peut-être l'ancien constituant, vulgairement appelé le père Gérard, à cause de sa bonhomie villageoise.

s'il était resté chez son père. Il commence d'être mieux; il s'est promené aujourd'hui, et le médecin m'assure qu'il n'est pas poitrinaire. Sa maladie est une suite de rhume qu'il gagna l'hiver dernier; on le traite à fond, et j'espère que, dans quelque temps, il jouira d'une santé solide.

Mais sa maladie me coûte beaucoup, et ma bourse est bien faible. Tâchez de me faire passer, par le citoyen Gérard, ce que Belcour a touché pour moi, et les 150 l. dues par Mme Duhaftous. Si, comme je vous en avais prié, vous avez vendu mes deux voitures, je vous prie d'en joindre le prix aux deux autres objets. Je n'ose vous parler de nous avancer quelque chose, ne sachant à quel sentiment de votre part je dois me fixer. Notre brouillerie amuserait les méchants : c'est pour moi un nouveau motif de désirer ardemment que jamais elle n'ait lieu. Adieu ; je salue ma cousine et Mlle Desprez. J'embrasse vos chers enfants et leurs aimables camarades. Mes amitiés à votre frère, et mes compliments à Jeannette et à sa bonne compagne. Salut sincère et affectueux.

Le Roux vous salue tous bien tendrement.

139. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 5 germinal an VII (25 mars 1799).

Très cher et très honoré frère, je fais pour vous ce que je voudrais que vous fissiez pour moi : je vous adresse mes moindres écrits ; pourquoi me privez-vous des vôtres? L'on me mande de votre diocèse que vous avez fait une instruction sur le dimanche, et qu'elle a été aussi dénoncée. Je m'honore de partager avec vous cette petite persécution; mais je voudrais posséder votre ouvrage. Il ajouterait encore aux motifs que j'ai de maintenir de toutes mes forces cette institution apostolique. L'écrit que je vous envoie vous paraîtra sans doute bien défectueux ; je m'en

onsolerai s'il vous décide à en faire sur le même sujet un autre, qui porte l'empreinte de votre génie et de votre piété.

Mes adversaires se taisent dans ce moment ; il semble que ma hardiesse leur en ait imposé. Mais avec des hommes de cette trempe on ne peut se flatter d'une paix sincère et durable.

De Quimper, j'écrivis à François de Neufchâteau [1] une lettre sur la décision de son prédécesseur [2], qui avait fait ôter sa place de professeur de grammaire générale ou de langues anciennes à un excellent prêtre, parce que celui-ci allait le matin dire la messe à la cathédrale. Ma lettre et la réponse faite au nom du ministre me paraissent pouvoir être placées dans l'histoire à laquelle vous travaillez. Si vous le désirez, je vous les enverrai.

Je vous fais passer une lettre, signée de notre collègue Desbois [3] et à moi adressée : dites-moi si réellement cette lettre est de lui, et si, comme il y est dit, c'est au nom de vous tous qu'elle est écrite. Je suis peu sensible aux duretés qu'elle contient ; mais, par un motif que vous devinerez sans peine, j'eusse voulu qu'elle n'eût point été de la main d'un laïque [4]. Dans une lettre, d'une autre écriture, on me mande que vous tous n'avez fait que rire de cette missive et de ma réponse. J'ai de la peine à croire à cette jovialité extraordinaire.

Agréez, très honoré et bien-aimé collègue, mon salut sincère et respectueux.

P.-S. — Notre collègue Desbois ne voit, dit-il, presque

1. Alors ministre de l'intérieur.
2. Benezech.
3. Dans cette lettre, on reprochait à Le Coz un zèle inconsidéré, maladroit ; on allait jusqu'à le taxer d'ignorance.
4. Le secrétaire de Desbois.

plus : ne peut-on pas abuser de cette cécité pour lui faire signer des choses indignes de lui [1] ?

140. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Rennes, 29 germinal an VII (18 avril 1799).

Mon cher cousin, j'arrive de Laval [2]. Mon voyage m'a emporté quinze jours, en y comprenant ceux que j'ai été obligé de passer à Vitré, dans mon diocèse.

En partant, je laissai mon cher neveu sérieusement malade ; mais j'emportais la douce espérance de le retrouver mieux à mon retour. Hélas ! que cette espérance a été cruellement trompée ! A la chute du grand froid, mon jeune homme est aussi tombé, et le vendredi 23, il s'est éteint comme une bougie. Il a beaucoup édifié ceux qui l'ont approché dans ses derniers moments ; tous, en partageant mes larmes, ils m'assurent qu'il est mort avec une foi et une résignation bien rares. Je conserve donc l'espérance de le revoir au sein de notre Père commun. Je vous l'avoue, sans cette espérance, je serais inconsolable. Ah ! mon cher cousin, quel jeune homme nous avons perdu ! Que de grandes, que de précieuses espérances évanouies en un seul moment ! Dieu ! vous l'avez voulu : j'adore vos décrets. Ce qui me déchire le plus l'âme, c'est la douleur que cette mort va causer au père et à la mère de notre jeune neveu. Je vous en conjure, mon cher cousin, tâchez de la leur annoncer avec toutes les précautions de la charité, et tous les moyens qui pourront diminuer leur désespoir. Leur enfant est mort avec la douceur et la piété d'un ange ; toute la ville en parle. Faites-leur envisager leur perte de ce côté, et ne négligez

1. En tête, de la main de Grégoire : « Répondu le 8 prairial. »
2. Il venait de sacrer Dorlodot (cf. *Annales*, t. IX, p. 192).

rien, sinon pour les consoler, du moins pour adoucir le coup terrible.

Si quelque autre de leurs garçons a d'heureuses dispositions, qu'il sache bien lire, écrire et passablement le français, je pourrai, dans la suite, le prendre chez moi pour achever son éducation.

Je ferai passer les hardes du défunt à Quimper, si tel est le désir de ses parents.

La dernière lettre que j'ai reçue de vous est antérieure à l'arrivée de mon cher Le Roux à Rennes. Je vous l'observe, dans la crainte que quelque autre n'ait été égarée. Adieu ; je salue votre chère famille. Puissiez-vous tous être heureux ! Moi, je serai longtemps dans la douleur. Salut sincère et amical.

141. — AUX ÉVÊQUES RÉUNIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 9 prairial an VII (28 mai 1799).

Révérendissimes évêques, chers et honorés collègues, tous les papiers publics nous assurent que le Pape est en France [1]. Cet événement, dont nous ne pouvons plus douter, n'est pas le moins étonnant de ceux qui caractérisent notre Révolution.

Les mêmes papiers ajoutent que les cardinaux, évêques et autres personnes qui accompagnent Sa Sainteté, assistent habituellement à la messe du curé assermenté de Briançon. Ce fait, peu important pour vous et pour moi, peut cependant influer beaucoup sur la conduite de quelques hommes. Je désire donc que vous vous en informiez, et que vous le confirmiez d'une manière authentique, s'il est exactement vrai.

1. Pie VI, enlevé de Rome l'année précédente et transféré à Sienne, puis à la chartreuse de Florence, avait été conduit en France, et était arrivé le 30 avril à Briançon.

Dans les premières séances de notre concile, il fut beaucoup question de députer vers le Saint-Père. Je fus un de ceux qui s'opposèrent le plus vigoureusement à cette démarche; mais j'étais loin de prévoir qu'un jour ce serait lui qui s'approcherait de nous. *O altitudo* [1]! Cet événement est, pour nous, comme un météore tout nouveau, pour les physiciens. Comment allons-nous l'envisager? Quelle conduite les circonstances nous prescrivent-elles? Que de personnes nous observent! De quelle circonspection n'avons-nous pas besoin, soit pour ne point choquer l'œil soupçonneux du gouvernement, soit pour ne point blesser l'œil timide et scrupuleux de plusieurs de nos concitoyens! Puissions-nous ici réunir la simplicité de la colombe à la prudence du serpent!

Si nous étions riches, nous pourrions, nous devrions peut-être offrir des secours à notre infortuné Chef. Malgré la détresse où nous nous trouvons presque tous réduits, n'avons-nous point encore à cet égard quelque devoir à remplir, quelque chose du moins à tenter? Déjà vous vous êtes occupés de cet important objet : avez-vous, pour résultat de vos réflexions, une marche profondément combinée et sagement arrêtée? Lui écrirons-nous? Sera-ce vous, au nom de tous vos collègues? Ou bien êtes-vous d'avis que chacun de ceux-ci lui écrive selon sa dévotion?

Comme ancien président de notre concile, ne dois-je pas lui rappeler nos démarches auprès de lui, lui rappeler les lettres, soit générales, soit particulières, que nous lui avons adressées? Quelques-uns de mes diocésains les plus éclairés sont pour l'affirmative. Pour moi, je vous l'avoue, révérendissimes collègues, je suis là-dessus très indécis; de part et d'autre je crois apercevoir de grands

1. *Rom.*, XI, 33.

inconvénients, au moins possibles. Vous qui avez plus de données, vous qui êtes placés plus haut, et qui aussi avez de meilleurs yeux, éclairez-nous, dirigez-nous, montrez-nous le parti le plus sûr, le moins exposé aux inconvénients, le plus propre à accélérer cette réunion tant désirée, dont beaucoup de personnes croient entrevoir l'aurore dans cet événement inattendu. Une réponse prochaine, et explicative de vos vues sur tout cela, me ferait le plus sensible plaisir.

Voici un autre objet sur lequel je crois devoir aussi attirer votre attention. Je viens de relire l'intéressante dissertation, insérée au dernier numéro des Mémoires, sur le culte intérieur et extérieur [1]. Les principes m'en paraissent très solides et fort bien développés ; l'auteur n'en peut être qu'un homme aussi spirituel que religieux. Néanmoins, cette pièce a fait ici une sensation désagréable. Il est des estomacs pour qui les mets les plus solides sont les plus dangereux, et, dans ces tristes jours, ces estomacs parmi les chrétiens ne sont point rares. Deux sortes de personnes donc menacent d'abuser de la dissertation :

1° Les chrétiens tièdes, et enclins à ce culte commode et inanimé des déistes, disent : « Voilà ce qu'il nous faut. Ce culte intérieur nous suffit : nous n'en voulons point d'autre ; et désormais, renfermés dans nos maisons, nous renonçons à toute église, à toute solennité religieuse. »

2° Les schismatiques disent : « On nous faisait un crime de ne pas nous réunir à nos concitoyens dans les temples : ce reproche était très mal fondé. Voilà qui nous autorise au culte intérieur. Nous l'avons adopté ; il est plus sûr pour nous, et nous nous y tenons. Par là, nous évitons d'un côté le danger de nous associer à des hommes qui sont

1. *Annales*, t. IX, p. 12 et s. Le commencement de ce volume porte encore le titre de *Mémoires, etc.*

mal avec le Pape ; de l'autre, le danger d'être maltraités par les aristocrates outrés, par les violents Chouans, ennemis terribles de tous ceux qui fréquentent les églises des patriotes. »

Les uns et les autres raisonnent mal, je l'avoue ; ils vont même contre l'intention de l'auteur de la dissertation. Ils n'en agissent pas moins dans leur sens. Ainsi tous nos marchands qui veulent capter les deux partis, tous nos indécis qui n'aiment ni les embarras ni les frais du culte extérieur, tous nos cultivateurs qui se trouvent ou éloignés des églises, ou exposés à l'œil menaçant de quelque zélé à qui le culte public est odieux parce qu'il contribue à affermir la République, s'interdiront désormais, avec bien moins de scrupule, toute entrée dans nos églises. Hélas ! cette funeste théorie n'était déjà que trop au goût de certaines gens : quels plus rapides progrès ne va-t-elle point faire à présent qu'elle semble appuyée de raisonnements spécieux et d'autorités respectables ! Il serait donc bon, peut-être nécessaire, que l'auteur de la dissertation y joignît un développement, pour empêcher l'abus qu'on pourrait faire de sa doctrine, très saine au fond et très catholique.

Permettez-moi une troisième observation. Comme moi, vous avez pu voir de ces fous qui avaient une grande apparence de raison, mais qui, à certains noms, au mot Dieu par exemple, perdaient la tête et vous disaient froidement : « C'est moi ; je suis le Père éternel. » Nous n'avons encore que trop de cette espèce d'hommes. Ils vous croyaient très catholique ; ils vous écoutaient ou vous lisaient avec intérêt : vous citez un écrivain de Port-Royal, aussitôt ils changent, ils ne voient plus en vous qu'un janséniste appelant, réappelant. Ainsi la citation du respectable, je dirais volontiers du saint médecin Ha-

non [1], a fait croire, dire et répéter à bien des gens que ous les évêques réunis à Paris et leurs correspondants ont de francs jansénistes. Oh! que de fois nous pouvons nous dire avec le poète :

Periculosæ plenum opus aleæ
Tractas, et incedis per ignes
Suppositos cineri doloso [2].

Ne devons-nous pas, nous surtout, dans ces jours de soupçons, d'inquiétudes, de craintes diverses, imiter la délicate et charitable circonspection de l'Apôtre, lorsqu'il disait : « Si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem [3]. »

J'ai reçu une lettre de notre très vénérable frère l'évêque de Versailles, dans laquelle il me fait part de ses vues pour la célébration du prochain Jubilé. Une chose m'étonne dans ces vues : elles supposent le Saint-Siège vacant. Je doute que nous puissions admettre cette supposition. Au reste, aussitôt que mes très nombreuses occupations me le permettront, j'offrirai à mon révérendissime doyen, avec le tribut de mes hommages, celui de mes réflexions sur cet objet majeur.

Agréez, citoyens révérendissimes évêques, très honorés collègues, mon salut sincère, fraternel et respectueux [4].

142. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 messidor an VII (21 juin 1799).

Très honoré et très cher collègue, des patriotes catholiques me portèrent, il y a sept à huit jours, un numéro de

1. L'un des solitaires retirés à Port-Royal des Champs, où il mourut en 1687.
2. Horace, *Ad Asinium Pollionem*. Carm. II, 1.
3. *I. Cor.*, VIII, 13.
4. En tête, de la main de Grégoire : « Répondu le 9 messidor an VII. »

l'« Ami des lois » où se trouve un article qui leur fait peine. Je leur promis de relever cette impiété contre-révolutionnaire. Je viens de le faire : voici mon ouvrage. Je désire qu'il vous plaise, et que vous le fassiez imprimer, soit séparément, ce qui serait l'avis du citoyen Lanjuinais, l'ex-député, ou bien dans vos Annales [1].

Si j'étais à Paris, j'en adresserais un exemplaire à Perly et je le ferais vendre aux portes des deux Conseils. De gré ou de force, il faut que la vérité pénètre dans ces assemblées. Plaise à Dieu qu'elle n'y arrive pas trop tard!

Si vous jugez à propos d'imprimer isolément ce petit écrit, vous m'obligerez de m'en procurer quelques exemplaires.

Relativement au Pape, mes suffragants me pressent de lui écrire. J'attends, pour me décider, votre réponse à la lettre qu'à ce sujet j'ai eu l'honneur d'adresser aux révérendissimes évêques réunis. De grâce, faites qu'elle ne tarde pas.

Notre confrère de Grenoble a-t-il vu Sa Sainteté? Quelle occasion le ciel semble nous offrir de terminer nos tristes débats! Sachons en user avec une prudence évangélique.

Nos Chouans travaillent à ressusciter leurs feux sacrilèges. Des articles tels que celui que je combats entrent parfaitement dans leurs vues : aussi ne négligent-ils pas de les faire lire dans nos campagnes; et nos crédules cultivateurs craignent de nouveaux destructeurs des églises qu'ils ont relevées et réornées. Saisissez bien cette idée, et faites-la valoir auprès des députés de votre connaissance.

1. L'article de Le Coz, daté de Rennes, 26 prairial an VII, parut dans les *Annales*, t. IX, p. 289-318. Il y démontrait, contre le citoyen Perly, que la religion n'est l'ennemie ni des sciences ni des arts; qu'elle n'est ni corruptrice, ni impuissante, etc.

Vous avez dû recevoir de moi une liste de livres pour lesquels j'accepterais d'autres volumes : on ne m'y a encore fait aucune réponse. Agréez, révérendissime évêque et cher collègue, mon salut fraternel et respectueux [1].

143. — A Siéyès

(Bibl. de Besançon, n° 1200.) 9 messidor an VII (27 juin 1799).

Citoyen [2], assis au milieu d'un vaste cercle, à la circonférence duquel seront souvent arrêtées la lumière et la vérité, le citoyen Président ne pourra savoir ce qui se passe en France : et le devoir des patriotes est de diriger vers lui les lumières de la vérité ; de les forcer, en quelque sorte, de traverser les ténèbres qui vont s'épaississant de plus en plus vers le centre, où sont nécessairement placés les gouvernements.

En 1794, du fond de mon cachot, j'écrivis à Robespierre : « Dans quelle illusion vous jette votre étrange pouvoir ! Vous prétendez anéantir le Christ : malgré vos blasphèmes et vos tentatives mahométiques, le Christ régnera sur les nations jusqu'à la fin des siècles ; mais vous, tôt ou tard, vous serez écrasé par sa toute-puissance. » Robespierre allait me faire conduire à la guillotine, lorsque le glaive du 9 thermidor vint le frapper lui-même.

Je suis loin d'appréhender rien de semblable pour cette lettre-ci. Le règne des tyrans est passé ; vous êtes au Directoire : mais, je vous le dis en vrai Bas-Breton (cette sorte de serment ne doit pas [illegible]tre inconnue [3]), je

1. En tête, de la main de Grégoire : « Répondu le 2 [illegible] midor. »

2. La lettre est adressée : « A Siéyès, président du Directoire. » — C'est une simple lettre d'envoi d'une lettre plus longue, qui n'a pas été retrouvée, et dont il est question plus bas et dans la pièce suivante, n° 144.

3. Siéyès, avant la Révolution, passa quelque temps à Tréguier, auprès de l'évêque, M. de Lubersac, qui lui donna une chapellenie dans son diocèse. Ayant vécu avec les Bas-Bretons, il devait les connaître.

vous le dis, citoyen Directeur, je consens qu'on me déporte, même dans les neiges de la Sibérie, pourvu que mes frères deviennent heureux. Là même, l'idée de leur bonheur soutiendrait mon courage, et mon dernier soupir serait encore un vœu pour la prospérité de ma patrie.

144. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 29 messidor an VII (17 juillet 1799).

Révérendissime évêque, mon bien-aimé frère, je craignais d'avoir perdu un ami précieux : votre lettre du 25 dissipe cette crainte; je vous en remercie. Que cet ami donc ne mette plus à de si cruelles épreuves un cœur qui tient à lui par mille liens indissolubles. Comme vous, je suis surchargé d'affaires. Il y a cette différence : les vôtres sont graves, importantes; les miennes, minutieuses et très diversifiées, ce qui semble les rendre plus fatigantes. Depuis cinq heures du matin jusqu'à onze, heure à laquelle je vais dire la messe, je n'ai pas un moment libre; aussi, pour m'entretenir cette fois avec vous, ai-je pris une heure sur mon sommeil.

Les torts du collègue d'Amiens [1] regardent l'épiscopat, et non ma personne : c'est ce que je crois vous avoir bien expliqué en vous envoyant sa lettre. Du reste, je l'aime sincèrement; soyez-en sûr.

Déjà j'avais écrit au confrère Audrein. Son imprimé m'a été adressé par un de ses prêtres, qui en paraît justement indigné. Je l'ai reçu le même jour que le numéro de l' « Ami des lois » où il est [fait] mention de lui. Cette indécente pasquinade m'a profondément affligé. J'ai été jusqu'à dire à M. Audrein que, si nous avions un synode métropolitain, il y serait hautement improuvé; et je le

1. Il est encore question de Desbois et de sa lettre à Le Coz. Cf. p. 323.

crois. Ce M. Audrein a dans son conseil des prêtres du premier mérite : je l'ai conjuré de les consulter ; ils m'assurent qu'il n'en fait rien, et sa conduite le prouve. Il a pensé faire manquer le sacre de notre excellent Dorlodot, et cela pour suivre un objet de vanité. Monsieur d'Amiens a enivré cette pauvre tête ; c'est lui aussi qui pourrait faire cesser cette ivresse. Audrein, d'ailleurs, a de très bonnes qualités ; il ne tient qu'à lui d'être heureux. Son diocèse est peut-être le plus patriote et le plus généreux de France : on y fait à l'évêque 5,000 à 6,000 fr. par an. Mais, hélas ! je crains qu'un amour-propre incompressible ne perde tout cela.

J'ai eu bien une autre crainte ; on m'avait assuré qu'à Paris vous aviez aussi fait un service pour les mêmes personnes. Je conclus de votre lettre qu'il n'en est rien, et je l'assure à tous ceux qui vous accusaient d'avoir été les panégyristes d'un prêtre apostat [1].

J'ai écrit, il y a quelque temps, une assez longue lettre à Siéyès. N'en ayez point d'inquiétude : cette lettre contient de grandes vérités, à l'appui desquelles ne viennent que trop les tristes événements du jour. Dans la suite, je ne la refuserais pas à l'impression : aujourd'hui, ce serait compromettre les intérêts de notre patrie. Si vous voyez cet ancien collègue, peut-être vous en parlera-t-il. Je serais aise qu'il vous la fît lire.

Nous ne pouvons plus nous le dissimuler, la crise où nous sommes est la plus terrible que nous ayons éprouvée, non pas à cause des Russes ou des Autrichiens [2], je les

1. Il s'agit de Roberjot, ancien curé de Mâcon, l'un des deux ministres plénipotentiaires assassinés, le 28 avril 1799, près de Rastadt. Leur collègue Jean de Bry, qui avait réussi à s'échapper, devint, l'année suivante, préfet du Doubs, poste qu'il occupa jusqu'en 1814, et où Le Coz le connut durant son épiscopat de Besançon.

2. Schérer venait d'être battu en Italie par les Austro-Russes.

crains peu ; le mal corrosif est au milieu de nous, c'est le mécontentement général de toutes les classes. On n'y peut penser sans frémir.

Mahomet-Lépeaux est tombé [1] : on m'assure que vous en avez chanté un *Te Deum ;* ce n'eût point été mon avis. Le mal que ce petit homme a fait existe toujours, et ce mal mine la République. Il a tué la morale ; gare qu'il ne tue encore quelque autre chose ! N'eût-il d'autre tort que d'avoir fait remettre tous les mariages au chef-lieu de canton et au seul jour de décadi, il serait à mes yeux un des plus absurdes tyrans. Quoi ! faire venir de trois à quatre lieues des personnes simples et honnêtes, les forcer, en contractant l'acte le plus important de la société, de servir de spectacle et de jouet à une troupe de satyres, contraindre les enfants mêmes d'assister à cette horrible prostitution de la pudeur, et de prendre tous les huit jours une leçon d'immoralité, des impressions de libertinage, qui vont flétrissant ces précieuses plantes plus que les gelées ne flétrissent nos fleurs trop hâtives du printemps ! ah ! mon frère, quelle idée ! quelle monstrueuse tyrannie ! Cela seul suffit pour déshonorer un gouvernement. Je vous en conjure, parlez-en à Siéyès ; il peut, j'en suis sûr, faire cesser ce scandale.

Je n'ai pu retrouver qu'une lettre de M. Fauchet, et malheureusement c'est la moins précieuse : c'est celle qui a suivi ma réponse à celle-là, qui était belle, qui était sublime ! Je crains qu'on ne me l'ait volée, avec beaucoup d'autres choses.

Je vous envoie une lettre de Le Tourneux [2], une de François [3], une de moi, et des réflexions sur le tout. C'est

1. Il ne faisait plus partie du Directoire depuis le mois précédent.
2. Probablement Le Tourneur, de la Manche, ancien Directeur.
3. François de Neufchâteau.

endant que François était ministre, qu'il y eût eu quelque ıérite à faire imprimer cette petite correspondance, et je ous l'avais proposée. Aujourd'hui elle peut vous être ıutile : dans [ce cas] vous m'obligerez de me la renvoyer, vec mon discours pour la fête commémorative du rétalissement du culte, ma lettre aux citoyens de Dol, ma ponse à l' « Ami des Lois. » Vraisemblablement rien de ut cela ne sera imprimé : je vous prie donc de faire de ut cela un petit paquet, d'y mettre mon adresse, et de le ire porter chez le citoyen Desforges-Lemoine, membre es Anciens, rue Saint-Guillaume, n° 5. En réunissant ces eux petits morceaux de papier, qu'on m'a envoyés dans dernier numéro des Annales, vous verrez que ces petits ıanuscrits doivent être chez vous.

Une omission dans votre lettre m'étonne. Le Pape est n France ; vous avez dû lui écrire ; on annonce que les ersonnes de sa suite vont dans nos églises, et sur tout ela vous ne me dites pas un mot ! Qu'en dois-je penser ? u'en cela encore nous sommes trompés, et que, malgré invitation qui m'en a été faite de votre part, j'aurais rt de me hasarder à lui écrire. Si je conclus mal, faites-moi savoir.

J'ai vu avec peine, dans les Annales, les Mémoires sur ie VI [1]. Ce morceau est fort bien fait ; mais devait-on hoisir, pour le publier, le moment où le Pape arrivait en rance, et où nous devions prendre tous les moyens de ıi ôter les tristes préjugés qu'on lui a donnés contre nous ?

Je vais enfin convoquer un synode [2]. Les Chouans, qui ı'empêchent d'aller visiter les curés de mon diocèse, ı'empêcheront peut être pas ceux-ci de venir jusqu'à moi.

Depuis longtemps j'ai nommé à l'évêché de Nantes le

1. *Annales*, t. IX, p. 97.
2. Ce synode s'ouvrit, le 20 août, à Rennes.

citoyen Le Feuvre, curé dans cette ville même, et à celui d'Angers [le] citoyen Ferré, aussi curé, mais très âgé. Celui-ci paraît accepter ; mais la tyrannie de La Revellière l'a jusqu'ici empêché de se montrer. L'autre à beaucoup de mérite joint une âme faible ; il veut et ne veut pas. Cette indécision m'a porté à écrire aux curés de Nantes, qui se sont réunis pour la lire, une lettre forte. Je suis tenté de vous l'envoyer : cette lettre, rendue publique, ferait peut-être un bon effet.

Adieu ; en voilà bien long. Prenez-vous-en au plaisir que l'on éprouve à causer avec vous. Je vais m'informer de la « carte des Gâcheux » et vous en rendrai compte ; il me semble que depuis longtemps elle n'existait plus. Salut, respect et amitié inviolable [1].

145. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) Rennes, 15 fructidor an VII (1er septembre 1799).

Mon cher cousin, le retard étonnant de votre lettre et mes immenses occupations ne m'ont point permis de vous répondre plus tôt. Votre douleur est fondée [2]; je la partage bien vivement : mais, mon bon ami, à ces maux quels remèdes ? Il n'en est qu'un véritable : une religieuse résignation à la volonté de Dieu, par qui tous nous existons. Il sait mieux que nous ce qui convient à notre bonheur; et nous, hélas ! trop souvent, nous nous trompons sur cet objet. Les mœurs actuellement sont si corrompues ; elles se dépravent encore de jour en jour avec un tel scandale, que des pères chrétiens doivent peu regretter leurs enfants qui meurent dans l'âge de l'innocence. Ils doivent se dire comme le sage : « Dieu l'a enlevé, de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice des impies, et que

1. En tête, de la main de Grégoire : « Répondu le 21 thermidor. »
2. Daniélou venait de perdre une jeune enfant.

les apparences trompeuses des faux biens de ce monde ne séduisissent son âme [1]. » Que de familles ici gémissent d'avoir des enfants, et surtout des filles trompées, séduites, déshonorées !

Ménagez votre santé, pour les deux aimables enfants qui vous restent. Procurez-leur, non pas une grande fortune, la Révolution vous apprend le fond qu'on y peut faire, mais une bonne éducation, fondée sur les principes éternels de la religion chrétienne. Voilà le bien qui reste ; le bien qui brave toutes les vicissitudes humaines. Voyez ces prétendus philosophes, qui ont voulu saper le catholicisme : que deviennent-ils ? Voyez ces hautains fondateurs de théophilanthropie et d'autres fadaises impies de ce genre : dans quel mépris et dans quelle exécration les voilà descendus !

Mon cher cousin, les nuages qui nous dérobent quelquefois la vue du soleil anéantissent-ils cet astre ? Élevez donc vos enfants dans la pratique de notre sainte religion, et donnez-leur-en vous-même l'exemple. Un ci-devant conseiller au Parlement, qui me vient fort souvent, s'étonnait et s'indignait dernièrement de beaucoup de choses de nos jours. « Croyez-vous en Dieu? lui dis-je. — Certainement, répondit-il. — Eh bien, un Dieu qui, dans son élévation suprême, se croit un spectateur indifférent et oisif de toutes les révolutions qui arrivent dans ce monde, mériterait-il nos hommages ? » — Après y avoir un moment réfléchi : « Je vous entends, reprit-il ; nous sommes punis pour le passé et éprouvés par le présent. Et un Dieu infiniment sage et infiniment bon le veut ainsi. Taisons-nous et adorons sa volonté paternelle. » Puissiez-vous, mon cher ami, conclure comme lui !

1. *Sap.*, IV, 11.

Ce que vous me dites de ma chère cousine me fait un vrai plaisir : puisse ce mieux se soutenir et se perfectionner encore ! Je l'espère. A côté des grands chagrins, notre bon Père met presque toujours de grandes consolations. Pour moi, je ne cesse de les lui demander pour vous.

Nos Chouans veulent, à toute force, rallumer tous les feux d'une guerre horrible. Il y a en cela scélératesse et bêtise. Ce ne sera point par de nouvelles horreurs qu'on réparera les horreurs anciennes.

146. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 29 frimaire an VIII (20 décembre 1799).

Depuis longtemps, mon cher cousin, vous ne m'avez donné de vos nouvelles et j'en suis inquiet. Comment vont vos chers enfants? Comment est votre propre santé?

Voici de grands changements dans la politique : où nous mèneront-ils [1]? A un meilleur état de choses? Dieu le veuille ! Déjà nous étions dans une position bien cruelle, surtout en ce pays-ci. Cernés de tous côtés, dominés, pour ainsi dire, par les brigands, sans secours, et presque sans espérance d'en obtenir, nous courions à une ruine inévitable. Bonaparte promet de remédier à nos maux. Il en a les moyens : toute l'autorité réside maintenant dans ses mains. En fera-t-il bon usage? Je le présume, puisque son sort, sa vie même en dépendent.

Comme, sans religion et sans un culte bien établi, les mœurs publiques et le gouvernement ne se pourraient soutenir, notre état doit aussi changer, et j'ai des raisons de croire que notre souverain Consul va s'en occuper incessamment.

1. Le coup d'État du 18 brumaire et la constitution du 22 frimaire an VIII.

Avez-vous touché quelque chose pour moi? Je suis dans la détresse, et si vous pouvez me procurer quelques fonds, vous me ferez un grand plaisir.

Depuis quelques jours, un gros rhume m'oblige à garder la chambre. Le sort de mon cher Le Roux me rend plus alarmants mes rhumes, dont je me jouais dans un âge moins avancé. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de tous nos parents : il en coûte beaucoup à mon cœur d'en être si longtemps privé.

Hier, la nouvelle constitution fut proclamée dans notre ville avec le plus grand appareil. Puisse-t-elle être plus heureuse que ses devancières! Si elle nous donne la paix, le peuple la trouvera admirable, Que de sang répandu, que de malheurs éprouvés, pour arriver à un semblable résultat! Adieu.

147. — A Bonaparte

(Annales de la relig., t. X, p. 307 [1].)

Si le ciel m'avait révélé les moyens de faire cesser les malheurs de ma patrie, je me croirais le plus coupable des hommes de ne pas communiquer ce précieux secret. Le ciel ne m'a point fait de révélations; mais il m'a donné une raison assez clairvoyante pour apercevoir, avec les maux qui nous accablent, ceux dont encore nous sommes menacés; il m'a donné un cœur assez sensible pour désirer avec ardeur que, de ces maux, les uns disparaissent irrévocablement, et que les autres soient efficacement prévenus.

1. Cette lettre a été publiée dans le numéro du 15 février 1800, sous une forme anonyme et avec ce titre : « Réflexions sur les causes du mécontentement des peuples de l'Ouest et sur les moyens de les faire cesser, adressées au citoyen Bonaparte, l'un des consuls de la République française. » — Elle a été probablement rédigée en janvier 1800.

Je ne suis point un fanatique : mon zèle n'est ni amer ni aveugle. Je ne me crois point un ignorant : j'ai donné trente années de ma vie à l'étude des sciences humaines; les philosophes anciens et modernes me sont connus; les erreurs de quelques-uns de ces derniers, qui ont si cruellement égaré mes concitoyens, feront, le reste de ma vie, le sujet de mes larmes. Je ne suis point un homme pusillanime : Carrier me proscrivit comme fédéraliste et plus encore comme évêque catholique; j'ai bravé les exécrables noyades de Carrier. Les Vendéens me destinèrent à un autodafé : j'ai peu redouté leurs bûchers sacrilèges. Si je le croyais nécessaire au bonheur de mon pays, comme le mandarin de la Chine, j'irais, accompagné de mon cercueil, trouver les suprêmes administrateurs de notre République, et, avec toute l'énergie dont je suis capable, je leur dirais : Depuis bien des années on n'a cessé de nous vanter les charmes de la liberté, on n'a cessé de nous crier que nous sommes un peuple souverain; et jamais ce peuple ne fut plus asservi, plus malheureux, du moins dans ces contrées. Il n'est pas une de nos communes qui ne soit tentée de regarder l'arbre symbolique, élevé dans son sein, comme une insultante dérision. Les rameaux de cet arbre ne semblent figurer que des chaînes [1] de servitude, fabriquées par des législateurs ignorants ou inhumains, et souvent multipliées ou appesanties par des administrateurs et des commissaires ineptes ou barbares.

Les propriétés, les personnes, les opinions, les affections les plus naturelles, les sentiments les plus chers, tout est dans ces contrées, depuis longtemps, sous le joug d'une oppression tyrannique. Il n'est point parmi nous un seul état, un seul individu, un seul objet qui ne présente

1. Le Coz semble jouer sur les mots. Pour lui, le « chêne » de la liberté serait devenu une « chaîne » de servitude.

des empreintes douloureuses de la servitude. Qu'on me permette d'en citer ici quelques exemples.

Je ne parlerai point des mesures fiscales, quelque multipliées et quelque écrasantes qu'elles puissent paraître.

Plein du sentiment de votre constante probité, fort de la protection de la loi que toujours vous respectâtes, vous vous croyez dans une sûreté parfaite au sein de votre famille : erreur! illusion! Des voisins jaloux de votre sécurité, ou qui ne rêvent que crimes, que conspirations, vous trouvent suspects. Ils vous dénoncent; ils vous accusent : de quoi? De tramer contre les lois? Mais c'est en leur autorité que je me repose. De méditer la ruine du gouvernement? Mais c'est de sa stabilité que j'attends mon bonheur. Il n'importe, vous êtes suspect; et ce crime, vous allez l'expier au fond d'un cachot.

Vous avez des denrées, des marchandises, produits de vos labeurs ou de votre industrie; vous voulez les vendre ou les échanger : il faut que vous attendiez le jour de la loi; il faut que vous vous rendiez au lieu indiqué par elle. — Mais je suis pressé. — Vous attendrez. — Mais ce jour que vous m'indiquez, la saison, mon goût, mon intérêt me commandent de l'employer d'une autre manière; et ce lieu ne m'est nullement commode. Au jour que vous prescrivez, les acheteurs ne se présentent point; et le jour où ils se présentent, vous me défendez de leur vendre. Comment voulez-vous que je fasse? — Comme vous voudrez; mais, sous peine de la fusillade, vous ne vendrez que dans ce lieu et dans ce jour. — Eh bien! je vais récolter mes blés qui sont en maturité, ou réparer ma maison qui menace d'une ruine prochaine. — Halte-là! le décadi s'y oppose. Malheur à vous, si vos bras ne restent sans activité, si vos goûts et vos besoins ne restent comprimés dans ce grand jour, qu'il vous est commandé de consacrer à la

liberté. La rigueur à cet égard est telle, qu'une pauvre femme de quatre-vingt-quatre ans, trouvée filant sa quenouille à vue de la rue, a été condamnée à une amende et menacée de la prison. De pauvres enfants d'un hôpital, dénués de tout, ont même été empêchés, ce jour, d'aller à la rivière laver leurs misérables haillons, et l'administrateur de l'hôpital, pour y avoir consenti, a été sur le point de perdre sa place. Ne vous exposez pas vous-même à une punition exemplaire et rigoureuse.

Je vais donc porter ces objets à la ville. — Allez; mais songez que vous avez dix barrières à franchir, vingt commis à salarier. N'oubliez pas surtout votre certificat de civisme, votre passeport, votre cocarde, etc. Partout il vous les faudra exhiber, et si vous manquez d'avoir sur vous quelqu'une de ces pièces essentielles, attendez-vous à la prison. — Bon Dieu, que d'entraves! Quelle est donc cette liberté qu'on nous a donnée? Et ce ne sont cependant encore là que des bagatelles.

Un citoyen veut-il se donner une compagne, et, par des nœuds sacrés, unir son sort à celui de la personne qu'il a choisie? Quelque justes, quelque pressants que soient ses motifs pour hâter cette union désirée, il faut qu'il attende l'impérieux décadi; il faut que, malgré la dureté du temps, malgré la difficulté ou le danger des routes, il aille, à deux ou trois lieues de chez lui, comparaître devant des municipaux, souvent ineptes et presque toujours mal éduqués. Il en est sans doute de fort honnêtes, et ceux de Rennes sont de ce nombre; mais il leur est presque toujours impossible de contenir la tourbe de libertins qui accourent à ces cérémonies. Il faut que lui et sa compagne, montés sur une estrade élevée, servent de spectacle à une foule de curieux insolents; il faut que l'intéressante pudeur de sa vertueuse et jeune épouse soit exposée aux regards cy-

niques, aux railleries indécentes, aux propos orduriers d'une tourbe grossière et libertine. Que sera-ce donc si cette jeune personne offre, malgré elle, le signe apparent d'une faiblesse que le voile sacré du mariage va couvrir et réparer? Par combien de risées, par combien de sarcasmes insultants elle et son époux vont être accueillis! L'idée seule en fait horreur. Ainsi, l'acte le plus imposant de la société est presque partout travesti en une scène d'immoralité, en une leçon d'impudeur et de libertinage. Oh! qu'il était peu philosophe, qu'il s'est montré peu ami des mœurs simples et pures, qu'il a porté à la morale publique une atteinte criminelle, celui qui a imaginé de transférer aux décadis cette cérémonie, qui devrait toujours être auguste; et surtout de faire célébrer dans les villes les mariages des bons habitants des campagnes!

Ce n'est pas tout : la mort vous enlève-t-elle un père, une mère, un parent, un ami? Votre sensibilité éclate; vous ne pouvez qu'avec le plus vif regret vous séparer des objets chéris; vous voudriez, avec le témoignage d'une religieuse douleur, les accompagner jusqu'au bord de leurs tombes; vous voudriez, du moins, qu'ils y fussent portés avec le respect dû aux vénérables dépouilles d'êtres immortels, avec ces consolants emblèmes qui nourrissent votre espérance de les revoir un jour au sein du Père commun des hommes. Cette idée si naturelle, si générale, qu'on retrouve dans tous les pays et dans tous les siècles, cette idée si morale, si active chez tous les peuples, si énergique même chez les sauvages, une loi chez les Français s'efforce de l'anéantir. Les corps de votre père, de votre mère, etc., il faut que vous les livriez à des hommes brutaux et crapuleux, qui s'en emparent avec l'avidité de bêtes féroces, et qui courent les jeter, avec le dernier mépris, dans une fosse immonde. Que

cette forme de funérailles, inventée par nos modernes philosophes, est outrageante pour l'humanité ! Qu'ils doivent faire peu de cas de la dignité de l'homme vivant, ceux qui commandent un si affligeant mépris pour les restes de l'homme mort ! L'auteur des « Recherches philosophiques sur les Américains » dit : « Afin que les vivants apprissent à se respecter davantage, il a fallu rendre les morts mêmes respectables, en consacrant, par des cérémonies imposantes, les déplorables restes de leur existence passée. » Nos philosophes législateurs semblent s'être dit : « Afin de mieux dégrader les hommes vivants, avilissons encore les misérables restes des hommes morts. » C'est sans doute aussi dans cette vue que l'un d'eux a osé mettre en question si l'usage de vivre de chair humaine serait conforme ou opposé aux intentions de la nature. Quel problème ! Qu'il est digne de notre philosophie révolutionnaire ! On conseillait à des Canadiens de s'éloigner de leur pays. « Nous sommes, répondirent-ils, nés sur cette terre ; nos pères y sont ensevelis. Dirons-nous aux ossements de nos pères : Levez-vous, et venez avec nous dans cette terre étrangère ? » Quel sentiment et quelle expression ! O bons Canadiens, on vous nomme sauvages : combien cette dénomination conviendrait mieux à de prétendus philosophes de nos contrées !

Enfin, ce qui révolte le plus le citoyen français, c'est qu'une poignée d'hommes irréligieux et immoraux exigent qu'il devienne irréligieux et immoral comme eux ; c'est que ces hommes, qui ne devaient que recueillir et consacrer les vœux du peuple, affectent de fouler aux pieds son vœu le plus cher et le plus sacré ; c'est que ces hommes, qui se disent les amis par excellence de la liberté, s'efforcent d'anéantir une religion divine, dont tous les dogmes ramènent à la liberté primitive les cœurs les plus

flétris par l'opprobre, les plus asservis par les préjugés; c'est que ces hommes, qui se donnent pour les propagateurs de l'égalité civile, ne cessent d'outrager un culte céleste qui, dans nos temples, élève le dernier des hommes au niveau du premier des souverains; c'est que ces orgueilleux philosophes, qui se proclament les bienfaiteurs de l'humanité, s'en montrent les vrais fléaux par leurs systèmes non moins cruels qu'impies; c'est que ces perfides tuteurs du peuple français ont fait réimprimer et distribuer à ses frais des livres infâmes, qui prêchent le matérialisme le plus dégoûtant et le libertinage le plus horrible; c'est qu'en se donnant fastueusement pour les apôtres de la morale et de la bienfaisance, ils n'ont jusqu'ici employé, dans leur conduite tyrannique, que les principes atroces du despotisme et du machiavélisme.

Si l'immoralité la plus hideuse désole nos villes, si un torrent de vices et de crimes se répand dans nos campagnes, si tous les états en sont infectés, si même la plus tendre enfance en est empoisonnée, si, comme nous l'ont assuré des juges de paix, des cantons entiers de nos départements s'en trouvent déjà tellement dépravés qu'ils deviennent absolument sauvages et inhabitables, qui devons-nous accuser? N'est-ce pas vous, bourreaux de votre pays, qui, dans des lettres imprimées aux dépens du peuple, avez dit, avec tout le ton, avec toute la morgue des législateurs de 1793 et 1796, qu'il fallait y abolir le nom même de Dieu? vous, qui avez ainsi brisé le plus puissant frein des passions; vous, qui n'avez cessé de crier à tous les Français : Le néant, le gouffre du néant, voilà l'unique terme où aboutiront vos efforts, vos travaux, vos sacrifices les plus généreux, vos vertus les plus sublimes : ces idées d'une vie future, cette attente d'une heureuse immortalité; vaines chimères, auxquelles il vous est ordonné de

renoncer? — Oui, c'est à cette doctrine, à cette exécrable doctrine que nous devons ces scandales affligeants, ces horribles spectacles d'hommes couverts des plus grands crimes, d'enfants convaincus d'avoir égorgé leurs pères et leurs mères, et qui marchent à l'échafaud en chantant des chansons lubriques, en persiflant les citoyens épouvantés de leur infernale scélératesse.

Le sage Plutarque criait aux législateurs de tous les pays et de tous les siècles : « Il serait plutôt possible de bâtir une ville en l'air que de former une société sans Dieu, sans religion et sans culte. » — L'incrédule Woolston [1] est forcé d'avouer que « sans les habitudes religieuses, les hommes renonceraient bientôt à toute vertu. » — D. Hume [2] ajoute : « Cherchez un peuple qui n'ait pas de religion : si vous le trouvez, soyez sûr qu'il ne diffère pas beaucoup des bêtes brutes. » — « Partout où il y a une société établie, dit Voltaire, une religion est nécessaire. Les lois veillent sur les crimes publics, et la religion sur les crimes secrets. » Il ne dit pas assez. L'auteur de « l'Homélie sur l'athéisme, » que l'on croit Voltaire lui-même, termine son effrayant tableau des horreurs qu'entraînerait l'irréligion par ce mot terrible : « Si le monde était gouverné par des athées, il vaudrait autant être sous l'empire immédiat de ces êtres infernaux qu'on nous peint acharnés contre leurs victimes. »

Et, néanmoins, plusieurs de nos Solons français ont affiché l'irréligion la plus complète, l'athéisme le plus décidé ; et ils ont prétendu nous conduire au bonheur, en

1. Thomas Woolston, né à Northampton, en 1660, connu surtout par ses *Discours sur les miracles de Jésus-Christ*. Il considérait les miracles comme de pures allégories.

2. David Hume, né en 1711, à Édimbourg. Outre l'*Histoire d'Angleterre*, qui est son meilleur titre à la célébrité, il composa un assez grand nombre d'écrits philosophiques, où il défend le déisme et attaque la révélation.

nous faisant aussi renoncer à tout sentiment de religion, en nous faisant adopter, pour toute règle de nos consciences et pour seul guide de nos actions, l'instinct des passions et la philosophie de l'égoïsme. Quel aveuglement ou quelle perfidie !

La plupart de ces observations, exagérées encore par un esprit de parti, sont, nuit et jour, répétées aux habitants des campagnes par les adroits émissaires des Chouans. « Voyez, leur disent-ils, à quel état vous êtes réduits ! Vous ne pouvez vendre vos denrées quand vous voulez ; vous ne pouvez ni travailler ni vous reposer à votre gré ; vous ne pouvez vous éloigner à deux lieues de chez vous sans courir le risque d'être arrêtés. Vos terres restent en friche, parce que vos enfants, qui devaient les cultiver, sont aux armées, où ils ont sans cesse à lutter contre la faim et la mort. Votre commerce est totalement ruiné, et vos charges sont au moins décuplées. On ne vous parle que de liberté : et, vous le voyez, jamais votre servitude ne fut plus complète. Vous n'avez pas même la permission de sonner une misérable cloche. Que, les dimanches, vous arriviez trop tôt à l'église de votre paroisse, vous y perdez des moments précieux, que vous eussiez pu consacrer aux soins de vos familles ; que vous y arriviez trop tard, vous regrettez aussi d'avoir manqué l'heure des offices divins, de n'avoir pu participer aux cérémonies religieuses. Une horloge, une cloche vous eussent épargné cette affligeante alternative. Mais qu'importe à vos oppresseurs que vous sachiez l'heure du jour ? A vos dépens, ils ont dans leurs maisons des pendules superbes, et dans leurs poches de très belles montres : quant à vous, peuple souverain, ils ne veulent pas que vous ayez même une cloche au centre de vos paroisses. Et ces hommes se disent journellement vos libérateurs !

« Les Turcs, s'étant rendus maîtres de Constantinople, ôtèrent aussi leurs cloches aux chrétiens de cette ville, mais ils n'allèrent pas plus loin. Vos libérateurs se sont, en cela, montrés plus Turcs que les enfants mêmes de Mahomet : ils ont ôté aux catholiques français, c'est-à-dire à plus des trois quarts de la nation, non seulement leurs cloches, mais leurs églises, dont ils ont fait des corps de garde ou des écuries; mais leurs prêtres, qu'ils ont forcés à des mariages scandaleux ou réduits à une misère affreuse; mais leurs cérémonies religieuses, qu'ils ont proscrites avec des blasphèmes pour y substituer des cérémonies païennes; mais leurs cimetières mêmes, ces respectables asiles de leurs parents morts, qu'ils ont affecté de profaner de mille manières révoltantes. — Les ossements de nos pères reposent au sein de cette terre, disent les sauvages; gardez-vous de les souiller. — Les ossements de vos pères sont dans ce lieu, vous disent les prétendus sages; est-ce une raison de les respecter? Les restes d'un homme mort méritent-ils plus d'égards que les restes pourris des plus vils animaux?

« Enfin, rappelez-vous ce que souvent on vous a dit du trop fameux Antiochus. Ce farouche despote, après avoir pillé, ruiné, écrasé les Juifs, entreprit de leur ôter même leur religion et leur culte. Par ses ordres, le temple de Jérusalem fut donc profané : on lui donna le nom de Jupiter Olympien, et la statue de cette infâme idole y fut placée sur l'autel du vrai Dieu. Les autres lieux saints furent tous également souillés; le sabbat, auquel a succédé notre dimanche, fut violé : on n'en parlait qu'avec mépris, et, sous peine de la vie, il fut défendu de l'observer. Toutes les cérémonies religieuses des Juifs furent proscrites; un édit rigoureux ne permettait de s'assembler que le vingt-cinquième jour de chaque mois ; ce jour-là était consacré

à des farces extravagantes en l'honneur des plus abominables idoles. Ne dirait-on pas que nos oppresseurs ont été élevés à l'école de ce sanguinaire Antiochus? Comme lui, n'ont-ils pas profané les temples du vrai Dieu; n'y ont-ils point placé des statues qui rappellent le paganisme? N'ont-ils pas défendu la célébration de notre dimanche? Ne voudraient-ils pas nous obliger à n'avoir d'assemblées religieuses que chaque dixième jour? Antiochus blasphème le Dieu d'Israël : combien de fois ceux-ci n'ont-ils pas aussi blasphémé le Dieu des chrétiens? Que d'efforts n'ont-ils pas faits, et ne font-ils pas encore, pour substituer à sa religion sainte leur culte de la raison, leur théophilanthropie, et autres impiétés de cette nature qu'ils inventent mieux que de sages lois? Comment des hommes, qui se déclarent ennemis de toute espèce de tyrannie, se trouvent-ils, par leur conduite, ressembler si fort à l'un des plus atroces tyrans dont nous parle l'histoire?

« Pauvre peuple, ne sentez-vous pas combien ces hommes vous jouent, combien ils vous méprisent? Ne vous apercevez-vous pas qu'ils veulent voir jusqu'à quel point vous êtes asserviables et asservissables? Ouvrez enfin les yeux; rangez-vous de notre côté, et cet état d'oppression et de misère finira bientôt pour vous et pour nous. »

Ces discours, et d'autres non moins spécieux, qu'on ne cesse de répéter dans nos campagnes et dans nos villes, y font les plus profondes impressions; et la bande des Chouans en est singulièrement grossie; et d'ailleurs la volonté de résister à leurs attentats en est extrêmement affaiblie.

De vénérables curés, aussi fidèles à la République qu'à leur ministère de paix, nous écrivent de différents endroits : « Les Chouans seraient bientôt délaissés, leur

parti serait ruiné et toutes leurs espérances anéanties, si les foires et marchés étaient remis à leurs anciens jours et lieux ; si l'usage des cloches était rendu aux paroisses avec une liberté réelle, extérieure et solide pour l'exercice du culte. Dernièrement, dans quelques cantons, ces changements si désirés furent annoncés : à cette nouvelle, la joie fut générale parmi les patriotes; les Chouans seuls avec leurs partisans en pâlirent. Quelques-uns de ceux-ci ont naïvement avoué que c'en serait fait de leur parti, si ce bruit venait à se réaliser. »

Législateurs, et vous magistrats suprêmes de la République, pensez-y : il en est bien temps. Tout annonce dans ces contrées un mécontentement général : il y est à son plus haut degré. Le feu de la révolte gagne de proche en proche ; il menace de tout dévorer. Pour l'arrêter, ne voulez-vous employer que la force? Que de sang il en coûtera à la République! Encore ce volcan, comme celui du Vésuve, ne fera que suspendre ses terribles éruptions : son foyer existera toujours, et, au moment que vous y penserez le moins, il ébranlera, il engloutira peut-être, par de nouvelles explosions, toute cette belle partie de la République.

Au nom de la République, au nom même de l'humanité, prévenez ces épouvantables malheurs ; détruisez-en jusqu'à la possibilité. Vous le pouvez, sans qu'il en coûte à votre patrie une seule goutte de sang ; vous le pouvez, en attachant irrévocablement à la République ses enfants les plus utiles et les plus précieux ; vous le pouvez, en facilitant au peuple français son retour vers les saintes mœurs, vers ces sentiments purs et généreux dont la source est desséchée parmi nous par ce parricide égoïsme, monstre né d'une philosophie absurde et barbare ; vous le pouvez, en vous faisant bénir de la France et de l'Europe entière.

Dites un mot ; et ce mot opérera les plus grands prodiges. Dites un mot; proscrivez ces formes d'oppression inventées par les Chaumette, les Hébert, les Marat, les Robespierre, et par tous ces stupides et atroces marionnettes d'une faction instruite à l'école de Machiavel ; et vous éteindrez les brandons incendiaires de la guerre civile ; et vous réunirez, pour leur bonheur commun, tous les Français dignes encore de ce beau nom ; et vous déconcerterez, vous paralyserez la monstrueuse coalition des ennemis de notre liberté ; et vous donnerez la paix à la France, à l'Europe ; et vous ferez refluer les plus douces espérances jusque dans les contrées les plus reculées de notre globe, à qui l'histoire de notre révolution, d'abord si belle et si intéressante pour l'humanité, puis souillée par tant de crimes et enfin resserrée dans de sages limites, mais surtout le spectacle du bonheur éclos de nos terribles orages, feront concevoir l'idée de parvenir à nos brillants résultats, sans passer par l'effrayant creuset de nos inconcevables épreuves.

Une partie de ces observations, je les adressai à des gouvernants qui vous ont précédé, en leur disant : « Ne méprisez pas ces vérités ; c'est en les respectant que vous pourrez consolider, avec votre autorité, notre bonheur et notre gloire. » Ils les ont méprisées ; et après avoir conduit notre République aux bords de l'abîme, les voilà disparus comme l'ombre, ou tombés, comme des feuilles mortes, dans la fange du mépris et de l'indignation publique.

Vous voyez mieux les choses, citoyen général et Consul; vous annoncez une intention plus pure, une volonté plus franche de faire le bien. Le ciel vous a donné un génie capable de l'opérer. La réputation que vous vous êtes acquise, la gloire dont vous êtes couvert, l'expérience que

vous ont donnée des événements prodigieux, tout vous en facilite les moyens. Puissent ces réflexions concourir, en quelque chose, à vos vues patriotiques et généreuses! J'en descendrai avec moins de regrets dans la tombe, dont me menacent des brigands enhardis, je dirais presque alimentés par la trahison ou par l'ineptie de vos prédécesseurs [1].

148. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 15 pluviôse an VIII (4 février 1800).

Cher et vénérable collègue, la divine Providence nous protège : votre agrégation au corps législatif m'en est une preuve nouvelle. Nos impies mêmes s'en aperçoivent; aussi n'est-ce point à votre nomination qu'ils applaudissent. Ils sentent qu'un homme qui, au sein de la Convention et devant les dogues de l'athéisme, osa proclamer la divinité de notre religion, ne deviendra pas muet devant les hargneux roquets, leurs successeurs. Puissent vos forces et votre santé se trouver d'accord avec votre zèle! et que le premier restaurateur du culte catholique en France achève de lui procurer cette liberté sage, que réclament également la raison et l'intérêt de la nation! Il est temps qu'on ouvre les yeux. Plus de cent mille Français ont été immolés à la barbare fantaisie de nous décatholiciser; et le sang, qui coule encore à torrents dans ces malheureuses contrées, n'est, en dernière analyse, répandu que par les mêmes mains qui y ont dévasté nos temples et profané ce que notre religion a de plus sacré.

1. Le 10 janvier 1800, Le Coz adressa une pastorale « à tous les ministres de la religion catholique et aux citoyens qui professent cette religion dans le département d'Ille-et-Vilaine. » Cette circulaire était provoquée par la Proclamation du Premier Consul à l'armée opérant dans l'Ouest, du 15 nivôse an VIII (*Corr. de Nap.*, n° 4498. Cf. n° 4506). Elle a été reproduite dans les *Annales*, t. X, p. 358.

Croiriez-vous que Lequinio [1], à Vannes, a été jusqu'à faire manger des hosties aux plus vils animaux? A des scandales si horribles, à des plaies si profondes, il faut plus que des palliatifs. Je l'ai dit à nos Consuls, je vous prie de le leur répéter : S'ils veulent sincèrement rattacher à la République nos départements de la ci-devant Bretagne, qu'ils fassent jeter dans l'égout de Marat les lois absurdes et tyranniques qui y compriment encore la liberté du culte ; que jusqu'aux derniers restes du hideux philosophisme y soient généreusement sacrifiés au retour de la confiance, de la paix et des bonnes mœurs ; et que l'on se garde d'y réveiller des idées sinistres, en appelant aux places éminentes les ennemis reconnus de la société.

Vous ne sauriez croire quelle douloureuse impression a faite ici le projet de faire un sénateur de Dupuis. De bonne foi, est-ce vouloir la confiance du peuple que de lui dire : « Tes intérêts seront remis aux mains de ces hommes monstrueux, qui t'ont déclaré qu'ils ne reconnaissent d'autre Dieu que leurs passions et leur intérêt? » Ce scandale a déjà retenti dans nos campagnes, et il causera peut-être la mort de plus de dix mille hommes.

Les Annales me parvinrent hier au soir : que je sais gré au savant et généreux Robert [2] de sa sortie contre le sot et infernal calendrier ! Que n'a-t-il rappelé, dans son excellente dissertation, ces honteux almanachs où l'on affectait de substituer aux noms des saints et des fêtes religieuses les noms des choses les plus bizarres ou les plus dégoûtantes ! Que ce religieux Hercule exhume le

1. Cf. Tresvaux, t. II, p. 65.

2. *Annales*, t. X, p. 193. — Robert était probablement l'ingénieur-géographe de ce nom. Membre du conseil des Cinq-Cents, il avait, le 3 juin 1797, publié une « motion d'ordre » sur la nécessité de rétablir la morale et la religion. Il mourut en 1819, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Cacus philosophique qui a voulu nous dévorer ; qu'il fasse voir

> Abstractæque boves, abjuratæque rapinæ
> ....Pedibusque informe cadaver
> Protrahat [1].

Il est capable et digne de ce glorieux exploit. Je remercie également notre digne ami Grappin [2] d'avoir jeté quelques fleurs sur la tombe du savant et vertueux Bergier [3], que des Conventionnels ont eu l'impudeur de fouler aussi aux pieds. Cet article m'a fait le plus grand plaisir. Enfin, dans « la déclaration des Évêques réunis » j'ai reconnu la touche énergique et brûlante d'un ami qui m'est bien cher et à qui nous avons tous de si grandes et de si nombreuses obligations [4]. Ce morceau ajouterait encore à sa réputation littéraire, si cette réputation entrait pour quelque chose dans ses nobles travaux. Seulement cette phrase : « Défenseurs intrépides de la vérité, nous vit-on jamais manquer à la charité [5] ? » m'a fait regretter qu'il n'y eût pas un peu moins d'acide dans les conseils adressés à nos incorrigibles frères. Elle me rappelle aussi ce portrait dégoûtant du cardinal Maury [6], et si déplacé dans un journal qui porte pour épigraphe : « In omnibus charitas. » Elle me rappelle enfin cette réflexion trop amère, échappée à moi-même, sur l'assassinat de l'un de mes curés : « Je n'oserais dire, etc., » paroles que j'ai vues avec peine consignées dans un journal consacré à la

1. *En.*, VIII, 263-264. En citant ces vers, Le Coz prend quelques libertés avec le texte. *Protrahat* est pour *protrahitur*, etc.

2. Cf. *Annales*, t. X, p. 204. — D. Grappin devait être, à Besançon, le secrétaire intime de Le Coz ; il en était l'ami depuis le concile de 1797.

3. Éloge d'autant plus désintéressé, que Bergier n'appartint jamais au parti de l'église constitutionnelle. Ce docte et laborieux écrivain était mort en avril 1790.

4. C'est de Grégoire lui-même qu'il s'agit.

5. *Annales*, t. X, p. 216.

6. *Annales*, t. X, p. 147 (article de Mercier).

charité, et que sincèrement je me reproche [1]. Que Poultier, dans une feuille intitulée « l'Ami des lois, » foule aux pieds les lois les plus saintes, et, comme un tigre furieux, déchire Maury et d'autres, nous devons en gémir; mais, pour notre honneur et pour celui de notre religion, gardons-nous de l'imiter même de loin.

J'ai aussi fait une Invitation à la paix; elle a été affichée dans tous les coins de rue de cette ville, où elle subsiste encore presque partout entière, et dans toutes les villes et paroisses où les Chouans ne dominent pas. J'ai eu la consolation d'apprendre qu'elle a arraché quelques larmes, même à des aristocrates. Mais jusqu'ici pas un prêtre insoumis n'a eu le cœur amolli : décidés à continuer leur schisme, peut-être est-ce un bien qu'ils ne se rendent pas. Cependant les gens de leur parti ont paru applaudir à mes sentiments qui, je vous l'assure, ne sont rien moins que feints : le cœur seul me les a fait manifester.

Permettez-moi de vous joindre ici un exemplaire de ce petit écrit : il vous en coûtera un peu de port, mais je ne trouve point d'autre moyen de vous le faire parvenir. Et d'ailleurs je viens de perdre la mère de l'un de mes collègues de l'assemblée de 1792, femme respectable, âgée de quatre-vingt-quatorze ans [2], qui me logeait et que je nourrissais. Les frais de sa maladie et ceux de son enterrement ont mis à sec ma pauvre petite bourse : me voilà à la veille de me voir sans pain et sans logement. Vous connaissez les Consuls; ah! s'ils voulaient me faire loger, au moins provisoirement, dans quelque maison natio-

1. Le Coz, en racontant la mort tragique de ce prêtre, ajoutait, en parlant de ses assassins : « Je ne vous dirai pas qu'ils aient porté la similitude avec les sauvages jusqu'à manger leurs prisonniers. » *Annales*, t. X, p. 180.

2. Mme Codet, la mère du magistrat de ce nom, qui était son ami.

nale ! Cet acte de bienfaisance de leur part ne ferait qu'ajouter à la bonne opinion qu'on a ici d'eux. Si vous en avez l'occasion, parlez-leur-en, ou bien au ministre de l'intérieur [1] à qui j'ai fait passer mon « Invitation à la paix. » Depuis ma sortie de prison, il m'en coûte plus de 6,000 fr. en frais d'impression seulement ; et vous savez que je n'ai rien fait imprimer qui ne tendît au bien de la République. Ce serait donc une sorte de justice de me procurer au moins un logement. Pardonnez ces détails à ma détresse. J'ai soustrait aux ravages de la révolution environ 300 fr. de rente ; mais ceux qui me doivent sont en ce moment insolvables. Cependant, jusqu'ici je n'ai cessé d'aider mes pauvres : on peut à ce sujet consulter mes concitoyens même aristocrates. Grâce au Seigneur, à cet égard ils me rendent tous un témoignage consolant. Mais la principale source de mes charités ont été des pièces de ménage échappées à mon naufrage de 1793 ; et vous savez que cette mine-là ne peut durer toujours. Presque le seul meuble qui me reste, ce sont mes livres, au nombre d'environ 4,000 volumes. Que je serais désolé de n'avoir point un endroit où les placer ! Sollicitez donc pour moi ou un logement, ou une somme pour m'en procurer un.

Quoique mes observations sur le décadi [2] ne soient point de la même beauté, il me semble qu'elles pourraient être placées après celles du citoyen Robert sur le calendrier.

Nous avons ici beaucoup de soldats républicains ; mais les Chouans paraissent aussi en forces, et jusqu'ici, des deux côtés, il y a eu plutôt des malheurs que des succès.

Adieu ; si vous le trouviez bon, je vous communique-

1. Lucien Bonaparte, qui venait de succéder à Laplace, et qui lui-même allait être bientôt remplacé par Chaptal.

2. Cf. *Annales*, t. X, p. 465.

rais mes peines, qui, depuis dix-huit mois, sont bien grandes. Adieu ; agréez pour vous et pour nos vénérables collègues mon salut affectueux et respectueux.

149. — A DANIÉLOU

Fonds Le Roux.) 19 février 1800.

.... Nos Chouans rentrent, mais de très mauvaise grâce. Néanmoins, nous comptons sur la paix. Je continue à jouir de plus en plus de l'estime et, j'ose dire, de l'amitié de tous les bons citoyens de ce pays. Quelques aristocrates mêmes ont honoré de leurs larmes l'écrit que je vous envoie [1]. Adieu mon cher cousin.

150. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) 9 avril 1800.

.... J'ai été tout cet hiver très affecté d'un rhume ; il commence à se dissiper au milieu des grandes fatigues que me donne la Pâque. Depuis huit heures, ce matin, jusqu'à onze heures, je parcours la ville pour administrer nos malades.

En dépit des « aveuglants » et des « aveuglés, » je jouis ici d'une grande considération. Les généraux me témoignent beaucoup d'égards; Brune [2] surtout a fait mon éloge jusques à Nantes : ceci entre nous.... Notre préfet Borie [3] et moi, nous sommes bien ensemble....

.... Donnez-moi des nouvelles de ma cousine et de vos chers enfants. Quand vous verrez nos parents, dites-leur que je les aime toujours tendrement. Ma sœur ne pourrait-elle pas me donner le plus jeune de ses garçons, pour me consoler de la perte de son frère [4]? Adieu.

1. L'Invitation à la paix.
2. Il avait remplacé Hédouville au commandement de l'armée de l'Ouest.
3. Ancien sénéchal et prési ent du tiers état au Parlement de Bretagne.
4. C'est ce qui eut lieu. M. Le Roux devait survivre plus de soixante ans à son oncle.

nir? Est-ce l'esprit, sont-ce les connaissances ou les talents qui ont manqué à l'assemblée constituante et à celles qui l'ont suivie? Si dans vingt ans d'ici on rassemble de même, au hasard, douze cents hommes de France, annonceront-ils une éducation plus brillante et des lumières plus étendues? Nous marchons à grands pas vers la barbarie; et l'on a l'impudeur de nous dire que l'état dans lequel on nous tient est infiniment supérieur à celui qui produisit un si grand nombre de savants distingués! N'est-ce pas choquer le bon sens et insulter au malheur public?

Quoi qu'en dise l'auteur de la notice, je reste bien persuadé que le manuscrit, examiné et approuvé par l'abbé Bergier, fut perfidement changé. Cette anecdote fit du bruit dans le temps, et des soi-disant philosophes furent assez peu délicats pour se vanter d'avoir surpris la bonne foi de ce savant homme de bien.

En indiquant un concile [1], mon vénérable frère, vous n'avez eu en vue que le bien de l'Église. Je suis donc loin de vous en blâmer; seulement, j'eusse voulu que M. l'évêque de Paris [2] eût concouru à cette annonce, et qu'avant de la faire on se fût informé de notre position. Hélas! si les choses ne changent de face, loin de me préparer à un concile, je ne m'occuperai que de quelque solitude, où je pourrai passer le peu de jours qui me restent, en pleurant sur les erreurs et sur les malheurs de mes concitoyens. Sans doute votre position, infiniment meilleure que la nôtre, vous permet de douces espérances. Quant à nous,

1. La lettre d'indiction était datée du 11 ventôse an VIII (2 mars 1800). Elle était signée des quatre évêques réunis : Grégoire de Blois, Desbois d'Amiens, Saurine de Dax et Wandelaincourt de Langres. Cf. *Annales*, t. X, p. 441.

2. C'était Royer; il était brouillé avec les Réunis, dont il avait précédemment fait partie.

humainement parlant, nous ne pouvons apercevoir que notre prochaine ruine. Adieu ; réservez quelques larmes pour des amis qui peut-être ne vous reverront plus, et qui ne furent pas indignes de votre amitié.

Comme j'écrivais ceci, l'on est venu m'apporter de la poste un billet anonyme de Paris, dans lequel on m'avertit « qu'un Père du concile vient de donner chez Brayeux, rue Saint-Séverin, une brochure où il attaque mon adhésion à la réclamation de M. Royer contre l'admission de la langue française dans la liturgie, etc. [1]. » Quel peut être cet imprudent? Quoi! la mesure de nos maux ne lui paraît point encore assez grande! Il faut que, par cette étrange et dangereuse innovation, il s'acharne à y mettre le comble! Vous êtes « las de contradictions, » me dites-vous. Placé comme vous l'êtes au haut du chandelier, combien cependant il vous reste encore à éprouver de contradictions nouvelles! Ne vous laissez point abattre; terrassez encore cet homme à zizanie. Le bien que vous avez déjà fait vous met à même d'en faire encore un plus grand; et l'on peut vous appliquer ce mot si profond du poète latin :

Hos successus alit; possunt quia posse videntur [2].

Nous, par la raison des contraires, notre nullité nous condamne au silence.

Voici une autre affaire, qui ajoute prodigieusement à mes chagrins. Lisez la lettre ci-incluse, et vous verrez de quoi je veux parler. Vous n'étiez pas d'avis que j'imprimasse ma lettre à Villar [3]. Je déférai à votre sage conseil: donnez-le aussi à notre vénérable confrère, et, au nom de

1. Cf. *Réclamations des fidèles catholiques de France*, etc.; et *Annales*, t. X, p. 121.
2. *Ibid.*, V, 231.
3. Cf. p. 299.

la religion, engagez-le à étouffer cette dégoûtante affaire. Quant à la lettre, faites-en l'usage que la prudence évangélique vous indiquera.

Adieu derechef; agréez, mon très cher et très honoré frère, la nouvelle assurance de mon affectueux et respectueux dévouement.

152. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 1er thermidor an VIII (20 juillet 1800).

Révérendissime prélat, bien-aimé collègue, agréez mes justes et tendres remerciements pour les brochures que vous m'avez envoyées, et pour les nouvelles qui les accompagnent. Je sens que tous vos moments sont remplis : aussi, quand vous en dérobez quelques-uns à vos grandes affaires pour me dire un petit mot, j'en suis pénétré de joie et de reconnaissance. Vous avez enfin écrit au Pape; Dieu en soit loué! J'attends tout de cette démarche. Oh! que d'obligations vous auront tous les amis de la religion et de la paix, si vous parvenez à faire cesser ce désolant schisme!

Quant à moi, je n'y puis plus rien. Je viens de faire ma dernière tentative : elle a mal réussi, et si je ne comptais sur la bonté de notre Dieu, dès ce moment je désespérerais entièrement de la réunion. L'Invitation [1] ci-jointe fut portée par trois de mes vicaires, accompagnés de deux autres ecclésiastiques purs, à nos insoumis. Ils allèrent dans toutes les chapelles; ils parlèrent le langage de l'Évangile : on leur fit des réponses, ou dures, ou insignifiantes. Quelques jours après, ont été répandues dans le public deux brochures, dont vous trouverez ci-incluse la plus longue et la plus méchante. Voilà où ont abouti

1. Il s'agissait d'une Invitation à fêter le 14 juillet.

toutes nos démarches, inspirées, je vous l'assure, par la plus sincère charité. Peut-être ferai-je une petite réponse; mais, outre les frais d'impression qui m'écrasent, le temps me manque. Membre du conseil de préfecture et du conseil général, je vais dès aujourd'hui commencer les opérations de ce dernier.

Malgré les manœuvres de nos insoumis, notre *Te Deum* [1], chanté à sept heures et demie du soir, a été très beau. Une musique nationale, l'orgue et les voix d'une trentaine de prêtres l'ont rendu magnifique. L'église s'est trouvée trop petite : il y avait au dehors presque autant de monde qu'au dedans, et tout s'y est passé avec la plus grande décence. Notre préfet [2] seul y manquait, et je crois qu'il en a du regret. Je savais d'avance son intention, et n'en fus pas moins dîner chez lui, à l'issue de la cérémonie civile. C'est un grand politique; mais cette fine politique-là se trouve déjouée par un homme qui, ne voulant que le bien, marche sans détours et agit sans ruse.

Il m'est impossible de rassembler mon synode. Si mes curés quittaient leurs paroisses, les insoumis, qui n'en attendent que le moment, s'empareraient de leurs églises et de leurs presbytères. Les maires et adjoints, presque tous ci-devant Chouans, secondent les vues de leurs compagnons d'armes.

J'admire la confiance avec laquelle vous vous occupez d'un concile. Il pourra bien se tenir; mais quel bien fera-t-il, si les choses ne changent d'état? Je vous le répète, travaillez à la réunion; voilà le préalable, la condition *sine quâ non*. Que les anciens évêques donnent leur démission au Pape, avec l'espérance d'une pension de la

1. A l'occasion des succès remportés par les troupes françaises en Italie et en Allemagne.
2. Borie.

part du gouvernement français, et que le Pape, sans parler du passé, adresse une bulle pour ramener à l'union tous les catholiques de France : voilà, à mon gré, le vrai moyen de sortir de cette crise.

Vous m'obligerez beaucoup de m'écrire ou me faire écrire le résultat de vos démarches et de celles de M. l'ambassadeur d'Espagne [1]. Si celui-ci est de bonne foi, il pourra beaucoup.

Je suis affligé de l'éloignement de M. Royer de vous autres. Eh! bon Dieu! à nos malheurs externes faut-il encore ajouter des maux domestiques? Vous, qui êtes plein de candeur et de franche volonté, je vous en conjure, faites cesser cette petite division. Vous en acquerrez un nouveau droit à notre reconnaissance.

Adieu, mon vénérable et bien-aimé frère; je salue M. Grappin et tous nos bons collègues, et vous réitère à tous, et spécialement à vous, les sentiments du dévouement le plus sincère et le plus inviolable.

P.-S. — Quand vous aurez pour moi quelque chose, faites-le mettre chez le citoyen Defermon.

153. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Rennes, 4 fructidor an VIII (22 août 1800).

Mme Daniel m'a demandé ma voiture à 100 livres. A 100 livres, une voiture qui m'a coûté 2,400 livres, et qui ne m'a point servi six fois! Cela est criant; faites cependant ce que vous jugerez bon à faire.

Un sénateur et un conseiller d'État m'annoncent un nouvel arrangement pour le clergé français, d'après lequel mon existence serait moins pénible sous bien des rapports.

1. M. de Labrador. Il était chargé de représenter l'Espagne auprès du nouveau pape et, pendant son séjour à Paris, avait paru disposé à soutenir, à Rome, la cause des constitutionnels.

Mais cela n'est point encore fait, et nos insoumis deviennent de jour en jour plus fanatisants et plus furieux, quoique de l'aveu du préfet, plusieurs, et de l'aveu d'un adjoint du maire, quarante-cinq d'entre eux, aient fait leur déclaration de soumission, acte qu'ils contestent aux yeux d'un peuple crédule, parce qu'ils craignent d'en être délaissés dès que cette démarche sera connue. Ainsi, ces apôtres exclusifs de la vérité veulent appuyer leur existence sur le plus grossier mensonge.

154. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 7 fructidor an VIII (25 août 1800).

Très cher et très honoré collègue, des papiers publics annoncent que vous êtes chargé d'une mission auprès du nouveau pape [1] ; puisse-t-il en être ainsi [2] !

Dans cette hypothèse, je dois vous dire que nos insoumis ont écrit à Rome ; qu'ils y ont envoyé un extrait des propositions les plus malsonnantes qu'ils ont pu trouver dans les « Annales » et ailleurs, spécialement le « Parallèle des principes et de la conduite des bons prêtres, etc. » Ils s'efforcent de semer votre carrière des plus grandes difficultés, de rendre même votre personne désagréable au souverain pontife et à sa cour nouvelle.

Prévenu d'avance, vous saurez, mon très cher frère, trouver dans votre génie conciliateur tous les moyens de repousser les calomnies ou médisances de nos incorrigibles adversaires ; vous saurez dissiper tous les nuages défavorables dont on aura environné contre vous le trône pontifical ; et vous nous rapporterez de Rome la paix et la concorde religieuse, avec d'autant plus de gloire qu'on

1. Pie VII, élu le 14 mars précédent, à Venise, et couronné dans cette ville le 21.

2. Ce bruit n'avait aucun fondement. Cf. p. 237.

aura fait plus d'efforts pour rendre nulle votre honorable mission.

Je ne sais sur quoi ils se fondent; mais nos insoumis et leurs adhérents affectent un air de triomphe et même d'insolence. Un bruit sourd, comme celui qui annonce les grandes tempêtes, se fait entendre de loin en loin; et sur divers points de notre ci-devant Bretagne paraissent, comme des fusées destinées à donner des signaux, des hommes qui s'élèvent audacieusement et qui provoquent de nouvelles insurrections. Nos maires et nos adjoints, pour la plupart anciens Chouans, ou amis décidés des Chouans, vexent les patriotes, spécialement les curés et prêtres assermentés; ils vont jusqu'à leur refuser des certificats de vie nécessaires pour toucher leurs misérables traitements. D'autres sont imposés à la patente, parce qu'ils ont fait quelques provisions de cidre ou d'autres objets pour leurs petits ménages. Tout cela tracasse; tout cela dégoûte nos pauvres assermentés, que les peuples, encore atteints du mal de la peur, n'osent soulager dans leur extrême misère. « Ab uno disce omnes : » dernièrement un Liguorien [1] vint me présenter une patente qui lui permettait de quêter dans tout le département. Dans l'instant même, je reçus une lettre d'un curé, à qui un agent bien chouanier venait de défendre de quêter dans sa paroisse, et même d'y faire quêter pour lui. Le curé m'annonçait que, ne pouvant plus vivre dans son poste, il était à la veille de le quitter. Je lui envoyai quelques écus pour se procurer du pain; mais à cet égard mes moyens sont très bornés, et les demandeurs sans nombre. Fût-on brave

1. Les Gallicans affectaient d'appeler ainsi les ultramontains, partisans de la doctrine de saint Liguori, qu'ils estimaient relâchée. Ici toutefois, il s'agit peut-être d'un membre de la congrégation Liguorienne du « Très Saint Rédempteur. »

comme Masséna, comme lui il faudra céder, faute de vivres [1].

Vous avez admis dans votre diocèse un certain Labrosse, homme ignare et sans mœurs, qui certainement ne vous a point présenté un certificat ni un *exeat* de ma part. Je vous en préviens, afin que vous n'ayez pas de reproche à m'en faire.

Les cinq ecclésiastiques qui allèrent présenter aux insoumis mon invitation à célébrer le 14 juillet dernier viennent de faire une vigoureuse réplique aux deux pamphlets de ces Messieurs à cette occasion, et que je vous ai envoyés avec ma petite Lettre pastorale.

Nous nous défendons de notre mieux ; mais je doute que nous puissions, dans l'état actuel des choses, conserver tout notre terrain. Les déportés et les émigrés, qui nous arrivent en foule, semblent nous présager des jours très malheureux. Nous y sommes résignés : Hodie mihi, cras tibi. Adieu ; agréez, mon très honoré confrère, la nouvelle assurance de mon affectueux et respectueux dévouement.

P.-S. — Pourriez-vous savoir ce qu'est devenu M. de Girac, mon prédécesseur ? Quelques-uns le disent mort, d'autres soutiennent qu'il est gros marchand épicier à Paris [2].

155. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 3 brumaire an IX (25 octobre 1800).

Très cher et très honoré collègue [3], je crois devoir vous écrire, quoique je sois sûr d'affliger votre excellent cœur.

1. Allusion au siège héroïque de Gênes.

2. Le Coz confondait probablement M. de Girac avec son ancien collègue constitutionnel de Nantes, Minée, qui s'était marié et tenait, en effet, un commerce d'épicerie à Paris, rue de l'Arbalète. Cf. Tresvaux, t. II, p. 277, note.

3. L'adresse est « au cit. Grégoire, évêque de Blois, membre de l'Institut national et du Corps législatif, rue Saint-Guillaume, n° 1142, à Paris. »

Vous vous occupez de synode, de concile : Dieu bénisse votre zèle et vos efforts ! Pour nous, nous ne nous occupons plus que de nos testaments et de nos tombeaux. Au train que les choses prennent, nous ne pouvons compter sur trois mois d'existence.

Les insoumis, tombant ici comme une nuée de sauterelles, emploient la ruse, le mensonge, la calomnie et la menace pour égarer le peuple, et ils n'y réussissent que trop. Jugez-en par les faits suivants, auxquels j'en pourrais ajouter cent autres :

Des personnes, qui ont reçu convenablement la bénédiction nuptiale de prêtres assermentés, sont sommées par des insoumis de se faire remarier par eux, sous peine de voir leurs jours en danger.

Le 1er vendémiaire [1], un insoumis menaça de la vengeance de ses adhérents la municipalité, la gendarmerie et les patriotes du lieu, s'ils s'avisaient, pour leurs cérémonies civiles, d'entrer dans l'église, et, comme il pleuvait, la fête ainsi fut empêchée.

Dans les cantons, on défend de se présenter à la municipalité pour les mariages; et ces défenses, il faut y obéir.

Voici ce que me mandait, il y a dix jours, l'un des plus anciens et des plus respectables curés de mon diocèse : « Nous nous apercevons de plus en plus de l'arrivée de nos anciens confrères. Les disputes se raniment, les divisions se multiplient; quantité de femmes ne voient plus leurs maris de cet air affable et confiant qu'elles avaient auparavant; plusieurs maris m'en font des plaintes et me demandent si cela durera longtemps. Dans les marchés, les patriotes sont montrés au doigt; on parle tout bas en leur présence, etc. Nous sentons combien cette conduite met

1. Le 23 septembre.

d'humeur dans les cœurs et de divisions dans la société. Disputes à ce sujet dans les cabarets, batteries, meurtres: ceux de Visseiche [1] n'ont point eu d'autre occasion. Encore un peu de temps, et l'explosion du mécontentement éclatera peut-être plus qu'on ne pense. »

A cinq lieues d'ici est un excellent curé qui a résisté à tous les orages : on a proposé de l'argent à des femmes pour le perdre par des calomnies atroces.

J'ai quelques prêtres ivrognes. que je me suis vu obligé d'interdire : à l'un d'eux, qui est jeune, un chef de Chouans vient d'offrir 150 fr. pour se ranger de leur bord. Je présume que le marché se conclura. L'inconduite et la misère le conseillent.

Je sais d'une femme respectable qu'on a proposé une somme assez considérable à son mari, militaire et travaillant à l'arsenal de cette ville, pour l'engager à se joindre à des hommes que l'on prépare.

Des hommes qui ont occupé de grandes places, qui ont de l'expérience et qui suivent la marche des choses, regardent comme certain que nous ne sommes pas loin d'une Saint-Barthélemy.

Aujourd'hui, sous mes yeux, un maire, un adjoint et un habitant d'une petite paroisse à trois lieues d'ici sont venus dans les bureaux du préfet. Je parlais de mon intention d'envoyer un prêtre dire la messe demain dans cette paroisse à la place du curé, qui est ici malade. L'adjoint,

1. Paroisse du doyenné de La Guerche, a trente-six kil. de Rennes: elle venait d'être le théâtre de deux meurtres, l'un sur la personne d'un jeune « citoyen, » qui allait rejoindre son régimentet faisait parade d'un patriotisme ardent: l'autre sur celle d'un cultivateur, du nom de Meneust, accusé d'avoir plusieurs fois dénoncé les Chouans. Le Coz avait placé à la tête de cette paroisse un assermenté indigne, appelé Bénard. Les habitants recouraient au ministère de l'insermenté Louvet, ancien vicaire de Domalain, paroisse voisine, qui se tenait caché dans les environs, et dont le courage apostolique était au-dessus de tout éloge.

partisan zélé et très connu des Chouans, a parlé contre avec une insolence qui m'a étonné. Il ne veut qu'un prêtre chouan, qui a déjà jeté le trouble dans cette paroisse, naguère bien unie, et qui en a fait insulter le curé presque agonisant. Le maire, homme doux, n'a osé le contredire; et, ce qui m'a étonné bien davantage, le préfet n'a point dit un mot pour réprimer son insolence qui, dans le ton même, et dans le geste et dans les paroles, m'a paru extrême [1].

La femme de notre préfet suit les insoumis et les protège. Le sous-préfet de Vitré [2] est encore plus décidé; il ne fréquente que l'église des insoumis, et traite les autres de « coquins. » Ce sous-préfet était ci-devant homme d'affaires de seigneur. La plupart des maires ou adjoints sont d'anciens Chouans, ou de leurs plus chauds partisans; et les prêtres soumis n'ont jamais eu de plus violents persécuteurs.

A moins d'une protection puissante et prochaine, il ne nous sera point possible de résister à tous ces éléments de destruction. Nous songeons donc à périr. La république pourra nous regretter: peut-être, hélas! notre chute.... C'est cette idée qui nous désole. Du moins, nous n'aurons rien à nous reprocher. Même comme conseiller de préfecture, je force ces hommes de m'estimer; mais leur estime n'arrête pas leurs manœuvres. Je dois vous le dire: les insoumis, dans notre arrondissement, ne veulent point absolument de la République: toutes les passions se réunissent pour les armer contre elle; et, dans beaucoup d'endroits, ils ne dissimulent point leurs sinistres projets.

Je reçois deux petits catéchismes incendiaires, que l'on

1. Cf. *Annales*, t. XI, p. 231, 497; t. XII, p. 133, etc.
2. Th. Maurepas.

répandu avec profusion dans nos campagnes [1]. L'un me vient d'Avranches : on l'attribue à un ancien avocat du roi qui jadis affichait le jansénisme et qui aujourd'hui parle et écrit en vrai fanatique.

N'insérez point ma lettre dans les Annales : elle n'y ferait aucun bien, peut-être beaucoup de mal ; mais communiquez-la aux hommes que vous croirez capables de porter quelque remède à nos maux. En temps et lieu je me montrerai. Vous savez que je ne suis pas peureux, mais je voudrais ne pas me brouiller avec notre préfet : cela serait au moins inutile.

Lanjuinais ne va point à Tours [2]. Il s'est décidé de lui-même : je n'ai voulu influer en aucune manière sur sa détermination.

J'avais adressé un petit écrit sur La Tour d'Auvergne Corret [3], mon ami depuis quarante-huit ans, à notre confrère Desbois. Il n'a pas voulu l'imprimer. Je sens son motif : plût à Dieu que je n'éprouvasse de contradictions que de ce genre !

M. Lanjuinais a dû vous remettre, il y a quelques mois, une lettre de moi sur un article impie de la « Feuille économique : » faites-en l'usage que vous jugerez bon. Adieu ; priez le Seigneur, sinon de nous soutenir, du moins de nous donner la grâce de périr en honnêtes gens.

1. Sur les libelles en forme de catechismes, repandus de tous côtés, voir *Annales*, t. XII, p. 545 ; t. XIII, p. 217, etc.

2. L'abbe Lanjuinais avait été propose comme coadjuteur pour le siège de Tours (cf. *Annales*, t. XI, p. 556). Après la mort de l'évêque Suzor, ce fut l'abbe Tardiveaux qui fut designe pour cet évêché, mais il ne fut pas sacré.

3. Le premier grenadier de France venait de périr d'un coup de lance au combat de Neubourg (27 juin). Il avait été le condisciple de Le Coz au college de Quimper et il était resté son ami. Grappin, en 1815, au lendemain de la mort de Le Coz, publia le petit écrit de celui-ci sous le titre : « Quelques mots sur La Tour d'Auvergne. »

L'on vient me parler du nouvel arrêté sur les émigrés [1]. Autant que j'en puis juger par un aperçu rapide, je le trouve aussi sage que bienfaisant ; mais, hélas ! les hommes sont assez fous, assez ingrats, assez méchants pour tourner contre le gouvernement ses propres bienfaits. Puisse celui-ci n'être point empoisonné !

Adieu derechef ; agréez mon salut fraternel et respectueux [2].

156. — A Grégoire

(Annales de la relig., t. XII, p. 129.) 5 frimaire an IX (26 nov. 1800).

Très cher et très honoré collègue, je vous le disais il y a peu de jours : nous sommes menacés de toutes les manières. Peut-être n'avez-vous attribué qu'à la peur ce que je vous écrivais ; revenez de votre erreur, et jugez de notre position par l'événement que j'ai la douleur de vous annoncer. Il y a huit jours, notre collègue Audrein, évêque de Quimper, se mit, à neuf heures du soir, dans la voiture publique pour se rendre à Morlaix, où il comptait, pendant l'Avent, annoncer les vérités évangéliques. A une petite lieue et demie de Quimper, près d'une chapelle dédiée à saint Hervé, quatre hommes arrêtent la voiture, demandent si l'évêque de Quimper y est. Les scélérats, ils le savaient bien déjà ! Ils le font descendre, en protestant aux autres personnes qu'il ne leur arriverait point de mal. Ils le font marcher devant eux ; et

1. Le 5 mars précédent, on avait déclaré « close » la liste des émigrés. Le Coz fait ici allusion à l'arrêté du Conseil d'État pris le 20 octobre (28 vendémiaire), en vertu duquel un grand nombre d'émigrés, prêtres ou laïques, se trouvant rayés de la liste, purent rentrer ouvertement en France.

2. Sur le verso de la lettre de Le Coz, on lit cette note de Grégoire : « J'ai parlé des faits consignés dans cette lettre au consul Cambacérès, qui a prétendu que les faits étaient moins alarmants, d'après les lettres qu'il avait reçues. Lui donner des détails de nos travaux continuels pour la religion. »

aussi lâchement qu'atrocement, ils le fusillent par derrière. La voilà donc mise en pratique, cette doctrine prêchée même dans mon diocèse, que le seul moyen de sauver la religion, c'est de faire disparaître tous ces évêques et tous ces prêtres assermentés.

Mon vénérable frère, je m'attends à devenir moi-même victime de ces prédications fanatiques. Je n'en serai pas moins fidèle à mon poste ; je n'en ferai pas un pas de moins pour remplir mes fonctions ; et si, comme je l'espère, un successeur est bientôt donné à mon respectable ami, dussé-je m'y rendre à pied, j'irai encore le consacrer dans la cathédrale de Quimper. Que la mort me vienne par un fusil, par un poignard, ou par une maladie, que m'importe ? L'unique chose essentielle est que je me trouve prêt au moment qu'elle me viendra, et cette grâce, je l'attends de la bonté infinie de mon Dieu.

Le corps de notre cher collègue a été porté dans la cathédrale de Quimper. Les autorités civiles et militaires ont assisté à ses funérailles ; tous les pauvres ont versé des larmes sur sa tombe, et les regrets bien manifestés d'un peuple immense ont fait son oraison funèbre. Je présume que ses assassins auront affecté de se trouver à cette pieuse et touchante cérémonie : puisse le trait d'une douleur profonde y avoir pénétré leur cœur ! En disant hier la messe pour le défunt, j'ai aussi prié pour eux ; et, je vous déclare ici, mon cher frère, comme je l'ai déjà déclaré à ceux de mes diocésains qui me parlent de ce triste événement, que je pardonne d'avance à mes futurs bourreaux. C'est par ce sentiment que mon âme s'élève au-dessus de tous les dangers et de toutes les craintes. Il est un Dieu qui voit tout ; il est une autre vie qui nous attend : pauvres mortels à qui manque cette double consolation, que je vous plains !

Pardonnez, mon frère, cette explosion à mon âme, affectée, mais non d'une manière douloureuse ou inquiétante. « In Domino speravi ; non confundar in æternum ! »

Cet assassinat, et tant d'autres qui l'ont précédé, montrent au gouvernement quelle importance ses adversaires attachent à l'existence des évêques et des curés soumis aux lois. Il n'y a que des imbéciles qui puissent les imputer à un zèle même faux pour la religion : une religion qui condamne jusqu'à la moindre injure est plus qu'indifférente pour des assassins de cette trempe. Le crime que ces hommes ont prétendu punir, c'est la religieuse constance avec laquelle l'évêque de Quimper et ses semblables n'ont cessé de prêcher aux peuples l'obligation de se soumettre aux lois de leur patrie ; mais tous, jusqu'au dernier, on nous trouvera coupables de ce crime, que nos meurtriers, s'ils sont conséquents, imputeront également à Jésus-Christ.

Une foule de libelles incendiaires, sous le nom de catéchismes, sont répandus dans nos campagnes. J'ai fait, en forme de dialogues, une réponse à tous ces misérables pamphlets. Je ferai imprimer et distribuer avec profusion dans nos communes cette réponse, que je crois capable d'y faire du bien.

Un citoyen, patriote religieux, de la paroisse de Louorque [1], est frappé d'apoplexie. Un affidé des insoumis court chercher le vicaire de la paroisse voisine. Celui-ci arrive, trouve le malade sans parole et sans connaissance. Il dit à un des voisins de « faire pour lui sa confession. » Cela fait, le prêtre déclare qu'il « déschismatise » le malade et

1. Il n'y a jamais eu, dans le diocèse de Rennes, de paroisse de ce nom. Peut-être faut-il lire « Louvigné. » Mais il y a deux communes appelées ainsi : Louvigné-de-Bais dans l'arrondissement de Vitré, et Louvigné-du-Désert dans celui de Fougères.

qu'il le sauve. Le malade meurt : sa famille fait présenter son corps à l'église paroissiale, desservie par un curé assermenté. A cette nouvelle, le curé voisin, furieux, se rend dans la maison du défunt : « Vous avez, dit-il à ses parents, commis un crime de porter le corps de cet homme dans l'église du jureur : mon vicaire l'avait tiré du schisme; moi, je l'y remets. — Comment, Monsieur, après sa mort? — Oui, après sa mort : je le peux, en vertu des pouvoirs que mon supérieur m'a donnés. Mon vicaire l'avait sauvé : vous me forcez de le damner et je le damne ; c'est votre faute. »

Je pourrais vous citer des traits plus scandaleux encore. O mon Dieu, ayez pitié de votre Église et faites cesser cette tempête de scandales et de crimes ! « Domine, salva nos, perimus [1]. »

Adieu, mon très honoré frère ; puisse l'annonce que vous avez mise au dernier numéro des Annales se réaliser bientôt [2]. Mais, hélas ! Je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ.

157. — A L'AUTEUR D'UN DICTIONNAIRE HISTORIQUE

(Fonds Le Roux.)

....Le deuxième article, dont l'inexactitude m'a frappé, concerne M. Audrein. Vous allez, Monsieur, juger si j'ai tort d'en être mécontent. Après ces mots : « papiers trouvés aux Tuileries, » on aurait dû ajouter :

A la fin de l'assemblée législative, M. Audrein montra un héroïsme d'humanité et de religion propre à forcer même ses ennemis de l'estimer. Les 2 et 3 septembre 1792, surmontant son caractère naturellement timide, bravant

1. *Matth.*, VIII, 25.

2. Cf. *Annales*, t. XII, p. 54. On y annonçait l'arrivée à Paris de Mgr Spina, pour négocier sur les affaires religieuses.

les sabres et les poignards, il se précipita dans les prisons, se plaça entre les égorgeurs et les prisonniers, et eut le bonheur d'en soustraire plusieurs aux fureurs des cannibales. Pendant quelque temps, on fut, dans l'assemblée, persuadé qu'il était devenu lui-même victime de son généreux dévouement.

Ce trait, dont il existe encore plus de mille témoins, M. Audrein le renouvela en quelque sorte, pendant la Convention. Il arracha des prisons, et vraisemblablement à la mort, plusieurs citoyens, spécialement des ecclésiastiques. Il anima ceux-ci à rétablir le culte dans diverses paroisses; et ces paroisses elles-mêmes pourraient encore l'attester.

Épouvanté par d'effrayantes vociférations, M. Audrein vota la mort du roi; mais il mit à son vote une restriction, qui, l'annulant en quelque sorte, faisait bien voir quel était le vœu de son cœur. Cette restriction, l'auteur de l'article aurait pu la mieux développer.

Les personnes les plus intéressées à cette épouvantable catastrophe parurent elles-mêmes rendre justice aux intentions de M. Audrein. Ses services n'en furent pas moins agréés de la maison de Bourbon. Il sollicita et obtint la liberté du prince de Conti, de la duchesse de Bourbon, et même de la duchesse d'Orléans. Il fut nommé garant et otage des deux premiers, lorsqu'ils sortirent de prison, et leur reconnaissance lui avait assuré un traitement honorable, même un logement dans l'hôtel du prince, lorsqu'un décret inattendu, à la suite du 18 fructidor, décida de l'expatriation des Bourbons [1].

La mort tragique de M. Audrein n'est pas moins inexactement racontée. Élu par les prêtres et les catholiques du

1. Décret du 19 fructidor an V (5 sept. 1797); art. 34.

Finistère, M. Audrein avait été sacré évêque de ce département. Depuis longtemps rendu à Quimper, il y travaillait, avec une ardeur extrême, à relever les autels, à restaurer les mœurs et à concilier les esprits. Instruits de son zèle, les habitants de Morlaix réclament sa présence pour achever d'éteindre quelques divisions religieuses, qui désolaient encore cette ville et les environs. L'évêque promit de s'y rendre. Le jour de son départ fut connu : la veille, sa mort fut décidée, dans une maison qu'on montre encore à Quimper. Une somme assez considérable fut destinée pour acheter des assassins ; quelques-uns de ceux-ci en firent l'aveu dans la prison. Il se répandit, dans la ville, quelque bruit de ce projet horrible ; d'honnêtes gens voulurent détourner M. Audrein de se mettre en route. Mais sa parole était donnée, et il était attendu à Morlaix ; d'ailleurs, n'ayant fait que du bien dans ces contrées, et n'ayant encore que des vues de religion, de charité et de concorde, il ne pouvait croire qu'il y eût des hommes assez atroces pour l'en punir avec des poignards. Parti à neuf heures du soir, dans une voiture publique, avec plusieurs autres personnes, il fut, à une lieue et demie de la ville, arrêté, arraché de la voiture et massacré avec une barbarie dont il y a peu d'exemples, et dont les principaux détails se trouvent dans un journal de ce temps : les « Annales de la religion, » t. XII, p. 130, etc. Son corps sanglant fut porté dans la cathédrale de Quimper. Les pauvres l'arrosèrent de leurs larmes. Les autorités civiles et militaires assistèrent à ses obsèques. Tout le peuple épouvanté y manifesta une douleur profonde, que s'efforçaient d'imiter les chefs de ses assassins, qui affectèrent de s'y trouver.

158. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 1er nivôse an IX (22 décembre 1800).

Très cher et très honoré collègue, je me croyais fondé à attendre de vous quelques paroles relativement à l'assassinat de mon voisin et ami [1]. Sans doute, vos grandes occupations vous ont empêché de me donner cette consolation; mais du moins ne deviez-vous pas ajouter à mes chagrins.

Ma lettre pour vous annoncer la mort de M. Audrein avait deux parties : la deuxième était marquée pour vous seul, ou du moins pour le petit cercle de nos amis. N'eussé-je point fait cette observation, elle naissait de la nature des choses. Les petits faits, objets de cette partie de ma lettre, contrastaient trop avec le sérieux et la gravité de l'autre partie, pour y être accolés dans une même feuille et dans une même page d'impression; aussi ai-je été affligé de les y voir.

Ce n'est pas tout; en annonçant ma réponse aux catéchismes, vous me mettez dans l'impossibilité de la rendre publique. En voici la raison : j'ai mis dans mes Entretiens des tournures, des réflexions, une manière enfin qui, sans sortir de la gravité convenable dans ces matières, s'éloignent cependant de la dignité épiscopale, à laquelle jusqu'ici j'ai tâché de me conformer dans tous mes écrits. Il était donc convenu que ces Entretiens paraîtraient sous le nom d'un particulier qui, étant bien plus fortuné que moi, s'offrait aussi d'en faire les frais d'impression. Vous sentez qu'aujourd'hui la chose n'est plus proposable.

1. Consulter, au sujet de la mort d'Audrein, l'intéressante brochure publiée en 1897, à Quimper, par M. le chanoine Peyron, et intitulée : *Fin de l'Église constitutionnelle dans le Finistère; Audrein* (1798-1800). Voir aussi un extrait du *Journal de Paris*, cité dans les *Annales*, t. XII, p. 137; Tresvaux, t. II, p. 404; Téphany, *Hist. de la persécution religieuse*, p. 417; etc.

Il ne me reste qu'un moyen; c'est celui dont je vous parlais dans ma lettre. Le Directoire, par un arrêté de 1797, reconnut qu'il m'était dû une indemnité de 6,000 fr., sur quoi je n'ai reçu que peu de chose. L'expédition de l'arrêté est aux mains du citoyen Defermon. Si vous pouviez, de concert avec lui et mon respectable ami Lanjuinais, déterminer le ministre de l'intérieur à me payer ne fût-ce que 400 fr. d'acompte, j'emploierais cette somme aux frais d'impression de ma réponse, à laquelle je ferais, dans ce cas, les changements convenables.

Les variations de notre thermomètre politico-religieux m'étonnent et m'affligent. D'abord les Annales nous ont donné pour constant que le pape, animé d'un esprit de paix, voulait, comme Bonaparte, tout pacifier. Dans l'intention de soulager nos concitoyens, et surtout nos pauvres curés qui souffrent de nos divisions au delà de toute expression, je leur communiquai cette consolante nouvelle.

Le numéro suivant changea de ton et de couleur : la diatribe contre les envoyés du pape et contre le costume de leurs gens [1] nous déconcerte. Pourquoi cette sortie incongrue contre des hommes qu'on nous avait, quinze jours auparavant, donnés pour les messagers d'une paix bien désirée ? Enfin le numéro dernier, par la discussion un peu lourde sur les mots « Causa finita est [2], » semble encore nous dire : « La paix s'enfuit ; courez après ! » Vous ne sauriez croire combien toutes ces variations sont chagrinantes, et combien elles contribuent aux alarmants progrès de nos adversaires.

Voici un petit trait qui vient de se passer presque sous

1. *Annales*, t. XII, p. 101 et s.
2. Allusion à l'axiome : « Roma locuta est, causa finita est » (cf. *Annales*, t. XII, p. 105).

mes yeux, et que vous saurez apprécier. Un citoyen honnête, à la suite d'une médecine, est frappé d'une paralysie. On m'appelle ; je rends au malade tous les services qui dépendent de moi. Le médecin, l'un des plus accrédités de la ville, arrive ; l'épouse en pleurs réclame ses soins. « Vous le savez, Monsieur, dit-elle, mon mari a toujours été un bon citoyen. — Que dites-vous ? répond le docteur partout ailleurs très mielleux ; ne flétrissez, ne déshonorez point d'avance par ce mot la mémoire de votre mari. » Ceci ne doit point être imprimé.

Si toutes les espérances de conciliation sont évanouies, de grâce, faites-le-moi savoir. Vous le savez, notre conduite doit être un peu différente suivant les différents degrés de notre thermomètre.

Dans le moment, deux curés, cédant aux tracasseries de maires impatriotes, m'annoncent, l'un qu'il abandonne sa paroisse, l'autre qu'il ne veut plus retourner à la sienne. Nous tiendrons, comme les Français à Malte ; mais hélas ! comme eux, faute de secours, ne serons-nous point forcés de nous rendre [1] ?

Je vous félicite pour les suffrages qu'on vous a donnés pour le Sénat conservateur. Une autre fois, sans doute, vous serez encore plus heureux : « Unus es, non despero ; unus es, non præsumo [2]. »

On me parle d'une prétendue réponse de Bonaparte à de prétendus vicaires de M. de Juigné [3] ; il semble qu'en nous écrasant on veuille encore mettre à l'épreuve notre crédulité.

1. Les Français, manquant de vivres, venaient de rendre Malte le 5 septembre.

2. Grégoire ne fut élu membre du Sénat conservateur que le 25 décembre 1801, après deux échecs.

3. Cf. *Annales*, t. XII, p. 186. — Mgr de Juigné, archevêque de Paris, était alors réfugié à Augsbourg.

J'allais finir cette longue lettre ; un membre de notre tribunal d'appel entre chez moi. Vendredi, en venant de Quimper, on lui assura qu'à Campénéac, pas loin de Vannes, on avait vu ce même jour, de grand matin, y passer cinquante hommes chouans bien armés. Le même jour, plus près d'ici, on vit le fameux Georges [1], escorté d'environ douze hommes, traverser la route. Ce juge m'assure que si le gouvernement n'y veille de plus près, la Chouannerie reprendra dans peu, plus ardente que jamais. Je le crois comme lui : « Quæ seminaverit homo, hæc et metet [2]. »

Adieu ; pardonnez ces longues digressions. Je vous écris, étant sans cesse interrompu par une foule d'importuns. Quelque chose qui arrive, croyez que rien n'aura été plus sincère que mes sentiments de dévouement pour vous.

159. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 16 février 1801.

Voilà, mon très vénérable frère, une nouvelle pièce au sujet des persécutions que l'on fait dans ce pays-ci éprouver aux curés amis du gouvernement. Il est évident que l'on veut préparer un volcan ; et l'on y réussira, puisque des préfets, sous-préfets, et une multitude de maires et adjoints y donnent les mains. Dites au ministre que nous saurons mourir dans nos postes ; mais notre chute sera certainement un échec pour la République.

Nos insoumis débitent mille sottises nouvelles pour égarer le peuple : une des moindres est que le pape et Bonaparte s'entendent pour nous forcer à abjurer nos erreurs.

Aujourd'hui même, un bon cultivateur est venu me prier de lui donner des dispenses de bans pour mariage. Des

1. Georges Cadoudal.
2. *Gal.*, VI, 8.

prêtres insoumis, maîtres de la paroisse qu'il habite, n'ont pas voulu lui accorder la bénédiction nuptiale, à moins qu'il ne promît de renoncer à un petit bien national qu'il a acquis. Tel est partout le système de ces messieurs. Que, dans ce moment, l'on ne cherche point à vendre des domaines nationaux : ils ne seraient point vendus la moitié de leur prix.

Adieu ; je vous souhaite une meilleure santé et vous réitère l'assurance de mon sincère et inviolable dévouement.

P.-S. — Enfin, l'on nous annonce la paix civile [1]. Dieu soit loué ! Sera-t-elle suivie de la paix religieuse ? Hélas ! l'autre sans celle-ci sera toujours imparfaite [2].

160. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 17 ventôse an IX (8 mars 1801).

Très cher et très honoré collègue, j'ai besoin d'un avis, et vous seul pouvez me le donner : je vous le demande donc avec confiance. Les Entretiens ont eu un grand cours ; peut-être le doivent-ils un peu au bas prix que nous en avons mis l'exemplaire, puisqu'il a été donné à six sous, tandis qu'il nous revient à près de douze. L'édition en est épuisée ; de Saumur, d'Angers, de Nantes, de Quimper, de Vannes, etc., l'on nous en demande encore ; on nous prie d'en donner une nouvelle édition. Devons-nous nous y prêter ? C'est vous, mon très honoré frère, qui pouvez nous décider [3].

L'on nous annonce un concordat entre le pape et Bonaparte ; on nous débite à ce sujet beaucoup de choses ; surtout on nous fait espérer une prochaine réunion des évêques

1. La paix de Lunéville, avec l'Autriche, signée le 9 février 1801.
2. « Répondu le 19 ventôse (10 mars). » Note de Grégoire.
3. « Conférer avec M. l'évêque d'Amiens sur un ouvrage à imprimer. » Note de Grégoire.

161. — AUX ÉVÊQUES RÉUNIS

(Fonds Gazier.) Rennes, 11 floréal an IX (1er mai 1801).

Révérendissimes évêques, je reçois de vous deux lettres à la fois, datées du 25 avril [1]; il me semble qu'une seule eût pu contenir tout ce qui est renfermé dans les deux.

J'admire, révérendissimes évêques, votre zèle, vos talents et vos efforts; certes vous pourrez dire un jour comme ce Troyen:

....Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent [2].

Mais, à moins d'un miracle, je doute que notre défense soit possible. Nous sommes dans un vaisseau qui va s'enfonçant sans cesse dans les flots, et qui, au moment que nous y penserons le moins, disparaîtra tout à fait dans l'abîme. Nos adversaires ici gagnent, gagnent chaque jour; et comment ne le feraient-ils point? Ils ont pour eux préfet, sous-préfets, maires, etc. Dernièrement la femme de notre maire est accouchée: le préfet a nommé l'enfant, et le baptême s'est fait dans un oratoire par un insoumis.

Dans ma dernière lettre, je vous en ai fait passer une à moi écrite d'une paroisse de campagne, et qui peut vous donner une faible idée des horreurs journalières que nous éprouvons. Vous ne m'en dites pas un mot: ce silence m'inquiète. De grâce, faites-moi savoir si elle vous est parvenue.

L'on parle ici d'un arrangement entre Bonaparte et le Pape; quelques personnes de Paris m'en ont aussi écrit.

1. Le 17 ventôse an IX (8 mars 1801), les Évêques réunis adressèrent à leurs collègues une lettre d'indiction du nouveau concile national; ils l'accompagnaient d'une Lettre de convocation, informant les métropolitains que cette assemblée ouvrirait le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, et non le jour de l'Ascension, comme il avait été décidé tout d'abord (cf. *Annales*, t. XII, p. 405 et 417).

2. *En.*, II, 291, 292.

Mais, révérendissimes évêques, vous gardez à cet égard le plus profond silence; j'en conclus qu'il n'en est rien. Comment, en effet, des frères zélés et charitables, écrivant à un frère qu'ils savent sur des charbons brûlants, eussent-ils manqué de lui parler de la fin prochaine de ses douleurs, s'ils avaient entrevu cette fin désirée?

Vous nous annoncez le concile comme une chose immanquable. A cet égard vous n'avez point le moindre doute; et cependant l'évêque de Rouen m'en parle comme d'une chose très douteuse. Son synode et celui de Toulouse réclament contre l'envoi de trois seulement du second ordre [1], et il me déclare que, jusqu'à ce que la majorité ait prononcé là-dessus, lui et ses suffragants sont décidés à ne pas bouger. Je ne pense pas comme Rouen et Toulouse [2] sur l'envoi des trois par métropole, et je crois mes suffragants du même avis que moi; mais nous avons d'autres motifs de douter de la tenue du concile. Je vous les ai développés en partie dans ma dernière lettre [3]; aussi n'ai-je fixé mon synode métropolitain qu'au 18 de juin. Si, à cette époque, nous pouvons croire à l'utilité du concile, nous nous rendrons de Rennes à Paris. Mais, je vous le répète, si auparavant le Pape et le gouvernement ne parlent, je doute que nous entreprenions un voyage, non seulement inutile, mais même nuisible en ce qu'il manifesterait de plus en plus notre douloureuse impuissance. Vous n'avez nulle idée de notre position, si vous pensez qu'avec des conciles on puisse la faire cesser.

J'ai déjà invité les églises veuves [4] à se donner un re-

1. La question de la représentation, au concile, des ecclésiastiques du second ordre, était alors vivement débattue.

2. Gratien et Sermet.

3. Cette lettre n'a pas été retrouvée. Cf. p. 362.

4. Angers, Nantes et Quimper. L'église de Saint-Brieuc allait devenir veuve, à son tour, à la fin de ce mois de mai, par la mort de Jacob.

présentant au futur concile ; je doute qu'elles le fassent. L'incertitude dans laquelle nous vivons nous empêche aussi de donner des évêques à ces églises. Tâchez donc de nous sortir de cette glaçante incertitude.

Quant aux discours sur le gouvernement de l'Église et à la lettre synodale que vous me demandez, je voudrais pouvoir répondre à votre honorable confiance ; mais j'ai, dans ce moment, tant d'embarras et si peu d'encouragement, que je ne puis vous promettre qu'une bonne volonté. Comme vous, révérendissimes évêques, j'aime bien que les ouvrages répondent à la gravité des objets et à la dignité du concile ; mais c'est le fruit du génie. Agréez, mes vénérables collègues, mon salut sincère et respectueux.

P.-S. — Faites-moi savoir si mon autre lettre [vous est] parvenue : elle avait été mise dans le paquet [du citoyen] Defermon, conseiller d'État.

162. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 9 mai 1801 (19 floréal an IX).

Très cher et très honoré confrère, depuis longtemps je n'avais reçu de vos lettres. Enfin vous rompez le silence ; je vous en remercie. Votre ton vif me plaît ; nous nous devons franchise et vérité, ou du moins ce que nous croyons tel.

Je vous aime ; je vous révère. L'expression que vous semblez me prêter n'a pu sortir de ma plume ; mon cœur en aurait horreur [1]. Je vous ai montré mes inquiétudes pour le futur concile : elles ne sont que trop fondées, et, si l'état des choses ne change, vous n'en serez que trop convaincu.

1. Grégoire reprochait à Le Coz de les avoir taxés de « folie, » lui et les autres Réunis, au sujet du nouveau concile. Voir la lettre suivante.

Nous sommes rongés, dévorés par l'aristocratie. Des tourbillons s'élèvent souvent de cet horrible volcan. Consultez les papiers publics : de combien d'assassinats, commis dans ces parages, ils vous parlent encore ! Dans le choix des directeurs de scrutin et des scrutateurs, on a été obligé d'écarter beaucoup de maires : jugez de leur patriotisme. C'est un miracle que nos pauvres curés tiennent encore en place. Ne nous parlez point d'espérances humaines : si nous n'avions pas d'autres appuis, vite nous quitterions nos postes.

Je reconnais vos étonnants travaux et vos immenses services. Quel ami de la religion ne vous doit point un tribut de reconnaissance, ainsi qu'à vos dignes collègues ? Mais, permettez-moi de vous le dire, vous ne prétendez pas à l'infaillibilité ; vous pouvez ne pas bien voir à cent cinquante lieues de vous.

Nous sommes affligés du ton aigre qu'on emploie avec M. Spina, et même avec le pape [1]. Cela ne va point au ton de dignité qui convient à l'Église gallicane. Nous avons cru que vous auriez pu, même dû écrire au pape, et voir son représentant. Tout plein de l'histoire de l'assemblée de 1682, je voudrais que nous pussions la renouveler d'une manière imposante.

Je trouve à peine deux heures libres dans les vingt-quatre ; néanmoins je ferai mes efforts pour répondre à votre confiance. J'examinerai derechef les articles à discuter. Mais hélas ! en 1601, trois jésuites disputèrent à Ratisbonne avec des docteurs luthériens : quel bien en résulta-t-il ? Aucun. En 1615, des théologiens fameux de part et d'autre disputèrent à Thorn : qu'en résulta-t-il pour la paix ? Rien. En 1651, le P. Valérien Legrand disputa

1. Cf. *Annales*, t. XII, p. 458, 478, etc. — Voir aussi un article de Le Coz dans le tome XIII, p. 85.

au château de Rheinsfeld avec le docteur Haberkorn [1] : les suites en furent également nulles. En 1674, notre grand Bossuet eut sa conférence avec le ministre Claude [2] : combien de personnes en furent converties ? Ces congrès, ces colloques, ces disputes ont presque tous eu une même fin : croyez-vous que celle que vous projetez réussisse mieux ? Croyez-vous même qu'elle puisse avoir lieu ?

A notre dernier concile, M. de Torcy [3] se chargea d'un grand travail sur la légitimité de nos titres : qu'est devenu son ouvrage ? Nous autres, nous ne voyons ici que les objections banales, cent fois pulvérisées. Vous qui lisez le Journal catholique [4] et autres répertoires de ces messieurs, vous connaissez leurs fines difficultés ; vous serez donc plus à même d'y satisfaire.

Vous savez, mon vénérable confrère, que mon âme est dans la douleur. Quelques espérances d'un meilleur état, quelques nouvelles relatives à la conciliation dont on parle tant depuis plusieurs mois, eussent pu adoucir mes peines. Vous ne m'en soufflez pas un mot : ce silence est de mauvais augure. Vous avez un cœur trop bon pour me refuser une consolation quelconque, s'il avait dépendu de vous de m'en donner.

Sans *exeat*, sans le moindre certificat, vous avez admis dans votre diocèse un M. Labrosse, qui nulle part ne peut faire honneur à l'Église. Son admission chez vous fait courir sur ses pas d'autres prêtres de sa trempe. Vous verrez

1. Théologien luthérien, professeur à Giessen (1604-1676).

2. Claude dut s'exiler lors de la révocation de l'Édit de Nantes (1685) ; il mourut à La Haye en 1687.

3. Ancien prêtre de la doctrine chrétienne, recteur du collège de Saint-Omer. Il prêta le serment et mit sa plume au service de l'église constitutionnelle. Il assista également au concile de cette année 1801, et mourut peu après.

4. Les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, faisant la suite des *Annales catholiques* (cf. p. 210, note).

bientôt un certain Jicquel, ex-capucin, qui, après avoir beaucoup scandalisé dans ce pays, l'a quitté en volant à l'hôpital le prix de sa pension qu'on lui avait avancé. Je ne vous conseille nullement de peupler votre diocèse de pareils sujets. Au reste, vous connaissez les règles.

M. Marchand, curé de Baracé [1], me parle d'un patriarcat : je présume que c'est une fable réchauffée par nos ennemis. Agréez, pour vous et pour nos vénérables confrères, mon salut le plus sincère et le plus respectueux [2].

163. — A GRÉGOIRE

(Fonds Gazier.) Rennes, 19 mai 1801 (29 floréal an IX).

Très cher et très honoré confrère, un de mes meilleurs diocésains, le citoyen Delaunay, vous demande un service très important, pour lui et sa vertueuse épouse. Je joins ma prière à la leur....

J'ai lu, mon très honoré confrère, la circulaire de l'évêque de Paris et votre réponse, dans les Annales [3]. Voilà donc un nouveau nœud dans notre trop fameuse tragédie. Où aboutira cette querelle ? Comme déjà nos insoumis en triomphent ! Que sera-ce dans quinze jours,

1. Cf. p. 312, note.

2. Au dos de la lettre, nous trouvons cette note, de la main de Grégoire. Elle indique les points dont il se proposait de parler dans sa réponse à Le Coz :

« Connaît-il une vie imprimée de La Garaye, gentilhomme breton ?

« Nous avons écrit au Pape.

« J'ai écrit à Blois relativement à M. Labrosse : on m'a fait une réponse qui constate qu'un Labrosse est dans mon diocèse. J'ai écrit de nouveau à cet égard. Le remercier de ses indications.

« Utilité des conférences.

« Ouvrages de M. de Torcy.

« Il demande où en est l'état de la négociation. Ou l'état des choses est public et il le saurait, ou il est secret et les évêques instruits ne doivent pas violer le secret du gouvernement. L'encourager. »

3. *Annales*, t. XIII, p. 41. Il s'agit toujours de la discussion entre Royer et les Réunis.

lorsque cette désastreuse querelle aura éclaté dans toute la France ? Eh quoi ! n'y avait-il point à Paris un homme évangélique, un céleste médiateur qui se fût jeté entre les combattants, qui eût étouffé dans son germe cette dispute désolante ? Ah ! mes frères, mes frères ; je voudrais crier à l'oreille de chacun de vous :

Parce pias scelerare manus.... [1].

Je suis loin de vouloir vous juger ; mais qu'il me serait doux de contribuer à votre réunion ! O vous, mon frère, mon ami, vous dont l'âme est si franche et si belle, vous qui déjà avez rendu à la France de si grands services, faites tous vos efforts pour la délivrer de ce scandale. Quel nouveau droit vous acquerrez sur la tendre reconnaissance de vos confrères et de tous les vrais amis de la religion ! Qu'il serait douloureux pour le concile d'être forcé de prononcer entre des hommes de ce caractère ! « Alter alterius [onera] portate [2]. » Mettez en pratique ce que tant de fois vous avez prêché aux autres : « Si peccaverit in te frater tuus, vade, etc. [3]. » A t-on suivi cette règle avant la première levée publique de boucliers ? Eût-il les plus grands torts, couvrez-le du manteau de votre charité. Des torts ! hélas ! le public n'en trouvera-t-il pas des deux côtés ? Que de propos, que de murmures j'ai déjà entendus sur cet éclat ! Ah ! au nom de l'Église, au nom de Jésus-Christ, faites-le cesser ; et que le public apprenne que vous êtes réconciliés !

Vous m'accusez, vous et M. d'Amiens, d'une expression dont je vous demanderais mille fois pardon si elle m'était échappée ; mais je crois que vous avez mal lu ma lettre.

1. *Æn.*, III, 42.
2. *Gal.*, VI, 2.
3. *Matth.*, XVIII, 15; *Luc.*, XVII, 3.

J'ai pu dire que vouloir éteindre le schisme qui nous dévore, seulement avec un concile, était une idée folle. A cet égard vous pensez comme moi ; mais que j'aie eu le malheur de vous traiter de fous : non, mes vénérables ; non ; je n'ai, je n'aurai jamais à rougir d'une pareille faute.

J'ai trouvé dans mon numéro d'Annales un petit billet bien dur ; j'ignore de quelle main il vient, mais de tout mon cœur je pardonne à celui qui l'a écrit ou dicté. J'aimerais mieux renoncer à ma place, que d'avoir une lutte d'injures avec vous ou avec quelque autre confrère. Et cependant je ne me crois ni lâche ni méticuleux ; mais l'idée de voir des évêques en querelle me fait horreur.

Beaucoup de métropolitains et d'évêques me témoignent leurs inquiétudes sur quelques-uns des objets de discussion annoncés pour le concile. Je tâche de les tranquilliser : faites aussi quelque chose de votre côté.

J'ai voulu m'occuper du discours sur le gouvernement de l'Église et sur l'obligation de défendre la liberté politique : ces sujets m'ont effrayé. Le premier demanderait un long traité : voyez celui de Febronius [1], qui est loin d'avoir tout dit. Le second, dans les circonstances actuelles, présente mille écueils, mille dangers. Je m'expliquerai plus amplement de vive voix. Vous pouvez en charger quelque autre plus habile que moi, si vous persistez à vouloir qu'ils soient traités. Pensez-y seulement un quart d'heure, et voyez entre quels précipices et sur quelle planche étroite il y faudrait marcher.

Notre position devient de jour en jour plus critique. Secondés par quelques-uns de nos hommes en premières

1. De Hontheim, évêque de Myriophite, *in partibus*. Il publia, sous le nom de *Justinus Febronius jurisconsultus*, un ouvrage intitulé *De præsenti statu Ecclesiæ liber singularis*, qui sapait par la base l'autorité pontificale. Febronius mourut en 1790, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

places, nos insoumis deviennent plus audacieux de jour en jour. Je vous le répète; vous ne pouvez pas avoir une juste idée de l'état de nos affaires dans ces quatre départements. Je vais dès [les] premiers jours, dans nos campagnes, peu assuré d'en revenir.

Adieu; je vous offre mon salut fraternel et respectueux.

164. — A Grégoire

(Fonds Gazier.) Rennes, 27 mai 1801 (7 prairial an IX).

Très cher et très honoré confrère, je commence par une prière, c'est que vous lisiez mes lettres avec un peu plus d'attention. Dans l'une, vous avez vu que je vous accusais de folie; dans une autre, que j'avais reçu une circulaire de M. l'évêque de Rouen. Je n'ai rien écrit de tout cela; je n'en ai même pas eu l'idée. Je n'ai reçu de M. l'évêque de Rouen qu'une missive ordinaire, en réponse à quelques questions occasionnées par un article des Annales, dans lequel il est mention du nombre des prêtres qui doivent siéger au concile.

Vous me demandez de la franchise. Je croyais vous en avoir montré pour le moins assez : je dirais trop, si j'en jugeais par les billets que ma franchise m'a attirés, et dont je vous ai communiqué quelques-uns. Rappelez-vous encore une certaine lettre sur le mouvement de l'Océan [1], dont la première partie fut trouvée si franche qu'on crut devoir la supprimer entièrement. Croyez, mon vénérable frère, que je vous ai parlé et que je vous parlerai toujours en homme qui n'aime que la vérité, et qui se fait un devoir de ne la jamais trahir.

Vous vous étonnez, avec nos confrères réunis, de notre indécision et de nos inquiétudes : supposez-vous dans nos

1. Cf. *Annales*, t. VII, 2e partie, p. 119.

places, et nous dans la vôtre, et voyez, *positis ponendis*, ce que vous penseriez alors. Vous avez pour vous l'évidence que le concile produira un grand bien ; que le gouvernement le verra de bon œil, etc. Cette évidence, nous l'avez-vous communiquée? Vous avez des éléments qui nous manquent absolument, et vous exigez néanmoins que nous n'ayons d'autre manière de voir que la vôtre : n'est-ce pas trop exiger? De quel côté pourrait-on dire qu'est le despotisme dont vous parlez ?

Le « tripotage métropolitain ! » de grâce n'employez pas ce terme avec d'autres ; il est pour le moins incongru. Je dirai plus, il est calomnieux ; et un jour vous en rougirez. Que l'évêque de Paris ait des torts, il n'en est pas moins vrai que, dans les temps passés, vous avez loué son zèle, ses talents et son patriotisme. Sur ce dernier point vous savez même que je fus obligé, dans le dernier concile, de le modérer un peu. Sa circulaire [1] a donc dû nous faire impression ; du moins vous conviendrez qu'elle est spécieuse, et la manière dont on y a répondu lui donne peut-être encore plus de poids auprès de bien des personnes, même des laïques. Ne nous faites donc pas un crime des inquiétudes que nous en avons conçues.

Vous avez fait beaucoup et de grandes choses : qui le conteste? Notre reconnaissance vous est assurée ; mais n'exigez point de nous une soumission aveugle. Nous causerons de cela à Paris, et j'ose espérer que nous n'en serons que meilleurs amis après des explications réciproques et franches.

Revenons au concile. Serons-nous logés dans la même

1. Royer, qui était opposé à la réunion du second concile, avait écrit le 21 avril dans ce sens à tous les métropolitains, qui s'en étaient émus et s'étaient communiqué leurs impressions. De là le « tripotage » dont parlait Grégoire.

maison, comme en 1797? vivrons-nous ensemble? du moins trouverons-nous des logements? Il est triste d'arriver de nuit à Paris sans savoir où se retirer. La question du nombre de prêtres par arrondissement à députer au concile est-elle décidée? Même d'après les Annales [1], elle était, il y a peu de jours, encore indécise.

Pour savoir les intentions du gouvernement, vous nous renvoyez aux papiers publics : nous n'en voyons guère que les Annales. Et quel vague, quelle incertitude, quelle contradiction même à cet égard n'offre point depuis longtemps ce journal! Vous êtes au centre des lumières ; nous sommes environnés de ténèbres. Pesez ces deux circonstances.

Nous avons une vie de M. de La Garaye, sous ce titre : « les Époux charitables [2], » 2 livres 5 sous, en brochure.

Je ne tiendrai mon synode que le 18 juin, afin d'épargner un voyage à nos frères de la Basse Bretagne.

Notre jeune Delaunay jette ses parents dans une grande désolation....

165. — A Daniélou

(Fonds Le Roux.) Paris, 16 thermidor an IX (4 juillet 1801).

....J'ai remis la pétition de Mlle Kerlerec à M. Roujoux, qui m'a promis de l'appuyer et d'en poursuivre l'effet. Pour moi, toujours président du concile [3], j'ai peu de moments libres. Ne craignez cependant pas de m'adresser vos propres affaires : il me serait bien doux de pouvoir vous être ici de quelque utilité.

1. Cf. *Annales*, t. XIII, p. 79 (synode de Reims).

2. Ou « Vie du comte et de la comtesse de La Garaye. » Cet ouvrage est dû à la plume aussi pieuse que féconde de l'abbé Carron, si célèbre par son infatigable charité. Il le publia en 1782, à Rennes, sa ville natale, où il exerçait alors, dans la paroisse Saint-Germain, les fonctions de vicaire.

3. Le nouveau concile national fut ouvert solennellement à Paris, le 29 juin, dans l'église de Notre-Dame.

M. Lanjuinais, le sénateur chez qui je demeure, donne aujourd'hui à dîner à des sénateurs, des ministres, des conseillers d'État, etc. Nous ne nous mettons à table qu'à sept heures. Chez vous cela s'appellerait souper. Ce genre de vie n'est guère de mon goût; heureusement, les autres jours, nous dînons à quatre heures.

Vous savez qu'il y a un arrangement entre Bonaparte et le Pape. Il est envoyé à Rome, d'où on l'attend incessamment. On assure qu'il fera cesser le malheureux schisme et qu'il réunira tous les esprits. Quelques prêtres n'ont point attendu ce nouveau concordat. A Agen, quinze insermentés et rétractés ont eu le bon esprit de se réunir à leurs frères; et les personnes honnêtes des deux partis en ont témoigné une grande satisfaction. Puisse cet esprit de paix gagner aussi vos contrées!

Le gouvernement nous témoigne de la bienveillance : j'ai personnellement lieu d'en être satisfait. J'attends le grand jour [1] pour bien apprécier ses sentiments. Il nous promet la liberté extérieure du culte, le rétablissement du costume, et peut-être du calendrier.

Chargé des grands intérêts de la religion, je me recommande aux prières de tous les vrais chrétiens de Quimper. Vous avez pu voir notre lettre du synode de Rennes [2]; elle renferme mes sentiments. Que la liberté soit rendue au culte catholique, et que tous les citoyens se réunissent au moins dans leurs principes de religion, et je mourrai content. Adieu; mes tendres compliments à nos parents. Mille choses honnêtes à nos amis. Je salue ma bonne cousine; j'embrasse vos chers enfants, et vous réitère à vous, mon cher cousin, l'assurance du plus inviolable attachement.

1. Allusion à la signature imminente du concordat.

2. Elle fut publiée (16 juin) sous ce titre : « Lettre du synode de Rennes aux prêtres incommunicants. »

166. — AUX ÉVÊQUES RENTRÉS

(Fonds Le Roux.) Paris, 7 août 1801.

Monsieur l'évêque [1], conformément au vœu du concile national, j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre synodique, inspirée par le zèle le plus sincère pour la religion et pour l'Église de Jésus-Christ. Sans doute, vous l'accueillerez avec le même sentiment religieux.

Il m'est bien doux, monsieur l'évêque, de vous adresser cette invitation à une paix et à une réunion évangéliques : qu'il me sera plus doux encore de pouvoir, de votre part, annoncer au concile que vous entrez dans ses vues et que vous n'avez, comme nous, rien plus à cœur que de concourir à l'extinction de ce schisme désastreux, qui a déjà coûté tant de sang à notre patrie et tant de larmes à notre religion. La réputation de piété dont vous jouissez, les sentiments pacifiques qu'on m'assure que vous professez, les maux de l'Église auxquels vous ne pouvez qu'être très sensible, l'impossibilité d'y remédier autrement que par notre sincère réunion, tout m'annonce à croire que vous m'accorderez cette précieuse consolation, et que nous pourrons, ensemble et de concert, consacrer à la gloire de Dieu et au salut de nos frères le peu de jours qui nous restent. C'est dans cette douce espérance que je vous prie, monsieur l'évêque, d'agréer mon salut le plus sincère et le plus respectueux.

1. Cette lettre d'envoi fut adressée à chacun des évêques insermentés, restés ou rentrés en France. Elle est signée : « Cl. Le Coz, évêque métropolitain de Rennes, président du concile, » et datée de la « maison du sénateur Lanjuinais, rue d'Enfer, n° 60, auprès du Luxembourg. » — La lettre synodique, qui l'accompagnait, était imprimée. Cf. *Annales*, t. XIII, p. 385.

167. — A MONSEIGNEUR SPINA

(Fonds Le Roux.) Paris, octobre 1801.

Monseigneur, vous êtes archevêque de Coranto [1]; je le suis de Rennes. Je respecte votre titre, quoique le village qui vous le donne ait déjà un autre archevêque : pourquoi affectez-[vous] de méconnaître le mien, reconnu de la France, de l'Église, du Pontife même, au nom de qui vous êtes censé m'écrire [2]? Ce bref, auquel vous m'invitez d'adhérer, pourquoi êtes-vous le premier à ne pas vous y conformer? Ministres de vérité, de charité et de paix, montrons-nous, vous et moi, Monseigneur, dignes de ce ministère auguste. Ne trahissons point la vérité, qui doit toujours se trouver sur nos lèvres; ne blessons point la charité, qui doit être l'âme de nos démarches comme de nos discours. Surtout, n'écartons point la paix du sanctuaire où Jésus-Christ veut qu'elle ne cesse de résider.

Vous m'invitez, Monseigneur, à retourner à l'unité de l'Église : mais quand donc m'en suis-je écarté? Où est l'erreur qui ait pu m'attirer ce reproche affligeant? L'Évangile vous commandait de me l'indiquer, même avant de rendre public ce bref diffamatoire. Du moins à présent, exercez envers moi cet acte de charité. Où donc est mon hérésie?

Votre imprimé semble me faire un crime de n'avoir point pris des bulles de N. S. P. le Pape avant de monter sur mon siège. Mais cette omission même forcée a-t-elle pu m'exclure de l'unité de l'Église? La loi qui, en vertu de l'ancien concordat, commandait aux évêques nommés

1. Corinthe, *in partibus*.— Nous donnons ici la première rédaction de la lettre adressée, le 6 octobre 1801, par Le Coz à Mgr Spina et publiée avec ses nombreuses modifications dans les *Annales*, t. XIV, p. 68-78.

2 Spina, en communiquant aux prélats constitutionnels le bref du 15 août qui les concernait, ne leur donnait pas le nom d'évêques.

par le roi d'obtenir du pape un visa ou une institution canonique, était-elle donc un dogme inviolable? Venait-elle de Jésus-Christ, ou du moins de son Église par l'organe des conciles? Ils étaient donc bien aveugles, ces anciens évêques de France qui, il n'y a point encore trente ans, enseignaient, imprimaient dans leurs Mémoires que, dans beaucoup de circonstances, on pouvait se passer de ces bulles. Ils étaient donc bien rebelles aux lois de l'Église, ces évêques français qui, pendant plus de cent ans, réclamèrent contre le concordat, et contre l'obligation, qu'il introduisait, de recourir à Rome pour en avoir des bulles confirmatives de la nomination des nouveaux évêques! Ils furent donc aussi hors de l'unité, ces Augustin, ces Chrysostome, ces Cyprien, ces Athanase, ces Hilaire, ces Martin de Tours, tous ces illustres pontifes, qui sont encore aujourd'hui des flambeaux de l'Église, et qui ne prirent point de bulles des papes de leur temps.

Il errait donc, ce premier, ce célèbre concile de Nicée, qui déclara que la confirmation du nouvel évêque appartenait, non au pape dont il ne parle point, mais à l'évêque métropolitain [1]. Ils ont donc enseigné l'erreur, tous les conciles suivants, qui ont manifesté la même doctrine.

Monseigneur, nous connaissons, vous et moi, cette règle pour la foi, donnée en 434 par Vincent de Lérins [2] : « Teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est » (Commonit., c. II); règle que l'Église n'abandonna jamais et avec laquelle, dans tous les temps, elle confondit toutes les sortes d'hérésies.

Eh bien, suivons aussi cette antique règle. Je vous de-

1. Le Coz cite à la marge le canon auquel il fait allusion : « Confirmatio eorum quæ geruntur per unamquamque provinciam metropolitano tribuatur episcopo. » Can. 4. Labbe, t. II, p. 30, etc.

2. Auteur du *Commonitorium adversus hæreticos*, ouvrage auquel Le Coz emprunte sa citation.

mande donc : l'usage pour les évêques de prendre des bulles à Rome a-t-il été pratiqué dans tous les pays, *ubique*, dans tous les temps, *semper*, et par tous les évêques, *ab omnibus ?*

Non, me répondrez-vous; c'est un point de discipline qui a varié suivant les lieux, les temps et les circonstances. Il a donc pu varier encore dans ces jours d'orage où tout recours à Rome était défendu ; dans ces jours où les besoins de l'Église, où les intérêts de notre religion commandaient tous les sacrifices qui ne portaient atteinte ni à la foi ni aux mœurs. Les diocèses étaient abandonnés; les fidèles allaient être privés de tous les secours de la religion; nous étions menacés de l'abolition du culte catholique en France, et, dans ces moments de crise horrible, nous eussions sacrifié notre église, nos frères, notre culte au respect pour une formalité moderne, et que la voix de tous les peuples et de tous les siècles nous crie n'être point essentielle? Nous eussiez-vous conseillé ce sacrifice?

Monseigneur, supposez-vous dans notre place. Voyez le vaisseau de l'Église au milieu des flots furieux qui l'agitent, qui menacent de l'engloutir. Des millions de voix vous crient : « Vous pouvez le sauver ; volez à son secours. » Répondrez-vous au pilote : « Non, je ne le puis. Pour le délivrer, il me faudrait déroger à un usage, à une formalité que mes devanciers suivent depuis plusieurs années. Je ne le puis. Que ce vaisseau périsse ! » Sans doute, une telle réponse vous fait horreur [1].

1. Dans la rédaction définitive, Le Coz supprime cette prosopopée, et il termine ainsi : « Quant à ma démission, elle est toute prête, et je n'ai différé jusqu'ici de la donner que parce que le gouvernement a paru le désirer ainsi. Cette démarche pourrait-elle coûter à un évêque qui, en apprenant son élection en 1791, se jeta au pied de son crucifix, et de là écrivit à son prédécesseur une lettre arrosée de ses larmes, pour le conjurer de ne pas

168. — AU CARDINAL CAPRARA

(Fonds Le Roux.) Paris, le 14 octobre 1801.

Monseigneur [1], hier, à midi, j'eus l'honneur de voir Votre Éminence : cette vue a encore ajouté à l'estime et à la vénération profonde dont déjà j'étais pénétré pour elle. Il y a quelques jours, un membre du gouvernement me disait : « C'est un bonheur que Pie VII soit aujourd'hui sur le siège de Rome : il fallait un caractère aussi sage que le sien pour terminer les divisions qui déchirent l'Église. » Je puis ajouter maintenant : C'est aussi un grand bonheur que N. S. Père ait revêtu de sa confiance et de son autorité le légat qui nous est venu de sa part. Le ciel semble l'avoir réservé pour ramener la paix au sein de notre Église agitée. Oui, Monseigneur, telle est l'idée que j'ai de Votre Éminence : puisse, dans peu de jours, cette idée devenir celle de tous les Français ! L'ardent désir que j'en ai me porte à vous communiquer quelques réflexions, que je crois propres à seconder vos vues bienfaisantes.

Avant que Votre Éminence fût arrivée à Paris, l'ennemi de la paix s'était déjà efforcé d'entraver votre mission angélique, en répandant parmi nous de nouveaux ferments de division. J'ai vu le moment où il allait en résulter un éclat des plus douloureux. Déjà des Français, même des

s'éloigner de son troupeau, et qui, depuis ce moment, n'a pas cessé de demander la paix de l'Église, même au prix de ses jours ?

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. † LE COZ, évêque métropolitain de Rennes. »

Le Coz donna sa démission à Paris, le 11 octobre. En la transmettant à Portalis, il lui écrivait : « J'ai fait à mes collègues part des éclaircissements et instructions que vous avez bien voulu nous donner ce matin. Ils en sont très satisfaits et se joignent à moi pour vous en remercier. Notre confiance dans vos lumières et dans votre zèle est sans bornes. »

1. Le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège, était arrivé à Paris le soir du 4 octobre.

membres des corps constitués, rappelaient l'anecdote du nonce de Grégoire XIV, Marsilio Landriano. « Les parlements de France, observaient-ils, décrétèrent ce nonce de prise de corps, et promirent dix mille écus à celui qui le livrerait mort ou vif [1]. » Ces propos, répétés avec humeur, nous effrayaient. Heureusement, votre présence, Monseigneur, paraît avoir calmé les esprits.

Mais l'ennemi de l'Église n'en travaille pas moins pour prolonger nos malheureuses dissensions. D'un côté, il fait entendre que nous, évêques français, nous nous sommes rendus coupables d'une énorme prévarication, en signant la lettre dans laquelle nous avons donné nos démissions. « Comment, nous dit-on, avez-vous pu adhérer à une convention que vous ne connaissez pas, à des principes qui, peut-être, sont en opposition avec ceux pour lesquels vous devriez donner votre vie ? » Nous répondons : « La sagesse et la parole du gouvernement nous ont décidés. Il nous assure que cette convention, que ces principes ne compromettent nullement ni notre conscience, ni les intérêts de l'Église gallicane : pouvions-nous ne pas l'en croire? » Cette réponse n'est pas trouvée suffisante, et nous sommes, dans ce moment, en butte à des propos affligeants.

D'un autre côté, Monseigneur, l'on publie que Votre Éminence n'est point satisfaite de ces mots de notre lettre : « Conformément aux canons et aux saints décrets de l'Église ; » ni de ceux-ci : « Notre foi est celle des apôtres, » bien expliqués par la phrase suivante [2]. Voyez, nous dit-on, ce mécontentement : ne doit-il pas vous ouvrir les yeux sur les prétentions de la cour de Rome? Ne vous est-il pas une nouvelle preuve que vous ne deviez pas donner aveuglément cette adhésion?

1. En 1591. — Cf. De Thou, *Hist. univ.*, t. XI, p. 364.
2. Cf. *Annales*, t. XIII, p. 567.

Jugez, d'après cela, Monseigneur, combien vous et nous, nous avons besoin de prudence dans ces temps critiques; combien il nous importe de nous entendre et de ne donner, de part ni d'autre, sujet aux déclamations des ennemis de la paix.

Ces ennemis sont spécialement de deux sortes. Les uns, mécontents de l'ordre actuel des choses, veulent prolonger nos divisions, espérant qu'elles leur amèneront quelque chance favorable à leurs vues de contre-révolution : idée affreuse et dont l'exécution produirait des crimes et des maux plus horribles encore que ceux dont nous sortons. Les autres, ennemis forcenés de la religion catholique, veulent aussi éloigner de nous la concorde, persuadés que nos divisions ne manqueraient pas de creuser le tombeau dans lequel ils voudraient ensevelir le catholicisme. Cette classe d'hommes n'est à présent que trop nombreuse en France ; il s'en trouve même dans les premiers corps constitués.

Il faut, Monseigneur, que nous marchions entre ces deux partis, comme entre deux écueils. Favoriser les vues de l'un ou de l'autre, ce serait compromettre la tranquillité publique, et, par suite, l'existence de la religion catholique en France ; ce serait nous exposer nous-mêmes à la malédiction des peuples, déjà fort ennuyés de nos tristes débats. Avec quelle prudence donc ne devons-nous pas nous conduire dans ces jours difficiles? N'exigez donc de nous que ce que les circonstances et l'amour de la paix religieuse peuvent nous autoriser de vous accorder.

Il est une chose, Monseigneur, dont il importe que Votre Éminence soit bien convaincue ; c'est que les évêques qu'on s'est efforcé de noircir à ses yeux sont les vrais amis, sont les plus fidèles défenseurs du Saint-Siège. Je pourrais vous en donner de nombreuses preuves. Je me bor-

nerai à cette protestation, imprimée, il y a quelques années, dans un de mes écrits, et répétée dans tous les diocèses de France où se sont trouvés des évêques soumis aux lois : « Sainte Église romaine, mère des églises, et mère de tous les fidèles, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Église romaine, puissé-je m'oublier moi-même ! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance [1]. »

Dans les jours les plus orageux, lors même que la persécution promenait son glaive sur nos têtes, dans toutes nos églises, Notre Saint-Père le Pape était nommé dans nos prières solennelles ; et ce n'est que par une calomnie atroce qu'on a pu nous accuser de manquer aux sentiments que tout évêque catholique doit porter au chef de l'Église universelle.

J'ai eu l'honneur de présider les deux conciles qui, dans ces derniers temps, se sont tenus à Paris ; et, je ne crains pas de le dire, j'y ai été de quelque utilité à l'Église. Les occasions d'examiner les évêques et les prêtres qui y ont assisté ne m'ont point manqué ; et je crois connaître leurs sentiments les plus intimes. Tous n'ont d'autre ambition que de maintenir en France, dans toute son intégrité, la religion de Jésus-Christ ; de cœur et de bouche, ils professent toutes les vérités qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine ; et toutes les erreurs qu'elle proscrit, ils les anathématisent.

Quant à leurs lumières et à leurs talents, les preuves en sont sous les yeux du public. Si, dans la chaleur des dis-

1. Cf. *Ps.* CXXXVI, 5, 6.

cussions, il est échappé à quelqu'un d'entre eux quelques propositions indiscrètes ou inexactes, docile aux observations de ses collègues, soudain il a eu sacrifié ses opinions à l'amour de la paix et de l'unité.

Il paraît, Monseigneur, qu'on a présenté à Votre Éminence sous des couleurs défavorables quelques-unes des discussions du dernier concile. La malignité seule a pu y trouver un motif de nous blâmer. Quelle idée aurions-nous des conciles les plus révérés, même du concile de Trente, si nous en jugions par l'historique des discussions qui eurent lieu dans leur sein ? Les nôtres ont montré une franchise précieuse ; elles ont laissé entrevoir jusqu'au fond des cœurs [1]. Et les décrets qui ont suivi prouvent évidemment que ces cœurs n'aiment et ne cherchent que la vraie doctrine. Que de choses j'aurais à dire sur cet objet à Votre Éminence, si elle voulait m'accorder quelque entretien particulier !

Permettez-moi, Monseigneur, de rappeler ici les paroles d'un grand pape, que vous avez eu le bonheur de connaître, et que sans doute vous avez chéri, avec toute la chrétienté. Dans une lettre (CXI[e]), écrite au cardinal Cavalchini, en des temps bien moins orageux que les nôtres, l'immortel Ganganelli [2] disait : « Il ne faut pas donner lieu aux ennemis de l'Église de répéter ce qu'ils n'ont que trop souvent dit : que Rome était intraitable, et qu'elle avait un esprit de domination, dangereux pour les différents États.... La charité, la paix, la modération : voilà les armes des chrétiens, et surtout celles de Rome.... Il n'y a rien de plus dangereux que le zèle indiscret qui rompt le roseau déjà brisé, qui éteint la mèche qui fume

1. Allusion à des séances récentes du concile, où les évêques et les prêtres s'étaient adressé de mutuels reproches.
2. Clément XIV.

encore, et qui veut faire descendre le feu du ciel.... On voit mal, quand on ne voit qu'une partie des choses. Il faut en considérer l'ensemble, et peser sur l'avenir les démarches présentes. Une étincelle, dit saint Jacques [1], embrase toute une forêt.... Nous ne sommes pas encore dans le ciel. Et si Dieu conserve son Église jusqu'à la fin des siècles, c'est qu'il inspire à ceux qui la régissent une prudence relative aux temps et aux lieux, ainsi que l'amour de la paix.... Il n'y a que les illuminés qui ne veulent pas se plier aux circonstances, quand il n'est question ni de la morale ni de la foi. C'est le démon qui se transforme en ange de lumière et qui nous séduit, quand nous voulons, au risque de tout perdre, n'écouter que notre opinion. Dans les affaires importantes, il faut toujours envisager quelle en sera la fin, pour éviter les plus grands maux.... L'Angleterre doit corriger pour jamais tous les papes d'un zèle indiscret. Que dirait Clément VII, s'il revenait sur la terre ? S'applaudirait-il de son ouvrage, en voyant ce royaume, jadis la pépinière des saints, aujourd'hui l'assemblage de toutes les sectes et de toutes les erreurs ? Il est des choses qu'il faut savoir sacrifier, pour conserver la totalité. »

Ces paroles, que je lis souvent, m'ont toujours frappé [2]. J'ai tâché d'en faire ma règle de conduite dans ces jours de tempêtes et de crises. Et c'est pour cela, Monseigneur, que je vous les cite, afin que Votre Éminence me juge, non par les propos de quelques hommes faux ou exaltés, mais par le guide infiniment respectable que je me suis proposé de suivre. Pie VI et Pie VII me refusant leurs conseils

1. III, 5.

2. Il reste à savoir si cette lettre est authentique, la correspondance de Clément XIV publiée par Caraccioli étant très sujette à caution, pour ne rien dire de plus.

et leurs consolations, je me suis adressé à Clément XIV.

Je suis avec un profond respect le très humble serviteur....

169. — A MOULLAND

(Comm. par le Cte B. de la M.) Paris, 13 novembre 1801.

Votre lettre, mon bon ami [1], me fait plaisir et peine : plaisir par les sentiments qu'elle exprime, et auxquels mon cœur est très sensible ; peine en renouvelant la douleur que m'a causée notre séparation. Oh ! quel vide vous laissez ici pour moi ! Que de fois Mme Mopinot, qui vous regrette aussi, m'a entendu m'écrier : Ah ! mon ami Moulland, où êtes-vous ?

Depuis votre départ, je suis affligé d'un rhume qui, sans les soins généreux de ma bonne dame, aurait pu devenir très sérieux. Avec mes années, mes infirmités augmentent et semblent me dire : « Dispone domui tuæ. » Demandez pour moi à Dieu la grâce de lui consacrer au moins tous mes derniers jours.

Notre bonhomme de Versailles [2] a lancé dans le public, « au nom du clergé tenant le concile suspendu, » un écrit réclamatif contre tout ce que nous avons fait pour la paix. Jamais je ne vis un zèle plus indiscret. Bonaparte et Portalis, à qui il n'a point manqué de notifier sa réclamation au nom de nous tous, ne savaient qu'en penser, et déjà ils montraient de l'humeur : nous venons, M. de Rodez [3] et moi, de parer au mal. Et j'ose croire que cet incident même, dont je recherche le premier provocateur, tournera au profit de la chose. Je vis avant-hier M. Portalis, et j'en fus très content. Les choses vont lentement, mais, je

1. L'adresse est « au cit. Moulland, prêtre, curé à la cathédrale de Bayeux. »
2. Clément. L'âge avait dérangé ses facultés.
3. Debertier.

pense, solidement. Je compte le revoir aujourd'hui, et lui remettre notre désaveu du méchant pamphlet.

Il y a aujourd'hui huit jours, Bonaparte, dans une audience publique [1], pendant plus d'une heure de suite, parla en faveur de la religion, signala en bons termes les évêques et prêtres assermentés, et déclara que la Convention nationale s'était couverte d'infamie par sa conduite à notre égard. Ayant demandé à un député qui revenait de la Bretagne comment s'y conduisaient les dissidents : « Il y en a, dit M. le député, de trois classes. Les uns arrivent d'Espagne : ceux-là sont assez modérés. D'autres reviennent d'Angleterre : ce sont tous des boutefeux. Les troisièmes ne sont point sortis de France : ceux-là sont presque tous des scélérats. — Je sais, répliqua le Consul, qu'il n'y a de tranquillité et de vrai patriotisme que là où se trouvent nos assermentés. »

Voilà, mon bon ami, où nous en sommes des espérances, et en même temps des lenteurs affligeantes.

J'ai aussi parlé à M. Portalis de l'impolitique [mesure de] [2] réduire à soixante les sièges épiscopaux : il m'a répondu : « [Construi]sons d'abord; nous perfectionnerons après. Évitons, dans ce moment, de donner aux philosophistes aboyeurs un sujet de crier que nous couvrons la France d'évêques et de prêtres. Les départements feront, dans la suite, des représentations, et l'on y aura égard. »

Je n'approuve pas votre motif tiré d'un « plus grand nombre de couronnes à distribuer. » L'épiscopat est un fardeau : malheur à celui qui le recherche, ou même qui l'accepte comme une récompense ! Puis-je vous voir un jour chargé de ce fardeau redoutable ! Adieu; bonne santé;

1. Probablement le 15 brumaire (6 novembre), après l'audience donnée aux ambassadeurs.
2. Déchirures dans le texte.

bon courage. Continuez-moi vos affectueux sentiments, et ne doutez pas de tous les miens pour vous.

P.-S. — Mme Mopinot vous dit les choses les plus honnêtes.

170. — A RŒDERER

(Fonds Le Roux.) Paris, rue des Postes, n° 1, 18 novembre 1801.

Citoyen rédacteur [1], je viens de lire dans votre journal, avec bien du plaisir, le compte rapide et brillant que vous y rendez de la deuxième année du consulat de Bonaparte. Rien de plus vrai, ni en même temps de plus magnifique que ce tableau. Le passé, le présent, l'avenir, tout s'y presse pour attester le génie créateur de notre Premier Consul, pour annoncer la gloire et le bonheur que ses immenses travaux et ses talents prodigieux font espérer à la France, peut-être même à l'Europe entière.

Mais, dans l'énumération des maux auxquels la main bienfaisante de Bonaparte a porté ou préparé des remèdes, il vous est, citoyen, échappé une assertion qui fait de la peine à bien des personnes honnêtes. Vous dites : « Depuis dix ans, le peuple français n'avait entendu ni instruction ni exhortation de morale. » C'est là une erreur, que pourrait démentir toute la France. Depuis plus de dix ans, un grand nombre d'évêques et des milliers de prêtres, catholiques et patriotes, n'ont cessé de faire entendre leurs voix sur les divers points de la République, dans le temps même où c'était un crime capital d'y parler de religion et de morale évangélique. Il n'est pas un homme de bonne foi qui osât soutenir que leurs instructions et leurs exhortations n'ont point été entendues du peuple français.

Il y a plus : ces instructions et ces exhortations ont

1. Rœderer dirigeait le *Journal de Paris*. L'article dont parle Le Coz avait paru dans le numéro du 13 novembre. Il a été reproduit en brochure.

éclairé des millions de Français, les ont retirés de l'erreur ou empêchés d'y tomber. De combien de contrées n'ont-elles point écarté les feux de la guerre civile? Dans combien d'autres n'en ont-elles point arrêté ou diminué les ravages? Sans les évêques et les prêtres patriotes, la France eût-elle résisté aux nombreuses tempêtes qui l'ont agitée? Tous les prodiges qui, depuis deux ans, se sont si rapidement succédé, combien n'eussent-ils point éprouvé d'autres obstacles? La voix des évêques et des prêtres assermentés n'a donc été ni muette ni inutile.

Quant aux principes de la morale, s'ils se sont conservés parmi nous, si les torrents de l'immoralité, auxquels on ôta toute digue dès la fin de 1792, n'ont point tout infecté dans nos villes et dans nos campagnes, de bonne foi, à qui en est-on redevable? N'est-ce point au zèle religieux et patriotique de ces évêques et de ces prêtres? Combien d'entre eux ont attaqué de front le philosophisme destructeur! Combien, même au péril de leur vie, n'ont cessé de défendre le dépôt sacré de la morale! Des milliers de villes et de campagnes peuvent en déposer.

Je ne parle point des lumières et des talents de ces intrépides ministres de la religion et de la morale: vous auriez, à cet égard, des témoignages assez satisfaisants, si vous recueilliez ceux de l'immense multitude de Français qui, à Paris et ailleurs, ont lu leurs écrits ou assisté à leurs instructions.

Vous devez donc, citoyen, à la vérité de rectifier la proposition que je vous dénonce; vous le devez même à la patrie, à la paix intérieure qu'elle réclame. Que de fâcheuses conséquences, auxquelles certes vous étiez loin de songer, des malveillants tirent déjà de votre assertion! C'est donc avec confiance que j'attends de votre justice, de votre impartialité, même de votre sage patriotisme,

que vous insérerez ma lettre dans votre journal, et que vous accorderez à plusieurs milliers d'hommes estimables, qui n'ont cessé de se rendre utiles à leur patrie, la satisfaction qu'en leur nom je réclame auprès de vous. Agréez, citoyen, mon salut sincère et respectueux.

171. — Note de Le Coz [1]

1° Les évêques démissionnaires n'avaient accepté l'épiscopat que par un esprit de religion et de charité ; ce même esprit a dirigé la démarche qu'on leur reproche. Malheur à ceux d'entre nous qui mériteraient l'odieux soupçon glissé à la fin des « Observations, » le soupçon d'avoir envisagé la faveur du gouvernement ou celle du pape !

2° La charité commande de sacrifier au maintien de la religion et à la paix de l'Église tout ce qui peut y être sacrifié. C'est là un principe que nos pères nous ont transmis, que nous-mêmes nous avons préconisé, et auquel nous n'avons cessé d'appeler nos dissidents.

3° Les points de discipline extérieure et locale peuvent être changés, modifiés, abandonnés même, quand, pour les maintenir, on compromettrait la paix de l'Église et par suite l'existence de la religion : c'est encore là un principe auquel nous n'avons cessé de rendre hommage.

4° La nomination des évêques par le premier magistrat du gouvernement, leur institution par le pape, le concours de celui-ci dans la circonscription des sièges épiscopaux, ne sont évidemment que des points de la discipline extérieure, qui souvent ont varié et qui vraisemblablement varieront souvent encore. Les évêques ont donc pu les

1. Dans un écrit intitulé « Réflexions sur les Observations relatives à l'adhésion donnée par les évêques français à la convention entre notre gouvernement et le pape » (*Bibl. du Chapitre de Besançon*), Le Coz établissait plusieurs points qu'il résumait dans ce que nous publions ici.

admettre ou les rejeter, suivant les circonstances et les intérêts de la religion.

5° Le gouvernement et le pape ont jugé que, dans les conjonctures actuelles, à l'admission de cette discipline tenait la paix de l'Église gallicane, et le rétablissement de la liberté du culte parmi nous. Voilà le principe qu'ils ont adopté ou consacré, le principe sur lequel paraît être basée la convention ou le nouveau concordat.

6° Nous avons été invités d'adhérer à ce principe, ou à la nomination des évêques par le consul, à leur institution par le pape, comme moyen de pacifier notre malheureuse Église. Nous avons consulté notre charité et notre amour pour la paix : ils nous ont commandé cette adhésion.

7° Mais, dit-on, peut-être cette convention consacre-t-elle d'autres principes, auxquels vous ne deviez point adhérer. Je réponds : peut-être aussi n'en renferme-t-elle point d'autres. Sur quoi est fondé le doute de l' « Observateur ? » Sur la conduite trop connue de la cour de Rome. — Sur quoi est fondée notre confiance ? Sur l'affirmation nette de M. Portalis, affirmation faite et souvent répétée à plusieurs d'entre nous : que la convention ne renferme rien autre chose qui puisse compromettre notre délicatesse ni contrarier les libertés de l'Église gallicane, auxquelles l'on sait que nous sommes très attachés, et auxquelles M. Portalis nous a déclaré vouer le même attachement.

8° Je le demande à tout homme honnête et de bonne foi : devions-nous préférer nos inquiétudes vagues, incertaines, à la protestation formelle et rassurante de l'agent du gouvernement ? Devions-nous, par la crainte d'un mal contre lequel on nous assure que l'on prend toute sorte de précautions, prolonger les déchirantes divisions de nos Églises, et irriter le gouvernement, dans le moment même où il annonce au catholicisme un triomphe, que bien des rai-

sons me font regarder comme une nouvelle marque de la divine protection sur notre Église ?

9° Il y a plus : le mode de nomination et d'institution consacré par la convention était peut-être le seul admissible dans ces circonstances. Songez à l'état de nos diocèses. Qui oserait conseiller d'y assembler ou d'y interroger le peuple sur la nomination d'un premier pasteur ? A quelles brigues, à quelles divisions, à quels déchirements cette opération ne donnerait-elle point occasion ?

Et l'institution par le métropolitain souffrirait-elle moins de difficultés ? Hélas ! celle du pape mettra-t-elle fin à nos douloureuses dissensions ? Déjà certains hommes enragent de la démarche que nous avons faite ; ils nous auraient payés pour nous y refuser. « Incedimus per ignem cineri suppositum doloso. » La théorie est belle et facile ; que la pratique, au contraire, trouve de frottements et d'obstacles !

Avec Ganganelli, nous disions à nos adversaires : « Il n'y a que des illuminés qui ne veulent pas se plier aux circonstances, quand il n'est question ni de la morale ni de la foi. C'est le démon qui se transforme en ange de lumière et qui nous séduit, quand nous voulons, au risque de tout perdre, n'écouter que notre opinion. » Ne devions-nous pas craindre qu'on ne nous appliquât à nous-même cette réflexion énergique ?

10° Enfin, nos sentiments sont connus ; nous avons déclaré à l'agent du gouvernement que nous y tenons. Si, contre notre attente ; si, contre la parole de M. Portalis, la convention renferme des choses que nous ne puissions pas admettre, nous avons la voie de la réclamation. Tout le public s'indignerait avec nous, si on abusait de notre bonne foi et de notre amour pour la paix. Mais si, par des inquiétudes excessives, nous avions refusé notre adhésion ;

que ce refus eût retardé ou empêché la pacification si désirée; et qu'enfin la convention ne contînt rien de ce que nous aurions appréhendé, à quels justes reproches ne serions-nous pas en butte ?

Je le déclare donc ici : ce que j'ai fait, c'est par amour pour ma religion et pour ma patrie. Il ne me laisse aucun regret. Si je ne l'avais point fait, je serais en proie aux plus déchirantes anxiétés. Avoir à me reprocher, je ne dis pas d'avoir compromis la paix de l'Église et de l'État, mais même de n'y avoir point contribué autant qu'il était en moi, je l'avoue, cette idée empoisonnerait mon cœur; elle me rendrait malheureux le reste de mes jours.

172. — Extrait du Journal de Le Coz [1]

Le 10 avril 1802, nous convenons, chez le ministre des relations extérieures, avec M. Bernier, et même avec le cardinal Caprara, qu'on ne nous proposera à signer rien de contraire à nos sentiments professés.

Le 13, chez M. Portalis, on convient avec lui et M. Bernier d'une formule convenable.

Le 15, chez M. le cardinal, on nous propose, à MM. Saurine, Perier et moi, une formule indécente. Nous répondons : « *Non possumus*. A la Guyane plutôt! » Même jour, même proposition à MM. Le Blanc de Beaulieu, Lacombe et Belmas [2]; même réponse énergique de leur part.

De là, nous nous rendons chez M. Portalis, à qui nous

1. Cette page nous a été conservée par D. Grappin, l'ami et le biographe de Le Coz. Le journal d'où elle est détachée paraît être perdu.

2. Saurine, évêq. constitut. des Landes, était nommé à l'évêché de Strasbourg et devenait ainsi le suffragant de Le Coz. — Perier, évêq. constit. du Puy-de-Dôme, fut nommé à Avignon. Le Blanc de Beaulieu, évêq. constitut. de la Seine-Inférieure, fut nommé à Soissons. Lacombe, évêq. constitut. de la Gironde, fut nommé à Angoulême. Belmas, évêq. constitut. de l'Aude, fut nommé à Cambrai.

rapportons qu'on veut que nous reconnaissions et que nous rétractions de prétendues erreurs; que nous nous soumettions à tous les prétendus brefs de Pie VI concernant les affaires du clergé de France, et que nous exécrions nos deux conciles, etc. Surprise, indignation de M. Portalis. Il appelle M. Bernier : nous convenons ensemble d'une formule. M. Bernier la présente au cardinal, qui l'adopte, et le lendemain nous la signons. On nous propose une absolution : nous la rejetons tous. Je dis à M. Portalis qu'on me couperait plutôt les deux bras que de me la faire signer. On nous assure que c'est une pure formalité; que nous pouvons, si nous le voulons, jeter au feu ce papier; ce que l'un de nous exécute [1]. Je fais retirer du feu le papier, en disant : « Si j'abhorre la formule, je respecte la main qui l'a signée. Par ce seul motif, je m'abstiens de la livrer aux flammes. » La formule qui m'était destinée disparut. Je présume que M. Bernier la reprit; du moins on ne put la retrouver sur le bureau de M. Portalis.

Je témoignai à MM. Portalis et Bernier ma crainte qu'on ne consignât cette infâme pièce sur les registres du légat. L'un me donna sa parole de conseiller d'État, l'autre sa parole d'évêque, qu'il n'en serait rien et que cette pièce allait tomber dans un profond oubli. A cette condition seule, je consentis à ne pas porter mes plaintes plus loin, et à ne pas protester contre ce procédé honteux et profanateur des choses saintes.

Le samedi, chez M. Portalis, la même assurance me fut donnée.

1. Lacombe publia dans les *Annales* (t. XV, p. 184) le compte rendu de cette séance orageuse. Il s'exprime ainsi au sujet de la formule de rétractation, qu'il appelle le « decretum absolutionis » et dont parle ici Le Coz : « Quelques-uns d'entre nous en ont fait justice en le jetant au feu, en présence de celui de qui ils l'avaient reçu, sous les yeux du citoyen Portalis.... Je n'ai pas été gratifié de ce décret : on a craint que je ne fusse moins patient que les autres, etc. »

173. — A Sa Sainteté

(Fonds Le Roux.) 16 avril 1802.

Beatissime Pater, mihi a Primo Gallorum Consule in archiepiscopum Bisontinensem electo [1], nihil est antiquius quam ut ea omnia quæ gallicana ex revolutione, miserabili quodam fluxu, emanarunt discordiarum semina cito ac penitus extinguantur.

Quod ut facilius assequamur et sanctæ Christi Ecclesiæ pacis quàm sim ego studiosus Sanctitati Vestræ plane notum ut sit, posthabita civili, ut aiunt, cleri gallicani constitutione, novæ inter Sanctitatem Vestram ac Gallorum gubernium initæ conventioni jam ultro et volentem inhærere me sincero corde profiteor, ejusque dispositiones et articulos admissurum me ac professurum promitto; idem ego, Sanctissime Pater, veram Sanctitati Vestræ ac successoribus obedientiam spondeo; adeoque Sanctitatem Vestram confidenter atque enixe rogo ut hæc pro invariabili mentis meæ proposito habens, mihi obedientissimo Ecclesiæ catholicæ filio canonicæ institutionis munus quod ab ipsa humiliter efflagito, concedere dignetur. Interim benedictionem apostolicam ab ipsa petit, tanquam charitatis erga se munus pretiosum, Beatissime Pater, Sanctitatis Vestræ humillimus et obsequentissimus filius.

174. — A Sylvain Codet

(Annales de la relig., t. XV, p. 47.) 27 germinal an X (17 avril 1802).

.... Si certains hommes, mon ami, s'obstinent à dire que j'ai fait quelque rétractation, déclaration ou signature, contraires aux principes que j'ai professés, dites hautement qu'ils en imposent. Il n'y a pas eu de rétracta-

1. Le Coz avait été nommé à l'archevêché de Besançon par arrêté du 19 germinal (9 avril 1802).

tion; mais il est une certaine classe d'hommes qui, pour n'avoir pas à rougir de leurs excès, veulent absolument, contre toute évidence, qu'on se soit rétracté [1]....

175. — A Daniélou

(Fonds le Roux.) Paris, 3 floréal an X (23 avril 1802).

Depuis près de huit jours, mon bon ami, que mon âme est agitée! Le Premier Consul m'a nommé à l'archevêché de Besançon. J'ai fait des représentations; j'ai été jusqu'à demander préférablement un simple évêché. Le Consul ne l'a point voulu. Hier, à midi, je lui fus présenté avec MM. de Cicé, de Boisgelin, de Roquelaure [2] et un autre archevêque. Il me dit les choses les plus honnêtes et me témoigna un grand désir que j'aille à Besançon. J'y vais donc; mais, hélas! qu'il en coûte à mon cœur de m'éloigner ainsi de mes amis de Rennes et de Quimper!

Je n'ai point encore vu celui qu'on vous destine pour évêque [3]; mais on en dit du bien. Tous les esprits paraissent tournés vers la réunion, et j'ai lieu de croire que, dimanche, à Notre-Dame, elle va être cimentée, à la grande satisfaction de tous les cœurs honnêtes....

Cl. Le Coz, nommé à l'archevêché de Besançon.

J'ai rendez-vous aujourd'hui avec le cardinal pour l'institution canonique, qui n'est qu'une petite forme que l'on a cru devoir accorder pour la paix.

1. Ce passage est cité dans une lettre écrite par Codet et insérée dans le *Journal du Nord-Ouest*. Les phrases qui suivent appartiennent à cette lettre de Codet, et c'est à tort que les *Annales* les attribuent à Le Coz.

2. MM. Champion de Cicé, nommé à l'archevêché d'Aix, de Boisgelin à celui de Tours et de Roquelaure à celui de Malines.

3. M. André, qui démissionna en 1804 et mourut à Paris en 1818.

176. — A DANIÉLOU

(Fonds Le Roux.) [Paris,] 15 floréal an X (5 mai 1802).

Des scélérats nous prêtent des rétractations, des soumissions et des pénitences, etc. Des imbéciles les croient. Vous, et mes bons amis Quimperrois, vous saurez me mieux juger. Dites-leur hardiment que je n'ai donné ni rétractation, ni déclaration, ni signature quelconque, qui soit contraire aux principes que j'ai jusqu'ici assez hautement professés.

Il m'en coûte infiniment de m'éloigner ainsi de vous, de mes sœurs et de mes premiers amis. Assurez-les qu'à Besançon, comme ailleurs, je leur serai toujours dévoué. Si mes sœurs sont dans le besoin, donnez-leur à chacune 150 francs, et tirez sur moi d'autant; mais que personne à Quimper ne le sache.

Faites que Mme Moucheron paie et que je sois acquitté de mes dettes sacrées au vis-à-vis de ma généreuse amie, Mme Bainville, et de mon excellent ami, M. Terrien. Ces deux articles finis, je serai content. Je suis forcé d'acheter une nouvelle voiture, qui va me coûter bien de l'argent. Dieu veuille qu'il n'en soit pas de celle-ci comme de celle vendue 200 francs ! Adieu; je salue affectueusement ma chère cousine, dont la bonne santé me fait le plus grand plaisir. J'embrasse vos enfants : élevez-les chrétiennement. Mes tendres amitiés à votre digne maman, ma bien-aimée tante, aux sœurs, beaux-frères et neveux. Salut et amitié.

P.-S. — Je compte, mardi prochain, partir pour Besançon.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Agen, 394.
Aix, 415.
Amiens, 191, 228, 312, 332 et suiv., 359, 381, 389.
André (évêque), 415.
Angers, 3, 129, 263, 272, 274, 310, 312, 336, 381, 384.
Angoulême, 412.
Antrain, 299, 312.
Arioste, 240.
Aubigné, 310.
Audrein, 114, 132, 224, 268, 272, 275, 283, 332 et suiv., 371 et suiv.
Augsbourg, 379.
Aumont, 311.
Avignon, 22, 412.
Avranches, 98 et suiv., 370.

B

Babeuf (Gracchus), 192.
Bacon, 294.
Bailly, 240.
Bainville, 108.
Bainville (Mme), 94, 416.
Baracé, 312, 388.
Barcos (de), 168.
Baron, 3.
Baudin, 315.
Bayle, 294.
Bazouges-la-Pérouse, 312.
Beaugeard, 153, 201, 225 et suiv., 299.
Beausobre, 307.
Beauvais, 10.
Belcour, 322.
Belmas, 412.
Bénard, 368.
Bénézech, 225, 323.
Bergier, 354, 359.
Berlin, 307.
Bernardin de Saint-Pierre, 302, 315.
Bernier (abbé), 412 et suiv.
Berthois, 39.
Besançon, 28, 30, 104, 105, 108, 169, 333, 354, 409, 414 et suiv.
Billaud-Varennes, 234.
Blois, 196, 234, 247, 359, 366, 388.
Blouet, 201.
Bodinier, 299.
Boisgelin (de), 415.
Boissy d'Anglas, 115, 117, 119, 146, 233, 283.
Boistrudan, 154, 156.
Bollet, 139, 214.
Bonaparte (Lucien), 356.
Bonaparte (Napoléon), 185, 232, 250, 338, 339, 378, 379, 380, 381, 383, 394, 405 et suiv.
Borie, 357, 362.
Bossard, 207.
Boucher, 23, 196.
Boulanger, 164, 169.
Bourbotte, 98.
Bouvard, 81.
Boulogne (abbé de), 190, 230.
Boulogne, 311.
Bourbon (duchesse de), 375.
Bourgoing, 268.
Boursault, 98, 100, 111, 112, 114, 116, 120, 139, 214.
Bouteville (de), 216.
Brayeux, 360.
Brémaudière, 92, 97, 108.

Brest, 1.
Briançon, 325.
Brienne (Loménie de), 216.
Brune, 116, 357.
Bry (Jean de), 333.
Bullet, 169.
Busca, 232.

C

Cadoudal (Georges), 380.
Caen, 23.
Callac, 92.
Cambacérès, 74, 371.
Cambrai, 229, 412.
Campénéac, 380.
Campo-Formio, 264.
Camus, 101, 165, 181, 182, 315.
Caprara, 399, 412.
Caraccioli, 404.
Carrier, 77, 85, 95 et suiv., 102, 108, 110, 115, 123, 130, 136, 146, 193, 213, 214, 275, 312 et suiv., 340.
Carron (abbé), 393.
Cavalchini (cardinal), 403.
Châlons, 168.
Chambonas, 47, 58.
Chaptal, 356.
Charette, 114.
Châteaugiron, 151.
Chaumette, 351.
Chaumont, 234.
Chauvière, 151.
Chuquet, 48.
Cicé (Champion de), 415.
Claude, 387.
Clausse, 289.
Clavière, 43.
Clément VII, 404.
Clément XIV, 403 et suiv.
Clément (évêque ass.), 236, 405.
Clinchamp, 78.
Clootz (Anacharsis), 44.
Coblenz, 19 et suiv.
Codet, 77, 108, 182, 415.
Codet (Mme), 108, 114, 144, 188, 355.
Collins, 149.
Constantinople, 348.
Conti (prince de), 375.
Coranto, voir *Corinthe*.
Corbinais, 299.
Corinthe, 396.
Cormatin (Desoteux), 126.
Corneto, 142.
Courné, 94.
Courtrai, 48, 51.
Coutances, 215, 228.
Cromwell, 192.
Cumberland (duc de), 25.

D

Dagorne du Bot, 192.
Daire, 143 et suiv., 149, 151, 154, 163, 167.
Daniel (Mme), 363.
Daniélou, 77, 107, 336.
Dax, 359.
Debertier, 405.
Defermon, 105, 106, 113, 119, 126, 148, 151, 236, 363, 378, 385.
Defermon (Mme), 143.
Delarue (M.), 299.
Delaunay, 388, 393.
Delessart, 23,
Delisle de Sales, 182, 233, 296, 315.
Delisle de Sales (Mme), 246.
De Lorry (Couet du Vivier), 3, 263, 265.
De Luc, 143, 166, 172, 180, 270.
Desbois, 191, 270, 304, 323, 332, 359, 370.
Desforges-Lemoine, 335.
Desprès (Mlle), 281, 322.
Dian, 108.
Dijon, 54.
Dillon, 39.
Ditton, 294.
Dol, 165, 177, 217, 290, 298, 299, 313, 335.
Domalain, 368.
Dorlodot, 163, 202, 234, 282, 312, 324, 333.
Douai, 53.
Dubignon, 234.
Dubois, 267.
Du Bot, voir Dagorne.
Duchaftous (Mme), 322.
Duchâtellier, 7, 102, 108, 119.
Duchesne, 114, 279, 280, 285.
Ducrest de Villeneuve, 119.
Dufraisse, 145.
Dumolard, 212.
Dumouriez, 43, 47.
Duport-Dutertre, 30, 33.
Duportail, 18.
Dupuis, 149, 154, 164, 180, 208, 353.
Durand de Maillane, 74.
Duval, 101, 153, 158, 159, 198, 234.

E

Édimbourg, 346.

Esnue-la-Vallée, 115, 123, 139, 155.
Este (cardinal d'), 240.
Étampes, 31.
Even, 189, 236.
Évreux, 254.
Expilly, 1, 2, 12, 13, 114, 129, 275, 287.

F

Farcot ou Jarcot, 250.
Fauchet, 65, 211, 334.
Febronius (voir de Hontheim), 390.
Feller, 29.
Ferré, 312, 336.
Florence, 325.
Fougères, 183, 373.
Frain, 98 et suiv.
François de Neufchâteau, 323, 334 et suiv.
Fraval (M. du), 133.
Fréjus, 272.

G

Gallais, 137.
Ganganelli, voir Clément XIV, 403, 411.
Gérard, 321 et suiv.
Gérard (Georgine), 188.
Germé, 114.
Giessen, 387.
Girac (Bareau de), 3, 117, 187, 192, 366.
Gobel, 65, 131, 211, 217, 269.
Gohier, 212.
Gouvion, 43.
Goven, 76.
Grall, 3.
Grangeneuve, 44.
Granville, 95.
Grappin (dom), 108, 354, 363, 370, 412.
Gratien, 120, 126, 131, 384.
Grégoire XIV, 400.
Grégoire, 97, 112, 117, 121, 124 et suiv., 131, 134, 184, 196, 202, 227, 233, 238, 254, 267, 272, 286, 301, 304, 311, 324, 329, 331, 336, 354, 359, 366, 371, 379, 381, 385, 388, 392.
Grenoble, 216, 330.
Grenot, 133.
Guermeur, 109 et suiv., 120, 155.
Gueznо, 109 et suiv., 120, 155.
Guichen, 207.
Guillotin de Corson (M.), 192.
Guyot, 229, 231.

H

Haberkorn, 387.
Haffond (du), 3.
Hamart-la-Chapelle (dom), 227.
Hamon, 329.
Hébert, 351.
Hédouville, 357.
Héliot, 77.
Helvetius, 180, 246.
Hemptinne, 48.
Hercé (de), 217.
Hérodière (Mme), 94, 96, 99.
Hoche, 116.
Hode, 26.
Hontheim (de) (voir Febronius), 390.
Humbert, 271.
Hume (David), 346.

J

Jacob, 128, 149, 161, 261, 275, 384.
Janzé, 61, 62.
Jauffret, 189.
Jaunais (la), 114, 139.
Jaunay (de), 101.
Jersey, 192.
Jicquel, 388.
Jouneau, 44 et suiv.
Jourdain, 299.
Juigné (le Clerc de), 379.

K

Kerlerec (Mlle), 393.
Kervélégan, 126, 148.

L

La Barolière, 199 et suiv., 205.
Labbe, 397.
Labrador (de), 363.
Labrosse, 366, 387, 388.
Lacombe, 412 et suiv.
Lafayette, 28, 42 et suiv.
La Garaye, 388, 393.
La Guerche, 155, 368.
La Harpe, 245, 247.
La Haye, 387.
Lajard, 47.
Lambesc (prince de), 56.
Lancelot, 61, 313.
Langres, 359.
Lanjuinais (député), 75, 105, 106, 113, 126, 130, 148, 151, 173, 183, 230, 232,

236, 238, 246, 268, 271, 290, 314, 330, 370, 378, 382, 394, 395.
Lanjuinais (abbé), 105, 119, 142, 144, 188, 189, 261, 320, 370.
Lanjuinais (Mme), 134, 201.
Laplace, 356.
La Revellière-Lépeaux, 104, 147, 334, 336.
La Rochelle, 263.
La Rouërie, 299.
Larrière, 267 et suiv., 304.
La Tour d'Auvergne (Corret), 370.
Launay, 182, 196.
Laval, 163, 181, 202, 234, 272, 274, 300, 301, 312, 324.
Lavoisier, 240.
Lawfeld, 25.
Leblanc, 358.
Le Blanc de Beaulieu, 412.
Lebreton, 3.
Le Carpentier, 93, 95, 101, 103, 123, 130, 139, 146, 155, 214, 234.
Le Clère, 130, 133, 134, 140, 144.
Lecoufle, 299.
Le Feuvre, 336.
Lefranc, 129.
Le Gallois, 312.
Legrand, 388.
Lehénaff, 314.
Lemasle, 129, 161, 275, 280.
Le Moine, 311.
Lemoine-Desforges, 299.
Léon X, 210.
Lequinio, 353.
Le Roux (père), 281, 282.
Le Roux (aîné), 94, 321 et suiv., 325, 339.
Le Roux (jeune), 7, 77, 357.
Le Roux (curé), 154, 156, 177.
Le Roy, 76, 77.
Le Tourneur, 334.
L'Helgoualch, 279.
Libourne, 81.
Ligonier, 25.
Lille, 39, 44.
Lindet, 102, 213, 240.
Lisbonne, 198.
Lodi, 185.
Lodin-Lalaire, 299.
Lorient, 280.
Louis XVI, 56, 101, 114, 212.
Louorque, 373.
Louvet, 368.
Louvigné-de-Bais, 373.
Louvigné-du-Désert, 373.
Loysel, 299.
Lübeck, 307.
Lubersac (de), 331,
Luckner, 37, 40, 42, 44 et suiv.
Lunéville, 381.
Lyttleton, 265.

M

Mabilais (la), 119, 126, 139, 198.
Mabille, 202.
Macé, 165, 177, 228, 247.
Machiavel, 351.
Mâcon, 333.
Madrid, 146.
Magnan, 108.
Mabérault, 358.
Malesherbes, 240.
Malines, 415.
Malte, 379.
Mans (*le*), 145.
Marat, 75, 351, 353.
Marchand (abbé), 310, 312, 388.
Marie-Antoinette, 56.
Marmontel, 244.
Marsilio Landriano, 400.
Martin, 62 et suiv., 100.
Masséna, 366.
Massieu, 10.
Mattei (cardinal), 236.
Maubeuge, 31.
Maurepas, 369.
Maury, 142, 354, 355.
Mayence, 28.
Ménard, 310 et suiv.
Ménars, 247.
Méneust, 368.
Menin, 48.
Mer, 259.
Mercier, 354.
Merlin de Douai, 120.
Merlin de Thionville, 120.
Minée, 202, 366.
Mirabeau, 93, 219.
Mondovi, 185.
Mons, 36, 40, 44.
Montefiascone, 142.
Montesquieu, 169, 295 et suiv.
Mont Saint-Michel, 77, 82, 92 et suiv., 103, 109, 183, 188, 213, 215 et suiv., 276, 284.
Mopinet (Mme), 405, 407.
Morand, 179.
Morel de Vindé, 358.
Morlaix, 1, 68, 69, 93, 331, 376
Mortagne, 36.
Mosheim, 307.

Moucheron (Mme), 416.
Moulland, 405.
Moy, 65.
Moyse, 302, 304.
Myriophite, 390.

N

Nancy, 140, 144.
Nantes, 77, 103, 129, 202, 272, 274, 312, 335, 357, 366, 381, 384, 387.
Narbonne (comte de), 28.
Necker, 270.
Neubourg, 370.
Nicée, 397.
Niort, 307.
Noailles (cardinal de), 168.
Northampton, 346.

O

Obelin, 282.
Ollitrault, 129.
Orléans (duchesse d'), 375.
Orléans, 27.

P

Paimpont, 247.
Palloy, 45.
Panisset, 190, 195 et suiv., 229 et suiv.
Paris, 1, 14, 28, 30, 33 et suiv., 40, 45 et suiv., 105, 112, 119, 131, 137, 140 et suiv., 158, 163, 166, 168, 175, 188, 202, 213, 214, 222, 236 et suiv., 246 et suiv., 249 et suiv., 257 et suiv., 277 et suiv., 300 et suiv., 330, 333, 359, 363 et suiv., 374, 379, 383 et suiv., 388 et suiv., 392 et suiv., 402, 408, 415.
Pascal, 169, 242, 245.
Pastoret, 16.
Perennès, 29.
Périer, 412.
Perlet, 190.
Perly, 330.
Petit, 52.
Peyron (M. le chanoine), 2, 11, 377.
Pichegru, 180.
Pie VI, 104, 229, 246, 325, 335, 404, 413.
Pie VII, 364, 399, 404.
Pieracchi, 205 et suiv.
Pilat, 184, 203, 213, 236, 239.
Pimot, 129, 202.
Piré, 101.
Pistole, 185, 246.
Pitt, 271.
Plédéliac, 179.
Plélan, 285.
Pocholle, 77, 97, 136, 213.
Pontard, 136.
Pontorson, 94, 95.
Portalis, 105, 399, 405 et suiv., 410 et suiv.
Port-Royal, 164, 169, 328 et suiv.
Poultier, 288, 355.
Poyet, 205.
Priestley, 35, 143.
Prieur, 98.
Puy (le), 39.

Q

Quatremère, 30.
Quesnel, 168.
Quiberon, 137, 217, 285.
Quimper, 1, 77, 92, 109, 110, 113 et suiv., 129, 202, 236, 268, 269, 272, 275, 278 et suiv., 286 et suiv., 321 et suiv., 370 et suiv., 381, 384, 394, 415.
Quimperlé, 279.

R

Rallier, 183, 206, 299.
Rastadt, 333.
Raynal, 95.
Ré (île de), 227.
Réal (André), 166.
Réal (Pierre), 166, 172, 173, 175, 180, 185.
Rebour, 224, 232, 234, 254, 299, 314.
Redon, 74.
Reims, 393.
Rennes, 3, 4, 9, 13, 23, 61, 77 et suiv., 96, 98, 100 et suiv., 111, 120, 126, 133, 136, 151, 155, 162, 183, 186 et suiv., 192, 193, 199, 201, 207, 212, 225, 227, 230, 237, 247, 254, 261, 265, 275, 279 et suiv., 312, 320, 330, 335, 368, 373, 384, 393 et suiv., 415.
Rey, 166.
Rheinsfeld, 387.
Rhetiers (ou *Rétiers*), 61 et suiv., 313.
Ricamps, 123.
Ricci, 185,
Rimasson, 313.
Rimoux (ou *Rimou*), 165, 177.
Roberjot, 333.
Robert, 353.
Robespierre, 102, 108, 110, 130, 134, 156, 182, 191, 239, 275, 284, 294, 331, 351.

Rodez, 405.
Rœderer, 407.
Roland, 43.
Roland (Mme), 43.
Romazy, 165.
Rome, 10, 237, 277, 325, 363 et suiv., 394 et suiv., 403, 410.
Romilley, 117, 133.
Roquelaure (de), 415.
Rouen, 131, 250, 384, 391.
Roujoux, 393.
Rousseau (J.-J.), 181, 243, 290.
Royer, 140, 359, 360, 363, 388, 392.
Ruelle, 139.

S

Saint-Amand, 229.
Saint-Aubin-d'Aubigné, 107.
Saint-Aubin-du-Cormier, 201.
Saint-Brieuc, 111, 128, 150, 161, 179, 214, 261, 275, 384.
Saint-Denis, 3.
Saint-Dié, 144.
Saint-Domingue, 27.
Saint-Malo, 11, 93, 192, 226, 234, 310 et suiv.
Saint-Martin (voir Sibire), 25.
Saint-Omer, 387.
Saint-Ouen-des-Alleux, 201.
Saint-Pol-de-Léon, 69.
Sanghen, 42.
Saudrais, 212.
Saumur, 381.
Saurine, 137, 140, 302, 359, 412.
Saxe (maréchal de), 25.
Schérer, 333.
Séguin, 249.
Sermet, 384.
Servan, 41, 43.
Sévestre, 135, 234.
Sibire (Guillaume), 25.
Sicard, 189 et suiv.
Sienne, 325.
Sieyès, 331, 333 et suiv.
Simoneau, 31.
Soissons, 12, 412.
Sorel, 188.
Sotin, 261.
Souché, 107.
Spina, 374, 386, 396.
Strasbourg, 54, 412.
Suzor, 370

T

Talleyrand, 1.
Tallien, 137.
Talon, 298, 312 et suiv.
Tardiveaux, 370.
Taureau (château du), 93.
Téphany (M. le chanoine), 377.
Terrien, 92, 97, 107 et suiv., 416.
Terrien (Mme), 94.
Terrier de Monciel, 47.
Tésau, 281.
Theil (Le), 62.
Thorn, 386.
Thou (de), 400.
Tindal, 149.
Toinaut, 5.
Tolentino, 236.
Torcy (de), 387 et suiv.
Torné, 65, 136, 145, 213,
Toulouse, 384.
Tournay, 39, 40, 44.
Tours, 370, 415.
Tréguier, 69, 331.
Trente, 403.
Tresvaux, 3, 133, 165, 202, 377.
Trèves, 24, 28.
Turreau de Garambouville, 79.
Turreau de Linières, 79, 98.

V

Vacherot, 281.
Valenciennes, 42, 44.
Vanini, 148.
Vannes, 111, 128, 161, 214, 217, 224, 275, 280, 282, 285 et suiv., 353, 380 et suiv.
Vatar, 13.
Vaublanc, 212.
Venise, 364.
Versailles, 165, 173, 236, 260, 329, 415.
Vienne (Autriche), 232.
Vienne (France), 196 et suiv.
Villar, 163, 181, 282, 299 et suiv., 360.
Visseiche, 368.
Vitennhoff, 38.
Vitré, 324, 369, 373.
Voltaire, 297, 346.

W

Wandelaincourt, 181, 267, 359.
Woolston, 346.
Worms, 19.

Y

Yssingeaux, 38, 39.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. VII

LETTRES DE LE COZ

1790

1. A. Expilly. — Quimper, 3 novembre 1

1791

2. Destinataire inconnu. — Quimper, 11 février . . . 2
3. A M. de Girac. — Quimper, 2 mars 3
4. Au président du corps électoral d'Ille-et-Vilaine. — Quimper, 3 mars 3
5. A M. de Girac. — Quimper, 7 mars 5
6. Aux membres du district de Rennes. — Quimper, 11 mars. 7
7. A Sa Sainteté Pie VI. — Quimper, 19 mars. . . . 9
8. A la municipalité de Rennes. — Paris, 11 avril . . 10
9. Aux membres du district de Quimper. — Rennes, 6 juillet. 11
10. A Grégoire. — Rennes, 9 septembre. 11
11. Au rédacteur du *Journal de Rennes*. — Rennes, 19 septembre. 13

12. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine et au procureur général syndic. — Rennes, 22 septembre. . . . 15
13. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Paris, 5 octobre 16
14. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Paris, 17 octobre 17
15. Aux commissaires du département d'Ille-et-Vilaine. — Paris, 25 octobre 18
16. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Paris, 26 octobre 19
17. Aux mêmes. — Paris, 29 octobre 22
18. Aux mêmes. — Paris, 12 novembre 23

1792

19. Aux mêmes. — Paris, 9 janvier. 24
20. Aux mêmes. — Paris, 11 janvier 26
21. A l'auteur d'un dictionnaire historique 28
22. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Paris, 4 juin 30
23. Aux mêmes. — Paris, 6 juin 32
24. Aux mêmes. — Paris, 9 juin 34
25. Aux mêmes. — Paris, 11 juin 37
26. Aux mêmes. — Paris, 13 juin 40
27. Aux mêmes. — Paris, 16 juin 42
28. Aux mêmes. — Paris, 18 juin 45
29. Aux mêmes. — Paris, 20 juin 47
30. Aux mêmes. — Paris, 23 juin 49
31. Aux mêmes. — Paris, 25 juin 52
32. Aux mêmes. — Paris, 27 juin 55
33. Aux mêmes. — Paris, 30 juin 57
34. Aux mêmes. — Paris, 2 juillet 59

1793

35. Aux mêmes. — Janzé, 8 février 61

36. Au rédacteur du *Bulletin de Rennes*. — Rennes, 14 février 62
37. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Rennes, 15 février 64
38. Destinataire inconnu. — Rennes, 16 février. . . . 67
39. Au rédacteur du *Bulletin de Rennes*. — Rennes, 9 mars 68
40. Aux députés de la Convention nationale. — Rennes, 17 mai 71
41. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Paimpont, 8 juin 74
42. Aux membres du district de Rennes. — Rennes, 5 août 75
43. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Rennes, 13 août 76
44. Aux mêmes. — 29 août 76
45. Destinataire inconnu. — Mont Saint-Michel. . . . 77
46. A Clinchamp. — Mont Saint-Michel, 24 octobre . . 78
47. Au même. — Mont Saint-Michel, 22 décembre. . . 79

1794

48. Aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine. — Mont Saint-Michel, 19 janvier. 80
49. Aux prêtres assermentés réunis au Mont Saint-Michel. — Mont Saint-Michel, 18 avril. 82
50. Destinataire inconnu. — Mont Saint-Michel, 9 octobre 91
51. A Daniélou. — Mont Saint-Michel, 14 octobre. . . 92
52. Destinataire inconnu. — Mont Saint-Michel, 11 novembre. 94
53. A Daniélou. — Mont Saint-Michel, 4 décembre . . 96
54. *Note sur mon incarcération* (Supplément aux détails sur la persécution) 97
55. Destinataire inconnu. — 2 juillet 1803 (nouveaux détails) 101

56. A Daniélou. — Rennes, 14 décembre 107
57. Au même. — Rennes, 30 décembre. 109

1795

58. A Grégoire. — Rennes, 11 février 110
59. Aux députés de Loir-et-Cher. — Rennes, 23 février. 112
60. A Grégoire. — Rennes, 2 mars 115
61. A M. de Romilley. — Rennes, 23 mars 117
62. A Grégoire. — Rennes, 4 avril 119
63. Au même. — Rennes, 8 avril. 121
64. Au même. — Rennes, 17 avril 125
65. Au même. — Rennes, 22 avril 127
66. Au même. — Rennes, 7 mai 129
67. Au même. — Rennes, 18 mai. 130
68. A son neveu Le Roux. — Rennes, 4 juillet 133
69. A Lanjuinais. — Rennes, 23 juillet. 133
70. A Grégoire. — Rennes, 27 juillet 136
71. Au même. — Rennes, 16 août. 138
72. Au même. — Rennes, 21 août. 141
73. Au même. — Rennes, 3 octobre. 145
74. A Daniélou. — Rennes, 3 novembre 148
75. A Grégoire. — Rennes, 7 décembre 149
76. Au même. — Rennes, 21 décembre. 151

1796

77. A Grégoire. — Rennes, 11 janvier 152
78. A M. Daire. — Rennes, 25 janvier 154
79. Aux évêques réunis. — Rennes, 10 février 159
80. A Grégoire. — Rennes, 12 février 163
81. Au même. — Rennes, 28 février. 164
82. Aux évêques réunis. — Rennes, 15 mars 167
83. A Grégoire. — Rennes, 26 mars. 172
84. Au rédacteur des *Annales de la religion*. — Rennes, 12 avril. 174

85. A Grégoire. — Rennes, 18 avril 180
86. Au même. — Rennes, 18 mai 182
87. Aux administrateurs du district. — Rennes, 28 mai. 185
88. Testament. — Rennes, 10 juin 186
89. A Grégoire. — Rennes, 20 juin 189
90. Au même. — Rennes, 2 juillet. 192
91. Au même. — Rennes, 10 juillet 195
92. A Boucher. — Rennes, 17 juillet. 196
93. A Lanjuinais. — Rennes, 24 juillet. 197
94. A Grégoire. — Rennes, 25 juillet 202
95. A Daniélou. — Rennes, 10 août 204
96. A Grégoire. — Rennes, 24 août 205
97. Sur l'administration de Bourg-des-Comptes. — Rennes, fin d'août. 207
98. A Grégoire. — Rennes, 2 septembre 208
99. Au rédacteur des *Annales religieuses*. — Rennes, 10 septembre. 210
100. A Grégoire. — Rennes, 14 septembre 221
101. Au ministre de l'intérieur. — Rennes, 17 novembre. 225
102. A Grégoire. — Rennes, 3 décembre 227

1797

103. A Grégoire. — Rennes, 24 janvier. 229
104. A Lanjuinais. — Rennes, 21 février 231
105. A Grégoire. — Rennes, 21 février. 232
106. Au même. — Rennes, 3 mars 233
107. Au même. — Rennes, 30 mars 235
108. Au même. — Rennes, 27 avril 237
109. A Delisle de Sales. — Rennes, 17 mai 239
110. A Lanjuinais. — Rennes, 18 mai 246
111. A Grégoire. — Rennes, 19 mai 247
112. Au même. — Rennes, 16 juin 251
113. Aux évêques réunis. — Rennes, 19 juin 255
114. Aux prêtres du diocèse. — Rennes, 5 juillet . . . 257
115. A Grégoire. — Rennes, 6 juillet 258

116. Au même. — Rennes, 30 juillet. 260
117. Au ministre de la police. — Paris, 29 août. . . . 261
118. Au président du conseil des Anciens. — Paris, 11 septembre 262
119. A M. de Lorry. — Paris, 6 octobre 263
120. Aux curés de Paris. — Paris, le 28 octobre . . . 264
121. A M. de Lorry. — Paris, 11 novembre 265
122. A Grégoire. — Rennes, 12 décembre. 266

1798

123. A Daniélou. — Rennes, 18 mars 268
124. A Bourgoing. — Rennes, 27 mars 268
125. A Daniélou. — Rennes, 28 mars 269
126. A Grégoire. — Rennes, 15 avril. 269
127. Au rédacteur des *Annales de la religion*. — Rennes, 15 avril. 272
128. A Daniélou. — Rennes, 8 juin 274
129. Destinataire inconnu. — Rennes, 17 août 275
130. A Daniélou. — Rennes, 20 août. 279
131. A Desbois. — Rennes, 24 août 282
132. A Bourgoing. — Rennes, 29 août 287
133. Au citoyen Talon. — Rennes, septembre . . . 290
134. A Grégoire. — Rennes, 28 septembre 299

1799

135. A Grégoire. — Rennes, 7 janvier 311
136. Testament. — Rennes, 10 janvier. 315
137. A Lanjuinais. — Rennes, 10 janvier 320
138. A Daniélou. — Rennes, 24 février. 321
139. A Grégoire. — Rennes, 25 mars 322
140. A Daniélou. — Rennes, 18 avril 324
141. Aux évêques réunis. — Rennes, 28 mai. 325
142. A Grégoire. — Rennes, 21 juin 329
143. A Sieyès. — Rennes, 27 juin. 331

144. A Grégoire. — Rennes, 17 juillet 332
145. A Daniélou. — Rennes, 1er septembre 336
146. Au même. — Rennes, 20 décembre 338

1800

147. A Bonaparte. — Rennes, janvier 339
148. A Grégoire. — Rennes, 4 février 352
149. A Daniélou. — Rennes, 19 février. 357
150. Au même. — Rennes, 9 avril 357
151. A Grégoire. — Rennes, 15 juin. 358
152. Au même. — Rennes, 20 juillet. 361
153. A Daniélou. — Rennes, 22 août 363
154. A Grégoire. — Rennes, 25 août. 364
155. Au même. — Rennes, 25 octobre 366
156. Au même. — Rennes, 26 novembre 371
157. A l'auteur d'un dictionnaire historique 375
158. A Grégoire. — Rennes, 22 décembre. 377

1801

159. A Grégoire. — Rennes, 16 février 380
160. Au même. — Rennes, 8 mars 381
161. Aux évêques réunis. — Rennes, 1er mai 383
162. A Grégoire. — Rennes, 9 mai 385
163. Au même. — Rennes, 19 mai 388
164. Au même. — Rennes, 27 mai 391
165. A Daniélou. — Paris, 4 juillet 393
166. Aux évêques rentrés. — Paris, 7 août 395
167. A Mgr Spina. — Paris, octobre 396
168. Au cardinal Caprara. — Paris, 14 octobre. . . . 399
169. A Moulland. — Paris, 13 novembre 405
170. A Rœderer. — Paris, 18 novembre 407
171. Note de Le Coz 409
172. Extrait du Journal de Le Coz. 412

1802

173. A Sa Sainteté Pie VII. — Paris, 16 avril 414
174. A Sylvain Codet. — Paris, 17 avril 414
175. A Daniélou. — Paris, 23 avril 415
176. Au même. — Paris, 5 mai 416

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX 417

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

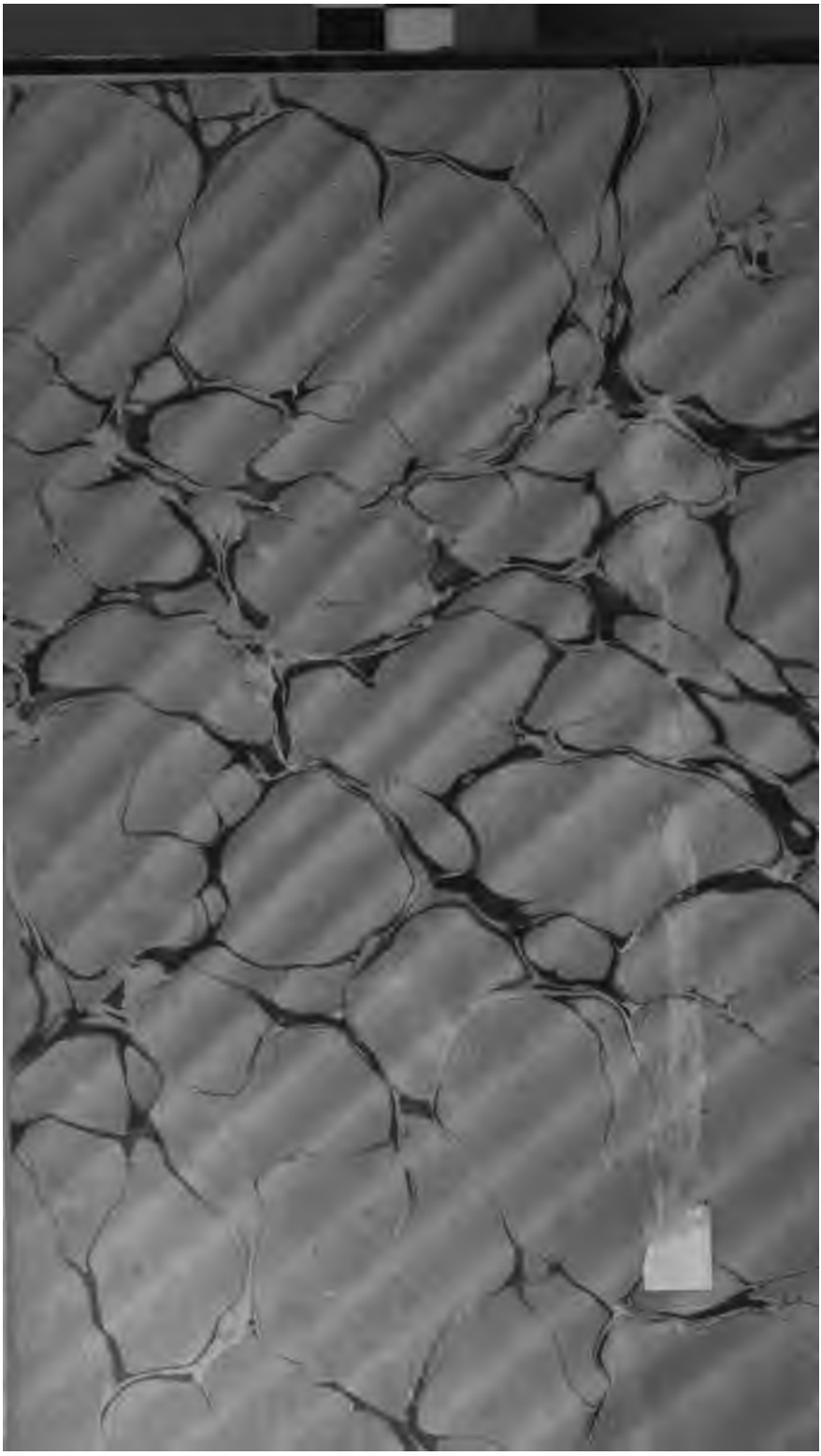

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California
944
S669
V 22